

Rapport de recherche sur l'action communautaire en Mauricie et au Centre-du-Québec

Pour un monde meilleur : Quand l'humain fait la différence.

Par

Jean Proulx et
Nathalie Boudreault

2009



Table régionale des organismes communautaires
en santé et services sociaux Centre-du-Québec / Mauricie



Cette recherche a été commanditée par la TROC Centre-du-Québec/Mauricie. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec a soutenu financièrement ces travaux de recherche. L'Agence Mauricie-Centre-du-Québec a apporté une importante collaboration pour la cueillette des données.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada

ISBN (version imprimée) 978-2-922879-09-4

ISBN (version PDF) 978-2-922879-10-0

RAPPORT DE RECHERCHE SUR L'ACTION COMMUNAUTAIRE EN MAURICIE ET AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Cette recherche a été réalisée par Nathalie Boudreault

Sous la direction de Jean Proulx

Nous tenons à souligner la contribution des membres du comité de pilotage de la recherche, que nous remercions, à savoir :

- M. Renaud Beaudry, coordonnateur TROC – CQM¹
- Mme Isabelle Brunelle, administratrice TROC - CQM
- Mme Annie Désilets, conseillère au Programme SOC Agence MCQ²
- Mme Karine Guillemette, administratrice TROC - CQM
- Mme Nicole Hamel, administratrice TROC - CQM
- Mme France Marquis, administratrice TROC - CQM
- M. Sylvain St-Onge, administrateur TROC - CQM

M. Marc Lacour, directeur des services sociaux ainsi que Mme Dany Jolicœur, conseillère au Programme SOC, tous deux de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, ont aussi collaboré aux travaux du comité.

Nous remercions également M. Louis Perron, bénévole à l'Association des cardiaques de la Mauricie, qui a gracieusement procédé à la saisie des données du questionnaire, ainsi que M. Alain L. Brousseau de la TROC - CQM pour le traitement des données et pour les graphiques. Nous remercions également M. Yannick Martineau, également de la TROC - CQM, qui a colligé les données de nature qualitative provenant du questionnaire.

Enfin, nous voulons remercier les 20 personnes qui ont assuré l'animation et le secrétariat pour les groupes de discussion tenus à Drummondville le 26 mars 2009.

Cette recherche a pu être réalisée grâce à une contribution financière du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), ainsi qu'à la collaboration du Service de soutien aux organismes communautaires de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, qui a compilé pour nous les données issues des formulaires de demande de subvention des organismes communautaires de la région.

¹ TROC - CQM : Table régionale des organismes communautaires en santé et services sociaux du Centre-du-Québec et de la Mauricie

² Agence MCQ : Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux.....	9
<i>Portraits régionaux.....</i>	<i>9</i>
Liste des graphiques.....	10
<i>Portrait global – Mauricie et Centre-du-Québec.....</i>	<i>10</i>
<i>Portrait – MRC Arthabaska.....</i>	<i>10</i>
<i>Portrait – MRC Bécancour.....</i>	<i>11</i>
<i>Portrait – Le Centre-de-la-Mauricie.....</i>	<i>11</i>
<i>Portrait – MRC Les Chenaux.....</i>	<i>11</i>
<i>Portrait – MRC Drummond.....</i>	<i>12</i>
<i>Portrait – MRC L'Érable.....</i>	<i>12</i>
<i>Portrait – Le Haut-Saint-Maurice.....</i>	<i>12</i>
<i>Portrait – MRC Maskinongé.....</i>	<i>13</i>
<i>Portrait – MRC Mékinac.....</i>	<i>13</i>
<i>Portrait – MRC Nicolet-Yamaska.....</i>	<i>13</i>
<i>Portrait – Trois-Rivières.....</i>	<i>13</i>
Liste des acronymes	15
Résumé.....	16
Introduction	18
Chapitre 1 Contexte et objectifs de la recherche.....	20
1.1 <i>Contexte de la recherche.....</i>	<i>20</i>
1.2 <i>Mais pourquoi des travaux de valorisation de l'action communautaire ?.....</i>	<i>20</i>
1.3 <i>Objectifs de la recherche.....</i>	<i>23</i>
Chapitre 2 Méthodologie de la recherche.....	25
2.1 <i>Les formulaires SOC.....</i>	<i>26</i>
2.2 <i>Le questionnaire.....</i>	<i>27</i>
2.3 <i>Les groupes de discussion auprès des personnes salariées.....</i>	<i>28</i>
2.4 <i>Les groupes de discussion auprès de personnes qui fréquentent un organisme communautaire.....</i>	<i>29</i>
2.5 <i>Transcription et analyse des données qualitatives.....</i>	<i>31</i>
2.6 <i>Répertoirer les innovations.....</i>	<i>32</i>
2.7 <i>Considérations éthiques.....</i>	<i>32</i>
2.8 <i>Les limites de l'étude.....</i>	<i>33</i>
Chapitre 3 Les organismes communautaires en chiffres.....	34
3.1 <i>Leurs secteurs d'intervention.....</i>	<i>34</i>
3.2 <i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence.....</i>	<i>35</i>
3.3 <i>Répartition régionale des organismes communautaires.....</i>	<i>37</i>
3.4 <i>Les sources de revenus des organismes communautaires.....</i>	<i>38</i>

3.5 Les dépenses des organismes communautaires.....	42
3.6 Le personnel salarié au sein des organismes communautaires	43
3.7 La contribution des bénévoles au sein des organismes communautaires	44
3.8 Les personnes rejointes par les organismes communautaires.....	50
3.9 Conclusion.....	50
Chapitre 4 Une impressionnante gamme d'activités et de services.....	51
4.1 Les activités et les services offerts par les organismes communautaires.....	51
4.2 De grandes différences, mais de grandes similitudes.....	54
Chapitre 5 Beaucoup plus que des services.....	56
5.1 Au-delà des services, une relation.....	57
5.2 Des services oui, mais des services différents.....	59
5.3 Des lieux d'implication et de réalisation.....	61
5.4 De petites organisations empreintes de souplesse	63
5.5 Du personnel polyvalent.....	64
5.6 Quand l'engagement côtoie le professionnalisme	65
5.7 Des professionnels d'une approche unique.....	66
5.8 Un rempart contre la détresse et l'exclusion sociale.....	68
5.9 Les organismes communautaires : une source d'innovation.....	70
Chapitre 6 Des organismes bien implantés dans leur milieu.....	75
Conclusion une action essentielle dans une société en mal d'humanité.....	86
Bibliographie	90
Annexe 1 Questionnaire destiné aux organismes communautaires	93
Annexe 2 Guide d'entrevue pour les groupes de discussion réalisés auprès des personnes salariées des organismes communautaires.....	114
Annexe 3 Guide d'entrevue pour les groupes de discussion réalisés auprès des personnes qui fréquentent un organisme communautaire.....	118
Annexe 4a Portrait des organismes communautaires de la MRC Arthabaska	123
Introduction	123
Leurs secteurs d'activité	123
Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence.....	124
Territoire de desserte des organismes de la MRC Arthabaska.....	126
Les sources de revenus des organismes communautaires.....	126
Les dépenses des organismes communautaires.....	129
Le personnel salarié au sein des organismes communautaires.....	130
La contribution des bénévoles au sein des organismes communautaires.....	131
Les personnes rejointes par les organismes communautaires.....	133
Conclusion.....	134
Annexe 4b Portrait des organismes communautaires de la MRC Bécancour.....	135

<i>Introduction</i>	135
<i>Leurs secteurs d'activité</i>	135
<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence</i>	136
<i>Territoire de desserte des organismes de la MRC Bécancour</i>	137
<i>Les sources de revenus des organismes communautaires</i>	138
<i>Les dépenses des organismes communautaires</i>	141
<i>Le personnel salarié au sein des organismes communautaires</i>	142
<i>La contribution des bénévoles au sein des organismes communautaires</i>	143
<i>Les personnes rejointes par les organismes communautaires</i>	145
<i>Conclusion</i>	146
Annexe 4c Portrait des organismes communautaires du Centre-de-la-Mauricie ...	147
<i>Introduction</i>	147
<i>Leurs secteurs d'activité</i>	147
<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence</i>	148
<i>Territoire de desserte des organismes du Centre-de-la-Mauricie</i>	149
<i>Les sources de revenus des organismes communautaires</i>	150
<i>Les dépenses des organismes communautaires</i>	153
<i>Le personnel salarié au sein des organismes communautaires</i>	154
<i>La contribution des bénévoles au sein des organismes communautaires</i>	155
<i>Les personnes rejointes par les organismes communautaires</i>	157
<i>Conclusion</i>	158
Annexe 4d Portrait des organismes communautaires de la MRC Les Chenaux.....	159
<i>Introduction</i>	159
<i>Leurs secteurs d'activité</i>	159
<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence</i>	160
<i>Territoire de desserte des organismes de la MRC Les Chenaux</i>	161
<i>Les sources de revenus des organismes communautaires</i>	161
<i>Les dépenses des organismes communautaires</i>	164
<i>Le personnel salarié au sein des organismes communautaires</i>	165
<i>La contribution des bénévoles au sein des organismes communautaires</i>	166
<i>Les personnes rejointes par les organismes communautaires</i>	168
<i>Conclusion</i>	169
Annexe 4e Portrait des organismes communautaires de la MRC Drummond.....	170
<i>Introduction</i>	170
<i>Leurs secteurs d'activité</i>	170
<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence</i>	171
<i>Territoire de desserte des organismes de la MRC Drummond</i>	172
<i>Les sources de revenus des organismes communautaires</i>	173
<i>Les dépenses des organismes communautaires</i>	176
<i>Le personnel salarié au sein des organismes communautaires</i>	177
<i>La contribution des bénévoles au sein des organismes communautaires</i>	178

<i>Les personnes rejointes par les organismes communautaires</i>	180
<i>Conclusion</i>	181
Annexe 4f Portrait des organismes communautaires de la MRC l'Érable	182
<i>Introduction</i>	182
<i>Leurs secteurs d'activité</i>	182
<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence</i>	183
<i>Territoire de desserte des organismes de L'Érable</i>	184
<i>Les sources de revenus des organismes communautaires</i>	185
<i>Les dépenses des organismes communautaires</i>	188
<i>Le personnel salarié au sein des organismes communautaires</i>	189
<i>La contribution des bénévoles au sein des organismes communautaires</i>	190
<i>Les personnes rejointes par les organismes communautaires</i>	192
<i>Conclusion</i>	192
Annexe 4g Portrait des organismes communautaires du Haut-Saint-Maurice	194
<i>Introduction</i>	194
<i>Leurs secteurs d'activité</i>	194
<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence</i>	195
<i>Territoire de desserte des organismes du Haut-Saint-Maurice</i>	196
<i>Les sources de revenus des organismes communautaires</i>	197
<i>Les dépenses des organismes communautaires</i>	200
<i>Le personnel salarié au sein des organismes communautaires</i>	201
<i>La contribution des bénévoles au sein des organismes communautaires</i>	202
<i>Les personnes rejointes par les organismes communautaires</i>	204
<i>Conclusion</i>	205
Annexe 4h Portrait des organismes communautaires de la MRC Maskinongé	206
<i>Introduction</i>	206
<i>Leurs secteurs d'activité</i>	206
<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence</i>	207
<i>Territoire de desserte des organismes de la MRC Maskinongé</i>	208
<i>Les sources de revenus des organismes communautaires</i>	208
<i>Les dépenses des organismes communautaires</i>	211
<i>Le personnel salarié au sein des organismes communautaires</i>	212
<i>La contribution des bénévoles au sein des organismes communautaires</i>	213
<i>Les personnes rejointes par les organismes communautaires</i>	215
<i>Conclusion</i>	216
Annexe 4i Portrait des organismes communautaires de la MRC Mékinac	217
<i>Introduction</i>	217
<i>Leurs secteurs d'activité</i>	217
<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence</i>	218
<i>Territoire de desserte des organismes de la MRC Mékinac</i>	219

<i>Les sources de revenus des organismes communautaires.....</i>	<i>219</i>
<i>Les dépenses des organismes communautaires.....</i>	<i>222</i>
<i>Le personnel salarié au sein des organismes communautaires.....</i>	<i>223</i>
<i>La contribution des bénévoles au sein des organismes communautaires.....</i>	<i>224</i>
<i>Les personnes rejointes par les organismes communautaires.....</i>	<i>226</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>227</i>

Annexe 4j Portrait des organismes communautaires de la MRC Nicolet-Yamaska **228**

<i>Introduction.....</i>	<i>228</i>
<i>Leurs secteurs d'activité.....</i>	<i>228</i>
<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence.....</i>	<i>229</i>
<i>Territoire de desserte des organismes de la MRC Nicolet-Yamaska.....</i>	<i>230</i>
<i>Les sources de revenus des organismes communautaires.....</i>	<i>231</i>
<i>Les dépenses des organismes communautaires.....</i>	<i>234</i>
<i>Le personnel salarié au sein des organismes communautaires.....</i>	<i>235</i>
<i>La contribution des bénévoles au sein des organismes communautaires.....</i>	<i>236</i>
<i>Les personnes rejointes par les organismes communautaires.....</i>	<i>238</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>239</i>

Annexe 4k Portrait des organismes communautaires du territoire de Trois-Rivières
..... **240**

<i>Introduction.....</i>	<i>240</i>
<i>Leurs secteurs d'activité.....</i>	<i>240</i>
<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence.....</i>	<i>241</i>
<i>Territoire de desserte des organismes de Trois-Rivières.....</i>	<i>243</i>
<i>Les sources de revenus des organismes communautaires.....</i>	<i>243</i>
<i>Les dépenses des organismes communautaires.....</i>	<i>246</i>
<i>Le personnel salarié au sein des organismes communautaires.....</i>	<i>247</i>
<i>La contribution des bénévoles au sein des organismes communautaires.....</i>	<i>249</i>
<i>Les personnes rejointes par les organismes communautaires.....</i>	<i>251</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>251</i>

LISTE DES TABLEAUX

1.	<i>Taux de participation, par territoire de MRC</i>	27-28
2.	<i>Années d'ancienneté des travailleurs et des travailleuses au sein d'un organisme communautaire</i>	29
3.	<i>Les organismes communautaires en Mauricie et au Centre-du-Québec</i>	35
4.	<i>Répartition régionale des organismes communautaires en fonction de leur territoire de résidence</i>	37
5.	<i>Bénévolat dans les organismes communautaires selon le secteur d'activité</i>	48
6.	<i>Nature des liens des organismes communautaires avec ses différents partenaires</i>	83

PORTRAITS RÉGIONAUX

7.	<i>Les organismes communautaires dans la MRC Arthabaska</i>	124
8.	<i>Les organismes communautaires dans la MRC Bécancour</i>	136
9.	<i>Les organismes communautaires dans le Centre-de-la-Mauricie</i>	148
10.	<i>Les organismes communautaires dans la MRC Les Chenaux</i>	160
11.	<i>Les organismes communautaires dans la MRC Drummond</i>	171
12.	<i>Les organismes communautaires dans la MRC L'Érable</i>	183
13.	<i>Les organismes communautaires dans le Haut-Saint-Maurice</i>	195
14.	<i>Les organismes communautaires dans la MRC Maskinongé</i>	207
15.	<i>Les organismes communautaires dans la MRC Mékinac</i>	218
16.	<i>Les organismes communautaires dans la MRC Nicolet-Yamaska</i>	229
17.	<i>Les organismes communautaires dans Trois-Rivières</i>	241

LISTE DES GRAPHIQUES

PORTRAIT GLOBAL – MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC

1.	<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence</i>	36
2.	<i>Territoires desservis par les organismes</i>	38
3.	<i>Répartition des sources de revenus</i>	39
4.	<i>Répartition des revenus provenant du milieu</i>	40
5.	<i>Répartition selon le type de financement</i>	41
6.	<i>Répartition des dépenses</i>	42
7.	<i>Répartition du personnel selon la fonction</i>	43
8.	<i>Répartition des heures travaillées selon le type de ressources humaines</i>	45
9.	<i>Lieux d'implication des bénévoles</i>	45
10.	<i>Services dans lesquels les bénévoles sont le plus souvent impliqués</i>	46
11.	<i>Répartition des sources de revenus incluant le bénévolat</i>	49
12.	<i>Les activités et les services offerts par les organismes (1)</i>	51
13.	<i>Les activités et les services offerts par les organismes (2)</i>	52
14.	<i>Proportion des organismes ayant participé au développement d'au moins une initiative nouvelle au cours des dernières années</i>	71
15.	<i>Type de participation des organismes dans le développement des initiatives</i>	74
16.	<i>Importance des liens des organismes avec d'autres organismes communautaires</i>	75
17.	<i>Objets des liens avec les organismes communautaires</i>	76
18.	<i>Objets des liens avec les établissements publics</i>	77
19.	<i>Implication des organismes dans les projets cliniques</i>	78
20.	<i>Motivations des organismes à participer aux travaux entourant les projets cliniques</i>	78
21.	<i>Pourcentage des organismes impliqués dans les projets cliniques selon le territoire de CSSS</i>	79
22.	<i>Proportion des organismes participant à au moins un comité local ou régional</i>	80
23.	<i>Raisons pour lesquelles les organismes participent aux comités locaux ou régionaux</i>	81
24.	<i>Proportion des organismes en lien régulièrement selon le secteur d'activité</i>	81
25.	<i>Objets des liens avec des organismes d'autres secteurs d'activité</i>	82

PORTRAIT – MRC ARTHABASKA

1.	<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence</i>	125
2.	<i>Territoires desservis par les organismes</i>	126
3.	<i>Répartition des sources de revenus</i>	127
4.	<i>Répartition des revenus provenant du milieu</i>	128
5.	<i>Répartition selon le type de financement</i>	129

6.	<i>Répartition des dépenses</i>	129
7.	<i>Répartition du personnel selon la fonction</i>	130
8.	<i>Répartition des heures selon le type de ressources humaines</i>	131
9.	<i>Répartition des sources de revenus incluant le bénévolat</i>	133

PORTRAIT – MRC BÉCANCOUR

1.	<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence</i>	137
2.	<i>Territoires desservis par les organismes</i>	138
3.	<i>Répartition des sources de revenus</i>	139
4.	<i>Répartition des revenus provenant du milieu</i>	140
5.	<i>Répartition selon le type de financement</i>	140
6.	<i>Répartition des dépenses</i>	141
7.	<i>Répartition du personnel selon la fonction</i>	142
8.	<i>Répartition des heures selon le type de ressources humaines</i>	143
9.	<i>Répartition des sources de revenus incluant le bénévolat</i>	145

PORTRAIT – LE CENTRE-DE-LA-MAURICIE

1.	<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence</i>	149
2.	<i>Territoires desservis par les organismes</i>	150
3.	<i>Répartition des sources de revenus</i>	151
4.	<i>Répartition des revenus provenant du milieu</i>	152
5.	<i>Répartition selon le type de financement</i>	152
6.	<i>Répartition des dépenses</i>	153
7.	<i>Répartition du personnel selon la fonction</i>	154
8.	<i>Répartition des heures selon le type de ressources humaines</i>	155
9.	<i>Répartition des sources de revenus incluant le bénévolat</i>	157

PORTRAIT – MRC LES CHENAUX

1.	<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence</i>	161
2.	<i>Répartition des sources de revenus</i>	162
3.	<i>Répartition des revenus provenant du milieu</i>	163
4.	<i>Répartition selon le type de financement</i>	164
5.	<i>Répartition des dépenses</i>	165
6.	<i>Répartition du personnel selon la fonction</i>	165
7.	<i>Répartition des heures selon le type de ressources humaines</i>	166
8.	<i>Répartition des sources de revenus incluant le bénévolat</i>	168

PORTRAIT – MRC DRUMMOND

1.	<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence.....</i>	<i>172</i>
2.	<i>Territoires desservis par les organismes</i>	<i>173</i>
3.	<i>Répartition des sources de revenus.....</i>	<i>174</i>
4.	<i>Répartition des revenus provenant du milieu.....</i>	<i>175</i>
5.	<i>Répartition selon le type de financement.....</i>	<i>175</i>
6.	<i>Répartition des dépenses.....</i>	<i>176</i>
7.	<i>Répartition du personnel selon la fonction.....</i>	<i>177</i>
8.	<i>Répartition des heures selon le type de ressources humaines.....</i>	<i>178</i>
9.	<i>Répartition des sources de revenus incluant le bénévolat.....</i>	<i>180</i>

PORTRAIT – MRC L'ÉRABLE

1.	<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence.....</i>	<i>184</i>
2.	<i>Territoires desservis par les organismes</i>	<i>185</i>
3.	<i>Répartition des sources de revenus.....</i>	<i>186</i>
4.	<i>Répartition des revenus provenant du milieu.....</i>	<i>187</i>
5.	<i>Répartition selon le type de financement.....</i>	<i>187</i>
6.	<i>Répartition des dépenses.....</i>	<i>188</i>
7.	<i>Répartition du personnel selon la fonction.....</i>	<i>189</i>
8.	<i>Répartition des heures selon le type de ressources humaines.....</i>	<i>190</i>
9.	<i>Répartition des sources de revenus incluant le bénévolat.....</i>	<i>191</i>

PORTRAIT – LE HAUT-SAINT-AURICE

1.	<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence.....</i>	<i>196</i>
2.	<i>Territoires desservis par les organismes</i>	<i>197</i>
3.	<i>Répartition des sources de revenus.....</i>	<i>198</i>
4.	<i>Répartition des revenus provenant du milieu.....</i>	<i>199</i>
5.	<i>Répartition selon le type de financement.....</i>	<i>200</i>
6.	<i>Répartition des dépenses.....</i>	<i>201</i>
7.	<i>Répartition du personnel selon la fonction.....</i>	<i>201</i>
8.	<i>Répartition des heures selon le type de ressources humaines.....</i>	<i>202</i>
9.	<i>Répartition des sources de revenus incluant le bénévolat.....</i>	<i>204</i>

PROTRAIT – MRC MASKINONGÉ

1.	<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence.....</i>	<i>208</i>
2.	<i>Répartition des sources de revenus.....</i>	<i>209</i>
3.	<i>Répartition des revenus provenant du milieu.....</i>	<i>210</i>
4.	<i>Répartition selon le type de financement.....</i>	<i>211</i>
5.	<i>Répartition des dépenses.....</i>	<i>212</i>
6.	<i>Répartition du personnel selon la fonction.....</i>	<i>212</i>
7.	<i>Répartition des heures selon le type de ressources humaines.....</i>	<i>213</i>
8.	<i>Répartition des sources de revenus incluant le bénévolat.....</i>	<i>215</i>

PROTRAIT – MRC MÉKINAC

1.	<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence.....</i>	<i>219</i>
2.	<i>Répartition des sources de revenus.....</i>	<i>220</i>
3.	<i>Répartition des revenus provenant du milieu.....</i>	<i>221</i>
4.	<i>Répartition selon le type de financement.....</i>	<i>222</i>
5.	<i>Répartition des dépenses.....</i>	<i>223</i>
6.	<i>Répartition du personnel selon la fonction.....</i>	<i>223</i>
7.	<i>Répartition des heures selon le type de ressources humaines.....</i>	<i>224</i>
8.	<i>Répartition des sources de revenus incluant le bénévolat.....</i>	<i>226</i>

PROTRAIT – MRC NICOLET-YAMASKA

1.	<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence.....</i>	<i>230</i>
2.	<i>Territoires desservis par les organismes.....</i>	<i>231</i>
3.	<i>Répartition des sources de revenus.....</i>	<i>232</i>
4.	<i>Répartition des revenus provenant du milieu.....</i>	<i>233</i>
5.	<i>Répartition selon le type de financement.....</i>	<i>233</i>
6.	<i>Répartition des dépenses.....</i>	<i>234</i>
7.	<i>Répartition du personnel selon la fonction.....</i>	<i>235</i>
8.	<i>Répartition des heures selon le type de ressources humaines.....</i>	<i>236</i>
9.	<i>Répartition des sources de revenus incluant le bénévolat.....</i>	<i>238</i>

PROTRAIT – TROIS-RIVIÈRES

1.	<i>Répartition des organismes selon la typologie de l'Agence.....</i>	<i>242</i>
2.	<i>Territoires desservis par les organismes.....</i>	<i>243</i>
3.	<i>Répartition des sources de revenus.....</i>	<i>244</i>

4.	<i>Répartition des revenus provenant du milieu.....</i>	<i>245</i>
5.	<i>Répartition selon le type de financement.....</i>	<i>246</i>
6.	<i>Répartition des dépenses.....</i>	<i>247</i>
7.	<i>Répartition du personnel selon la fonction.....</i>	<i>248</i>
8.	<i>Répartition des heures selon le type de ressources humaines.....</i>	<i>249</i>
9.	<i>Répartition des sources de revenus incluant le bénévolat.....</i>	<i>250</i>

LISTE DES ACRONYMES

Agence MCQ	Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
ASSS	Agence de la santé et des services sociaux
AVD	Activités de la vie domestique
AVQ	Activités de la vie quotidienne
CAB	Centre d'action bénévole
CALACS	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
CDC	Corporation de développement communautaire
CH	Centre hospitalier
CJ	Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec
CJE	Carrefour jeunesse-emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CR	Centre de réadaptation
CSDI	Centre de services en déficience intellectuelle
CSMO-ÉSAC	Comité sectoriel de main-d'œuvre - Économie sociale et action communautaire
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
FG	Focus groupe
IPLI	Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance
LAREPPS	Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales
MPC	Mouvement populaire et communautaire
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTS	Maladies transmises sexuellement
NGP	Nouvelle gestion publique
OSBL	Organisme sans but lucratif
PACE	Programme d'action communautaire pour les enfants
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
PUQ	Presses de l'Université du Québec
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux
SACA	Secrétariat à l'action communautaire autonome
SACAI	Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
SOC	Soutien aux organismes communautaires
SSMO	Service spécialisé de main-d'œuvre
SSS	Santé et services sociaux
TROC	Table régionale des organismes communautaires en santé et services sociaux
TROC-CQM	Table régionale des organismes communautaires en santé et services sociaux du Centre-du-Québec et de la Mauricie
UQÀM	Université du Québec à Montréal

RÉSUMÉ

Les organismes communautaires intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux en Mauricie et au Centre-du-Québec, ce sont 246 organismes actifs dans 25 secteurs d'intervention différents et répartis dans les 11 territoires de MRC de la région. Ces derniers emploient 1 850 personnes qui, en 2006-2007, ont travaillé près de 2 millions d'heures. Ce sont aussi 40 000 membres et 15 000 bénévoles, dont 1 800 sont membres d'un conseil d'administration. Ces 15 000 bénévoles ont travaillé plus de 900 000 heures en 2006-2007, soit 31 % de toutes les heures travaillées dans les organismes communautaires. La valeur économique du bénévolat au sein des organismes communautaires s'élevait à près de 15 M \$ en 2006-2007. Les organismes communautaires de la Mauricie et du Centre-du-Québec ont par ailleurs généré des revenus de 50 M \$ en 2006-2007, dont 32 M \$ ont été versés sur la masse salariale. Ces revenus provenaient pour 56 % de l'Agence de la santé et des services sociaux (28,6 M \$), et pour 27 % du milieu (13,4 M \$). Si l'on ajoute la valeur économique du bénévolat, la part du milieu grimpe à 28,1 M \$ pour presque rejoindre la part de l'Agence de la santé et des services sociaux.

Les organismes communautaires intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux offrent une gamme impressionnante d'activités et de services, qui vont de l'accueil-référence à l'hébergement, en passant par le dépannage alimentaire, les groupes d'entraide, l'éducation populaire, le transport-accompagnement, le soutien à l'allaitement, etc. Ils répondent ainsi à une multitude de besoins et rejoignent des populations variées. Chaque année, ils rejoignent plusieurs dizaines de milliers de personnes en Mauricie et au Centre-du-Québec. Par leur nature, mais aussi par l'étendue des services qu'ils offrent, ils contribuent à accroître de façon importante l'offre de services sociaux et de santé disponibles dans la région.

Les activités et les services offerts par les organismes communautaires se distinguent toutefois nettement de ceux offerts par les établissements publics. En plus d'offrir un service concret en réponse à un besoin précis, les organismes communautaires constituent souvent, pour les personnes qui les fréquentent, un lieu de socialisation voire un véritable milieu de vie auquel elles sont profondément attachées. Pour plusieurs, ils constituent un véritable rempart contre l'isolement, la détresse et la rupture sociale. Pour plusieurs aussi, ils constituent un lieu d'implication, de valorisation et d'accomplissement personnel. Dans une large mesure, il s'agit d'activités et de services qui sont uniques, de nature différente et qui, à l'évidence, ne pourraient pas être offerts par le réseau public.

Les organismes communautaires ont donc une contribution qui leur est spécifique au sein du système de santé et de services sociaux. Ils ont développé un type d'intervention unique où le don, la générosité et le professionnalisme se côtoient. Ainsi, tenter de faire jouer aux organismes communautaires un rôle identique à celui joué par les établissements publics équivaldrait à mettre de côté ce qui constitue leur apport le plus précieux.

Si, par sa nature, l'action des organismes communautaires se distingue de celle des établissements publics, cela ne signifie pas qu'ils travaillent en vase clos. Au contraire, dans une large proportion, les organismes communautaires travaillent en étroite

collaboration avec les autres organisations de leur territoire, qu'elles soient publiques ou communautaires, provenant du secteur de la santé et des services sociaux ou provenant d'autres secteurs d'activité (milieu municipal, éducation, emploi, etc.). Ils sont aussi fortement impliqués dans leur communauté, participant à de nombreux comités locaux ou régionaux (comité famille, comité de lutte contre la pauvreté, comité pour contrer l'abus chez les aînés, etc.).

Par les activités et les services qu'ils offrent, mais aussi par les nombreuses collaborations qu'ils ont développées, il ne fait aucun doute que les organismes communautaires de la Mauricie et du Centre-du-Québec contribuent de façon importante à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population.

INTRODUCTION

Dans de nombreux domaines d'intervention, les organismes communautaires jouent un rôle important au sein de la société québécoise. Dans le domaine de la santé et des services sociaux, ce rôle s'est notamment accru passablement depuis 1991 avec l'adoption, par le Gouvernement du Québec, de la Loi 120, une loi qui, pour la première fois, venait reconnaître la légitimité et la contribution des organismes communautaires intervenant dans ce domaine.

Mais cette contribution importante des organismes communautaires à la santé et au bien-être de la population demeure encore, à bien des égards, mal connue. C'est Michel Vennes, directeur de l'Institut du Nouveau Monde qui, dans sa conférence lors du colloque Relever le Défi de la reconnaissance et du soutien de l'action communautaire tenu à Trois-Rivières en mars 2006, avait affirmé que les organismes communautaires constituent sans doute « le secret le mieux gardé du Québec ».

En effet, c'est davantage au centre de santé, à l'hôpital ou au centre de réadaptation que l'on pense en premier lorsque l'on parle de services de santé et de services sociaux. Pourtant, partout au Québec, ils sont plus de 3 000 organismes à s'activer pour venir en aide à des dizaines de milliers de personnes qui vivent des difficultés de tous ordres. D'autre part, à l'intérieur même du réseau de la santé et des services sociaux, il n'est pas certain que l'apport des organismes communautaires soit reconnu à sa juste valeur, et surtout pour ce qu'il est, c'est-à-dire beaucoup plus qu'une simple prestation de services.

C'est pourquoi la Table régionale des organismes communautaires (TROC) du Centre-du-Québec et de la Mauricie, en collaboration avec l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, a décidé de commander une étude visant à valoriser l'action des organismes communautaires de la région³. Ce sont les résultats de cette étude que l'on trouvera dans les pages qui suivent. Cette étude intéressera autant les décideurs des différents paliers au sein du réseau de la santé et des services sociaux que les personnes qui y œuvrent plus près du terrain. Elle intéressera aussi les différents acteurs communautaires eux-mêmes, en leur reflétant, nous l'espérons, une image juste et évocatrice de l'action qu'ils portent sur le terrain.

Le rapport est divisé en six chapitres. Le Chapitre 1 précise le contexte dans lequel s'est inscrite cette recherche ainsi que les objectifs poursuivis par la recherche, tandis que le Chapitre 2 décrit la méthodologie utilisée. Les chapitres 3 à 6 présentent les résultats de la recherche. Le Chapitre 3 cherche à mettre en lumière l'ampleur du milieu communautaire en Mauricie et au Centre-du-Québec en présentant un portrait chiffré des organismes communautaires, à savoir leur nombre, leurs différents champs d'intervention, le personnel et les bénévoles qui y sont engagés, etc. Les deux

³ Bien que constituant des régions administratives distinctes, la Mauricie et le Centre-du-Québec ne constituent toutefois qu'une seule région sociosanitaire. Lorsque, pour alléger le texte, nous utiliserons l'expression « la région », il faudra entendre qu'il s'agit bien des deux régions que sont la Mauricie et le Centre-du-Québec.

chapitres suivants visent quant à eux à mettre en lumière l'action des organismes communautaires et son impact sur les populations qu'ils rejoignent, en mettant l'accent sur ce qui distingue son action de celle des établissements publics. Le Chapitre 6 montre que, malgré leurs différences, les deux réseaux, publics et communautaires, entretiennent de nombreux liens entre eux. Plus largement, il montre comment les organismes communautaires sont bien implantés dans leurs milieux respectifs.

Enfin, le rapport se termine par une conclusion générale dans laquelle nous revenons sur les éléments qui nous semblent ressortir de l'étude, en tentant d'y apporter des éléments éclairants quant à la nature de la contribution spécifique des organismes communautaires ainsi qu'à l'importance de leur action pour la santé et le bien-être de la population.

CHAPITRE 1

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

1.1 CONTEXTE DE LA RECHERCHE

Dans le cadre de sa campagne de mobilisation 2006-2007 pour l'obtention de financements supplémentaires pour les organismes communautaires, la TROC Centre-du-Québec/Mauricie a adressé une demande au conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec à l'effet de mener, conjointement avec elle, des travaux visant à valoriser l'action des organismes communautaires de la région. Le conseil d'administration et la direction de l'Agence ont répondu positivement à cette demande, et la position de l'Agence a été confirmée et précisée lors d'une rencontre de travail tenue en septembre 2007. Lors de cette rencontre, il a été convenu que la responsabilité de ces travaux incomberait à la TROC, mais que l'Agence acceptait par ailleurs d'apporter sa collaboration à ces travaux.

À l'automne 2008, un comité de pilotage a été mis sur pied et auquel l'Agence a accepté de participer. Le mandat du comité de pilotage était d'orienter les travaux de valorisation, en précisant notamment ses attentes à l'égard des travaux de recherche, et d'assurer le suivi de ces travaux. Outre une responsable du programme SOC à l'Agence, le comité était composé du coordonnateur et de cinq membres du conseil d'administration de la TROC. La TROC s'est par ailleurs adjointe les services d'un consultant pour mener à bien ces travaux, M. Jean Proulx. En plus d'avoir œuvré dans le milieu communautaire pendant de nombreuses années, et en particulier dans le secteur de la santé et des services sociaux, M. Proulx est associé au Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) de l'Université du Québec à Montréal à titre de professionnel de recherche depuis 2001. Il a notamment réalisé des travaux sur la place des organismes communautaires dans l'offre de services dans le domaine de la santé et des services sociaux, sur les rapports entre l'État et les organismes communautaires, ainsi que sur l'innovation sociale.

1.2 MAIS POURQUOI DES TRAVAUX DE VALORISATION DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE ?

Les organismes communautaires interviennent dans le domaine de la santé et des services sociaux depuis le début des années '70. Pour nombre d'entre eux, ils sont nés en réaction aux lacunes ou aux limites constatées dans les services publics mis en

place à la faveur de la réforme Castonguay sous l'égide de l'État-Providence (Proulx, 1997). Dans un ouvrage récent, Jetté a montré de façon magistrale l'évolution des organismes communautaires intervenant dans le secteur de la santé et des services sociaux, depuis la création du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) en 1973 jusqu'au début des années 2000. Occupant un espace relativement marginal à leurs débuts, ceux-ci ont fini par acquérir, au fil des ans, une reconnaissance de plus en plus grande de la part des pouvoirs publics (Jetté, 2008).

Au cours de cette évolution, l'année 1991 aura certes été un moment charnière pour les organismes communautaires. En effet, avec la réforme de la santé et des services sociaux qui a suivi les importants travaux de la Commission Rochon (réforme Côté), l'État québécois répondait à l'appel des organismes communautaires en reconnaissant pour la première fois leur légitimité dans une loi, la Loi 120 (Proulx, 1997; Jetté, 2008). Il reconnaissait en effet que, aux côtés des établissements publics, les organismes communautaires pouvaient apporter une contribution importante à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population, notamment en palliant en partie les défaillances et les rigidités du système public. Sans remettre en cause les bienfaits de l'État-Providence et des services publics, Rosanvallon avait en effet montré, dès 1981, comment la professionnalisation des services sociaux, à cause de leur caractère anonyme, avait entraîné une déshumanisation de l'aide, et provoqué des effets pervers en produisant notamment ce qu'il avait appelé « une solidarité mécanique désencastrée du social ». Il avait aussi remis en question la capacité des services publics à faire face aux nouveaux besoins en émergence (Rosanvallon, 1981).

Le Livre blanc ayant donné lieu à la Loi 120 exprime en ces termes cette reconnaissance accordée aux organismes communautaires :

« Les organismes communautaires contribuent aujourd'hui à la prestation de services et au raffermissement des liens communautaires. Ils renouvellent et diversifient les approches et les moyens d'action. Ils s'avèrent particulièrement aptes à répondre aux nouveaux besoins. L'ampleur et l'originalité de leur action sont telles qu'il n'est plus possible d'interpréter la santé et le bien-être à travers le seul prisme des interventions publiques »

(Livre blanc, 1990 : 59)

C'est donc en misant sur la spécificité même des organismes communautaires que l'État québécois les invitait à s'inscrire dans un « nouveau partenariat » avec lui pour la livraison de services sociaux et de santé. Cependant, plus de 15 ans après la réforme Côté, nombreux sont ceux qui se demandent si cette noble intention du départ est toujours soutenue par les principaux acteurs du réseau public, qu'il s'agisse des décideurs au ministère de la Santé et des Services sociaux, dans les Agences régionales ou chez les cadres des établissements publics au palier local. En fait, et sans présumer qu'il le fasse de mauvaise foi, plusieurs soutiennent que le réseau public exercerait une pression de plus en plus forte sur les organismes communautaires afin que ceux-ci s'inscrivent dans la logique du réseau public, comme s'ils en étaient partie prenante : tendance à ne reconnaître les organismes communautaires que comme prestataires de services ; intégration dans les réseaux

locaux de services ; tendance à instrumentaliser les organismes communautaires aux fins poursuivies par les établissements publics, par des ententes de services par exemple ; tendance à ne financer que les organismes qui s'inscrivent dans les priorités ministérielles ; tendance à la professionnalisation au sein des organismes communautaires ; etc. (Proulx, 1997 ; Lamoureux, J., 1994 ; Fournier et al, 2001 ; Duval et al, 2005 ; Lamoureux, H., 2007 ; Bourque, 2004 ; Bourque, 2007 ; Jetté, 2008). D'ailleurs, selon Bourque, la réforme Couillard de 2003 viendrait encore accentuer davantage cette tendance (Bourque, 2004). Encore une fois, dans son récent ouvrage, Jetté montre de façon éloquente comment les transformations récentes au sein même des établissements publics, avec l'adoption de modes de gestion « industriels » inspirés de la « Nouvelle gestion publique » (NGP), en viennent à imposer, consciemment ou non, leur propre logique d'action aux organismes communautaires, alors que c'est précisément en vertu de leur approche différente que l'on souhaitait solliciter davantage leur contribution à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population.

Les organismes communautaires revendiquent en effet d'être reconnus non pas comme prestataires de services en complémentarité des services publics, mais comme lieux de citoyenneté, de prise en charge, de participation et de transformations sociales. Nous reprendrons ici, pour rappel, les principales caractéristiques des organismes communautaires dits « autonomes » telles qu'elles ont été libellées dans la Politique gouvernementale de soutien à l'action communautaire, et dans lesquelles la grande majorité des organismes intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux se reconnaissent. Ces caractéristiques ont été définies par les organismes communautaires eux-mêmes, « avec le souci de distinguer leurs pratiques de celles des services publics », reprises dans le rapport Larose et sur lesquelles « le gouvernement s'appuie (...) comme base de l'action communautaire autonome.

« L'action communautaire autonome constitue un mouvement de participation et de transformation sociale aux approches larges, aux pratiques citoyennes, génératrices de liens sociaux et de cohésion sociale. Le mouvement formé par les organismes d'action communautaire autonome est un mouvement issu de la société civile, c'est-à-dire :

- à l'initiative des citoyens ou des communautés;
- avec leur participation (fonctionnement démocratique);
- avec leur engagement (militantisme, bénévolat);
- dans une perspective de prise en charge individuelle et collective visant la solidarité sociale, la transformation des conditions de vie et des rapports sociaux (...);
- dans le champ de la promotion et de la défense collective des droits ou dans le champ du développement de services alternatifs ou encore dans le champ du développement de nouvelles réponses à de nouveaux besoins (innovation).

Les organismes qui s'associent à ce mouvement sont autonomes dans l'initiative et dans la conduite de leur mission » (SACA, 2001 : 21).

Soulignons que, dans sa propre politique de reconnaissance élaboré en 2000, l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec (à l'époque la Régie régionale) reconnaissait aussi « les particularités de la contribution des organismes communautaires » et que, pour elle, « la notion d'organisme communautaire correspond à une réalité qui se distingue tant par son approche et ses cibles d'action, ses caractéristiques, que par son mode de fonctionnement et ses structures décisionnelles » (RRSSS-04, 2000a : 14).

Ainsi, en même temps que le Gouvernement du Québec reconnaît, dans sa politique gouvernementale, les attributs spécifiques des organismes communautaires autonomes, d'autres orientations ministérielles tendent en quelque sorte à vouloir les infléchir et à amener les organismes communautaires à jouer un rôle de suppléant voire de sous-traitant des services publics.

C'est pourquoi la TROC Centre-du-Québec/Mauricie en est venue à la conclusion qu'il devenait important de valoriser davantage l'action des organismes communautaires, de mettre en lumière son apport original et de mieux la faire connaître.

1.3 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

De façon générale, la présente recherche avait pour but de valoriser l'apport des organismes communautaires intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux des régions Mauricie et Centre-du-Québec.

De façon plus précise, elle visait à :

- mieux faire connaître l'ampleur et la variété des champs d'intervention des organismes communautaires;
- mieux faire connaître l'apport original et la contribution spécifique des organismes communautaires de ces deux régions à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population;
- mettre en lumière l'impact de l'action des organismes communautaires sur les populations qu'ils rejoignent;
- plus globalement, mettre en lumière l'impact de l'action des organismes communautaires sur l'offre de services disponibles dans les deux régions.

Par ailleurs, avec cette recherche, la TROC Centre-du-Québec/Mauricie souhaitait aussi que l'on mette en valeur l'apport de l'ensemble des organismes communautaires à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population. En effet, dans un contexte où le ministère la Santé et des Services sociaux utilise, autant pour fins de planification que de financement, une approche par programmes-clientèles; dans un contexte où, comme nous l'avons vu, le ministère et les établissements auraient tendance à vouloir étendre cette approche aux organismes communautaires; dans un contexte enfin où le ministère tendrait à soutenir davantage les organismes qui s'inscrivent dans les priorités ministérielles, nous avons fait l'hypothèse que l'action des organismes communautaires avait des effets « transversaux » sur la santé et le bien-être des populations qu'ils rejoignent qui transcendent les problématiques particulières. Si les différents acteurs impliqués au sein du réseau de la santé et des services sociaux ont sans doute une connaissance relativement bonne des organismes communautaires

intervenant autour d'une problématique particulière, on peut toutefois faire l'hypothèse que cette connaissance, que l'on pourrait qualifier de « verticale », cache par ailleurs une méconnaissance au plan des répercussions plus larges de l'action des organismes communautaires.

En somme, par cette recherche, la TROC Centre-du-Québec/Mauricie visait à sensibiliser les différents acteurs impliqués au sein du réseau de la santé et des services sociaux à la transversalité de l'action des organismes communautaires, et par-là à les amener à considérer différemment leur apport et son importance pour la santé et le bien-être de la population. Elle visait donc en premier lieu les décideurs au sein du ministère de la Santé et des Services sociaux, mais également les cadres et le personnel de l'Agence régionale ainsi que ceux des établissements du réseau de la santé et des services sociaux de la région avec qui les organismes communautaires sont en interaction.

Enfin, cette recherche visait également les acteurs impliqués au sein même des organismes communautaires qui, souvent, arrivent eux-mêmes à peine à saisir tout l'impact de leur action, qu'il s'agisse du personnel salarié ou des membres des conseils d'administration. Aux dires même d'une conseillère au programme SOC de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, les rapports d'activité que les organismes communautaires acheminent annuellement à l'Agence seraient loin de traduire toute l'ampleur de leur action. C'est pourquoi, par cette recherche, la TROC Centre-du-Québec/Mauricie visait également à faire prendre conscience aux personnes œuvrant dans les organismes communautaires de l'ampleur de leur action, et qu'ils puissent ainsi mieux témoigner de son importance, que ce soit auprès de leurs membres ou dans les différentes activités de reddition de comptes auxquelles les organismes communautaires sont conviés.

CHAPITRE 2

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Depuis les quinze dernières années, de nombreux regroupements d'organismes communautaires ont mené des recherches dans le but de dresser un « portrait » des organismes communautaires de leur région afin de mettre en lumière leur ampleur et leur importance, que ce soit au plan social ou économique (CDC Longueuil, 1996; CDC Nicolet-Yamaska, 1998; Bornais, 1998; Deslauriers et al, 1998; Mathieu et al, 2001; ASSS-16, 2005). La TROC Centre-du-Québec/Mauricie (à l'époque le Mouvement populaire et communautaire 04) avait d'ailleurs été l'une des premières à procéder à une telle enquête en 1993 (MPC-04, 1993). L'Agence de la santé et des services sociaux de Laval, en collaboration avec la Corporation de développement communautaire de Laval, mène actuellement une enquête semblable (ASSS-13, 2008).

La plupart de ces recherches se limitent toutefois à recueillir des données quantitatives à partir d'un questionnaire envoyé aux groupes. Ces données quantitatives ont certes leur importance lorsqu'il s'agit de démontrer l'ampleur d'un phénomène. Elles ne renseignent toutefois pas beaucoup sur les pratiques et les approches mises de l'avant par les organismes communautaires, et elles demeurent insuffisantes si nous voulons appréhender l'impact de leur action.

En effet, si les données quantitatives permettent de mesurer des phénomènes sociaux en donnant « une expression chiffrée aux données » (Deslauriers, 1991 : 19), la recherche qualitative quant à elle cherche plutôt à donner un « sens » aux phénomènes observés (L'Écuyer, 1987; Deslauriers, 1991; Comeau, 1994; Dorvil et Mayer, 2003). En traitant des données « difficilement quantifiables comme des comptes rendus d'entrevues » par exemple, la recherche qualitative s'intéresse ainsi davantage aux « processus sociaux », au « sens que les personnes et les collectivités donnent à l'action » en s'appuyant sur une méthode d'analyse plus souple et davantage « inductive » (Deslauriers, 1991, 6). Ainsi, selon cette approche, ce sont « les valeurs, les objectifs poursuivis par une personne, son interprétation des événements » qui permettent de mieux comprendre une « réalité sociale » (Deslauriers, 1991, 11).

C'est pourquoi, dans le cadre de cette recherche, nous avons souhaité aller plus loin en utilisant certes des données quantitatives, mais en mettant surtout l'accent sur des données de nature qualitative. Ainsi, dans cette recherche, les données recueillies proviennent de quatre sources :

- des formulaires SOC, que tous les organismes communautaires reconnus par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec doivent compléter annuellement (N = 246⁴) ;
- d'un questionnaire, qui a été acheminé à l'ensemble des organismes communautaires associés et reconnus par l'Agence de la santé et des services sociaux;
- de groupes de discussion (*focus group*) réalisés auprès de personnes salariées œuvrant au sein d'un organisme communautaire en Mauricie ou au Centre-du-Québec;
- de groupes de discussion (*focus group*) réalisés auprès de personnes qui fréquentent un organisme communautaire œuvrant en Mauricie ou au Centre-du-Québec.

2.1 LES FORMULAIRES SOC

Notre première source de données a été les formulaires SOC que tous les organismes communautaires reconnus par l'Agence de la Mauricie et du Centre-du-Québec doivent compléter annuellement. Les données recueillies concernaient l'année financière 2006-2007, soit la dernière année pour laquelle les données complètes étaient disponibles. À l'exception de quelques-unes qui n'étaient pas pertinentes dans le cadre de cette recherche, toutes les informations contenues dans les formulaires SOC ont été analysées.

Au total, nous avons eu accès aux données des 246 organismes communautaires reconnus et associés. Ces données ont été saisies par le personnel dédié au Programme de soutien aux organismes communautaires de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Les données ont été saisies dans une base de données Excel. Une fois les données saisies, la base de données a été transmise à l'équipe de recherche, qui a elle-même procédé aux analyses.

Toutes les données contenues dans les formulaires SOC sont des données de nature quantitative. Il s'agit d'informations de base sur les organismes communautaires de la région qui, traitées collectivement, nous ont permis de dresser un premier portrait des organismes communautaires des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Les données ont également été traitées par territoire de MRC de manière à nous fournir des portraits locaux.

⁴ Il s'agit en fait de 223 organismes « reconnus » par l'Agence, c'est-à-dire ceux qui ont une mission prioritaire dans le domaine de la santé et des services sociaux, ainsi que de 23 organismes « associés », dont la mission prioritaire relève d'un autre ministère, mais qui sont financés en partie par l'Agence pour des activités spécifiques. Les organismes associés complètent un formulaire qui est différent du formulaire SOC, mais les informations qu'il contient sont les mêmes.

2.2 LE QUESTIONNAIRE

En complément aux informations contenues dans les formulaires SOC, un questionnaire a été élaboré et a été adressé aux 246 organismes communautaires associés et reconnus par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec afin de recueillir un certain nombre d'informations complémentaires qui nous apparaissaient importantes eu égard aux objectifs poursuivis dans cette recherche. Le questionnaire comportait 27 questions, essentiellement des questions fermées. Un pré-test a été effectué auprès de dix organismes communautaires provenant de secteurs d'intervention différents. Ce pré-test a permis de constater que certaines questions n'étaient pas claires, et que la présentation en tableau de certaines questions pouvait entraîner de la confusion ou des omissions. Des corrections ont donc été apportées au questionnaire, et celui-ci a fait l'objet d'un second pré-test auprès de deux organismes. Cet exercice a permis de constater que les questions avaient été clarifiées et que la présentation ne semblait plus engendrer de confusion.

Cette deuxième version du questionnaire a donc été envoyée à tous les organismes communautaires associés et reconnus par l'Agence. Sauf pour un organisme qui n'avait pas accès au courrier électronique, l'envoi a été effectué par voie électronique. Les organismes pouvaient répondre soit par voie électronique (questionnaire électronique), soit par la poste (questionnaire à imprimer). Les questionnaires ont été envoyés le 22 janvier, et les organismes avaient trois semaines pour nous retourner le questionnaire. Par deux fois, nous avons effectué un rappel. Les derniers questionnaires ont été reçus le 26 mars 2009. Les informations recueillies avec le questionnaire étaient aussi essentiellement de nature quantitative.

Au total, 168 organismes nous ont retourné le questionnaire complété, pour un taux de participation de 68 %. Le nombre de questionnaires reçus nous assure de la validité des résultats obtenus, pour un niveau de confiance de 95 % et une marge d'erreur d'au plus 5 % (CSMO, 2007)⁵. Toutefois, le taux de participation a été inégal selon le territoire de MRC, variant de 57 % à 100 %. Le tableau suivant illustre le taux de participation par territoire de MRC.

Tableau 1
Taux de participation, par territoire de MRC

MRC (<i>territoire</i>)	Nombre d'organismes	Taux de participation
Arthabaska	21	68 %
Bécancour	7	58 %
Centre-de-la-Mauricie	16	62 %
Drummond	20	57 %
Érable	9	82 %

⁵ Selon la version adaptée de la Table d'estimation de la taille d'un échantillon de Krejcie et Morgan (1970), un nombre de 150 répondants était requis.

Haut-Saint-Maurice	7	64 %
Les Chenaux	6	100 %
Maskinongé	13	93 %
Mékinac	7	78 %
Nicolet-Yamaska	17	100 %
Trois-Rivières	45	61 %
TOTAL	168	68 %

Les données issues des questionnaires ont été saisies par l'équipe de recherche dans une base de données Excel. Pour l'essentiel, elles avaient trait aux objets suivants :

- les activités et les services offerts par l'organisme;
- son territoire de desserte;
- l'implication des bénévoles;
- les liens de l'organisme avec les établissements du réseau de la santé et services sociaux;
- les liens de l'organisme avec d'autres organismes communautaires;
- les liens de l'organisme avec d'autres acteurs locaux ou régionaux.

On trouvera une copie du questionnaire en annexe 1.

2.3 LES GROUPES DE DISCUSSION AUPRÈS DES PERSONNES SALARIÉES

Pour recueillir de l'information de nature davantage qualitative, nous avons procédé à des groupes de discussion auprès de personnes qui sont impliquées ou qui sont en lien avec les organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux. D'une part, nous avons réalisé des groupes de discussion auprès de personnes salariées œuvrant au sein d'un organisme communautaire. Les personnes qui travaillent au sein d'un organisme communautaire sont en effet des acteurs incontournables puisque ce sont elles qui assurent le fonctionnement quotidien des organismes et qui assurent en quelque sorte l'actualisation de la mission de l'organisme.

Pour ce faire, et dans un esprit d'économie de temps et d'argent, nous avons profité d'une opportunité qui s'est offerte à nous, à savoir de profiter de la tenue d'une rencontre régionale des organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux. Cette rencontre régionale, organisée par la TROC Centre-du-Québec/Mauricie, s'est tenue le 26 mars 2009. Au cours de cette rencontre, des groupes de discussion étaient prévus à l'horaire. La participation à ces groupes de discussion était toutefois libre et volontaire. Nous avons prévu des animateurs, animatrices et secrétaires recrutés par la TROC parmi des personnes œuvrant dans le milieu communautaire, mais non dans un groupe de base, par exemple des personnes travaillant dans les corporations de développement communautaire. Ces personnes ont préalablement été formées, selon le cas, pour l'animation et l'utilisation du guide d'entrevue, ou pour la prise de notes. On trouvera en Annexe 2 le guide d'entrevue utilisé pour les groupes de discussions.

Les groupes de discussion ont été formés au hasard des participants et des participantes, ce qui signifie que ces derniers n'étaient pas regroupés sur la base de leur appartenance à un secteur d'intervention donné. Les groupes ont donc été composés de personnes œuvrant dans différents secteurs d'intervention. Toutefois, afin d'assurer le maximum de confidentialité, nous avons été attentif au fait de ne pas placer dans un groupe des personnes dont les animateurs et/ou secrétaires provenaient d'un même territoire. Des groupes de huit à dix personnes ont ainsi été formés.

Au total, dix groupes de discussion ont été réalisés, regroupant 10 hommes et 66 femmes travaillant dans 76 organismes communautaires différents. Nous avons pu obtenir une bonne représentativité autant au plan des secteurs géographiques (toutes les MRC étaient représentées) qu'au plan des secteurs d'intervention. Les personnes qui ont participé aux groupes de discussion travaillaient dans un organisme communautaire depuis 14,67 ans en moyenne. On notera qu'il s'agissait, dans une très large mesure, des coordonnateurs et des coordonnatrices des organismes communautaires. Le tableau suivant indique l'ancienneté des participants et des participantes au sein d'un organisme communautaire⁶.

Tableau 2
*Années d'ancienneté des travailleurs et des travailleuses
au sein d'un organisme communautaire*

nb d'années d'ancienneté	nb de personnes
Moins de 1 an	2
De 1 à 4 ans	4
De 5 à 9 ans	8
De 10 à 14 ans	7
De 15 à 19 ans	14
De 20 à 24 ans	14
25 ans et plus	2
TOTAL	51

2.4 LES GROUPES DE DISCUSSION AUPRÈS DE PERSONNES QUI FRÉQUENTENT UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE

En plus des groupes de discussion réalisés auprès de personnes salariées œuvrant au sein d'un organisme communautaire, nous avons aussi réalisé des groupes de discussion auprès de personnes qui fréquentent un organisme communautaire. Sauf erreur, il s'agit de la première fois que la parole est donnée aux personnes qui fréquentent un organisme communautaire dans ce type de recherche. Au total, dix

⁶ Ces données concernent sept des dix groupes de discussion que nous avons tenus. Pour trois groupes de discussion, les données n'ont pas été recueillies.

groupes de discussions ont été réalisés. La façon de former les groupes a été la suivante.

À partir de la liste de tous les organismes communautaires associés et reconnus par l'Agence de la Mauricie et du Centre-du-Québec, dix ont été choisis au hasard, mais à l'intérieur de leur secteur d'intervention respectif. Pour ce faire, nous avons utilisé les 25 catégories qu'utilise déjà l'Agence de la santé et des services sociaux. Cette façon de procéder permettait d'éviter que le hasard fasse en sorte que deux organismes appartenant à une même catégorie soient sélectionnés, ce qui nous assurait d'une plus grande diversité d'organismes. Toutefois, comme certains secteurs comptent très peu d'organismes, certaines catégories « proches parents » ont été regroupées lorsque cela était possible. Par exemple, le seul organisme de la catégorie « Cancer », ainsi que les trois organismes de la catégorie « VIH SIDA » ont été placés dans la catégorie « Santé physique ». De même, les trois organismes de la catégorie « Troubles envahissants du développement » ont été placés dans la catégorie « Déficience intellectuelle ». Nous avons aussi choisi de ne former qu'une seule catégorie avec les ressources d'hébergement, qu'il s'agisse d'hébergement pour les jeunes, pour femmes violentées, d'hébergement « mixte » ou dans le domaine de la santé mentale. Par ailleurs, comme on retrouve plusieurs types d'intervention différents dans ce secteur, les organismes de la catégorie « Santé mentale » ont été scindés selon qu'il s'agisse d'organismes d'entraide, de prévention du suicide, de soutien aux familles ou d'hébergement. Enfin, deux catégories contenant un seul organisme ont été retirées de la liste : « Concertation et consultation régionale » puisqu'il s'agit de la TROC Mauricie/Centre-du-Québec; et « Orientation et identité sexuelle » puisque l'organisme en question n'est plus en opération.

Ainsi, au terme de l'opération, les organismes sélectionnés pour les groupes de discussion l'ont été dans 22 catégories. Dans un premier temps, nous avons pigé au hasard dix catégories, puis ensuite un organisme dans chacune de ces dix catégories.

Chaque organisme communautaire sélectionné a été invité à solliciter une dizaine de personnes fréquentant la ressource pour participer à un groupe de discussion. Évidemment, la participation à la recherche devait être libre et volontaire. Pour diverses raisons, trois des dix organismes initialement sélectionnés ont refusé de collaborer à la recherche. Trois autres organismes ont donc été sélectionnés dans trois catégories différentes, lesquels cette fois ont tous accepté de participer. Au final, les participants et les participantes aux groupes de discussion provenaient d'un organisme communautaire appartenant à l'un des secteurs d'intervention suivant :

- maison de jeunes;
- autres ressources jeunesse;
- santé physique;
- centre d'action bénévole;
- déficience intellectuelle;
- déficience multiple;
- hébergement;
- alcoolisme et toxicomanie;

- maintien à domicile;
- centre de femmes.

Les groupes de discussion se sont déroulés entre le 11 février et le 28 mars 2009. Au total, 87 personnes fréquentant un organisme communautaire ont participé à un groupe de discussion, soit 39 hommes et 48 femmes. Tous les groupes de discussion réalisés auprès des personnes fréquentant un organisme communautaire étaient animés par la professionnelle de recherche. On trouvera en Annexe 3 le guide d'entrevue utilisé pour les groupes de discussions réalisés auprès des personnes qui fréquentent un organisme communautaire.

2.5 TRANSCRIPTION ET ANALYSE DES DONNÉES QUALITATIVES

En ce qui a trait aux groupes de discussion, nous avons fait le choix de ne pas procéder à des transcriptions verbatim. D'une part, en ce qui a trait aux groupes de discussion avec les personnes salariées, une telle avenue posait un problème technique important, à savoir de pouvoir disposer de dix magnétophones pour pouvoir enregistrer le contenu de chacun des groupes de discussion lors de la rencontre régionale. D'autre part, cette opération longue et coûteuse n'est pas toujours nécessaire et productive (Paillé et Mucchielli, 2003; Deslauriers, 1991). Ainsi, selon Deslauriers, un compte rendu rédigé le plus tôt possible après l'entrevue peut donner un résultat tout aussi fiable (Deslauriers, 1991 : 66). Dans le cas qui nous occupe ici, les secrétaires d'ateliers recrutés par la TROC ont été invités à procéder à une prise de notes systématique, c'est-à-dire à noter tout ce qui était dit dans l'atelier. C'est à partir de ce matériel que nous avons procédé à l'analyse du contenu des discussions.

En ce qui a trait aux groupes de discussion réalisés auprès des personnes qui fréquentent un organisme communautaire, des comptes rendus ont été rédigés par la professionnelle embauchée pour la recherche. Nous avons toutefois opté pour des comptes-rendus « orientés ». En effet, empruntant à « l'approche par questionnement analytique », plutôt que de faire un résumé, la professionnelle était plutôt invitée à répondre, à la lumière des informations recueillies lors du groupe de discussion, à une série de questions ciblées en lien avec les objectifs qui sont poursuivis dans le cadre de cette recherche. Selon Paillé et Mucchielli, cette approche comporte l'avantage de travailler directement à partir des objectifs formulés par les commanditaires, permettant ainsi une analyse « en prise ferme à la fois avec les objectifs de l'enquête et les particularités du corpus de données », lui conférant ainsi « un niveau de validité important » (Paillé et Mucchielli, 2003 : 111).

Concrètement, nous avons procédé avec un système de fiches, qui ont été complétées le plus tôt possible après la cueillette de données, soit immédiatement après le groupe de discussion lorsque cela était possible, ou le lendemain matin. Chacune des fiches comportait ainsi des questions précises auxquelles nous souhaitions obtenir des réponses. Une section était aussi réservée pour inscrire d'autres informations qui n'étaient pas forcément en lien direct avec les questions posées, mais qui pouvaient s'avérer utiles de considérer. Une section était aussi réservée pour inscrire des observations, des impressions, des hypothèses que la professionnelle pouvait trouver utile de noter. On notera que le contenu des groupes de discussion a néanmoins été enregistré sur bande audio de façon à pouvoir y revenir au besoin.

En ce qui a trait à l'analyse des données, nous avons procédé à une analyse de contenu thématique conventionnelle, c'est-à-dire qui concerne « la mise au point et l'utilisation de modèles systématiques de lecture qui repose sur le recours à des règles explicites d'analyse et d'interprétation des textes » (Landry, 1993 : 338). Ainsi, le contenu des comptes-rendus a été codifié en « unités de sens », puis classé en catégories et en sous-catégories, ouvertes et fermées (L'Écuyer, 1987, Deslauriers, 1991).

2.6 RÉPERTORIER LES INNOVATIONS

Que ce soit dans la région ou ailleurs au Québec, il est de plus en plus reconnu que les organismes communautaires sont souvent porteurs d'innovations (Jetté, 2008; Bourque, Proulx et Fréchette, 2007; Proulx et al, 2006). Parce qu'ils sont près des besoins des personnes qu'ils desservent, les organismes communautaires sont amenés à améliorer constamment leurs pratiques et à chercher de nouvelles réponses mieux adaptées aux nouveaux besoins auxquels ils sont confrontés. De là émerge souvent des projets, de nouveaux services, de nouvelles pratiques voire de nouveaux organismes communautaires qui naissent pour répondre à ces nouveaux besoins, parfois d'ailleurs en partenariat avec d'autres organismes publics ou communautaires. Selon Jetté, les organismes communautaires constitueraient même un « véritable réservoir d'innovations sociales » (Jetté, 2008 : 358).

C'est pourquoi, dans le cadre de cette recherche qui vise, notamment, à mettre en lumière l'impact de l'action des organismes communautaires, nous avons tenté de répertorier, de la façon la plus systématique possible, les pratiques et les initiatives qui ont émergé au cours des dernières années dans les régions Mauricie et Centre-du-Québec. Deux moyens ont été utilisés pour ce faire.

D'une part, le questionnaire que nous avons utilisé dans le cadre de cette recherche comportait une question à cet effet. Nous demandions en effet aux organismes de nous indiquer si, au cours des dernières années, ils avaient « développé ou participé au développement d'un service, d'une pratique ou d'un projet novateur ». De même, nous avons sollicité les corporations de développement communautaire et les regroupements sectoriels d'organismes communautaires, qui connaissent généralement bien leurs membres, afin qu'ils nous indiquent s'ils étaient au courant de tels services, pratiques ou projets novateurs chez leurs membres. Comme on le constatera plus loin, cette méthode nous a permis de recenser un nombre considérable d'initiatives.

2.7 CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Toutes les personnes qui ont été sollicitées pour participer à cette recherche se sont vues bien expliquer l'objectif poursuivi ainsi que la nature de la participation qui leur était demandée. Les personnes qui ont été sollicitées pour compléter le questionnaire ont en effet été invitées à communiquer avec la professionnelle de recherche si les informations contenues en introduction au questionnaire ne leurs paraissaient pas claires. De même, avant le début de chacun des groupes de discussion, les

participants et les participantes ont été invités à poser toutes les questions qu'elles souhaitaient concernant la recherche.

Toutes les personnes qui ont collaboré à cette recherche ont également été avisées que leur participation était libre et volontaire et qu'elles pouvaient décider d'y mettre fin à tout moment sans préjudice et sans qu'elles aient à le justifier. Elles ont également été informées que seul le personnel de recherche aurait accès aux informations qu'elles nous fourniraient, que celles-ci demeuraient strictement confidentielles et que, d'aucune façon, le rapport de recherche ne permettrait de les identifier.

2.8 LES LIMITES DE L'ÉTUDE

Nous pouvons affirmer avec un degré raisonnable de certitude que les résultats issus de cette recherche reflètent fidèlement la réalité des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux des régions Mauricie et Centre-du-Québec. En effet, le nombre d'organismes qui ont répondu au questionnaire (168) nous assure d'un niveau de confiance de 95 %, avec une marge d'erreur d'au plus 5 %. En ce qui a trait aux groupes de discussion, leur nombre s'est avéré amplement suffisant puisque nous avons trouvé rapidement une forte saturation des données⁷, et ce, autant pour les groupes de discussion tenus avec les personnes qui fréquentent les organismes communautaires que pour ceux tenus avec les personnes salariées. Nous avons également obtenu une forte congruence entre les propos émis par les personnes qui fréquentent un organisme communautaire et celles qui y travaillent.

En ce qui a trait aux données provenant des formulaires SOC, nous avons pu compter sur les données provenant de l'ensemble des organismes reconnus ou associés à l'Agence de la santé et des services sociaux. Il s'agit donc des données réelles qui ont été fournies par les organismes communautaires à l'Agence. Toutefois, en ce qui a trait aux données financières, ces données fournies par les organismes ne concordaient pas toujours avec celles tenues à jour par l'Agence. Il est probable que cela soit attribuable au fait qu'un certain nombre d'organismes ont une année financière qui diffère de celle de l'Agence. Ces écarts que nous avons pu constater étaient toutefois très faibles et, d'aucune façon, ils ne viennent entacher de façon importante les résultats présentés ici.

Les résultats qui sont présentés ici ne reflètent que la réalité des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Rien en effet ne nous permet de généraliser ces résultats aux autres régions du Québec, bien qu'il soit probable que des similitudes pourraient y être trouvées si une étude semblable y était menée.

⁷ La saturation des données est le moment où, dans le processus de collecte de données, il devient évident que nous n'obtiendrons pas plus d'informations nouvelles même si nous tenions des groupes de discussion supplémentaires.

CHAPITRE 3

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES EN CHIFFRES

Dans ce chapitre, nous présentons un portrait chiffré des organismes communautaires intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Nous y trouverons les différentes catégories d'organismes que l'on retrouve dans les deux régions, leur territoire de desserte, leurs sources de revenus et de dépenses, des données sur le personnel des organismes communautaires ainsi que sur la contribution bénévole au sein de ces organismes.

Sauf en ce qui a trait aux territoires de desserte des organismes et à certaines données sur l'implication bénévole, toutes les données sont issues des informations contenues dans les formulaires de demande de subvention que les organismes ont acheminés à l'Agence. Ces données sont celles de l'année 2006-2007, dernière année où les données complètes étaient disponibles.

On trouvera en Annexe 4 un portrait chiffré des organismes communautaires pour chacun des territoires de MRC des régions Mauricie et Centre-du-Québec.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES EN MAURICIE ET AU CENTRE-DU-QUÉBEC

3.1 LEURS SECTEURS D'INTERVENTION

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît 246 organismes communautaires⁸. De ce nombre, 223 sont des organismes dont la mission principale se situe dans le domaine de la santé et des services sociaux. L'Agence reconnaît également 23 organismes « associés », dont la mission principale relève d'un autre ministère, mais qu'elle soutient financièrement pour des activités spécifiques.

⁸ Le nombre considéré d'organismes est de 246. Cela inclut la Table régionale des organismes communautaires du Centre-du-Québec et de la Mauricie et le Regroupement des organismes de base en santé mentale, qui sont des regroupements d'organismes ne donnant pas de services directs à la population. L'impact sur l'analyse n'étant pas jugé significatif, les données provenant de ces deux regroupements n'ont pas été exclues de la compilation.

En fonction de leur mission, ces 246 organismes sont regroupés sous 25 catégories.

Tableau 3
Les organismes communautaires en Mauricie et au Centre-du-Québec

NOMBRE D'ORGANISMES	NOMS DES CATÉGORIES
14	Alcoolisme - toxicomanie et autres dépendances
1	Assistance et accompagnement aux plaintes
13	Autres ressources jeunesse (travailleurs de rue, organismes pour jeunes, groupes Espace...)
1	Autres ressources pour femmes (centre de santé des femmes)
1	Cancer
15	Centre d'action bénévole (CAB)
4	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)
7	Centres de femmes
1	Concertation et consultation générale (TROC)
17	Contraception, allaitement, périnatalité, famille
7	Déficiences intellectuelles
13	Déficiences physiques
12	Déficiences multiples
4	Hébergement mixte (personnes vivant une crise psychosociale)
7	Maintien à domicile
34	Maisons de jeunes
2	Maisons d'hébergement communautaire jeunesse
7	Maisons d'hébergement pour femmes violentées ou en difficulté
7	Organismes de justice alternative (jeunes contrevenants)
26	Personnes démunies
4	Ressources pour hommes (hommes en difficulté)
30	Santé mentale
13	Santé physique (diabète, maladies du cœur, épilepsie...)
3	Troubles envahissants du développement
3	VIH - SIDA
246	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

3.2 RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LA TYPOLOGIE DE L'AGENCE

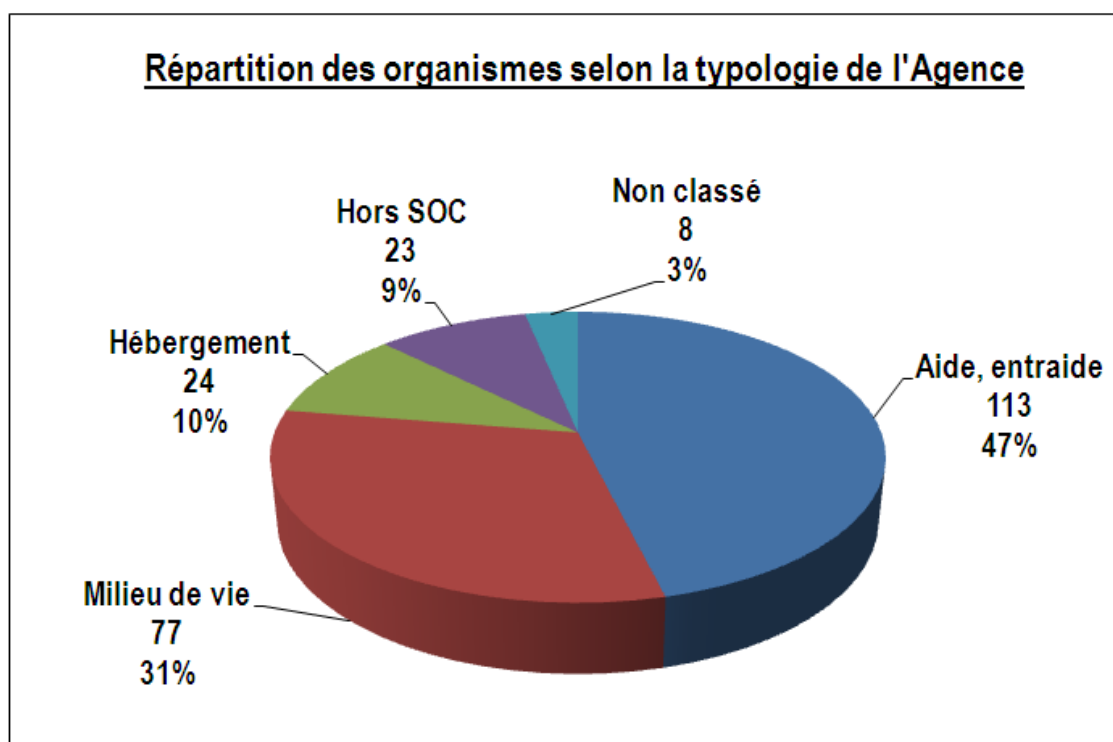
Si les 246 organismes communautaires sont regroupés en 25 catégories en fonction de leur mission, ils sont aussi regroupés, pour fins de financement, en cinq types d'organismes. Cette typologie est basée sur les besoins financiers des organismes communautaires en fonction du genre d'activité qu'ils réalisent, et sert à la répartition

des budgets entre les organismes communautaires. Ainsi, en fonction du niveau de financement requis, l'Agence de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît cinq types d'organismes⁹ :

- les organismes « bénévoles »;
- les organismes « d'aide, d'entraide, de sensibilisation, de promotion et de défense des droits »;
- les organismes « milieu de vie et soutien dans la communauté »;
- les organismes « d'hébergement communautaire »;
- et les organismes de « concertation régionale ».

Le graphique 1 illustre la répartition des organismes en fonction de cette typologie.

Graphique 1



Ainsi, on constate que 47 % des organismes financés par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec se retrouvent dans la catégorie Aide, entraide, sensibilisation, promotion et défense des droits, tandis que 31 % sont dans la catégorie Milieu de vie et soutien dans la communauté. Les organismes d'hébergement, au nombre de 24, représentent quant à eux 10 % des organismes, et un seul organisme, la TROC, se retrouve dans la catégorie

⁹ Cadre de financement des organismes communautaires, 2000b, p.18

« concertation régionale ». On notera que, depuis le transfert des AQDR¹⁰ au SACAIS en 2003, il n'y a plus aucun organisme dans la catégorie « organismes bénévoles ».

On constate par ailleurs que 23 organismes sont classés « hors SOC ». Il s'agit ici des 23 organismes qui sont financés par l'Agence, mais dont la mission principale relève d'un autre ministère, principalement des organismes intervenant auprès des familles. Enfin, huit organismes demeurent non classés à ce jour, soit parce qu'ils ne reçoivent pas encore de financement de l'Agence.

3.3 RÉPARTITION RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Sur les 246 organismes présents en Mauricie et au Centre-du-Québec, 106 sont situés au Centre-du-Québec, tandis que 140 sont situés en Mauricie. Le tableau 3 illustre la répartition régionale des organismes communautaires en fonction de leur territoire de résidence.

Tableau 4
*Répartition régionale des organismes communautaires
en fonction de leur territoire de résidence*

MRC	Nombre d'organismes
Arthabaska	31
Bécancour	12
Centre-de-la-Mauricie	26
Drummond	35
Érable	11
Haut-Saint-Maurice	11
Les Chenaux	6
Maskinongé	14
Mékinac	9
Nicolet-Yamaska	17
Trois-Rivières	74
TOTAL	246

Sans surprise, c'est à Trois-Rivières que l'on retrouve le plus grand nombre d'organismes communautaires avec 74. Suivent les trois MRC qui comptent en leur sein une ville d'importance, à savoir Arthabaska (31 organismes), Drummond (35 organismes) et le Centre-de-la-Mauricie (26 organismes). Les MRC à prédominance rurale ferment la marche avec un nombre d'organismes variant entre six et 17.

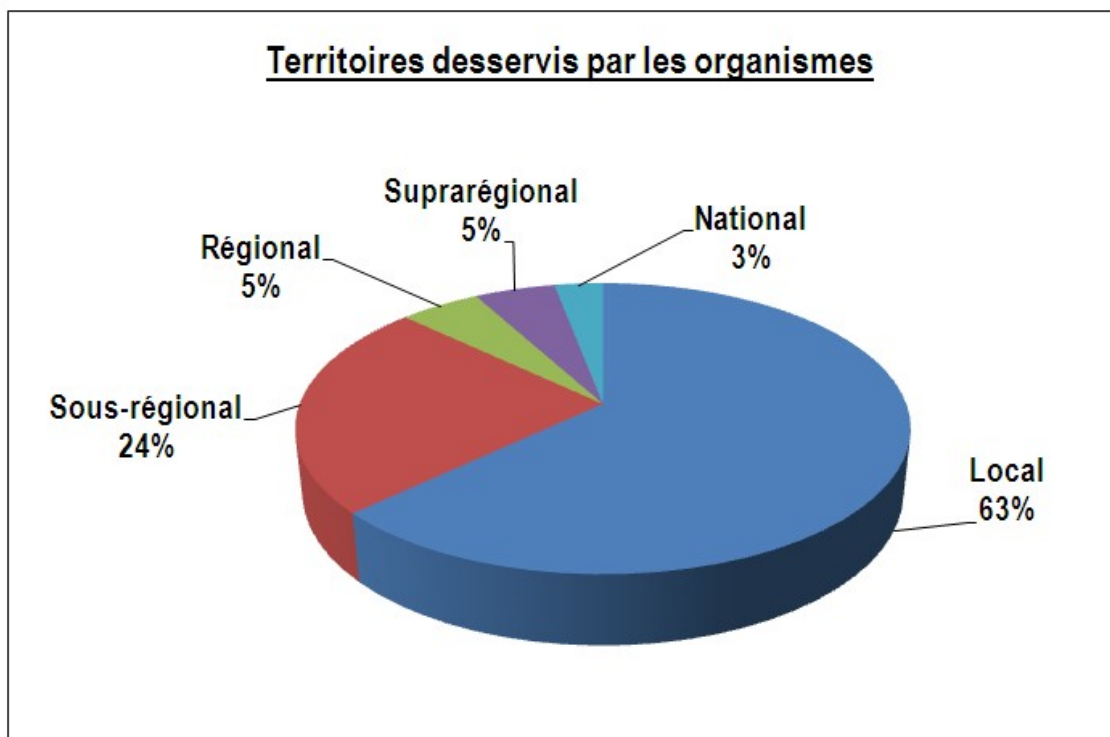
Ceci dit, même s'ils sont situés sur un territoire en particulier, plusieurs organismes desservent plus d'un territoire. Ainsi, selon les données fournies par les organismes

¹⁰ Association québécoise de défense des droits des retraités et des retraitées.

dans le questionnaire que nous leur avons administré, 24 % d'entre eux ont une vocation sous-régionale, c'est-à-dire qu'ils desservent plus d'un territoire de MRC (mais sans desservir l'ensemble de la région). Ils sont par ailleurs 5 % à avoir une vocation régionale, c'est-à-dire à desservir toute la Mauricie ou tout le Centre-du-Québec, et 5 % des organismes débordent le territoire de leur région. Enfin, 3 % des organismes desservent l'ensemble du Québec.

Comme l'illustre le graphique 2, la majorité des organismes de la Mauricie et du Centre-du-Québec, soit près des deux tiers, ont toutefois une vocation locale.

Graphique 2



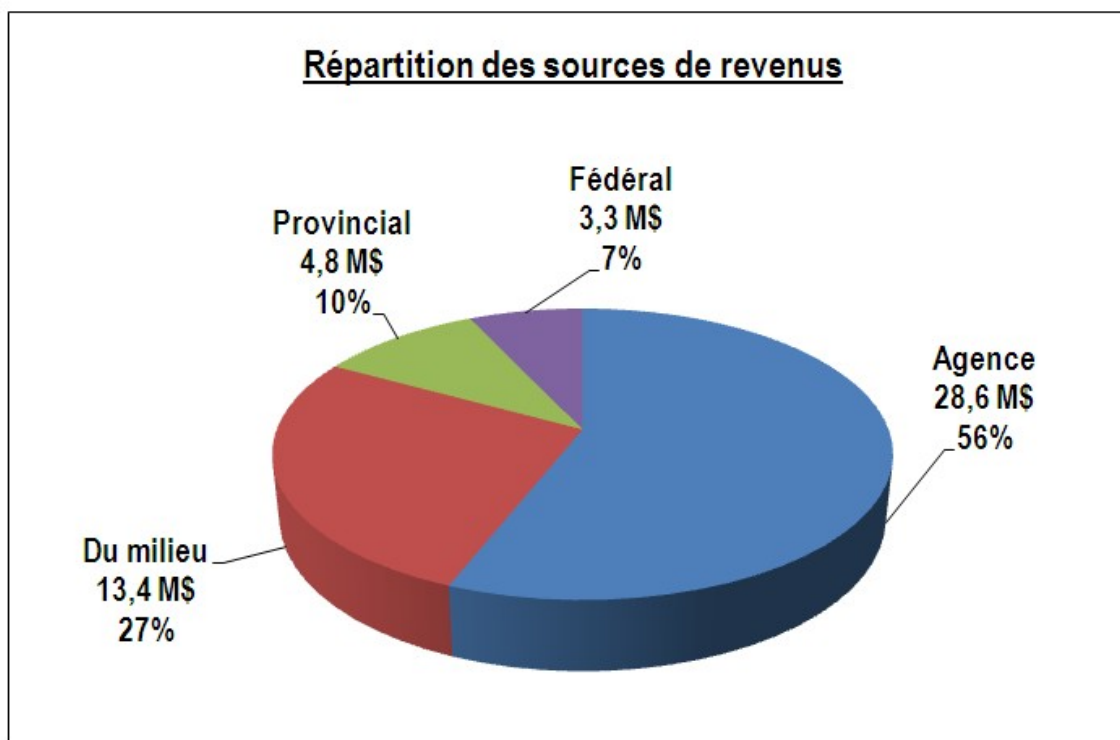
3.4 LES SOURCES DE REVENUS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Pour assurer la réalisation de leurs activités, les organismes communautaires ont recours à plusieurs sources de financement. Nous avons regroupé ces diverses sources de financement en quatre grandes catégories. Le graphique 3 (page suivante) présente la répartition des sources de revenus des organismes communautaires de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Ainsi, on constate que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec constitue, et de loin, le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires, avec une contribution de plus de 28 M \$, ce qui représente 56 % des revenus des organismes. En 2006-2007, le palier provincial a pour sa part contribué pour 10 % des revenus des organismes avec près de 5 M \$. Il s'agit en partie de montants provenant directement du ministère de la Santé et des

Services sociaux (992 146 \$), mais surtout de montants provenant d'autres ministères ou organismes gouvernementaux (3 770 510 \$) : ministère de la Famille et des Aînés; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; ministère de la Sécurité publique; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; SACAIS; etc. Selon les organismes, il peut s'agir de montants qui sont récurrents servant à la réalisation de leur mission, mais il peut s'agir également de montants non récurrents visant à la réalisation de projets ponctuels. Ces montants touchent 164 organismes. Il faut noter toutefois que six organismes se partagent à eux seuls 1 716 168 \$, soit 45 % du montant total. Si on exclut ces six organismes, les montants varient entre 500 \$ et 81 000 \$, pour une moyenne d'environ 13 000 \$ par organisme. À noter que certains organismes ont pu inclure dans cette catégorie les montants discrétionnaires qu'ils reçoivent de leur député.

Graphique 3



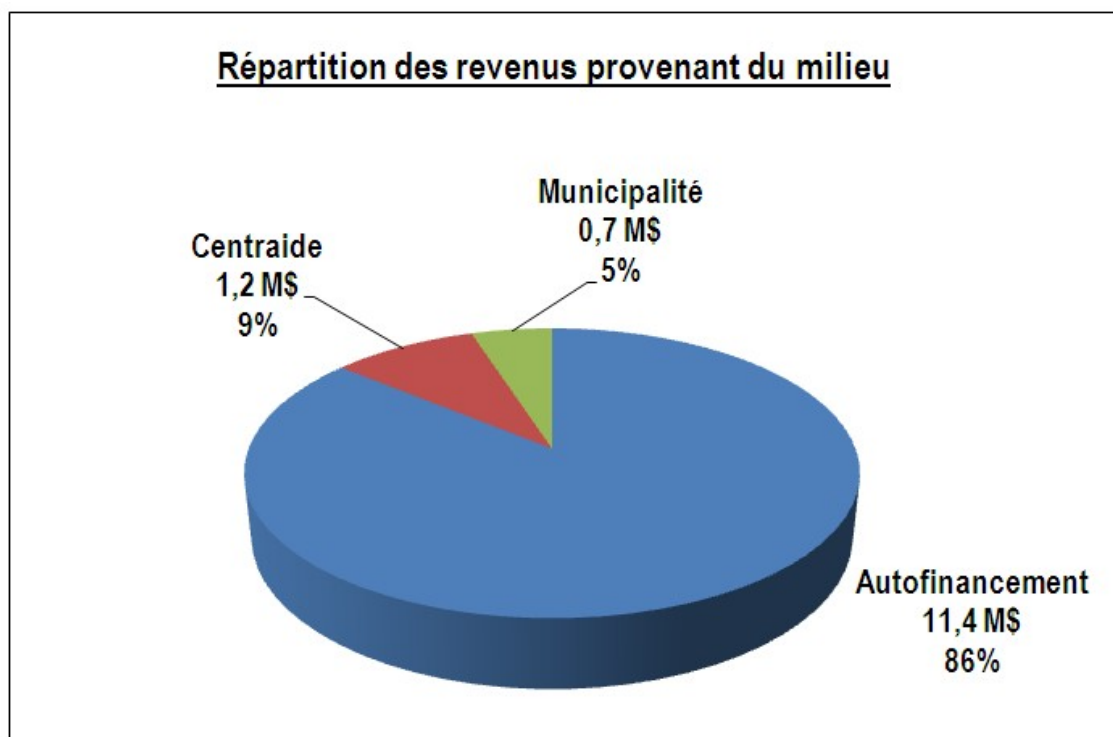
Le palier fédéral a quant à lui contribué pour 7 % des revenus des organismes en 2006-2007 avec 3,3 M \$. Il s'agit essentiellement de montants non récurrents, dont 351 640 \$ dans le cadre de programmes d'aide à l'emploi (surtout du programme *Carrière-été* visant l'embauche d'étudiants), et 2 971 668 provenant d'autres programmes d'aide tels le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) et l'Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI, anciennement IPAC). Santé Canada soutient aussi quelques organismes communautaires pour la réalisation de projets particuliers.

Enfin, on constate que la part du milieu représente 27 % des sources de revenus des organismes communautaires des régions Mauricie et Centre-du-Québec, avec un

montant de 13,4 M \$. En 2006-2007, Centraide y a contribué pour 1 220 213 \$ tandis que les municipalités y ont contribué pour 732 501 \$ (graphique 4).

Mais la part la plus importante de ces revenus provient de l'autofinancement des organismes avec un montant de 11,4 M \$. De ce montant, 4 430 936 \$ proviennent d'activités d'autofinancement, tandis que 3 806 355 \$ proviennent des contributions des usagers. Cette seconde rubrique regroupe les participations financières autant pour les cartes de membres que pour les différents services ou activités des organismes tels que l'hébergement, les services de répit, le café, des repas, des activités de formations, etc. Si l'ampleur du montant peut surprendre, il s'agit souvent d'un cumul de nombreux petits montants (par exemple des repas à 2 \$) qui, sur une année complète, finit par représenter des sommes importantes. Enfin, 3 195 985 \$ proviennent d'« autres revenus ». Cette rubrique peut regrouper, selon les organismes, des contributions en provenance de communautés religieuses, de clubs sociaux ou encore de l'enveloppe discrétionnaire du député. Elle peut aussi regrouper d'autres types de dons, des revenus de vente de services (location de salle, conférence...) ou de biens, des revenus de gestion, d'intérêts ou de placements, etc.

Graphique 4

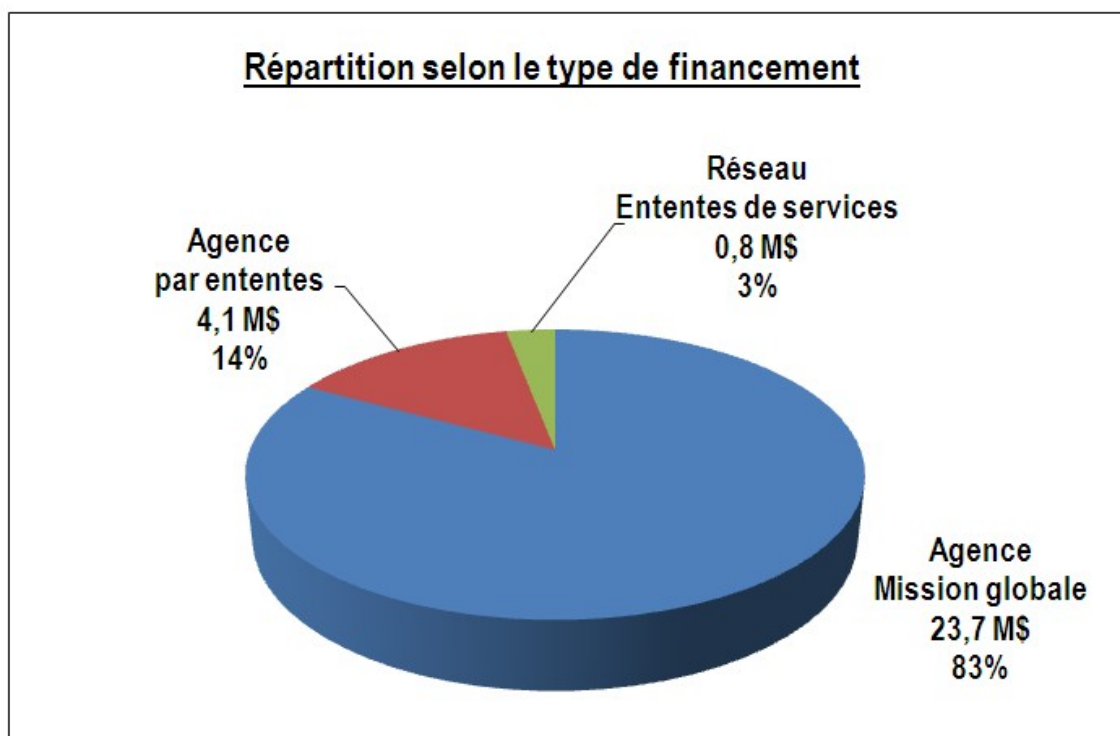


Enfin, il est utile de souligner que, sur les 28,6 M \$ provenant de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 23,7 M \$ sont versés dans le cadre du programme SOC, tandis qu'un peu plus de 4 M \$ sont versés dans le cadre d'ententes de services (graphique 5). Ainsi, 83 % du financement en provenance de l'Agence vise à assurer la réalisation de la mission globale des organismes communautaires. Cette proportion du financement octroyé pour soutenir la mission

globale des organismes en Mauricie et au Centre-du-Québec serait comparable à ce que l'on retrouve à l'échelle nationale (SACAIS, 2008)¹¹.

Le graphique 5 permet par ailleurs de constater que près de 800 000 \$ (soit 759 149 \$) proviennent d'ententes de services conclues entre des organismes communautaires et un établissement du réseau de la santé et des services sociaux en vertu de l'article 108 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Ces ententes concernent 25 organismes communautaires. Toutefois, il importe de préciser que 65 % de ce montant, soit 489 178 \$, ne concerne que deux organismes. Pour les autres organismes, les montants des ententes varient de 900 \$ à 49 000 \$. De plus, il ne s'agit pas toujours d'ententes de services au sens fort du terme, par exemple cet organisme qui, dans le cadre d'un projet local en partenariat, est fiduciaire du montant de l'entente sans qu'il en soit directement le bénéficiaire.

Graphique 5



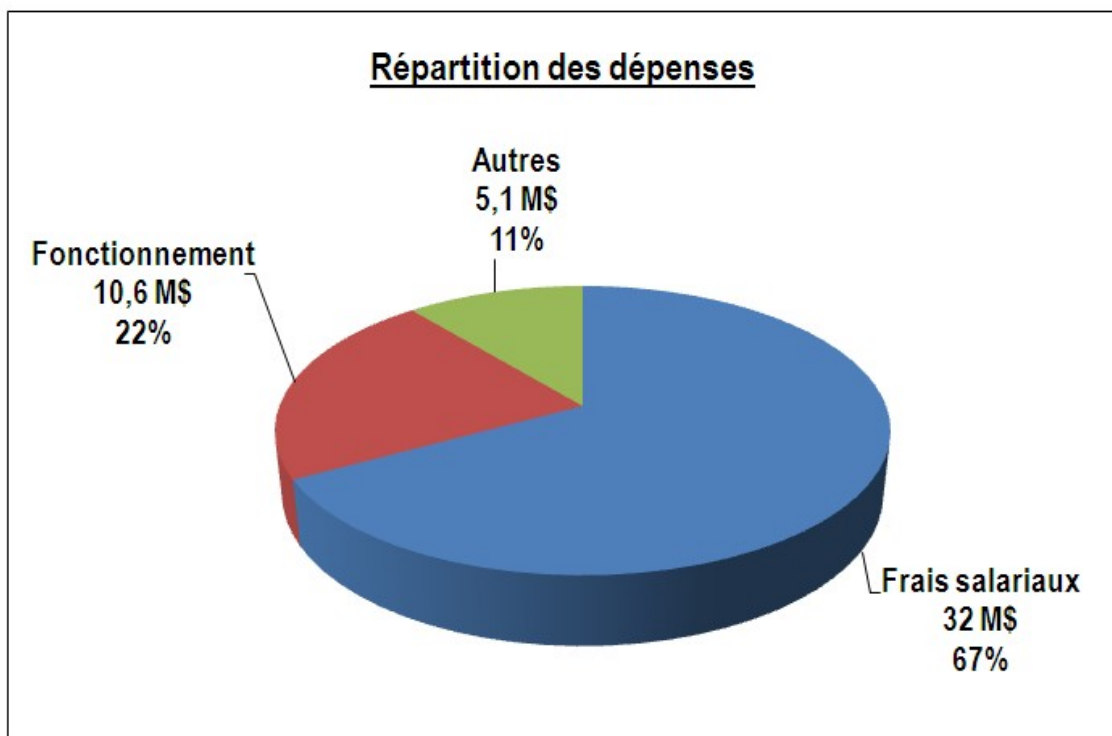
Au total, les organismes communautaires de la Mauricie et du Centre-du-Québec ont généré, en 2006-2007, des revenus de 50 079 788 \$.

¹¹ Toutefois, selon Jetté, cette proportion du financement octroyé à la mission à l'échelle nationale serait plutôt de l'ordre de 70 % puisque, dans plusieurs régions, des montants provenant du Programme SOC seraient assujettis à certaines conditions et s'apparenteraient ainsi davantage à du financement pour la réalisation d'activités spécifiques (Jetté, 2008 : 349).

3.5 LES DÉPENSES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

En 2006-2007, les organismes communautaires de la Mauricie et du Centre-du-Québec ont dépensé un total de 47 763 247 \$. Comme l'illustre le graphique 6, ce sont les frais salariaux qui représentent la part la plus importante des dépenses des organismes avec 31 999 225 \$, soit 67 % de leurs dépenses.

Graphique 6

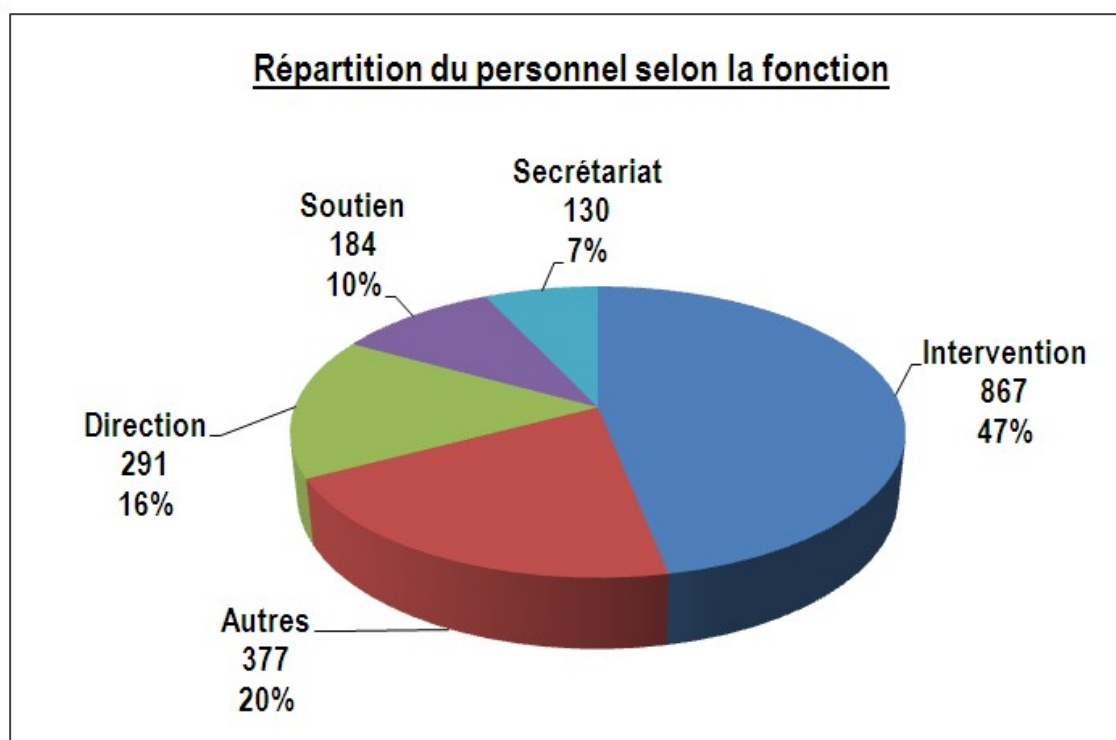


Les frais liés au fonctionnement général de l'organisme représentaient pour leur part 10,6 M \$ en 2006-2007, soit 22 % des dépenses. Ils incluent les frais de logement (4 010 303 \$), les frais d'administration (2 837 608 \$), les frais liés à la vie associative (490 413 \$), les frais d'activités (1 926 380 \$) et les frais d'hébergement pour les organismes qui en font (1 354 838 \$). Enfin, en 2006-2007, les autres dépenses totalisaient un peu plus de 5 M \$, comptant pour 11 % des dépenses des organismes. De ce montant, 936 285 \$ représentaient des dépenses liées au déplacement des usagers. Plusieurs organismes tels que les centres d'action bénévole, les maisons d'hébergement, les comptoirs alimentaires ou les ressources de maintien à domicile ont en effet d'importantes dépenses reliées à ce poste. À ceux-ci s'ajoutent les petits montants de nombreux autres organismes. La rubrique « autres dépenses » totalise 4 208 195 \$.

3.6 LE PERSONNEL SALARIÉ AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Au total, ce sont 1849 personnes qui, en 2006-2007, occupaient un emploi au sein d'un organisme communautaire en Mauricie et au Centre-du-Québec. De ce nombre, 1 513 faisaient partie du personnel régulier de l'organisme (82 %), tandis que 336 étaient embauchées dans le cadre d'un programme d'insertion à l'emploi ou d'un programme étudiant (18 %). Le graphique 7 indique la répartition des personnes salariées des organismes selon la fonction qu'elles occupent au sein de l'organisme.

Graphique 7



Ainsi, on constate que près de la moitié du personnel des organismes communautaires est affecté à l'intervention avec 867 personnes. Pour leur part, 291 personnes occupent un poste de direction (16 %), 130 personnes un poste de secrétariat (7 %) et 184 personnes un poste de soutien (10 %), tandis que 377 personnes occupent une autre fonction (20%)¹². Bien qu'on les retrouve à toutes les fonctions, les personnes embauchées dans le cadre de programmes d'emploi sont proportionnellement plus

¹² Ces données doivent être nuancées puisque, comme nous le verrons plus loin, les tâches ne sont pas toujours aussi bien découpées dans les organismes communautaires. Il n'est pas rare, par exemple, que les personnes à la coordination fassent aussi de l'intervention.

nombreuses à occuper des fonctions de soutien. Néanmoins, 8 % d'entre elles (23 personnes) occupent une fonction de direction.

Ces 1 849 personnes salariées au sein d'un organisme communautaire ont travaillé collectivement près de 2 millions d'heures en 2006-2007, soit 1 989 924 heures. La grande majorité de ces heures (88 %) ont été travaillées par le personnel régulier des organismes. En divisant la masse salariale totale versée par les organismes communautaires en 2006-2007 (31 999 225 \$) par le nombre total d'heures travaillées, on obtient un taux horaire moyen de 16,08 \$, pour un revenu moyen annuel de 17 306 \$¹³ (incluant les avantages sociaux). À 16,08 \$, ce taux horaire moyen est supérieur d'environ 1 \$ de l'heure comparativement à ce que l'on retrouve ailleurs au Québec (Didier, 2005).

Le taux horaire moyen diffère toutefois selon la fonction occupée. Ainsi, chez le personnel régulier des organismes, les personnes occupant un poste de direction gagnent en moyenne 20,79 \$ de l'heure, tandis que les personnes occupant un poste d'intervention gagnent en moyenne 15,72 \$ de l'heure. Les personnes affectées au secrétariat gagnent en moyenne 14,67 \$ de l'heure, tandis que les personnes occupant un poste de soutien ou d'autres fonctions gagnent en moyenne respectivement 14,08 \$ de l'heure et 14,04 \$ de l'heure. Les personnes embauchées dans le cadre de programmes d'emploi gagnent en moyenne 11,58 \$ de l'heure, comparativement à 16,48 \$ de l'heure pour le personnel régulier.

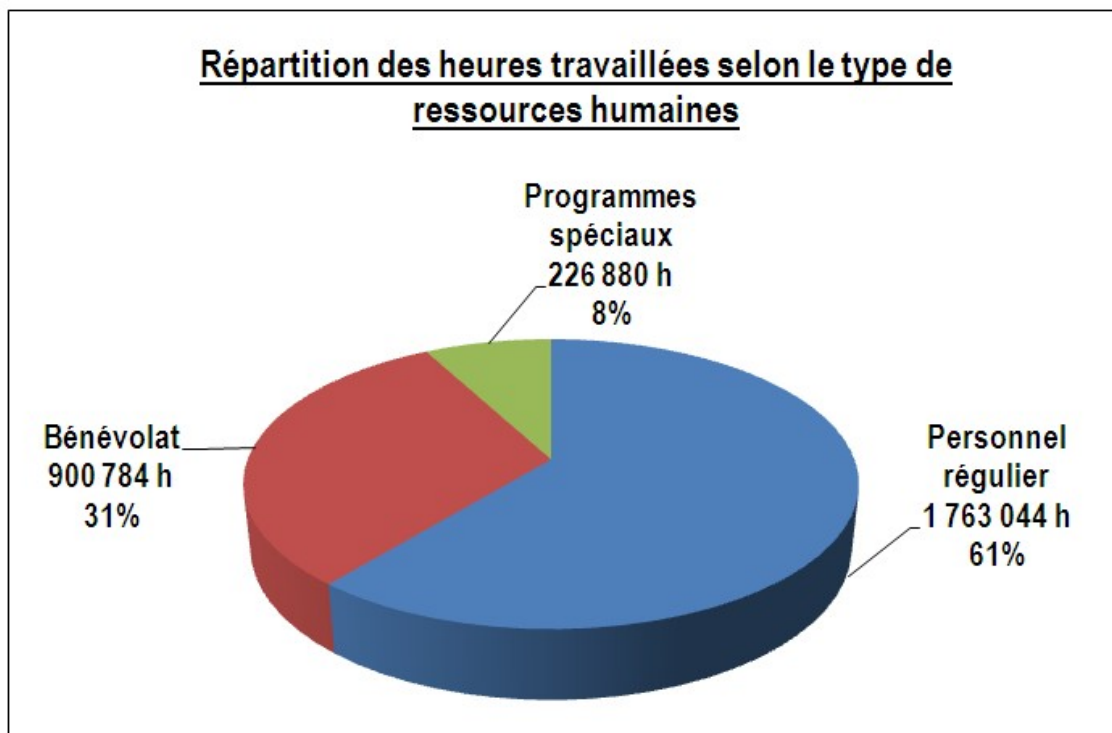
Malgré les écarts constatés, ces données sur les salaires témoignent d'une certaine « égalité » dans la rémunération des personnes œuvrant dans les organismes communautaires comparativement à d'autres milieux de travail.

3.7 LA CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Si les personnes salariées occupent certes une place centrale au sein des organismes communautaires, les bénévoles apportent aussi une contribution très importante. Ainsi, en 2006-2007, ce sont 15 085 personnes qui, bénévolement, ont consacré 900 784 heures au sein d'un organisme communautaire des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Comme l'illustre le graphique 8, leur contribution représente 31 % de toutes les heures travaillées au sein des organismes communautaires, comparativement à 61 % pour le personnel salarié régulier, et à 8 % pour les personnes embauchées dans le cadre de programmes d'emploi.

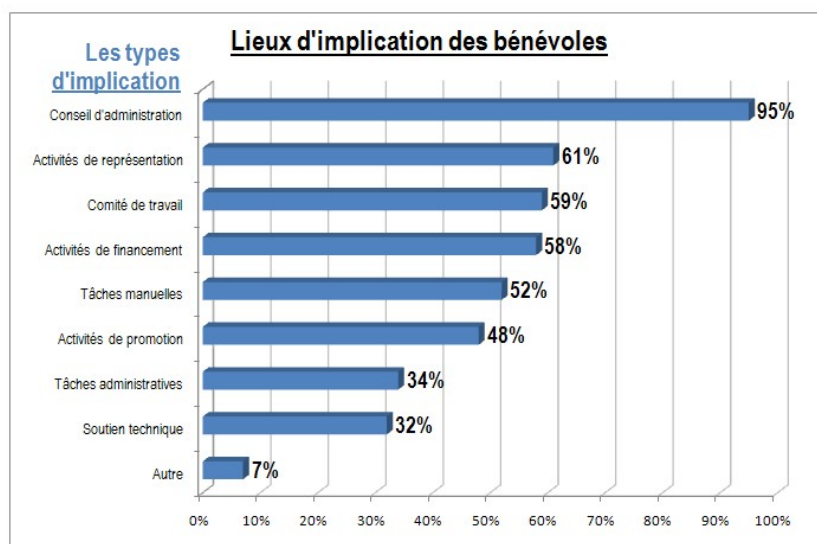
¹³ La faiblesse du revenu annuel moyen s'explique en partie par le fait que l'on retrouve beaucoup de personnes qui travaillent à temps partiel dans les organismes communautaires.

Graphique 8



La contribution des bénévoles prend plusieurs formes. En 2006-2007, ils étaient 1 784 à faire partie du conseil d'administration d'un organisme communautaire dans les régions Mauricie et Centre-du-Québec. Si la participation à la gestion de l'organisme constitue sans doute la partie la plus visible, les bénévoles sont aussi impliqués à de multiples niveaux dans la vie des organismes communautaires. Le graphique 9 illustre les différentes implications des bénévoles au sein des organismes communautaires.

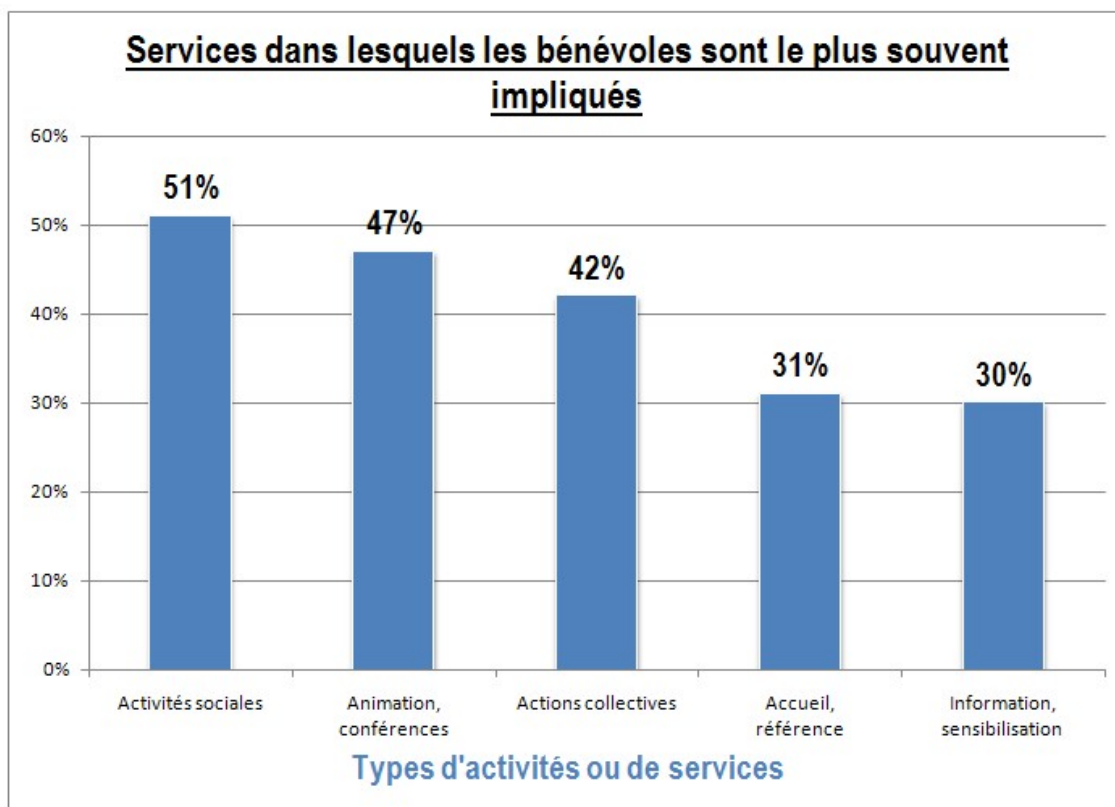
Graphique 9



Ainsi, outre leur participation au conseil d'administration, on constate que, dans six organismes communautaires sur 10, les bénévoles sont aussi impliqués dans les activités de représentation de l'organisme. Dans une proportion semblable, ils sont aussi impliqués sur des comités de travail et dans les activités de financement de l'organisme. Dans la moitié des organismes communautaires, les bénévoles participent également aux activités de promotion de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. Enfin, des bénévoles sont également impliqués dans des tâches de soutien à l'organisme telles que les tâches administratives (34 %), le soutien technique (32 %) ou des tâches manuelles (52 %).

Mais en plus de participer à la gestion et au fonctionnement général des organismes, plusieurs bénévoles sont aussi impliqués dans les services directs de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. En fait, et à des degrés divers selon les organismes, des bénévoles sont impliqués dans presque tous les types de services ou d'activités offerts par les organismes, que ce soit, par exemple, au niveau de l'aide aux devoirs, au comptoir alimentaire, au niveau des activités d'éducation populaire, etc. Il serait trop long d'énumérer ici tous les services et activités auxquels les bénévoles apportent leur contribution. Le graphique 10 illustre toutefois les activités et services dans lesquels les bénévoles sont le plus souvent impliqués.

Graphique 10



Ainsi, on constate que des bénévoles sont impliqués au niveau des activités sociales et de loisirs dans un organisme sur deux. Ils sont impliqués dans une proportion semblable au niveau de l'animation, de conférences, d'ateliers ou d'activités de

formation. Dans 42 % des organismes, des bénévoles sont impliqués dans les actions collectives visant la transformation sociale telles que des manifestations, des activités médiatiques ou une participation à une consultation publique. Dans trois organismes sur 10, des bénévoles sont impliqués au niveau de l'accueil-référence et au niveau des activités d'information et de sensibilisation.

On voit comment l'apport des bénévoles est important au sein des organismes communautaires. Cet apport varie toutefois selon le secteur d'intervention. Ainsi, le bénévolat est très important dans certains secteurs, alors qu'il occupe une place moins importante dans d'autres. Le tableau 5 (page suivante) illustre la place qu'occupe le bénévolat selon le secteur d'intervention des organismes communautaires.

Ainsi, c'est sans surprise que l'on constate que les centres d'action bénévoles se démarquent avec près de 4000 bénévoles impliqués, pour une moyenne annuelle de plus de 25 000 heures d'implication bénévole par centre d'action bénévole. Les organismes intervenant auprès des personnes démunies viennent au second rang. S'ils comptent presque autant de bénévoles impliqués en leur sein que les centres d'action bénévole, ils cumulent toutefois presque deux fois moins d'heures de bénévolat. Ceci dit, les 15 centres d'action bénévole jumelés aux 26 organismes intervenant auprès des personnes démunies cumulent à eux seuls 52 % des bénévoles (7 841) et 63 % des heures d'implication (568 869).

L'implication bénévole est très variable au sein des autres organismes communautaires. Elle se situe entre 425 et 3 979 heures en moyenne annuellement selon le secteur d'intervention. Plusieurs facteurs peuvent sans doute être en cause pour expliquer cette grande variation : le niveau de financement (les organismes moins financés peuvent devoir recourir davantage au bénévolat); les efforts qui sont faits pour mobiliser des bénévoles; la mission de l'organisme (le bénévolat peut se prêter plus facilement dans certains secteurs d'intervention); etc. À cet égard, et comme nous le verrons plus loin, dans certains organismes, les bénévoles ne sont pas des personnes qui sont extérieures à l'organisme, mais sont souvent des personnes qui le fréquentent et qui décident de s'y impliquer. À l'inverse, dans les groupes de discussion que nous avons tenus, un salarié d'un organisme intervenant auprès de personnes aux prises avec un problème d'alcoolisme ou de toxicomanie soulignait par exemple que, souvent, les personnes qui fréquentent l'organisme ne veulent pas s'afficher publiquement et que, par conséquent, il était plus difficile de les impliquer dans l'organisme (fg¹⁴ no 20).

Quoiqu'il en soit, on ne peut que constater l'ampleur de l'apport des bénévoles dans la vie des organismes communautaires. Ces bénévoles peuvent être des membres de la communauté qui décident de s'investir dans une cause, mais il peut s'agir aussi de personnes qui fréquentent un organisme communautaire, qui bénéficient de ses services et qui décident de s'y impliquer d'une façon ou d'une autre. D'ailleurs, les conseils d'administration des organismes communautaires constituent souvent un heureux mélange de membres de la communauté et de personnes qui bénéficient des services de l'organisme.

¹⁴ fg : Focus groupe

Tableau 5
*Bénévolat dans les organismes communautaires
selon le secteur d'activité*

Secteurs	Nombre d'org.	Nombre de bénévoles	Heures de bénévolat	Moyenne d'heures/organisme
Centres d'action bénévoles (CAB)	15	3 958	377 494	25 166
Personnes démunies	26	3 883	191 375	7 361
Santé physique	13	1 322	51 725	3 979
Déficiences multiples	12	314	45 453	3 787
Alcoolisme - toxicomanie et autres dépendances	14	300	46 676	3 334
Organismes de justice alternative	7	759	21 388	3 055
Déficiences physiques	13	737	29 387	2 261
VIH-SIDA	3	84	5 743	1 914
Maisons d'hébergement communautaire jeunesse	2	218	3 123	1 562
Hébergement mixte	4	215	6 062	1 516
Maintien à domicile	7	238	9 895	1 414
Troubles envahissants du développement	3	65	4 000	1 333
Santé mentale	30	595	37 231	1 241
Déficiences intellectuelles	7	245	8 568	1 224
Maisons d'hébergement pour femmes violentées ou en difficulté	7	283	8 028	1 147
Autres ressources jeunesse	13	474	12 237	941
CALACS	4	101	2 770	693
Centres de femmes	7	183	4 678	668
Maisons de jeunes	34	936	21 836	642
Contraception, allaitement, périnatalité, famille	17	91	10 888	640
Autres ressources femmes	1	33	528	528
Ressources hommes	4	51	1 699	425
Cancer	1	0	0	0
TROC	1	0	0	0
Assistance et accompagnement aux plaintes	1	n/d	n/d	n/d
TOTAL	246	15 085	900 784	3 661

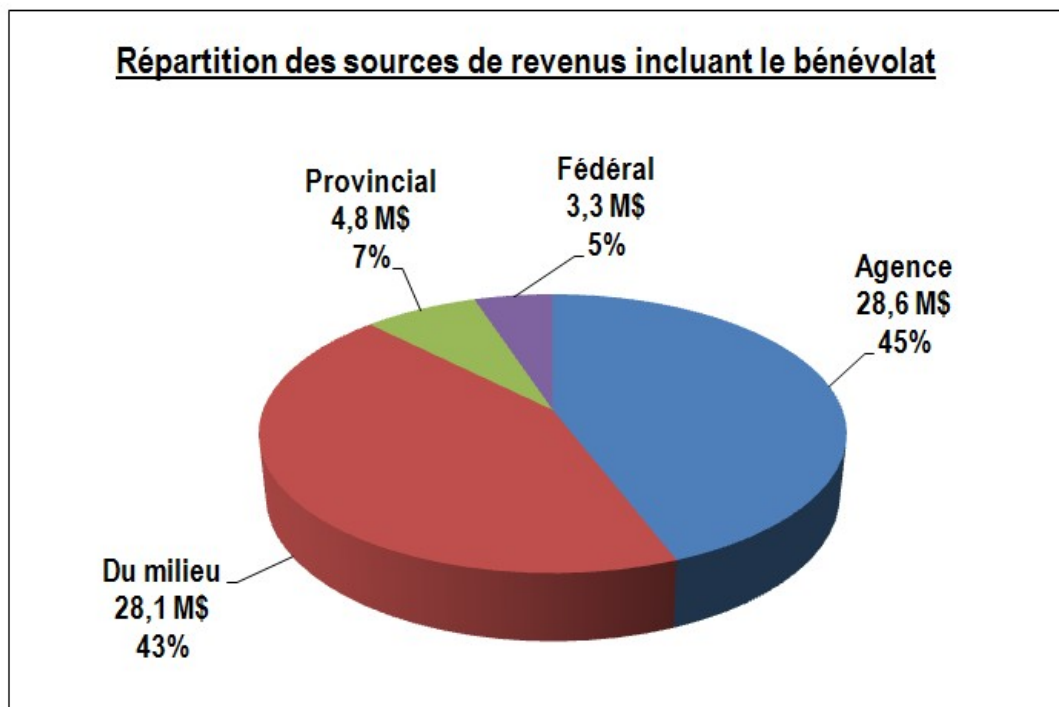
Cet apport important des bénévoles au sein des organismes communautaires constitue souvent, pour la population en général, la partie invisible de l'apport des organismes communautaires. Mais il est possible de donner une valeur au bénévolat,

notamment une valeur économique, et de rendre par le fait même cet apport plus visible.

Il existe plusieurs façon de mesurer l'apport économique du bénévolat. Pour notre part, nous avons utilisé la méthode suggérée par Patrimoine Canada. En fonction des coûts de main-d'œuvre associés à différentes fonctions ou types de tâches, Patrimoine Canada propose un taux horaire pour chacune des provinces canadiennes. Pour le Québec, il situe ce taux horaire à 16,41 \$, la moyenne canadienne étant de 16,49 \$¹⁵. On notera que ce taux horaire correspond à quelques sous près au taux horaire moyen versé au personnel régulier au sein des organismes communautaires des régions Mauricie et Centre-du-Québec (16,48 \$/heure).

À 16,41 \$/heure, la valeur économique du bénévolat au sein des organismes communautaires des régions Mauricie et Centre-du-Québec se situait en 2006-2007 à 14 781 865 \$. Comme l'illustre le graphique 11, si l'on tient compte de la valeur économique du bénévolat dans les sources de revenus des organismes communautaires, l'apport des bénévoles vient doubler la contribution du milieu, la faisant passer de 13,4 M\$ à 28,1 M\$. De ce fait, on constate du même coup que la contribution du milieu vient presque égaler la contribution de l'Agence de la santé et des services sociaux (28,6 M\$), qui constitue le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires.

Graphique 11



¹⁵ Ross, David. "Comment déterminer la valeur économique du travail bénévole"
<http://www.bdaa.ca/FTEXT/heritage/PartnComF/EstVolFr.htm#valeur>, site consulté en ligne le 24 mars 2009.

3.8 LES PERSONNES REJOINTES PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les données contenues dans les formulaires de demande de subvention des organismes communautaires à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec contiennent des données sur le nombre de personnes qui sont rejointes par les organismes communautaires. Toutefois, ces données ne sont pas compilées de façon uniforme par les organismes communautaires. Par exemple, certains organismes vont compter le nombre de repas servis dans l'année, d'autres le nombre d'entrées quotidiennes, tandis que d'autres vont plutôt comptabiliser le nombre de personnes différentes rejointes annuellement¹⁶. Ainsi, les données à notre disposition ne nous permettent pas d'évaluer le nombre de personnes qui, en 2006-2007, ont été rejointes par les organismes communautaires en Mauricie et au Centre-du-Québec. Ceci dit, avec leurs 40 000 membres, leurs 15 000 bénévoles, et leurs 1 800 membres de conseil d'administration, il ne fait aucun doute que les organismes communautaires des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec rejoignent annuellement plusieurs dizaines de milliers de personnes.

3.9 CONCLUSION

Les données qui précèdent font ressortir l'importance et l'ampleur de l'action des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux en Mauricie et au Centre-du-Québec. Ils montrent notamment comment les organismes communautaires sont présents dans une multitude de secteurs d'activité, venant en aide à des milliers de personnes qui peuvent vivre des situations difficiles. Ces données montrent également que, avec ses 1850 salariés et ses 15 000 bénévoles, ce sont des milliers de personnes qui sont engagés dans l'action communautaire dans la région. Elles montrent également que les organismes communautaires n'ont pas seulement un impact social, mais qu'ils ont aussi un impact économique important, générant plus de 50 M \$ de revenus annuellement, dont 32 M \$ sont versés sur la masse salariale.

Si nous avons pu mesurer ici l'ampleur du « phénomène communautaire » en Mauricie et au Centre-du-Québec, les sections suivantes nous informeront davantage sur l'action concrète des organismes communautaires et de leur impact sur les personnes qu'ils rejoignent.

¹⁶ À noter que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec est actuellement à mettre en application le document intitulé *La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale* produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux, lequel est entré en vigueur le 1er avril 2009. Ce document circonscrit les informations nécessaires à la reddition de comptes exigée dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (SOC). On y mentionne, entre autres, de quelle façon compiler les données sur les personnes rejointes afin d'uniformiser l'information transmise par les organismes.

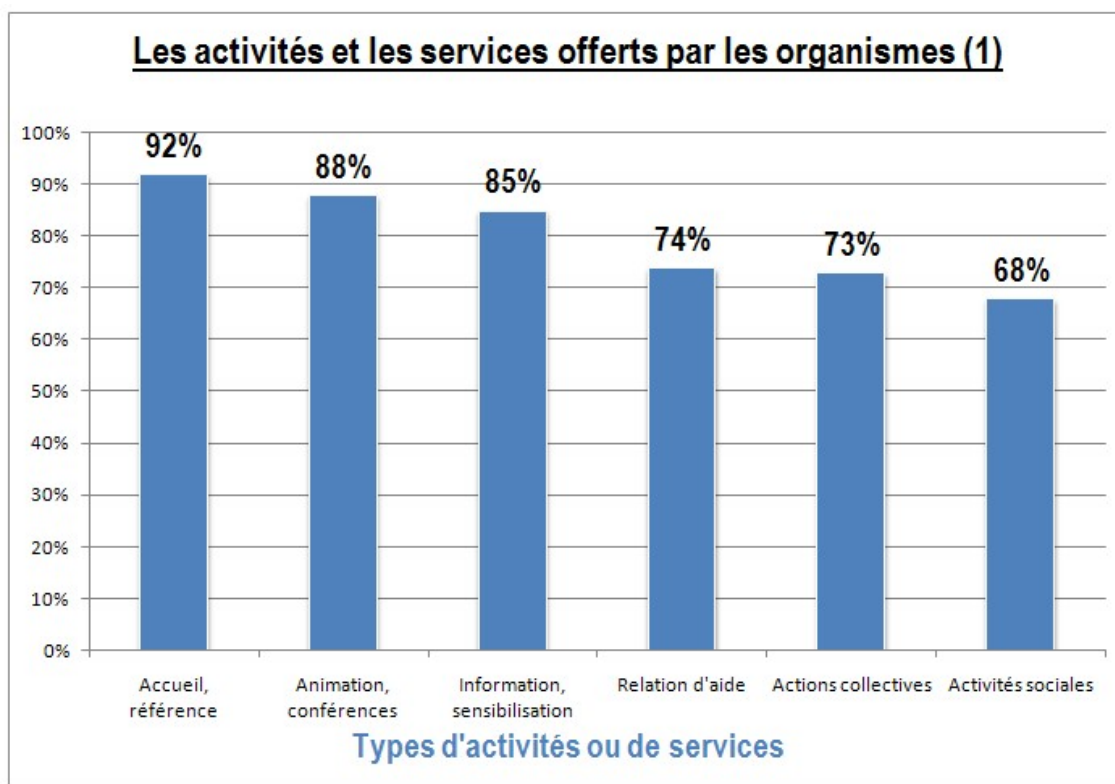
CHAPITRE 4

UNE IMPRESSIONNANTE GAMME D'ACTIVITÉS ET DE SERVICES

4.1 LES ACTIVITÉS ET LES SERVICES OFFERTS PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Pris collectivement, les organismes communautaires des régions Mauricie et Centre-du-Québec offrent toute une panoplie d'activités et de services à la population. Ceux-ci sont des plus variés et, si certains types de services ou d'activités sont propres à certains secteurs d'intervention, d'autres sont offerts par un large éventail d'organismes.

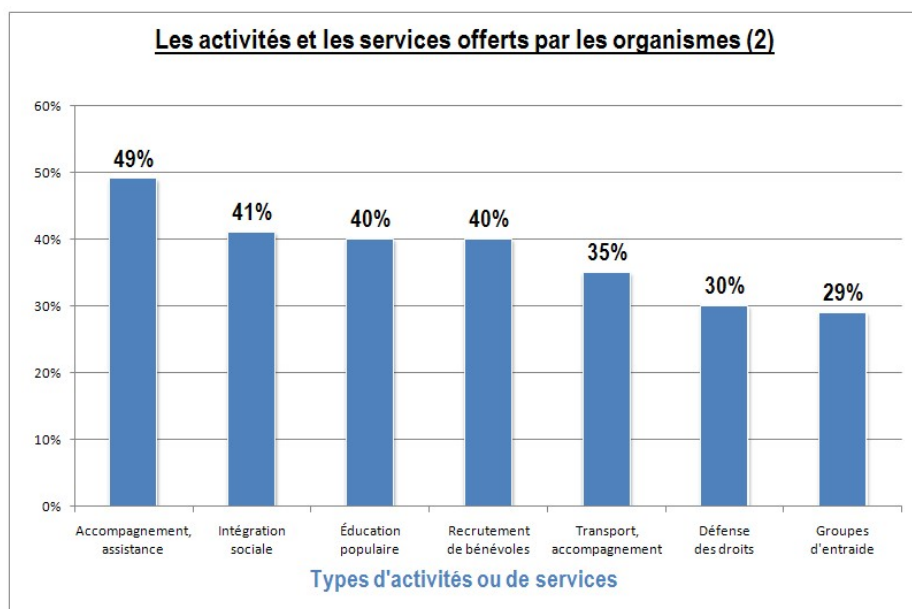
Graphique 12



Ainsi, malgré leur grande diversité, six types de services ou d'activités sont offerts par au moins les deux tiers des organismes communautaires. Comme l'illustre le graphique 12, 92 % des organismes communautaires offrent des services d'accueil, d'écoute, de soutien et de référence. 88 % d'entre eux offrent des activités d'animation telles que des ateliers, des conférences, des rencontres thématiques ou des activités de formation diverses, tandis que 85 % ont des activités d'information et de sensibilisation. Environ les trois quarts des organismes communautaires font de la relation d'aide, et un pourcentage équivalent participe à des « actions collectives visant la transformation sociale » comme des manifestations, des activités médiatiques ou participer à des consultations publiques. Enfin, 68 % des organismes offrent des activités sociales, culturelles ou sportives.

D'autres types d'activités et de services sont aussi offerts par un grand nombre d'organismes communautaires, soit par environ 30 % à 50 % d'entre eux. Ainsi, indépendamment de leur secteur d'intervention, 49 % des organismes communautaires offrent des services d'assistance, d'accompagnement et de défense individuelle des droits. Deux organismes sur cinq offrent des activités visant l'intégration sociale, ainsi que des activités d'éducation populaire. On retrouve également 40 % des organismes qui font du recrutement et de la formation de bénévoles, et 35 % qui offrent un service de transport-accompagnement. Si ces types de services concernent bien sûr les centres d'action bénévole, on constate que des organismes de plusieurs secteurs d'intervention offrent aussi ces types de services. Entre autres, la moitié des organismes intervenant auprès des personnes démunies et le deux tiers des organismes intervenant auprès des familles font du recrutement et de la formation de bénévoles. Des organismes de plusieurs secteurs d'intervention offrent aussi un service de transport-accompagnement, notamment : maisons de jeunes; autres ressources jeunesse; maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence; organismes intervenant auprès des personnes handicapées; organismes intervenant auprès des familles.

Graphique 13



Enfin, 30 % des organismes communautaires ont des activités de promotion et de défense collective des droits, et un pourcentage équivalent ont des groupes d'entraide.

Enfin, nous avons répertorié une vingtaine d'autres types d'activités ou de services qui sont offerts par des organismes communautaires des régions Mauricie et Centre-du-Québec, mais qui concernent un moins grand nombre d'organismes, ou encore qui ne concernent que des secteurs d'intervention en particulier. Il s'agit, par ordre d'importance, des services suivants :

- téléphones ou visites d'amitié (27 % des organismes, surtout les centres d'action bénévole, mais aussi des organismes intervenant auprès des personnes aux prises avec un problème de santé mentale, de santé physique et des organismes jeunesse¹⁷);
- insertion à l'emploi (26 % des organismes, surtout des organismes jeunesse, mais aussi des organismes intervenant auprès des personnes aux prises avec un problème de santé mentale et auprès des personnes démunies);
- dépannage alimentaire (23 % des organismes, surtout des organismes intervenant auprès des personnes démunies, mais aussi des centres d'action bénévole, des organismes jeunesse et des maisons d'hébergement pour femmes violentées ou en difficulté);
- aide aux devoirs (20 % des organismes, surtout des maisons de jeunes, mais aussi des organismes intervenant auprès des familles et auprès des personnes démunies);
- cuisines collectives (20 % des organismes, surtout des organismes intervenant auprès des personnes démunies, mais aussi des centres de femmes, des organismes de personnes handicapées et des maisons de jeunes);
- distribution de meubles, de biens divers (15 % des organismes, surtout des organismes intervenant auprès des personnes démunies, mais aussi des centres d'action bénévole et des maisons d'hébergement pour femmes violentées ou en difficulté);
- popote roulante, repas préparés (12 % des organismes, surtout les centres d'action bénévole);
- répit-gardiennage (12 % des organismes : organismes de personnes handicapées; organismes intervenant auprès des familles, organismes de maintien à domicile);
- comptoir vestimentaire, friperie (11 % des organismes : organismes intervenant auprès des personnes démunies, auprès des familles et centres d'action bénévole);
- aide domestique et menus travaux (11 % des organismes, secteurs d'intervention variés);

¹⁷ Quelques organismes d'autres secteurs d'intervention offrent aussi ce type de services mais il serait trop long ici de tous les énumérer. Il en est de même pour les autres types de services qui suivent.

- suivi communautaire (11 % des organismes, secteurs d'intervention variés);
- hébergement et suivi posthébergement (9 % des organismes, surtout femmes violentées ou en difficulté, jeunes, personnes aux prises avec un problème d'alcoolisme ou de toxicomanie);
- application de mesures de renvoi et de sanctions extrajudiciaires (8 % des organismes, surtout les organismes de justice alternative);
- halte-garderie (7 % des organismes, surtout des organismes intervenant auprès des familles);
- soutien à l'allaitement (6 % des organismes, surtout des organismes intervenant auprès des familles);
- logements supervisés, activités de soutien en logement (6 % des organismes, secteurs d'intervention variés);
- soutien communautaire en logement social (4 % des organismes : organismes intervenant auprès des personnes aux prises avec un problème de santé mentale, auprès des personnes démunies, organismes de personnes handicapées);
- jardin communautaire (4 % des organismes : maisons des jeunes, organismes intervenant auprès des personnes aux prises avec un problème de santé mentale, organismes intervenant auprès des personnes démunies);
- groupes d'achat (4 % des organismes, secteurs d'intervention variés);
- soins palliatifs (2 % des organismes, organismes de maintien à domicile).

Enfin, 21 % des organismes ont dit offrir d'autres types d'activités ou de services qui ne figuraient pas dans la liste que nous leur avons soumise. Il s'agit en partie de services qui, formulés autrement, auraient pu être inclus dans la liste suggérée, mais aussi d'autres services plus spécifiques tels que : services d'échange de seringues; distribution de condoms; service de rapports d'impôt; récupération de jouets; soutien civique; suivi en externe pour des personnes non hébergées; activités de prévention dans les écoles; etc.

Comme on peut le constater, les organismes communautaires offrent une gamme impressionnante d'activités et de services, répondant ainsi à une multitude de besoins et rejoignant des populations variées. Nul doute que, par leur nature, mais aussi par l'étendue de ces services, ils contribuent à accroître de façon importante l'offre de services sociaux et de santé disponibles en Mauricie et au Centre-du-Québec. Dans la grande majorité des cas, il s'agit de services uniques, c'est-à-dire de services qui ne sont pas offerts par le réseau public de services. S'ils s'en distinguent par leur nature, nous verrons qu'ils s'en distinguent également par la façon dont ces services sont rendus.

4.2 DE GRANDES DIFFÉRENCES, MAIS DE GRANDES SIMILITUDES

Par la grande étendue et par la diversité des activités et des services qu'ils offrent, les organismes communautaires contribuent de façon importante à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population. Si cette diversité apparaît dans la nature des services et des activités qu'ils offrent, elle apparaît aussi dans les missions que se sont données les organismes communautaires. Cette diversité découle naturellement du fait

que ces organisations sont mises en place en réponse à des besoins de la population qui, par définition, sont multiples et variés.

On pourrait donc s'attendre à ce que des organismes si différents les uns des autres n'aient pas beaucoup en commun. En effet, quelles similitudes peut-il y avoir entre un organisme d'aide pour les personnes diabétiques et une maison d'hébergement pour de jeunes marginaux, par exemple ? Tandis que l'un organise des formations et des conférences et s'affaire au dépistage de la maladie en fonctionnant essentiellement par l'implication bénévole de ses membres, l'autre héberge, nourrit et soutient des jeunes dans la recherche de leur identité et dans leur insertion sociale avec une équipe d'intervention salariée disponible 24 heures/jour, 7 jours/semaine et 365 jours/année.

À l'apparence, les points communs peuvent sembler plutôt ténus : l'un donne des services occasionnels; l'autre est un véritable milieu de vie pour les jeunes. Or, les groupes de discussion que nous avons tenus avec les personnes qui fréquentent les organismes communautaires et avec les personnes salariées nous invitent à considérer l'action des organismes communautaires sous un angle différent de celui de l'offre stricte de services. Ils nous proposent voire nous imposent d'enfiler les lunettes de l'approche communautaire, qui révèle de grandes similitudes qui vont bien au-delà des services offerts par les organismes communautaires.

En effet, à travers leur diversité, ce sont peut-être surtout les points communs des organismes communautaires qui s'avèrent frappants. Si les activités et les services offerts constituent souvent la porte d'entrée dans un organisme communautaire, les personnes que nous avons rencontrées dans les groupes de discussion témoignent que ces services, pour uniques et essentiels qu'ils soient, se démarquent en ce qu'ils sont vraiment adaptés à leurs besoins. Mais, du même souffle, ils nous indiquent surtout que ce sont bien plus que des services qu'ils trouvent dans les organismes communautaires.

CHAPITRE 5

BEAUCOUP PLUS QUE DES SERVICES

Les groupes de discussion que nous avons tenus avec des personnes qui fréquentent un organisme communautaire ont permis de constater que diverses motivations les amènent à franchir la porte d'un organisme communautaire. Certaines y viennent pour se nourrir, pour se loger ou pour se protéger contre la violence, tandis que d'autres viennent y chercher de l'information, de la formation, un service de répit. On y vient également parce que l'on a un problème de consommation ou pour y chercher de l'écoute ou du soutien pour traverser une période difficile. Mais au-delà d'offrir des services en réponse à des besoins clairement identifiés, les organismes communautaires remplissent aussi d'autres fonctions qui sont toutes aussi importantes pour les personnes qui les fréquentent.

En effet, pour plusieurs d'entre elles, les organismes communautaires sont aussi des lieux de socialisation, des endroits qui permettent de rencontrer d'autres personnes qui vivent une situation similaire à la leur et ainsi de briser leur isolement. En ce sens, ils s'avèrent aussi souvent des lieux d'entraide. Certains organismes constituent aussi des endroits où l'on y a développé un fort sentiment d'appartenance, un véritable point d'ancrage. Les organismes communautaires sont aussi des lieux où l'on fait des apprentissages, où l'on s'implique, où l'on peut se rendre utile et où il est possible de participer à la vie de l'organisme. Ils représentent donc souvent des lieux de valorisation pour les personnes qui les fréquentent, ce qui entraîne souvent un effet important sur la confiance et l'estime de soi. Pour plusieurs personnes, les organismes communautaires sont aussi des endroits où ils pourront prendre ou reprendre du contrôle sur leur vie et où ils trouveront les outils pour vraiment se reprendre en main.

Dans chaque organisme que nous avons visité, nous-mêmes comme chercheurs avons été touchés par les témoignages qui nous ont été livrés, et aussi par ce que les organismes réussissent à accomplir avec des ressources limitées et souvent jugées insuffisantes. Nous avons cherché à comprendre ce qui distingue les organismes communautaires. Est-ce le personnel qui fait la différence ? Ou encore cette approche particulière que l'on qualifie souvent de « humaine » ? Pourquoi les répondants parlent-ils si souvent de l'organisme comme d'une « famille » ? Qu'est-ce qui génère un si grand attachement à « leur » organisme ?

L'analyse révèle en effet que des qualités indéniables et communes distinguent les organismes communautaires. Si chacun agence ces qualités dans une mosaïque unique, et dans laquelle certaines dimensions seront davantage exploitées par rapport à d'autres, on retrouve toutefois, en filigrane, la même toile de fond dans tous les organismes. Les sections suivantes mettent en lumière ces caractéristiques distinctives

qui font des organismes communautaires des acteurs uniques au sein du système de santé et de services sociaux québécois¹⁸.

Évidemment, pour fins d'analyse et de présentation du rapport de recherche, nous avons choisi de présenter ces caractéristiques spécifiques distinctement les unes des autres. On comprendra toutefois que la réalité sur le terrain ne se découpe pas ainsi et que, bien que les différentes sections qui suivent soient utiles pour soutenir la compréhension, les différents éléments caractéristiques de l'action communautaire demeurent tous intimement liés et souvent indissociables.

5.1 AU-DELÀ DES SERVICES, UNE RELATION

Malgré la variété de leurs motivations, les personnes qui fréquentent un organisme communautaire témoignent tous de l'accueil profondément humain qui distingue le milieu communautaire. Cet accueil est décrit comme étant chaleureux et convivial, mis de l'avant non seulement par le personnel salarié, mais auquel participent aussi souvent les personnes qui fréquentent les organismes communautaires. Souvent, l'aménagement physique des lieux sera mis à contribution. En effet, les locaux ressemblent souvent davantage à une maison qu'à des bureaux, et certains organismes s'établissent même dans une maison d'un quartier résidentiel. « Notre organisme est une maison, pas un établissement froid », de dire l'une des travailleuses que nous avons rencontrées (fg no 15). Avec cet accueil bienveillant, les gens ont tôt fait de se sentir chez « quelqu'un ». « Ça prend pas deux jours, on te met tout suite à l'aise », de dire un répondant (fg no 5). Ainsi, on sent clairement que la personne qui franchit la porte est mise en priorité. En parlant d'une travailleuse, une répondante fait remarquer : « Je l'ai déjà vue tasser sa comptabilité pour m'accueillir et m'écouter » (fg no 6).

Cet accueil est aussi grandement apprécié parce qu'il se fait dans un climat de respect et de non-jugement. Cet aspect de non-jugement et d'accueil inconditionnel a été souligné à plusieurs reprises : « Il n'y a pas de jugement, on n'a pas peur d'avoir l'air naïveuse, d'être jugée », raconte cette femme rencontrée dans un groupe de discussion (fg no 6).

La notion de temps apparaît également importante et est mise en évidence autant par les travailleuses que par les personnes qui fréquentent un organisme communautaire. Ainsi, il semble que la qualité de l'écoute soit étroitement liée au fait que les intervenants prennent le temps d'écouter et de comprendre la personne. Puis, peu importe le type d'intervention, formelle ou informelle, individuelle ou collective, on rapporte souvent qu'il n'y a pas de limite de temps, que l'on prend simplement le temps qu'il faut, à chaque fois. On souligne que les personnes peuvent demander autant de fois que nécessaire l'aide dont elles ont besoin, l'accueil sera toujours au rendez-vous, que ce soit « juste pour dire bonjour en passant » (fg no 4) ou pour être reçu en

¹⁸ On notera que, dans ce chapitre, il ne s'agit pas de jeter de l'ombre sur les services rendus dans les établissements publics, mais bien de faire ressortir le caractère distinctif de l'action des organismes communautaires et ce, tel qu'il nous a été révélé par les personnes que nous avons rencontrées.

situation de crise. On se sent toujours la bienvenue et « on n'a jamais l'impression de déranger » (fg no 3). L'accueil personnalisé contribue également à ce sentiment d'être reçu sans conditions. Plusieurs ont également souligné que, dans les organismes communautaires, « on n'est pas un numéro » (fg no 3; fg no 5; fg no 6; fg no 7; fg no 10). Un répondant l'illustre en ces termes : « on est connu par notre nom, on n'est pas un numéro comme à l'hôpital ». Il précise que non seulement les intervenants le reconnaissent et l'appellent par son nom, mais qu'ils prennent aussi le temps de s'informer comment il va (fg no 10).

On peut donc voir comment les organismes communautaires, par leur accueil humain et chaleureux, offrent dès le départ un soutien relationnel qui favorise grandement l'établissement d'un lien appelé à devenir de plus en plus significatif au fil du temps.

La relation entre l'intervenant et la personne qui fréquente l'organisme se transforme à travers les services et les activités vécues, mais aussi très souvent dans des moments où ils se côtoient de façon plus informelle. Cela est particulièrement frappant dans les organismes offrant un milieu de vie, où les personnes qui fréquentent l'organisme et les intervenants passent beaucoup de temps ensemble, c'est-à-dire de quelques heures à quelques jours par semaine. Mais tous les organismes semblent tirer parti, d'une façon ou d'une autre, des moments plus informels, et créer ainsi cette proximité qui donne l'opportunité à l'intervenant ou à l'intervenante et à la personne qui fréquente l'organisme d'apprendre à se connaître dans des activités du quotidien, et surtout d'établir un véritable lien de confiance.

Les personnes rencontrées dans les groupes de discussion sont également nombreuses à signaler la simplicité et l'égalité dans les relations. On ne perçoit pas de hiérarchie. Bien sûr, les répondants savent que les intervenants ont un rôle à jouer et une certaine « autorité », mais ils estiment que le côté humain l'emporte toujours. Les relations humaines et égalitaires cohabitent donc de façon harmonieuse et nuancée avec le rôle d'intervention joué par le personnel salarié. « On favorise les rapports égalitaires avec la personne, et on reconnaît ce que les personnes peuvent aussi nous apporter comme intervenante et aussi à l'organisme », de dire une travailleuse (fg no 13). Cette égalité relative dans la relation semble ainsi conférer une crédibilité et une confiance beaucoup plus grandes envers les intervenants que dans une relation basée sur le savoir de l'un au détriment de l'autre.

Ainsi on peut sans doute affirmer, sans crainte de se tromper, que les travailleurs et les travailleuses du milieu communautaire sont de véritables experts de la proximité. En fait, ils sont si près des gens que, lors des visites que nous avons faites pour interroger les personnes qui fréquentent les organismes communautaires, il nous a même été difficile, à plusieurs reprises, de distinguer les personnes qui fréquentent de celles qui travaillent dans l'organisme. Souvent, les groupes étaient en effet homogènes tant par la tenue vestimentaire que par la disposition des personnes dans l'espace. Mais cette proximité pose aussi un défi professionnel. Une travailleuse analyse : « la proximité est une richesse de l'approche. Il faut être proche des gens, mais il faut aussi éviter de devenir l'ami de la personne. Notre professionnalisme est différent » (fg no 15).

Une autre façon d'être près des gens consiste à adopter un niveau de langage adéquat. Plusieurs répondants ont signalé la qualité et la quantité de l'information disponible dans les organismes communautaires mais, « en plus, on parle dans nos

mots » (fg no 6). Ce souci de conserver un langage accessible favorise la compréhension et l'assimilation des connaissances. Non seulement les gens se sentent-ils à l'aise de poser des questions, mais ils se rendent aussi du coup aptes à retransmettre cette information.

Cette grande proximité confère aux organismes communautaires une capacité remarquable à établir des liens très forts entre les intervenants et les personnes qui fréquentent les organismes, des liens qui sont par ailleurs souvent durables. Une travailleuse résume peut-être bien la force de la relation qui s'établit dans les organismes communautaires lorsqu'elle dit que, dans son organisme, « c'est la personne qui est prioritaire, pas le service » (fg no 20). C'est sans doute cette grande proximité qui confère également aux organismes communautaires une grande capacité à saisir profondément les besoins des personnes qui les fréquentent, ce qui leur permet d'offrir des réponses vraiment adaptées aux besoins.

5.2 DES SERVICES OUI, MAIS DES SERVICES DIFFÉRENTS

Dans leur recherche de soutien face à une situation difficile, plusieurs se sont d'abord tournés vers les services publics, mais n'y ont pas trouvé satisfaction. Il apparaît en effet que, pour les personnes rencontrées dans le cadre des groupes de discussion, les services offerts par le réseau public se sont souvent avérés soit insuffisants, inadéquats, inexistantes ou inaccessibles.

En l'occurrence, c'est dans un organisme communautaire qu'ils ont trouvé une réponse adéquate à leur besoin. Ils affirment que les activités et les services des organismes sont uniques et essentiels et les décrivent comme étant conçus sur mesure pour correspondre étroitement à leur réalité. Une jeune femme explique : « Je ne serais pas restée si ça avait été public. Au CLSC, t'as un support de une heure, après c'est fini, organise-toi avec ça ma grande. Ici, ils prennent le temps de t'écouter jusqu'au bout » (fg no 3).

Pour sa part, un parent d'un enfant ayant une déficience intellectuelle déclare même avoir choisi de déménager près d'un organisme communautaire pour avoir accès à des services de répit. « S'il n'existait pas, il faudrait l'inventer, on ne peut pas s'en passer », souligne l'homme qui estime le service essentiel (fg no 2). C'est à plusieurs reprises, et dans différents milieux, que nous avons entendu cette affirmation catégorique « Si ça n'existait pas, il faudrait l'inventer ».

Les organismes communautaires sont physiquement près des gens, ils offrent un accueil chaleureux, et en plus une réponse immédiate. « Nous sommes dans l'jus, mais si quelqu'un a besoin, nous nous en occupons », souligne une travailleuse (fg no 19). Il n'y a pas de délai ou de liste d'attente. « Quand t'es en crise, attendre 24 heures, ça peut être assez pour te rendre au pont » (fg no 5). Plusieurs répondants ont témoigné de la sorte pour exprimer comment le soutien immédiat qu'ils ont reçu leur a littéralement sauvé la vie.

L'aspect de la socialisation est également souvent évoqué. Les organismes communautaires sont des lieux qui permettent de construire ou d'élargir un réseau social. La plupart des gens qui les fréquentent vivent de l'isolement. Parfois, les

réseaux naturels sont inexistantes ou insuffisants « Je sors pas beaucoup, pour moi, les cuisines collectives c'est ma sortie », de dire une répondante (fg no 6). Dans cet exemple, madame peut cuisiner de meilleurs repas à moindre coût, mais aussi être intégrée dans un réseau et y jouer un rôle significatif. Cette autre dame donne l'exemple de son divorce extrêmement compliqué qui s'est étiré sur plusieurs années. « Mes amis et ma famille n'en pouvaient plus d'en entendre parler », raconte-t-elle. « Ici, j'ai trouvé l'écoute et le support dont j'avais besoin » (fg no 6). Il semble aussi qu'il soit plus facile d'échanger avec des personnes qui partagent ou connaissent la situation en question : « C'est plus facile quand tu sais que l'autre y a vécu la même affaire que toi » (fg no 5). Les répondants estiment que l'entraide naît de cette façon : « On vient pour être encouragés, mais on encourage aussi les autres. Quand tu sens que tu aides quelqu'un, ça fait du bien » (fg no 5). Cet exemple illustre l'une des façons dont les personnes peuvent être mises à contribution dans l'organisme. Ainsi, tout ne passe pas forcément par les intervenants ou les intervenantes, mais plutôt par les conditions qu'ils mettent en place pour que cela se réalise.

Manifestement, les organismes communautaires sont sur la ligne de front des urgences sociales, répondant à des situations que le réseau public ne prend pas en charge. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement négatif sur les services offerts par le réseau public, mais plutôt de comprendre que les organismes communautaires offrent tout autre chose : des activités et des services uniques et différents de ceux du réseau public. Dans ces petites organisations, on prend le temps de vivre une relation humaine, de développer une relation de confiance, et surtout dans laquelle il y a un échange qui se fait et dans lequel la personne est en quelque sorte considérée comme l'experte de sa propre situation. Une travailleuse explique comment la proximité engendrée par le milieu de vie permet la construction de la confiance dans des rapports informels, et la possibilité de faire participer les gens dans l'organisation. Elle conclut : « Dans le réseau, ils ne sont pas un milieu de vie, notre rôle est différent » (fg no 15).

Ainsi, l'accessibilité des services s'inscrit sans doute ici comme un facteur distinctif. La rapidité d'intervention cède ensuite le pas à un accompagnement personnalisé. Déjà, traiter quelqu'un comme une personne, non comme une problématique, influence l'estime de soi et mobilise la personne dans la recherche de solution.

Les organismes communautaires prennent le soin de comprendre et de situer les besoins dans leur contexte. Ils voient ensuite comment ils peuvent y répondre avec les ressources dont ils disposent en composant un accompagnement « à la carte », incluant des références si nécessaire. La personne est ainsi guidée, accompagnée, et on pourra lui proposer des activités individuelles ou collectives, formelles ou informelles, selon ses besoins. Souvent, la personne sera aussi mise à contribution selon ses goûts et ses capacités. Un climat de partage et d'entraide s'installe graduellement entre les personnes qui fréquentent l'organisme et se transforme souvent en sentiment d'appartenance. Il n'est en effet pas rare d'entendre : « Je suis du CAB, je suis des Cuisines collectives, etc. » (fg no 12).

Ainsi, au-delà de la nature des services qui sont offerts, c'est la façon dont ces services sont rendus qui les rend si distinctifs. Le fait de tenir compte des différentes dimensions de la personne, avec ses forces et ses faiblesses, ainsi que la participation active de la personne, ont un impact majeur sur l'organisation des activités et des services. Ce

faisant, les organismes communautaires s'inscrivent dans une dynamique d'implication-participation et de réciprocité, et non pas dans une dynamique où les personnes viennent tout simplement consommer un service.

5.3 DES LIEUX D'IMPLICATION ET DE RÉALISATION

« La différence entre un organisme communautaire et un établissement public, c'est sa vie associative » affirme d'entrée de jeu une travailleuse (fg no 20). De leur côté, les personnes qui fréquentent les organismes communautaires nous ont dit recevoir énormément et s'impliquer plutôt naturellement en retour. Il semble que cette dynamique soit imprégnée dès le départ puisqu'on mobilise l'individu dans la recherche de solutions à ses difficultés : « On cherche avec la personne, ensemble, la solution et les ressources appropriées » (fg no 13). De plus, les personnes sont mises à contribution dans la vie de l'organisme : « En impliquant les gens dans des comités, les gens se réalisent chez-nous, ils contribuent et reçoivent en même temps » (fg no 15).

Si les personnes rencontrées se disent invitées à contribuer à la vie de l'organisme, elles ne se sentent toutefois pas obligées de le faire. Elles se sentent libres de choisir la façon, le moment et l'ampleur de leur implication selon leurs intérêts, leurs talents et leurs capacités. On rapporte un grand respect de ces décisions. Peu importe le degré d'implication, « on te fait pas te sentir *cheap* », de dire une personne rencontrée dans un groupe de discussion (fg no 10).

Certains répondants notent « une évolution de la clientèle. Plus ils progressent, plus ils influencent l'organisme », rapporte cette travailleuse (fg no 18). Une bénévoles donne en exemple : « J'étais sur Grands-parents tendresse, ça je savais que c'était dans mes cordes, puis on m'a offert d'être sur le conseil d'administration du centre. Je n'avais jamais fait ça, j'ai décidé d'essayer » (fg no 4).

Ce type d'implication permet de mettre en valeur des compétences déjà acquises, mais aussi de faire de nouveaux apprentissages. Cette intervenante de maison de jeunes rapporte par exemple que « les jeunes y apprennent la démocratie » (fg no 17).

Dans les organismes communautaires, on accepte que les gens contribuent d'une multitude de façons, allant d'engagements très formels et structurés à des contributions plus informelles et spontanées. « Il faut être proactif pour les laisser nous influencer, que ce soit formel ou informel », de dire ce travailleur (fg no 11). Ainsi, « la vie associative prend la couleur de ce que les gens y mettent » (fg no 17).

Les gens peuvent ainsi devenir membre et participer à l'assemblée générale annuelle. Ils ont la possibilité d'élire les membres du conseil d'administration, voire de se faire élire sur le conseil ou sur d'autres comités. Mais ce qui ressort surtout des groupes de discussion, c'est toute la gamme d'implications informelles, qui semblent d'ailleurs souvent plus significatives aux yeux des personnes qui fréquentent un organisme. Par exemple, l'entraide et l'accueil mutuels sont perçus comme d'importantes contributions. De même, aider à préparer une salle, du café et accueillir les gens qui se présentent à une activité apparaissent comme des responsabilités collectives et partagées. « Chez nous, 80% de nos bénévoles sont des gens qui viennent manger. Ils travaillent à la cuisine, ils nettoient, etc. », de dire un intervenant (fg no 17).

Parfois, des personnes qui fréquentent l'organisme vont le représenter, en acceptant par exemple de faire un témoignage dans une conférence ou pour une entrevue télévisée. D'autres fois, ils seront actifs dans des représentations plus politiques. Mais ici encore, c'est le caractère informel qui est frappant : « Personne ne me l'avait demandé, mais l'occasion s'est présentée. Le député était là et je lui ai demandé s'il pouvait faire quelque chose financièrement pour le centre. Je lui ai expliqué à quel point les services sont essentiels » (fg no 6). Dans plus d'un groupe de discussion, des participants nous ont même directement interpellés : « Toi, peux-tu faire quelque chose pour le financement de notre organisme ? Peux-tu parler à quelqu'un ? » (fg no 5). Ceci témoigne à quel point la vie de « leur » organisme leur tient à cœur !

Mais, comme composante distinctive des organismes communautaires, cette volonté d'impliquer les personnes a aussi son envers de médaille. En fait, plusieurs freins ou limites à l'implication ont été identifiés dans les groupes de discussion. Car, soutenir cette implication représente aussi un défi pour les responsables des organismes.

Ainsi, dans certains organismes, on constate une diminution de l'implication depuis quelques années. « Depuis quelques années, ils s'impliquent moins », rapporte cette travailleuse. « On a plus de membres, mais plus ils sont plus dans une dynamique de consommation de services. Plus de membres, mais une moins bonne vie associative » (fg no 18). Dans d'autres cas, c'est la confidentialité qui entre en jeu. Certains hésitent en effet à s'impliquer afin de ne pas être identifiés publiquement à des problématiques telles que la toxicomanie, la délinquance ou la violence conjugale, par exemple. D'autres limites sont associées aux personnes elles-mêmes, par exemple quand elles sont plus lourdement handicapées ou malades. On rapporte aussi que, « lorsque les besoins de base de la personne ne sont pas comblés, il est difficile de les impliquer au sein de la vie associative » (fg no 13). Mais qu'en est-il alors de l'influence des personnes qui fréquentent les organismes communautaires dans la vie des organismes ?

Peu importe leur niveau d'implication ou de participation, les personnes rencontrées affirment toutes que leur opinion compte et que l'on tient compte de leurs propositions. Un travailleur corrobore cette affirmation : « Les impacts sont importants. Ce qu'ils nous demandent, on le fait dans la mesure du possible » (fg no 18). Une autre souligne que, « individuellement, l'influence des membres est inégale, mais collectivement et dans l'ensemble, elle est forte ». Pour elle, la vie associative, « c'est l'oxygène de l'organisme » (fg no 15).

En somme, au-delà de leur participation dans les instances formelles des organismes, c'est peut-être dans cette relation de réciprocité que réside le véritable pouvoir des personnes qui fréquentent un organisme communautaire. En effet, ce pouvoir ne réside-t-il pas en tout premier lieu dans cette écoute attentive manifestée par les intervenantes et les intervenants, ce qui les amène à travailler à partir des besoins réels exprimés par les personnes et à continuellement s'adapter aux besoins exprimés ? Cette capacité d'adaptation de l'organisme aux besoins concrets des usagers ne serait-elle pas une manifestation, justement, de cette influence qu'ils exercent, une influence sans doute moins tangible ou plus diffuse, mais une influence néanmoins certaine ? Ne sommes-nous pas là au cœur du « par » et du « pour » qui se manifeste dans cette relation à la fois de proximité et de réciprocité ?

5.4 DE PETITES ORGANISATIONS EMPREINTES DE SOUPLESSE

L'ensemble des répondants s'accorde pour désigner la souplesse comme une caractéristique distinctive des organismes communautaires. Une travailleuse l'exprime en ces termes : « Il faut s'adapter en fonction des réalités qui changent et qui sont en mouvance. Et comme nos structures sont moins lourdes, c'est pour cette raison que nous pouvons nous adapter plus facilement » (fg no 18).

Les organismes communautaires sont souvent de petites organisations, à dimension humaine, dans lesquelles les gens se connaissent les uns les autres. « Les petites équipes de travail favorisent la transmission de l'information entre les intervenants » (fg no 13) De plus, il y a souvent peu d'écart entre les différentes fonctions ou les différents paliers décisionnels. De ces caractéristiques, ajoutées à la proximité dont on a déjà parlé, on obtient les bases pour une remarquable capacité d'adaptation.

Cette capacité d'adaptation se traduit notamment par une grande capacité à agir rapidement et à faire face aux urgences ou aux situations inattendues. « Nos processus démocratiques ne sont pas aussi lourds que les structures publiques. La taille d'un organisme communautaire laisse plus de contrôle sur celui-ci », de dire un travailleur communautaire (fg no 12).

La petite taille des organismes communautaires leur permet d'offrir des services personnalisés, d'être créatifs voire novateurs. « On développe une vue d'ensemble en accompagnant les gens de A à Z. La créativité est donc permise...et même obligatoire ! », rapporte cette intervenante (fg no 15).

Cette grande capacité d'adaptation peut cependant avoir son revers et comporter des effets pervers. Ainsi, pour cette intervenante, il peut parfois être « dangereux de se virer sur un 10 cents parce que le réseau nous envoie des gens, par exemple, à 16 h 45 le vendredi en se disant : *Eux autres, ils vont le faire ...* » (fg no 16).

Plusieurs des personnes rencontrées ont rapporté que cette capacité d'adaptation et de créativité était étroitement liée à l'autonomie dont jouissent les organismes communautaires. Une travailleuse dira : « quand je sais que ça cadre avec ma mission, je me sens solide pour aller de l'avant » (fg no 17). Une autre constate qu'elle a « de la latitude » dans ce qui relève de sa mission, mais que « les ententes de services sont plus lourdes » (fg no 12). Cette autonomie peut aussi se traduire dans les règles régissant le fonctionnement de l'organisme, comme le rapporte cette personne vivant dans une ressource d'hébergement : « Ici, si tu t'endors pas à 1 h du matin, tu peux venir écouter la télé en autant que tu déranges pas les autres. Dans d'autres endroits, si le couvre-feu est à 10 h... » (fg no 5).

Ainsi, les organismes communautaires semblent bénéficier d'une structure et d'un mode de fonctionnement qui leur permet une grande capacité d'adaptation. Cependant, comme certains l'ont mentionné, « le défi est de conserver cette dimension-là » (fg no 14). Certains ont en effet rapporté que le milieu communautaire subit une pression plus ou moins diffuse à adopter les façons de faire et les modes de gestion du réseau public, et ils craignent de perdre petit à petit cette capacité d'adaptation. Pourtant, c'est sans doute avec cette autonomie et cette liberté d'action que les organismes communautaires peuvent apporter leur plus grande contribution au réseau

de la santé et des services sociaux, en y apportant une contribution qui soit justement différente de celle des établissements publics.

5.5 DU PERSONNEL POLYVALENT

Un autre élément distinctif des organismes communautaires, c'est la polyvalence de son personnel. « La polyvalence des travailleurs, c'est ce qui fait qu'on peut se retourner sur un dix cents », de dire une travailleuse (fg no 18). Ainsi, les personnes qui travaillent dans le milieu communautaire doivent elles-mêmes faire preuve d'une grande capacité d'adaptation. Elles cumulent souvent plusieurs rôles, connaissent souvent assez bien l'ensemble de l'organisme et sont suffisamment au courant pour répondre adéquatement aux gens et éviter que ceux-ci demeurent sans réponse.

Les personnes qui fréquentent les organismes communautaires sont conscientes de cette polyvalence des travailleurs et semblent l'apprécier. « Dans le réseau, on se renvoie la balle, tu te fais dire : *c'est pas dans ma tâche, quelqu'un va vous rappeler*. Pendant ce temps, tu attends. Pis quand c'est la tâche de personne, tu fais quoi ? » (fg no 6). Dans le milieu communautaire, il ne semble pas y avoir cette rigidité : « Ici c'est comme une famille, tout le monde se connaît, on a du plaisir et tout le monde fait de tout » (fg no 4).

Quand on parle de polyvalence, les travailleurs et les travailleuses que nous avons rencontrés dans les groupes de discussion évoquent en riant le fameux « toutes autres tâches connexes » que l'on retrouve souvent dans les offres d'emploi des organismes communautaires et qui, au fil des ans, semble être devenu une blague courante. Les organisations étant petites et devant fonctionner avec des ressources limitées, les personnes qui y travaillent peuvent être mises à contribution autant pour intervenir en situation de crise que pour remplacer une serrure défectueuse. « Les tâches connexes, on exige ça de nos employés », souligne cette coordonnatrice (fg no 18). Ainsi, devant une situation qui pose défi, on s'attend à ce qu'une solution soit trouvée et que les employés fassent preuve d'initiative et de créativité. « Nous faisons beaucoup avec peu, nous sommes plus créatifs », de dire cette intervenante (fg no 19). Certains ont aussi souligné l'absence de syndicats et de bureaucratie dans les organismes communautaires, qui seraient de nature à limiter le pouvoir d'agir des intervenants et des intervenantes.

Plusieurs des personnes que nous avons rencontrées estiment que cette marge de manœuvre, cette autonomie et la possibilité de prendre des initiatives sont appréciées des travailleurs et des travailleuses et qu'elles constituent une source de motivation et de satisfaction au travail. Dans les groupes de discussion, nous avons d'ailleurs rencontré des personnes qui, après un séjour dans le réseau public, sont venues (ou revenues) travailler dans le milieu communautaire, et ce, malgré des conditions salariales nettement inférieures.

Il semble bien que cette marge de manœuvre, cette autonomie, cette « permission d'agir » s'avère de façon générale positive et constructive, autant pour le personnel salarié que pour les personnes qui fréquentent les organismes communautaires. Cette grande polyvalence que l'on retrouve chez le personnel des organismes communautaires apparaît par ailleurs comme un élément clé contribuant à la créativité

des organisations et des solutions qui en émanent. Ainsi, en plus de leur formation et de leurs compétences professionnelles, il semble bien que les travailleurs communautaires se distinguent par des compétences génériques et des qualités particulières que sont, notamment, la polyvalence, la créativité, le sens de l'initiative et la débrouillardise.

5.6 QUAND L'ENGAGEMENT CÔTOIE LE PROFESSIONNALISME

S'ils possèdent des qualités particulières qui en font des travailleurs et des travailleuses communautaires dotés d'une grande polyvalence, c'est sans doute l'engagement qui caractérise encore le plus les personnes qui œuvrent au sein des organismes communautaires. En effet, dans les groupes de discussion que nous avons tenus, on évoque avec éloquence cet engagement du personnel, que l'on qualifie généralement de profond et d'humain. « Ils se soucient vraiment de toi, si ça fait trois jours qu'ils ne t'ont pas vu, ils peuvent aussi bien venir cogner à ta porte pour voir si tout est correct » (fg no 7).

Les groupes de discussion avec les personnes qui fréquentent les organismes communautaires ont été l'occasion pour elles de noter de nombreuses situations qui témoignent de cet engagement. Ainsi, cette personne qui donne en exemple cette aidante qui prenait soin de sa mère, décédée il y a 2 ans, et qui vient encore parfois prendre un café « juste pour prendre des nouvelles de la famille » (fg no 10). Un autre raconte cet exemple où la secrétaire de l'organisme lui a offert de garder son enfant pour la nuit afin qu'il puisse avoir une bonne nuit de sommeil (fg no 5). Une jeune adulte témoigne encore de cette intervenante qui est déjà venue la chercher chez-elle « parce qu'elle sentait que j'allais pas bien », ajoutant du même souffle être convaincue que « personne dans le réseau n'aurait fait ça » (fg no 3). Ainsi, ajoute-t-elle, « ils s'intéressent vraiment à nous, c'est pas juste à cause que c'est leur travail » (fg no 3).

À travers leur propos, on perçoit qu'ils ne s'attendent pas nécessairement à ce niveau d'engagement. Du coup, cela est d'autant plus apprécié et contribue à l'établissement d'une relation de confiance et de sécurité, comme chez cet homme qui confie son enfant trisomique pour avoir un peu de répit et qui affirme : « on sait qu'il va y avoir les mêmes soins qu'à la maison » (fg no 2). Ainsi, les répondants voient vraiment l'engagement du personnel comme une spécificité du milieu communautaire qui teinte tout leur travail. Ils sont aussi conscients que, comparativement aux employés du secteur public, leurs salaires ne sont pas très élevés et ils y voient la preuve « qu'ils font ce travail parce que cela leur tient à cœur » (fg no 5).

Cet engagement et ce dévouement sont aussi perceptibles dans les propos tenus par les travailleuses et les travailleurs eux-mêmes. « On a un sentiment d'appartenance très grand à nos organismes », raconte cette travailleuse, et « on va tout faire pour répondre aux besoins » (fg no 18). Si l'on est conscient et que l'on admet que les organismes communautaires se sont professionnalisés avec les années, « les valeurs y demeurent très fortes », nous dit-on (fg no 20). Ainsi, il semble bien que le personnel des organismes communautaires entretienne toujours des idéaux élevés, et qu'il se dévoue activement pour la réalisation de la mission de l'organisme, un engagement qui dépasse de loin le simple fait d'occuper un emploi. « On doit être attaché à l'humain, et

non pas à la réussite d'une performance professionnelle », ajoute encore cette intervenante (fg no 20).

En écoutant les propos tenus autant par les travailleurs et les travailleuses que par les personnes qui fréquentent les organismes communautaires, il est difficile de ne pas faire le parallèle avec l'action des communautés religieuses avant la révolution tranquille, caractérisée par le sens du devoir et une certaine vocation, que l'on retrouve dans les organismes communautaires d'aujourd'hui. Toutefois, cet engagement est aujourd'hui couplé à des compétences professionnelles certaines, souvent acquises à l'université. En effet, il est aujourd'hui reconnu que les personnes qui travaillent dans les organismes communautaires sont largement plus scolarisées que la population en général. Selon les études consultées, le pourcentage des personnes détenant au moins un diplôme de niveau collégial dans les organismes communautaires se situent entre 70 % et 84 %, et le niveau de scolarité ne cesse d'augmenter avec les années (CSMO-ÉSAC, 2006b; Mathieu et al, 2001; Bornais, 1998; CDC Nicolet-Yamaska, 1998¹⁹). Ces compétences professionnelles ont aussi été acquises au fil des ans, à travailler dans un organisme communautaire. Rappelons que les travailleurs et les travailleuses que nous avons rencontrés dans les groupes de discussion avaient en moyenne plus de 14 ans d'ancienneté dans un organisme communautaire.

Ce niveau d'engagement jumelé au professionnalisme concourt certainement au développement d'expertises uniques développées par les organismes communautaires. Citons, par exemple, la médiation citoyenne, les pratiques d'intervention en santé mentale, en itinérance et en violence conjugale, l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou du VIH-SIDA, pour n'en nommer que quelques-uns.

Sur le plan des compétences professionnelles, les personnes qui travaillent dans les organismes communautaires n'ont sans doute rien à envier à celles qui travaillent au sein du réseau public de santé et de services sociaux. Elles s'en démarquent toutefois par leur niveau d'engagement, par leur sens de la vocation. Il ne s'agit pas ici d'affirmer que les personnes qui œuvrent au sein du réseau public ne sont pas engagées dans leur travail. Toutefois, parce qu'ils jouissent d'une autonomie plus grande et qu'ils peuvent intervenir avec plus de souplesse, les organismes communautaires réussissent à investir un terrain inaccessible au réseau public. Dans ce contexte, leur engagement, jumelé à leurs compétences professionnelles, les amène à développer des champs d'expertise uniques et inédits.

5.7 DES PROFESSIONNELS D'UNE APPROCHE UNIQUE

S'ils ont développé des compétences professionnelles et des expertises parfois pointues en regard de problématiques particulières, les travailleurs et les travailleuses des organismes communautaires se distinguent également par l'approche particulière qu'ils ont développée, et que l'on qualifie souvent de « globale ». Les propos que nous

¹⁹ Nous avons également eu accès au rapport préliminaire de l'étude en cours commandée par l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval.

avons entendus laissent en effet entendre que les organismes communautaires se distinguent par une compréhension globale de la santé et du bien-être des personnes. Cette approche unique englobe ainsi plusieurs dimensions de la vie des personnes qu'ils situent dans leur contexte familial et social.

Une adolescente rencontrée dans un groupe de discussion l'exprime en ces termes : « Le médecin, lui, ne va pas t'écouter, il n'a pas le temps, il va soigner ta maladie, pas toi » (fg no 9). Un autre répondant souligne que, dans le milieu communautaire, « ils prennent le temps de comprendre qui tu es et d'où vient ton problème » (fg no 7). Pour les répondants d'un organisme venant en aide aux personnes aux prises avec un problème d'alcoolisme ou de toxicomanie, « il ne s'agit pas juste d'arrêter de consommer » puisque ce type de situation s'accompagne invariablement d'autres difficultés comme l'isolement social, une faible estime de soi, la difficulté à conserver un emploi, etc. (fg no 5). Or, dans les organismes communautaires, dit-on chez les travailleurs et les travailleuses, « on prend le temps de faire le tour de sa vie pour trouver les causes » des problématiques (fg no 11), puis « on construit notre intervention en fonction des besoins des personnes », qui s'avèrent souvent être multiples et toucher différentes sphères de la vie des personnes (fg no 18). Ainsi, pour le personnel salarié, si « les grosses boîtes travaillent en silo, nous, nous avons souvent une approche plus globale, pas par programmes », qui permet d'offrir à chacun un accompagnement personnalisé (fg no 12).

Une personne atteinte de diabète nous fournit un bel exemple de ce que cette approche globale signifie pour elles et pour les autres personnes atteintes : « Quand tu vas au CLSC, c'est pour une prise de sang », nous dit-elle. Elle souligne qu'elle reconnaît la qualité des soins, mais ajoute qu'il s'agit uniquement d'un service et qu'ils « n'ont pas le temps de s'attarder sur les détails, ou sur les trucs complémentaires comme la nutrition ». Pour elle, l'organisme communautaire lui se soucie autant de sécuriser les personnes qui viennent d'apprendre leur diagnostic que de fournir une information de qualité et à la fine pointe des développements sur les traitements disponibles. D'ailleurs, « ils ont souvent plus de connaissance que les professionnels du réseau », ajoute-t-elle. Ainsi, selon elle, l'organisme offre un accompagnement qui permet à la personne de maximiser son pouvoir de prévention et d'intervention par rapport à sa maladie, et aussi d'améliorer sa qualité de vie (fg no 8).

Cette approche particulière se distingue également par la nature de l'accompagnement qui est offert aux personnes. « Nous sommes avec eux, en milieu de vie, nous ne sommes pas directifs, nous sommes en accompagnement », de dire cette intervenante (fg no 19). Ainsi, dans les organismes communautaires, « on ne travaille pas pour la personne, mais avec elle » (fg no 16), l'amenant à jouer un rôle actif dans la résolution de ses difficultés : « La personne n'est pas en attente devant un expert. Nous l'aidons à reprendre le contrôle sur elle-même » (fg no 17), de dire cette intervenante.

Ainsi, avec l'approche globale, non seulement on tient compte du contexte et de la globalité des besoins des personnes, mais on mise aussi sur les forces de l'individu. On leur donne l'occasion de travailler ou de s'impliquer bénévolement à l'intérieur de l'organisation, ou encore dans un autre organisme de la communauté. Les personnes rencontrées dans les groupes de discussion disent apprécier et estiment que cela permet de passer le temps, de se sentir utiles et de faire des apprentissages. Pour les

intervenants, ils y voient l'occasion de renforcer l'estime de soi des participants, comme partie prenante du processus. « Les gens viennent chercher de la valorisation dans leurs apprentissages. Ils ont des compétences, et nous les aidons à les exploiter » (fg no 12). Travailler à renforcer positivement les compétences et soutenir les nouveaux apprentissages facilite ensuite l'intervention sur les aspects plus problématiques. Le renforcement positif des attitudes adéquates, des compétences et des réussites « nous redonnent confiance en nous », de dire ce répondant, et permet de se sentir plus fort et plus solide pour relever les défis (fg no 3).

Une autre caractéristique de cette approche globale est qu'« on ne parle pas de *case load* » dans les organismes communautaires (fg no 12) et « qu'il doit y avoir un investissement à long terme » (fg no 19). Des répondants affirment d'ailleurs apprécier fortement qu'il n'y ait pas de limite de temps et que l'accompagnement soit offert aussi longtemps que nécessaire, voire sur des années : « Ils comprennent qu'on fait des erreurs, ou des rechutes, qu'on réussisse pas du premier coup » (fg no 3).

En somme, les personnes rencontrées dans les groupes de discussion font ressortir les composantes de l'approche particulière développée dans les organismes communautaires : ils se sentent acceptés et valorisés; on tient compte du contexte et de la complexité des situations qui sont vécues; ils peuvent participer et apprendre; ils sont accompagnés dans une relation égalitaire; et on prend le temps qu'il faut pour le faire. Et « le communautaire donne tout ça avec beaucoup d'humanité et d'amour, ce qu'on n'a pas quand on va à l'hôpital », de dire cette personne rencontrée dans un centre de femmes (fg no 6).

Ainsi, si les travailleurs et les travailleuses œuvrant dans les organismes communautaires sont certes dotés de compétences professionnelles au même titre que ceux œuvrant dans le réseau public, les témoignages recueillis dans les groupes de discussion démontrent qu'ils sont aussi des professionnels d'une approche unique, l'approche globale. Par cette approche, non seulement vise-t-on à résoudre une problématique particulière mais, en offrant aux personnes la possibilité de jouer un rôle actif dans la résolution de leurs difficultés et en renforçant les savoirs, les compétences et l'estime de soi, on vise plus globalement à permettre aux gens de reprendre du pouvoir sur leur vie et de jouer un rôle actif dans la société.

5.8 UN REMPART CONTRE LA DÉTRESSE ET L'EXCLUSION SOCIALE

Pour faire ressortir le rôle et mesurer l'importance de l'action des groupes communautaires dans la vie des personnes qui les fréquentent, nous leur avons posé les questions suivantes : « si l'organisme n'existait pas : que feriez-vous? Où seriez-vous ? ». Le portrait qui nous a été dressé apparaît alarmant. La charge émotive spontanée provoquée par la question est tangible : Je ne saurais pas où aller (fg no 5); « Je traînerais à l'arcade ou dans la rue » (fg no 9); « Je me serais suicidée »; « On serait encore dans la même merde »; « Je vendrais encore de la coke » (fg no 3); « Si le regroupement n'était pas là, on passerait pas à travers » (fg no 10), nous déclare-t-on avec beaucoup d'émotion dans la voix et dans les yeux.

Bien que des variations individuelles soient observées quant à l'impact sur la vie des gens, les répondants font tous ressortir le rôle essentiel des organismes dans leur vie,

et ce, dans tous les organismes rencontrés. Ils rapportent que le soutien de l'organisme fait toute la différence entre s'effondrer ou réussir à passer à travers une période critique. Plusieurs d'entre eux affirment même que l'organisme leur a littéralement sauvé la vie, soit pour avoir répondu sans délai à une demande d'aide en situation de crise, soit par le seul fait de pouvoir venir chercher quotidiennement chaleur humaine et soutien.

L'impact d'un organisme peut se décliner de plusieurs façons. Ainsi, pour un groupe d'adolescents par exemple, la maison de jeunes est beaucoup plus qu'un lieu de rencontre. Le fait de fréquenter la maison les empêche, nous disent-ils, de traîner à l'arcade ou dans les rues et de faire des mauvais coups. Une jeune femme mentionne que cela contribue à diminuer significativement sa consommation (drogue/alcool) et qu'elle se bat beaucoup moins souvent. Les autres soulignent y trouver quantité de renseignements sur différents sujets qui les touchent, pouvoir obtenir gratuitement des condoms, avoir de l'aide pour régler leurs conflits, etc.

Les résultats montrent qu'il ne fait aucun doute que les organismes communautaires agissent souvent comme de puissants facteurs de protection pour de nombreuses personnes en situation de grande fragilité. En effet, dans la vie de toute personne, diverses situations peuvent venir fragiliser le maintien de la santé et du bien-être : la maladie, l'isolement, le manque de ressources financières, les traumatismes, etc. Pour conserver l'équilibre, ces facteurs de risque doivent être contrebalancés par des facteurs de protection comme le fait de se sentir aimé et soutenu, d'avoir un réseau social stable, ou d'avoir confiance en soi. C'est ce que l'on peut observer, par exemple, dans cette Auberge du cœur, qui offre un milieu sécuritaire, où les jeunes adultes se sentent aimés, acceptés tels qu'ils sont, sans jugement, et soutenus dans leur participation à l'intérieur de la maison et dans leurs démarches vers l'autonomie (appartement, emploi, etc.). Elle agit donc concurremment sur plusieurs facteurs de risque et comme facteur de protection contre l'isolement, la toxicomanie, les problèmes de santé mentale ou d'autres problèmes sociaux.

Nous avons été impressionnés par la si grande importance que tiennent les organismes communautaires dans la vie de la plupart des gens qui les fréquentent. À les entendre, s'ils n'étaient pas là, la situation serait pour eux catastrophique. En fait, il semble que, pour plusieurs personnes, les organismes communautaires procurent un ancrage social suffisamment fort pour servir de véritable bouclier contre la rupture sociale qui survient quand de trop nombreux facteurs de risques s'accumulent et perdurent dans le temps.

C'est ici que le mot « prévention » prend tout son sens. Plusieurs des témoignages que nous avons recueillis dans les groupes de discussion mettent en évidence cet aspect préventif et son impact non seulement sur la santé et le bien-être des personnes qui fréquentent les organismes communautaires, mais également sur les services publics : « Les bénévoles se sentent utiles. Cela les aide à se tenir en santé » (fg no 11); « Quand on soutient un aidant naturel, c'est deux places qu'on libère dans le réseau, celle de l'aidé et la nôtre. Parce que sans le répit, on tomberait malade » (fg no 10); « Si nous n'existions pas, la liste d'attente serait plus grosse au CLSC et ailleurs » (fg no 11). Une travailleuse raconte comment, après que son organisme ait dû fermer un point de service pendant quatre semaines, « les policiers ont constaté plus vols, de

drogue... » (fg no 17). Un autre affirme que, si l'organisme n'existait pas, « certains seraient décrocheurs, il y aurait plus de délinquance, parfois des suicides, une augmentation des MTS, certains s'isoleraient chez eux... » (fg no 17).

Ces exemples démontrent de façon non équivoque que les organismes communautaires jouent un rôle capital au plan de la prévention en empêchant la détérioration de nombreuses situations critiques, mais aussi en prévenant l'apparition de nouvelles situations. On pourrait dire qu'ils se trouvent en quelque sorte en « avant première ligne », et qu'ils soulagent de ce fait le réseau public de santé et de services sociaux de toutes ces situations réelles ou potentielles. Il ne fait aucun doute en effet que les organismes communautaires enlèvent une pression importante sur les services publics qui ne peuvent habituellement pas prendre en charge les personnes qui se retrouvent dans de telles situations.

Les organismes communautaires apparaissent donc être aux premières loges pour accueillir ces personnes en situation de fragilité, de rupture sociale ou sur le point de l'être. C'est l'accessibilité de leurs services qui fait qu'ils sont en mesure de jouer ce rôle. Outre le fait que les horaires « sont autant de soir, de fin de semaine » (fg no 19), c'est aussi que « la crise, on l'a toujours devant nous », de dire cette intervenante, « et on n'a pas le choix de réagir » (fg no 17). « Nous sommes les pompiers de première ligne, on éteint les feux », ajoute cet intervenant (fg no 13). Mais c'est aussi parce qu'ils sont en mesure de fournir une prestation de services dans le cadre de relations humaines chaleureuses et engagées, ainsi qu'un soutien personnalisé et un accompagnement presque inconditionnel, et ce, souvent sur plusieurs années.

En somme, si la prévention est un phénomène qui est difficile à mesurer, les données que nous avons recueillies montrent que les organismes communautaires y contribuent fortement. Il semble en effet qu'ils agissent tel un véritable rempart contre la détresse et l'exclusion sociale de nombreuses personnes. Ce faisant, ce ne sont pas seulement les individus qui y gagnent, mais toute la collectivité. Cette contribution du milieu communautaire s'avère essentielle aussi bien au plan individuel que collectif.

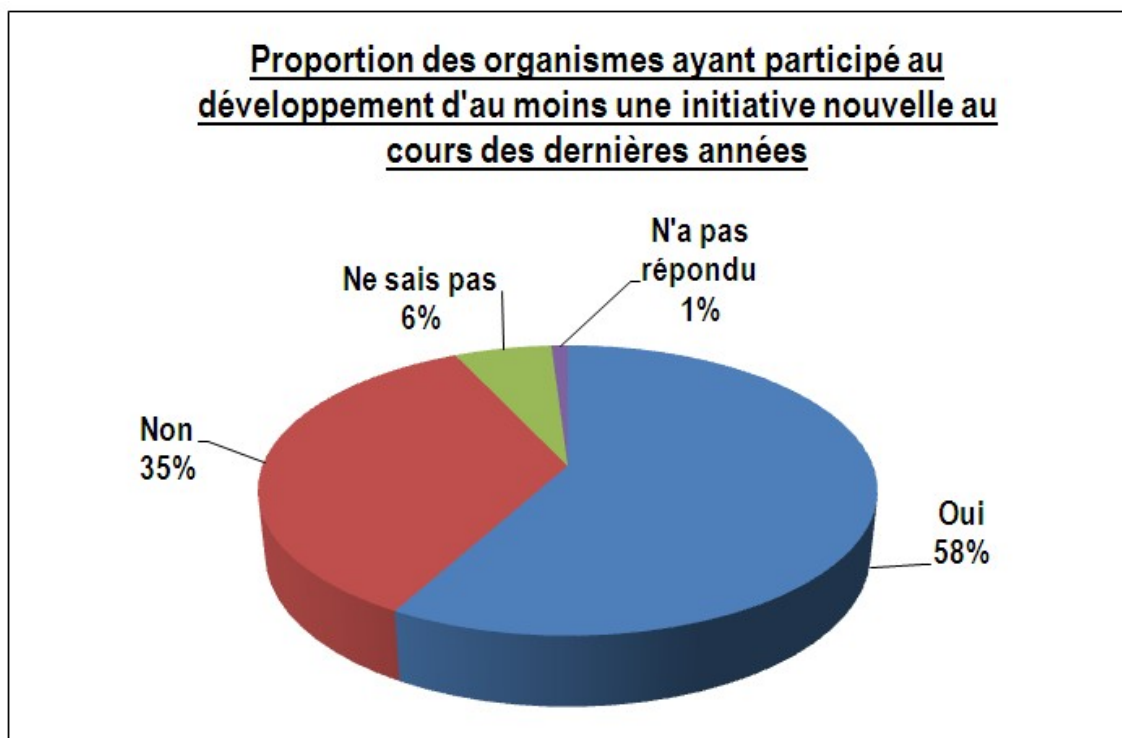
5.9 LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES : UNE SOURCE D'INNOVATION

Nous avons vu dans une section précédente que les organismes communautaires sont de petites organisations empreintes de souplesse qui leur permet de répondre de façon adaptée et personnalisée aux besoins. Mais cette souplesse et l'autonomie dont ils disposent font également des organismes communautaires des organisations qui sont capables de s'adapter constamment aux nouveaux besoins en émergence. Cette motivation profonde à vouloir répondre aux besoins amène ainsi souvent les organismes communautaires à développer un nouveau service ou de nouvelles façons de faire.

En réponse au questionnaire que nous leur avons administré, pas moins de 58 % des organismes communautaires des régions Mauricie et Centre-du-Québec disent avoir développé ou participé au développement d'au moins un service, une pratique ou un projet novateur au cours des dernières années. Par « service, pratique ou projet novateur », on entend « une façon de faire nouvelle, originale ou inédite pour répondre à un besoin ou pour faire face à un nouveau problème ou à une nouvelle réalité

sociale »²⁰. Au total, nous avons répertorié plus de 200 initiatives auxquelles ont participé 97 organismes communautaires. Le tiers des organismes qui ont répondu au questionnaire disent avoir développé ou participé au développement de deux initiatives au cours des dernières années, tandis que 18 % disent en avoir développé ou participé au développement de trois initiatives. 10 % des organismes mentionnent quatre initiatives, et 5 % en mentionnent cinq ou plus.

Graphique 14



On peut distinguer au moins trois grands types d'initiatives.

D'abord, la réponse à un nouveau besoin prendra la forme d'un nouveau service mis sur pied par l'organisme. Par exemple, le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) du Centre-de-la-Mauricie/Mékinac a innové en mettant sur pied un projet continu de prévention/sensibilisation auprès des jeunes de niveaux secondaire 2, 3 et 5. *Les agressions sexuelles, ça fesse !* est un programme d'animation offert en milieu scolaire dans les écoles secondaires situées sur les territoires desservis par l'organisme. Autre exemple, pour assurer la relève au niveau des responsables d'organisations locales, le Centre d'action bénévole du Lac St-Pierre a instauré un programme de mentorat grâce auquel un bénévole expérimenté sera jumelé avec un nouveau bénévole. À Victoriaville, l'organisme communautaire La Source a instauré ce qu'ils appellent « la supervision des droits d'accès », qui permet de maintenir le lien parent-enfant lorsque celui-ci est menacé suite à une situation conflictuelle du couple, une situation de violence familiale ou lors de compétences

²⁰ Définition telle que libellée dans le questionnaire.

parentales déficientes, entre autres. Ce programme « d'échange de garde supervisé » permet à l'enfant de passer d'un milieu parental à l'autre en toute quiétude.

Nous avons évidemment trouvé de nombreux autres exemples où des organismes communautaires ont développé des solutions originales pour permettre de répondre à un besoin émergent : projet de prévention en milieu scolaire initié par la ressource Gentilly Transit Jeunesse pour contrer le taxage, l'intimidation et la violence; projet de « Mères visiteuses » instauré par la maison de la famille du Rivage; mise sur pied, par le Centre de prévention suicide Les Deux Rives, d'un comité visant à mettre en lien intervenants et agriculteurs; etc.

La réponse à un nouveau besoin peut aussi prendre la forme du développement d'un outil ou d'un guide conçu pour soutenir les pratiques ou pour diffuser l'expertise développée. De nombreux organismes communautaires des régions Mauricie et Centre-du-Québec ont en effet conçu de tels outils : *Grandir avec notre enfant, 5 à 18 ans*, un guide à l'intention des parents développé par Espace Bois-Francs; *Prendre soin de soi tout en prenant soin de l'autre*, un guide conçu par le Regroupement des aidants naturels de la Mauricie; *Guide du meilleur panier d'épicerie*, un guide « petit budget » développé par le Centre de femmes de Shawinigan; création d'un site web, développé par l'Association des personnes handicapées de Drummondville, sur l'accessibilité des lieux publics à Drummondville; etc.

Parfois, on s'inspire aussi de ce qui existe ailleurs, et on décide de créer une nouvelle ressource afin de rendre ce type de service accessible aux personnes de la région. C'est le cas, par exemple, des organismes de travail de rue, qui sont maintenant nombreux en Mauricie et au Centre-du-Québec. C'est le cas également des ressources de répit pour les parents d'enfant handicapé. On retrouve également de plus en plus de projets de logements qui ont vu le jour ces dernières années pour les personnes aux prises avec un problème de santé mentale et, plus récemment, pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle. La Mauricie a aussi été aux premières loges pour le développement de logements de type « îlot résidentiel » à l'intention de personnes vivant avec des incapacités physiques importantes ou atteintes d'une maladie dégénérative (Résidence Entre-Deux). Enfin, de nombreux organismes de justice alternative ont développé ces dernières années des services de médiation en milieu scolaire. Si ces différentes initiatives n'ont pas été « inventées » en Mauricie et au Centre-du-Québec, il n'en demeure pas moins que ce sont des organismes d'ici qui, dans un souci d'offrir une réponse adaptée aux besoins des personnes qu'ils desservent, ont exercé le leadership nécessaire pour les mettre sur pied.

Enfin, s'il arrive que des organismes communautaires de la région importent des façons de faire pour mieux répondre aux besoins des populations qu'ils rejoignent, il arrive aussi que ce soient des organismes de la région qui en inspirent d'autres. C'est le cas notamment de la *Maison Carpe Diem*, une résidence pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer mise sur pied par la Société Alzheimer de la Mauricie, dont l'expertise a aujourd'hui fait le tour du Québec. Le Centre Le Havre de Trois-Rivières qui, en 2006, a reçu le Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux dans la catégorie « Soutien aux groupes et aux personnes vulnérables », constitue un autre exemple d'innovation. Grâce à l'approche unique qu'il a développée, le Centre Le Havre permet aux personnes qu'il dessert de sortir de leur situation d'itinérance ou

d'errance sociale de façon durable. L'organisme COMSEP, l'un des pionniers au Québec dans le développement d'entreprises d'économie sociale, constitue à lui seul une véritable pépinière d'initiatives novatrices. Rappelons également que c'est au Centre-du-Québec qu'est née la première corporation de développement communautaire (CDC), soit à Victoriaville en 1984. Aujourd'hui, 47 corporations de développement communautaire ont pignon sur rue un peu partout au Québec, dont 11 en Mauricie et au Centre-du-Québec. Ainsi, une CDC est présente sur chacun des 11 territoires de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Enfin, une autre initiative née en Mauricie pourrait bientôt traverser les frontières de la région. Il s'agit du service de recherche de logements adaptés destinés aux personnes handicapées. Des organismes de plusieurs régions du Québec souhaitent actuellement mettre sur pied ce type de service dans leur région, et la Société d'habitation du Québec, de même que l'Office des personnes handicapées du Québec, seraient disposés à soutenir ce genre d'initiative.

À une échelle moindre, d'autres initiatives nées en Mauricie et au Centre-du-Québec commencent à susciter de l'intérêt en dehors de la région. C'est le cas, par exemple, du « document de reconduction régionale des maisons de jeunes de la Mauricie », produit par le Regroupement des maisons de jeunes de la Mauricie, qui aurait fortement inspiré le document produit par le Regroupement des maisons de jeunes du Québec et qui, dans ce contexte, risque d'être utilisé dans plusieurs régions du Québec. De même, un projet novateur initié par le Centre d'action bénévole de la région de Shawinigan, « Accompagnement à la marche et Viactive », a fait récemment l'objet d'une présentation à la Fédération des centres d'action bénévole du Québec. Suite à cette présentation, plusieurs autres centres d'action bénévole et d'autres organismes intervenant auprès des personnes âgées ont contacté le CAB de la région de Shawinigan dans le but d'implanter ce nouveau service dans leur région.

En somme, ces quelques exemples montrent comment le souci d'apporter des réponses toujours mieux adaptées aux besoins amène les organismes communautaires à innover. D'ailleurs, on peut même dire que beaucoup des organismes communautaires qui existent aujourd'hui constituent en soi des innovations. En effet, si on recule un peu dans le temps, on peut sans doute ajouter aux exemples déjà mentionnés les maisons de jeunes, les centres de femmes, les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, les ressources alternatives en santé mentale, etc.

« L'innovation réside dans l'impossibilité pour certains acteurs d'atteindre des buts sociaux légitimes avec les moyens dont ils disposent », et « ils doivent alors en créer de nouveaux » affirmait Merton dès 1973. Les innovations sociales « constituent d'abord des actes limités à un problème précis, des actes déviants qui contournent les règles instituées. Dès lors qu'elles répondent à des besoins sociaux répandus, elles se diffusent d'abord à d'autres organisations, et ensuite à la collectivité » (Harrison et Klein, 2007 : 5-6).

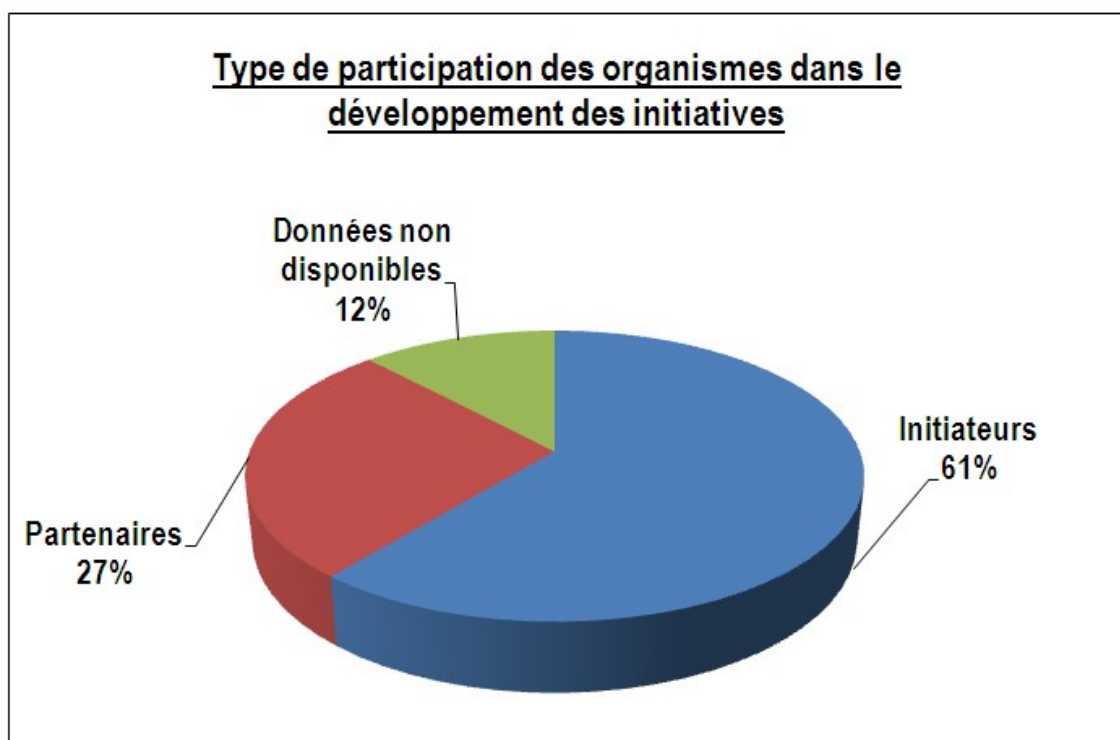
Faut-il rappeler que des initiatives communautaires ont aussi inspiré les pouvoirs publics. Ce sont en effet des organismes communautaires qui sont à l'origine des premières « cliniques populaires » (devenues plus tard les CLSC), des premières « cliniques juridiques » (devenues les Bureaux d'aide juridique) et des premières

garderies devenues aujourd'hui les centres de la petite enfance (Bélanger et Lévesque, 1992 : 719).

Cette capacité d'innovation dont font preuve les organismes communautaires permet de trouver et de mettre en œuvre des solutions efficaces et originales pour répondre aux nouveaux besoins en émergence ou à de nouvelles réalités sociales. Pour ce faire, ils n'hésiteront pas à initier de nouvelles collaborations lorsque nécessaire, ou à mobiliser plusieurs acteurs pour atteindre leurs objectifs, que ceux-ci soient communautaires ou publics. Ce faisant, les organismes communautaires ont un impact important sur l'offre de services disponibles à la population. Ils permettent d'accroître non seulement la quantité de services disponibles, mais aussi la diversité des services offerts.

Selon les données qu'ils nous ont fournies dans le questionnaire, sur les quelques 200 initiatives qu'ils ont identifiées, les organismes communautaires en ont été les initiateurs dans 61 % des cas. Dans 27 % des cas, ils ont participé, avec d'autres partenaires, au développement de l'initiative.

Graphique 15



CHAPITRE 6

DES ORGANISMES BIEN IMPLANTÉS DANS LEUR MILIEU

Nous avons vu dans une section précédente que, par l'approche qu'ils ont développée, les organismes communautaires prennent en compte l'ensemble des dimensions d'une problématique et que, au-delà de cette problématique particulière, ils interviennent de façon à répondre d'une manière plus globale aux besoins des personnes. Mais cela ne signifie pas qu'ils prétendent seuls répondre à l'ensemble des besoins et qu'ils travaillent en vase clos. Au contraire, les résultats obtenus à l'aide du questionnaire que nous leur avons adressé démontrent que les organismes communautaires entretiennent un fort réseau de relations avec des partenaires variés, que ceux-ci soient publics ou communautaires.

Graphique 16

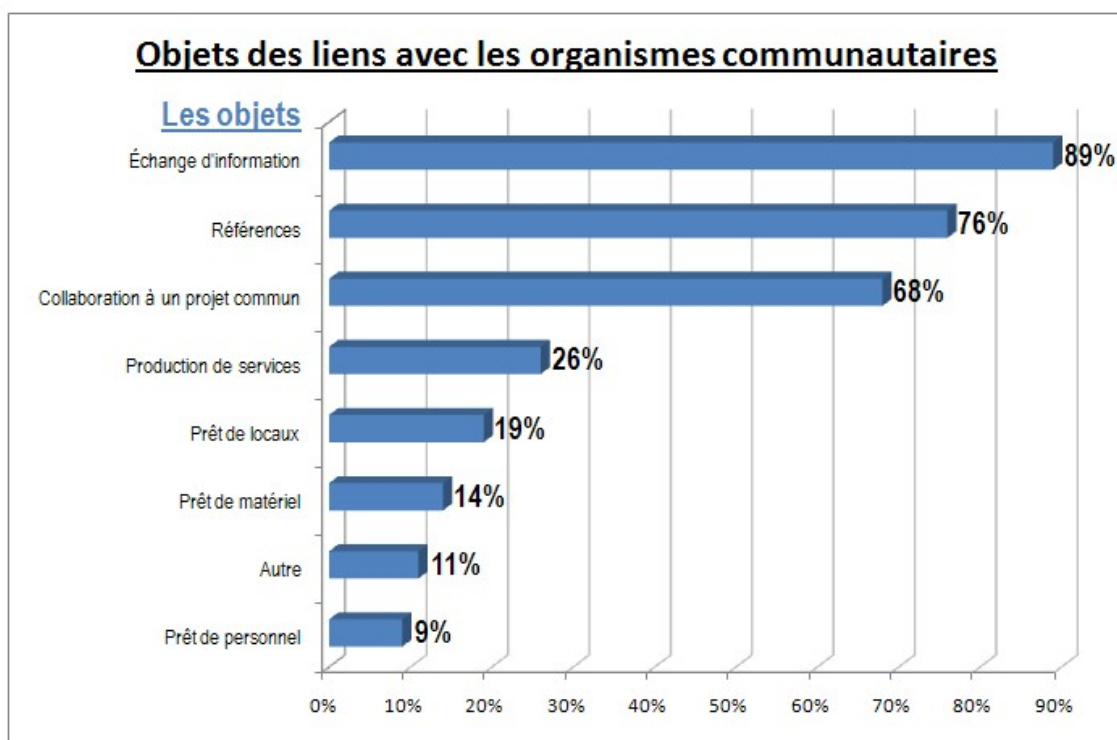


Ainsi, 94 % des organismes répondants disent avoir entretenu, au cours des 12 derniers mois, des liens de façon régulière avec au moins un autre organisme communautaire et, comme l'illustre le graphique 16, 57 % d'entre eux disent entretenir des liens avec cinq organismes ou plus. De leur côté, 8 % des organismes

entretiennent des liens avec 4 organismes communautaires, 16 % avec trois organismes, 6 % avec deux organismes et 7 % avec un seul organisme.

Les objets pour lesquelles ils entretiennent ces liens sont variés, mais certains sont plus importants que d'autres. Ainsi, 89 % des organismes disent être en lien avec d'autres organismes communautaires pour échanger de l'information. Ces liens concernent des références pour 76 % des organismes, tandis que 68 % de ceux-ci disent collaborer à un projet particulier avec un autre organisme communautaire. Les autres objets évoqués sont beaucoup moins importants. Ils concernent la production de services (26 % des organismes), le prêt de locaux (19 %), le prêt de matériel (14 %) et le prêt de personnel (9 %). Enfin, 11 % des organismes évoquent d'autres objets.

Graphique 17

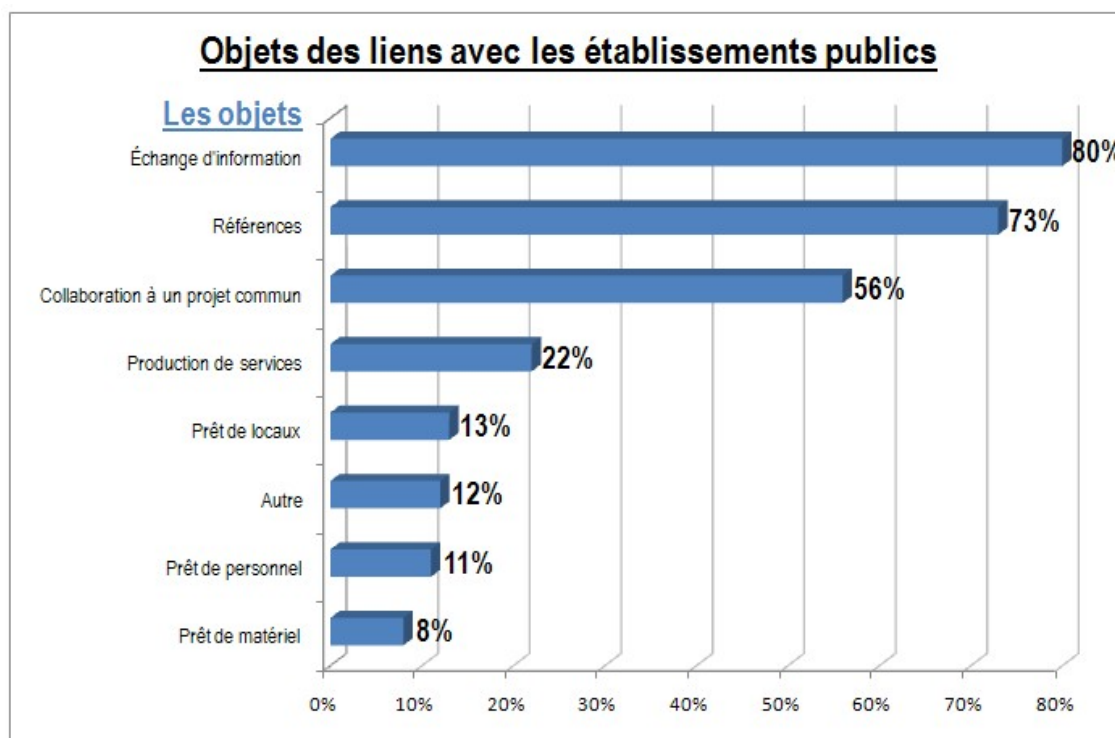


Les jeunes rencontrés dans une ressource s'adressant à de jeunes marginaux illustrent bien comment les organismes communautaires peuvent être appelés à développer des liens avec les autres ressources du milieu. Ainsi, ces jeunes nous disent fréquenter ce milieu de vie principalement pour socialiser, pour obtenir du soutien relationnel et pour pouvoir réaliser des activités et des projets. Mais la plupart d'entre eux disent s'adresser également à deux autres organismes communautaires : l'un qui les soutient relativement à leur problématique de dépendance et de toxicomanie; et l'autre étant une ressource d'aide alimentaire. Parmi eux, une jeune femme dit aussi trouver dans un centre d'action bénévole des meubles et du soutien matériel, et fréquenter un centre de femmes pour avoir accès à un ordinateur pour faire ses recherches d'emploi (fg no 7).

Les travailleurs et les travailleuses que nous avons rencontrés nous disent que, plus la problématique est complexe, plus ils ont besoin de référer. « La pauvreté n'arrive pas seule », nous dit-on. « Les gens sont profondément désorganisés. Nous sommes des référents. Quand on connaît leurs histoires, on les accompagne vers le réseau public, les organismes communautaires, la Caisse populaire, etc. On établit les partenariats avec le réseau public et d'autres organismes selon les besoins de la personne » (fg no 12).

Ainsi, c'est dans une proportion presque aussi importante que les organismes communautaires entretiennent des liens avec les établissements du réseau public de santé et de services sociaux. En effet, 85 % des organismes disent avoir entretenu, au cours des 12 derniers mois, des liens de façon régulière avec au moins un établissement public. Comme avec les organismes communautaires, ces liens ont trait surtout à l'échange d'information (pour 80 % des organismes), aux références (73 % des organismes) et à la collaboration à un projet commun (56 %), bien que dans des proportions légèrement moindres. Ces liens concernent aussi la production de services pour 22 % des organismes, le prêt de locaux (13 %), le prêt de personnel (11 %) et le prêt de matériel (8 %). Ces liens ont trait à d'autres objets pour 12 % des organismes.

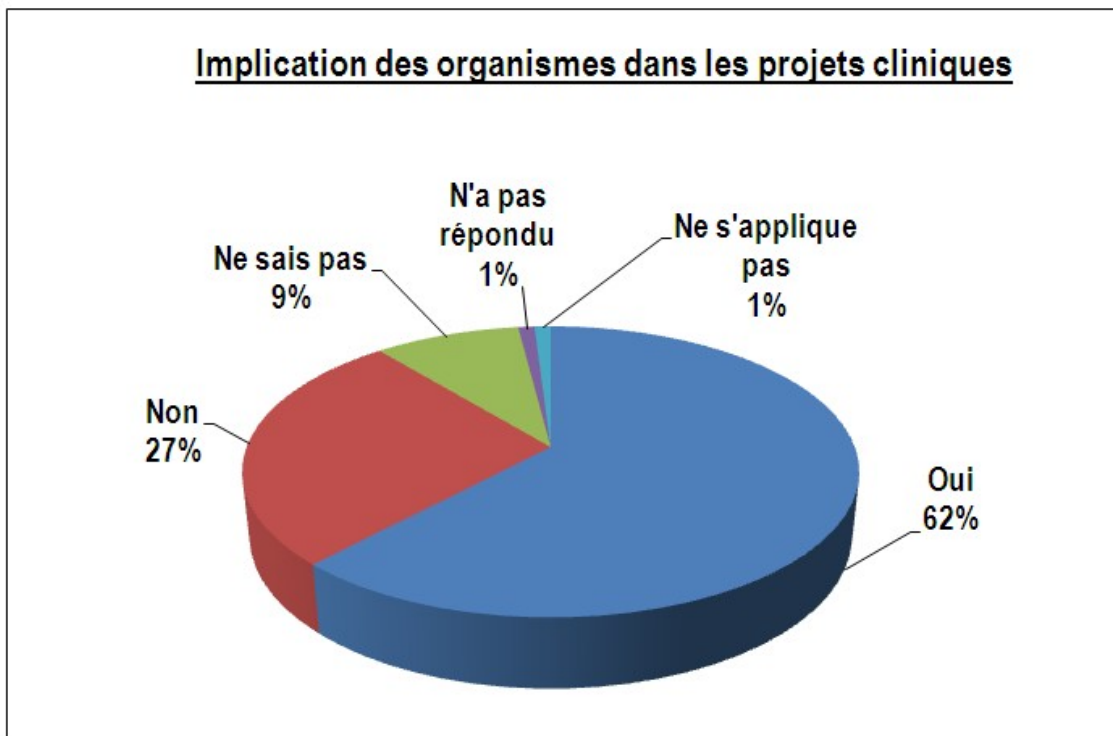
Graphique 18



Mais les liens que les organismes communautaires entretiennent avec les établissements du réseau public ne concernent pas seulement l'accès aux services au quotidien pour les personnes qu'ils desservent. Il semble que beaucoup d'entre eux cherchent aussi plus largement à participer aux orientations locales en matière de services. En effet, près des deux tiers des répondants au questionnaire disent avoir

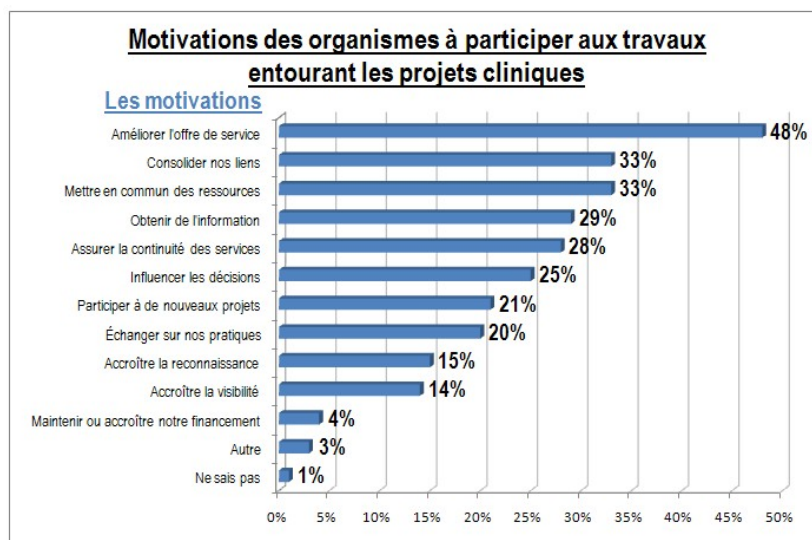
participé aux travaux entourant le projet clinique sur leur territoire, tandis que 27 % disent ne pas y avoir participé.

Graphique 19



Les organismes qui ont participé au projet clinique sur leur territoire évoquent plusieurs raisons pour lesquelles ils ont souhaité y participer. Le graphique 20 énumère ces différentes motivations ainsi que leur importance aux yeux des organismes communautaires.

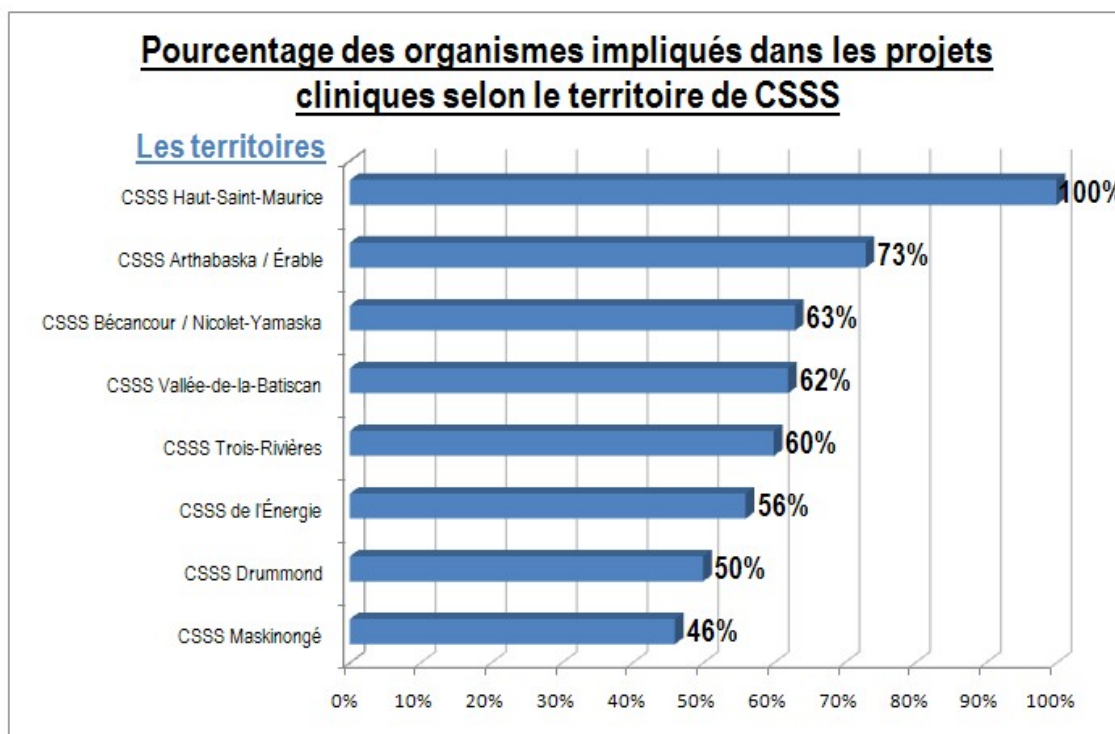
Graphique 20



Ainsi, la motivation la plus souvent évoquée a trait à l'amélioration de l'offre de services sur leur territoire (48 % des organismes). Le tiers des organismes disent par ailleurs avoir participé aux travaux entourant le projet clinique dans le but de consolider leurs liens de concertation, et c'est dans une proportion semblable qu'ils l'ont fait dans le but de mettre en commun des ressources. Comme l'indique le graphique 20, plusieurs autres raisons ont aussi été évoquées : obtenir de l'information (29 % des organismes); assurer la continuité des services (28 %); influencer les décisions (25 %). Il est intéressant de noter que seulement 4 % des organismes disent avoir participé aux travaux entourant le projet clinique dans le but de maintenir ou d'accroître leur financement.

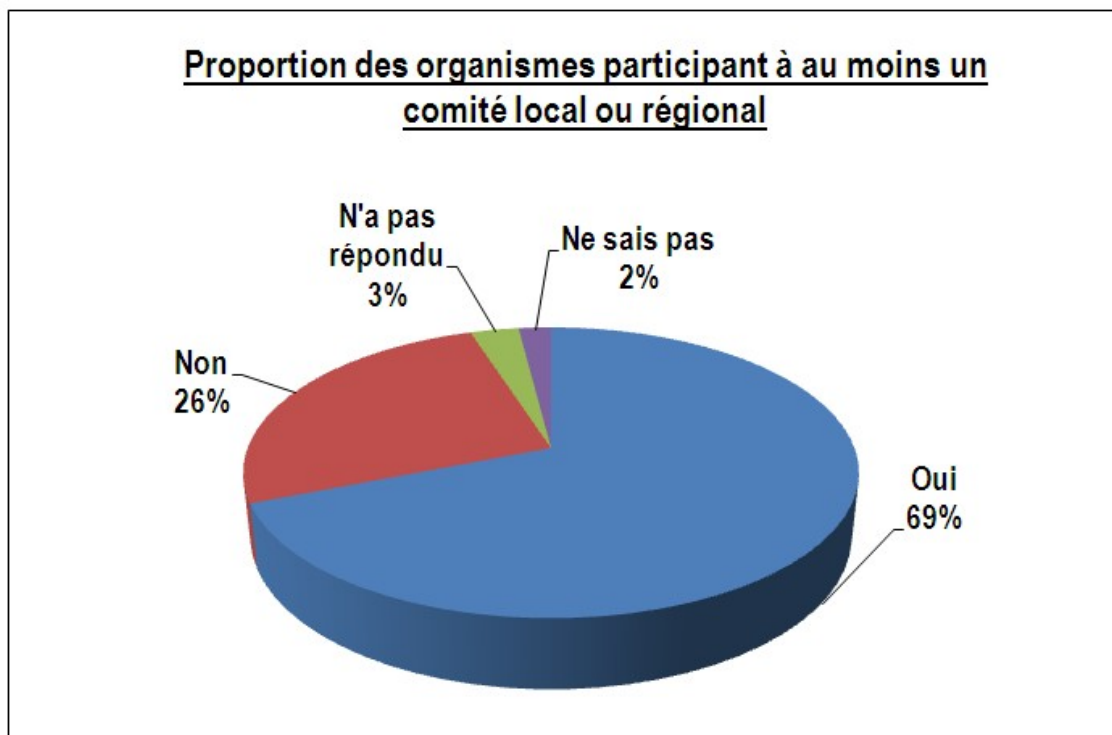
Si, sur une base régionale, ce sont près des deux tiers des organismes communautaires qui ont participé aux travaux entourant le projet clinique sur leur territoire, cette participation a toutefois été inégale selon le territoire de CSSS. Comme l'illustre le graphique 21, cette participation a varié de 46 % des organismes pour le territoire de Maskinongé, à 100 % des organismes dans le Haut-Saint-Maurice.

Graphique 21



Cette implication des organismes communautaires dans leur milieu est également illustrée par les nombreux organismes qui participent à différentes tables de concertation ou à différents comités locaux ou régionaux. Ainsi, selon les données fournies dans le questionnaire que nous leur avons adressé, ce sont 69 % des organismes communautaires qui, au cours des 12 derniers mois, ont participé à au moins un comité local ou régional.

Graphique 22

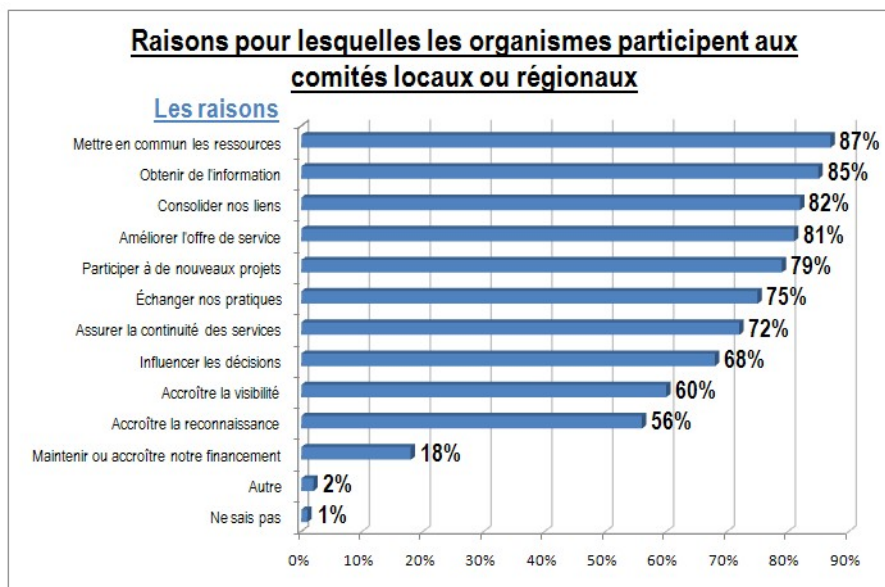


Par ailleurs, 54 % des organismes disent avoir participé à deux comités locaux ou régionaux, 39 % à trois comités, 24 % à quatre comités et 17 % à cinq comités ou plus. Il peut s'agir, par exemple, de comités ou de tables de concertation sectorielle comme la table de concertation jeunesse de leur territoire, la table de concertation des aînés, la table de concertation en alco-toxicomanie, en santé mentale, etc. Il peut s'agir également de comités intervenant sur une problématique en particulier, par exemples le Comité local de lutte à la pauvreté, la Table sur la sécurité alimentaire, la Table en itinérance, le Groupe de travail en matière d'agressions sexuelles, etc. Plusieurs organismes communautaires sont également impliqués dans des comités dont l'objet déborde du secteur de la santé et des services sociaux pour englober des problématiques plus larges, comme le Comité de développement social, le Comité sur la politique familiale de la municipalité, le Comité sur le transport collectif, l'Équipe École en santé, etc.

Bref, les organismes qui ont répondu au questionnaire ont identifié collectivement plusieurs dizaines de lieux de concertation dans lesquels ils sont impliqués, ce qui, à l'évidence, met en lumière leur désir de s'impliquer et de travailler en collaboration avec les autres acteurs locaux ou régionaux pour améliorer la situation des personnes qu'ils rejoignent. Comme pour leur implication dans les projets cliniques, plusieurs raisons les poussent à s'impliquer de la sorte. Les principales motivations énoncées par les organismes sont, pour plus de 80 % d'entre eux, la mise en commun de ressources (87 % des organismes), aller chercher de l'information (85 %), consolider leurs liens de concertation (82 %) et améliorer l'offre de services sur leur territoire (81 %). Pour beaucoup d'entre eux, leur implication est aussi motivée par l'idée d'être partie

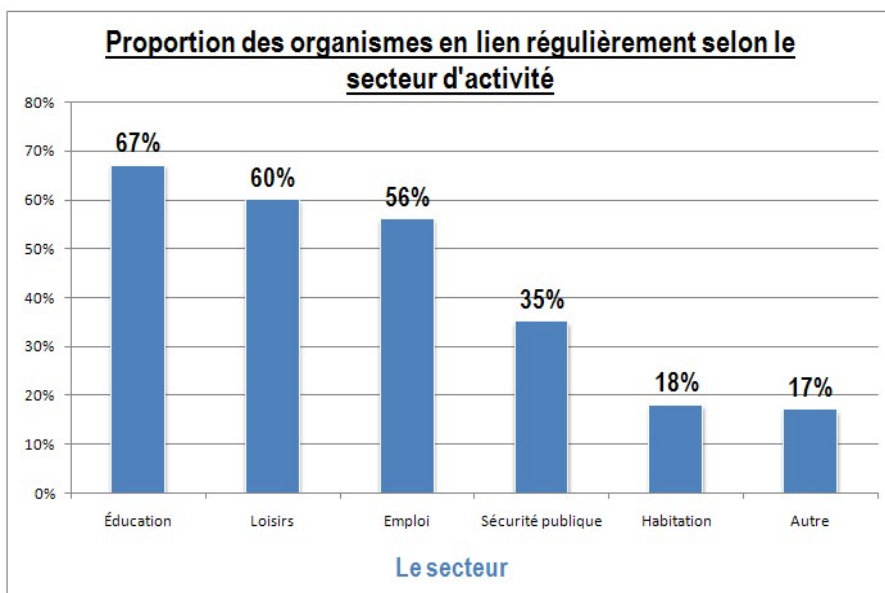
prenante à de nouveaux projets (79 % des organismes), d'échanger sur leurs pratiques (75 %), d'assurer la continuité des services (72 %) et d'influencer les décisions (68 %).

Graphique 23



Enfin, en plus d'entretenir des liens avec les organismes communautaires et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, les organismes communautaires sont aussi très nombreux à entretenir des liens avec des organismes provenant d'autres secteurs d'activité.

Graphique 24



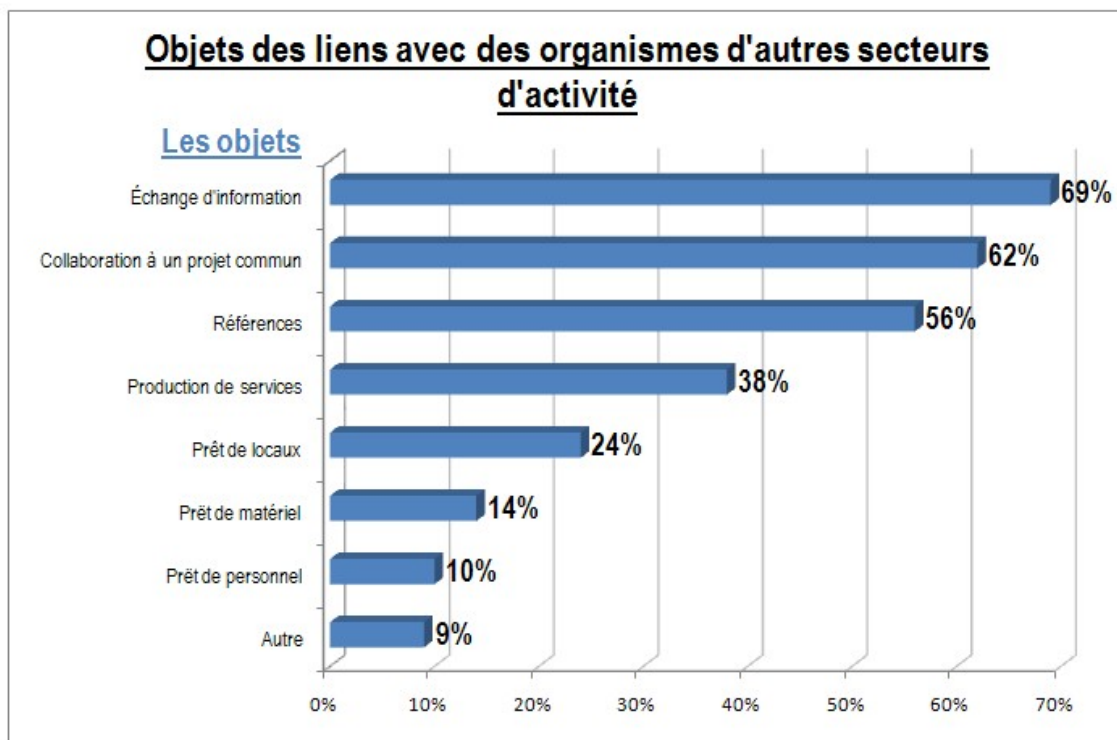
Selon les données fournies par le biais du questionnaire, 87 % d'entre eux disent avoir entretenu, au cours des 12 derniers mois, des liens de façon régulière avec au moins

un organisme provenant d'un autre secteur d'activité. Comme l'illustre le graphique 24, 67 % des organismes communautaires disent avoir des liens avec un organisme du secteur de l'Éducation, 60 % avec un organisme du secteur des Loisirs, 56 % avec un organisme du secteur de l'Emploi, 35 % avec un organisme du secteur de la Sécurité publique et 18 % avec un organisme du secteur de l'Habitation. Enfin, 17 % des organismes disent avoir des liens avec un organisme provenant d'un autre secteur d'activité (ministère de la Justice, ministère de la Famille, centre de la petite enfance, organisme de transport adapté, etc.).

Les objets pour lesquels les organismes communautaires sont en lien avec des organismes provenant d'autres secteurs d'activité ne sont pas différents de ce qu'ils sont avec les établissements du réseau de la santé et avec les organismes communautaires, bien que dans des proportions moindres (graphique 25). Ainsi, pour 69 % des organismes, ces liens concernent l'échange d'information. Ils concernent la collaboration à un projet commun pour 62 % des organismes, et des références pour 56 % des organismes. Comparativement aux établissements du réseau de la santé et aux organismes communautaires, on constate toutefois que les références occupent une place moins importante. En revanche, la production de services occupe une place plus importante, celle-ci constituant l'objet des liens pour près de 40 % des organismes communautaires.

Enfin, les organismes communautaires sont en lien avec des organismes provenant d'un autre secteur d'activité pour des prêts de locaux (24 % des organismes), du prêt de matériel (14 %) et du prêt de personnel (10 %), tandis que 9 % des organismes indiquent d'autres objets.

Graphique 25



Par ailleurs, il est intéressant de noter que les liens qu'entretient le milieu communautaire avec ses autres partenaires sont surtout de nature informelle (tableau 6). Ces liens de nature informelle peuvent prendre différentes formes. Il s'agit généralement de liens qui impliquent une certaine forme de collaboration entre deux ou plusieurs organisations, mais ils se définissent surtout par le fait qu'ils ne sont pas officialisés par une entente écrite.

Tableau 6

Nature des liens des organismes communautaires avec ses différents partenaires.

Nature des liens	Établissements publics (SSS)	Organismes communautaires	Autres secteurs d'activité
Liens informels	84 %	91 %	78 %
Ententes de collaboration	31 %	29 %	38 %
Ententes de services	26 %	14 %	21 %
Ne sais pas	3 %	1 %	1 %

Ainsi, 84 % des organismes qui entretiennent des liens avec un établissement du réseau de la santé et des services sociaux disent que leurs liens sont de nature informelle. C'est aussi le cas de 91 % des organismes qui entretiennent des liens avec d'autres organismes communautaires, et de 78 % des organismes qui entretiennent des liens avec des organismes provenant d'un autre secteur d'activité. En revanche, au moins 30 % des organismes disent avoir aussi des liens qui sont formalisés dans différents types d'ententes²¹.

Ainsi, 31 % des organismes qui entretiennent des liens avec un établissement du réseau de la santé et des services sociaux disent avoir une entente de collaboration, définie comme suit dans le questionnaire qui leur était soumis :

« Une entente de collaboration est un document signé par au moins deux organisations pour la réalisation d'une activité, d'un service, d'un projet, et dans lequel chacun des partenaires s'engage à assumer certaines responsabilités. Les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires y sont généralement définis, mais ce type d'entente ne comporte généralement pas de modalités financières entre les partenaires, chacun assumant sa contribution à l'initiative à partir de ses propres ressources ».

De même, 29 % des organismes qui entretiennent des liens avec d'autres organismes communautaires disent avoir une entente de collaboration, et 38 % des organismes qui entretiennent des liens avec des organismes provenant d'un autre secteur d'activité.

²¹ On notera qu'un organisme peut avoir à la fois des liens de nature informelle avec un autre organisme ou établissement, et à la fois des liens de nature formelle sur un objet en particulier.

Enfin, 26 % des organismes qui entretiennent des liens avec un établissement du réseau de la santé et des services sociaux disent avoir une entente de services, définie comme suit dans le questionnaire qui leur était soumis :

« Une entente de services est un document liant deux organisations et signée par chacune d'elles pour la réalisation d'une activité, d'un service, d'un projet, et dans lequel l'un des partenaires s'engage à assumer certaines responsabilités en échange d'une contrepartie financière. Il s'agit d'un contrat qui traduit avec précision les engagements des deux parties. Les responsabilités ou les services devant être rendus y sont généralement décrits de façon précise ainsi que leur rémunération. Une entente de services est généralement signée pour une durée déterminée, qui peut toutefois être renouvelée avec l'accord des deux partenaires ».

Fait qui nous a étonnés, 14 % des organismes communautaires disent également avoir une entente de services avec un autre organisme communautaire. Enfin, 21 % des organismes qui entretiennent des liens avec des organismes provenant d'un autre secteur d'activité ont également une entente de services.

De façon générale, il semble que les organismes qui entretiennent des liens avec des organismes provenant d'un autre secteur d'activité ont des liens qui tendent à être un peu plus formalisés.

En somme, ces résultats montrent à quel point les organismes communautaires sont bien implantés dans leur milieu et comment ils travaillent en étroite collaboration avec celui-ci. S'ils rejoignent en partie une population qui est différente de celle rejointe par le réseau public, il arrive souvent, comme on l'a constaté, que les personnes rejointes par les organismes communautaires fréquentent les deux réseaux, y trouvant des services à la fois différents et complémentaires.

Les groupes de discussion que nous avons réalisés avec les travailleurs et les travailleuses ont aussi montré que, de façon générale, les organismes semblent bien connaître les ressources de leur milieu et être bien « réseautés » avec elles. S'il peut parfois y avoir une plus grande connaissance des organismes communautaires entre eux ou une certaine facilité à travailler ensemble, les collaborations avec les établissements du réseau public n'en sont pas moins nombreuses pour autant.

Ces nombreux liens qu'entretiennent les organismes communautaires avec les autres acteurs du milieu dénotent aussi le fait qu'ils sont reconnus dans leur milieu. « On réfère et on nous réfère » de dire cette travailleuse (fg no 12), illustrant ainsi que les relations entre les organismes communautaires et les établissements publics ne sont pas à sens unique. Plusieurs des personnes salariées rencontrées dans les groupes de discussion ont souligné cette reconnaissance plus grande dont ils sont l'objet. « La culture change », de dire cette intervenante. « On est de plus en plus reconnu pour notre expertise. Le temps où le communautaire voulait dire *cheap labor* ou *broche à foin*, c'est fini. Aujourd'hui, on a une plus grande crédibilité » (fg no 14). Cet intervenant en toxicomanie souligne que l'expertise développée dans son organisme l'a amené, dans le cadre d'un protocole d'entente avec les écoles, à former des professeurs. « On est devenu une référence », dit-il (fg no 19).

Ainsi, il semble bien que les organisations en lien avec les organismes communautaires reconnaissent de plus en plus leur expertise ainsi que l'impact de leur action sur les personnes qu'ils rejoignent et, plus globalement, sur la communauté. À entendre les propos tenus par les personnes rencontrées dans les groupes de discussion, il semble par ailleurs que cette reconnaissance ne soit pas venue toute seule, mais qu'elle a plutôt été acquise au fil des ans, au fil des rencontres et des liens qui se sont développés avec les autres organisations présentes sur le territoire.

S'il ne fait aucun doute que les organismes communautaires jouissent aujourd'hui d'une reconnaissance plus grande qu'il y a quelques années, certains ont néanmoins souligné, dans les groupes de discussion, qu'ils se sentent encore parfois utilisés par les établissements publics.

CONCLUSION

UNE ACTION ESSENTIELLE DANS UNE SOCIÉTÉ EN MAL D'HUMANITÉ

Cette recherche que nous avons réalisée sur le terrain a permis de mettre en lumière comment les organismes communautaires des régions Mauricie et Centre-du-Québec jouent un rôle important en matière de santé et de bien-être de la population. Ils offrent en effet toute une panoplie d'activités et de services, répondant ainsi à une multitude de besoins et rejoignant des populations variées. En fait, à côté des services publics, leur contribution apparaît tout à fait essentielle. Chaque année, ils accueillent et soutiennent des milliers de personnes qui vivent des situations difficiles et qui, à l'évidence, ne trouveraient pas une réponse satisfaisante à leurs besoins dans un établissement du réseau public. Pour plusieurs personnes, les organismes communautaires constituent de véritables remparts contre la solitude, contre la dépression, contre la détresse, contre la rupture sociale. Ils permettent à de nombreuses personnes de trouver du réconfort, de se remettre sur pied, de trouver un sens à leur vie. Ils permettent à de nombreuses personnes de s'impliquer, de se trouver une place dans la société, de jouer un rôle social. Au même titre que les médecins mais dans leur domaine d'intervention, les organismes communautaires sauvent des vies. À ce titre, les organismes communautaires jouent un rôle important au plan de la prévention, que ce soit en termes de dépression, de criminalité, de suicide, et plus largement en termes de problèmes de santé de toutes sortes. Il ne fait aucun doute que leur action enlève une pression énorme sur le réseau public de santé et de services sociaux.

Pour essentielle que soit leur action, ce qui ressort sans doute le plus de cette recherche est de constater à quel point la contribution des organismes communautaires se distingue de celle des établissements publics. Elle s'en distingue d'une part par la nature même des activités et des services qu'ils offrent. En effet, dans une large mesure, le type de services et d'activités qui sont offerts par les organismes communautaires ne se retrouve pas dans le réseau public et, à bien des égards, ne pourrait pas non plus s'y retrouver. Quel établissement public en effet pourrait offrir, par exemple, du dépannage alimentaire, des visites d'amitié, de l'aide aux devoirs, des cuisines collectives, un lieu d'appartenance ? Les organismes communautaires se distinguent aussi des établissements publics par l'approche qu'ils ont développée, cette approche que l'on qualifie souvent de « globale », qui consiste à appréhender les problèmes dans toutes leurs dimensions, à travailler avec les personnes dans leur entièreté et avec elles, et non seulement à « traiter un bobo ».

Mais là où les organismes communautaires se démarquent le plus des établissements publics, c'est dans l'accueil et dans la qualité de la relation qu'ils réussissent à établir avec les personnes. Contrairement aux établissements publics, les organismes

communautaires peuvent prendre le temps qu'il faut avec les personnes, ce qui laisse le temps d'établir une relation de confiance et de favoriser un climat d'échange dans lequel l'intervenant ne se positionne pas comme un expert, mais permet aux personnes d'être actives, d'être partie prenante dans les solutions à leurs difficultés.

C'est donc dans cette capacité d'entrer en relation profonde et chaleureuse, dans cette relation de proximité, que les organismes communautaires se distinguent le plus des établissements publics. Cela est possible grâce à la petite taille de leurs organisations et à l'autonomie dont ils disposent. Dans son ouvrage *La crise de l'État-Providence*, Rosanvallon avait montré, dès 1981, les limites des formes providentialistes de soutien et d'aide, et leur inadéquation à créer du « lien social » (Rosanvallon, 1981). Dans son récent ouvrage, Jetté reprend ce constat à son compte lorsqu'il souligne que, contrairement à d'autres types de services, « les services aux personnes constituent un secteur d'activité particulier, où les intervenants et les producteurs de services doivent apprendre à composer avec un usager réflexif, c'est-à-dire un individu qui n'est pas un simple objet passif d'intervention ». Or, ajoute-t-il, « c'est pourquoi les principes de gestion du système axés sur des mesures standardisées et contrôlées semblent toujours en décalage eu égard à la demande exprimée par les usagers », et que « des logiques d'action autres que celles généralement mobilisées dans la production industrielle doivent donc être sollicitées » (Jetté, 2008 : 362)..

Ainsi, en s'inspirant de la théorie de « l'économie des grandeurs », le système public de santé et de services sociaux, avec ses mesures de contrôle et son organisation du travail taylorisé, appartiendrait, selon Jetté, au Monde industriel (avec ses principes d'efficacité, voire de concurrence), tandis que les organismes communautaires appartiendraient davantage aux Mondes de l'inspiration (créativité) et du don. (Jetté, 2008). De même, en opposition à la « critique sociale » associée au maintien des institutions issues du providentialisme, les organismes communautaires seraient, à bien des égards, davantage portés par la « critique artiste », caractérisée notamment par la créativité, la remise en question des habitudes et l'innovation, et qui « dénonce l'application du taylorisme et des principes gestionnaires empruntés au secteur privé » (Jetté, 2008 : 53-54).

Ainsi, aux côtés d'une intervention publique essentielle, les organismes communautaires offrent pour leur part des réseaux d'entraide et de solidarité naturels (en opposition à la solidarité « mécanique » dont parlait Rosanvallon) dans lesquels les personnes qui fréquentent les organismes communautaires peuvent y trouver écoute, réconfort et chaleur humaine. Si cela est rendu possible grâce à la souplesse de leurs organisations, cela est également rendu possible grâce à l'engagement dont font preuve les personnes qui œuvrent dans les organismes communautaires. « C'est une vocation le communautaire », « la paye qu'on reçoit, c'est la satisfaction d'aider des personnes », avons-nous entendu à plusieurs reprises. Aussi, si le milieu communautaire est aujourd'hui devenu un secteur d'emplois important²², travailler dans un organisme communautaire représente, pour beaucoup de ceux et de celles qui le font, beaucoup plus qu'un emploi. À l'évidence, il y a beaucoup de don et de générosité

²² Le comité sectoriel de main-d'œuvre (CSCM) économie sociale et action communautaire estimait à 120 000 le nombre d'emplois dans ce secteur en 2006 au Québec (CSMO-ÉSAC, 2006a : 24).

dans les organismes communautaires, que ce soit de la part des militants et militantes, des bénévoles, mais aussi dans une large mesure des personnes salariées.

Dans une société où les solidarités naturelles sont de moins en moins présentes, dans une société où l'on connaît à peine son voisin, dans une société de plus en plus programmée, standardisée, même dans les services relationnels, les organismes communautaires offrent ce dernier refuge où les personnes qui sont isolées socialement pourront y trouver écoute et réconfort, et bien sûr des outils pour s'en sortir. Au-delà d'une intervention pointue sur une problématique particulière, c'est avant tout une relation qu'on trouvera chez les organismes communautaires. Pour bien des personnes, ce sont les « derniers humains ». Ces « derniers humains », ce sont ces hommes et ces femmes qui œuvrent au quotidien, qui écoutent, qui soutiennent, qui sont tout simplement là quand on en a besoin. C'est la « famille » dont on nous a parlé plus d'une fois.

Voilà donc la contribution essentielle et spécifique des organismes communautaires au système de santé et de services sociaux. Si, dans la construction de ce que l'on a appelé l'État-Providence, la professionnalisation de l'aide a presque complètement évacué ce type d'intervention guidé avant tout par la compassion, le don et la générosité, les résultats de la recherche montrent que, en 2009, les organismes communautaires de la Mauricie et du Centre-du-Québec remplissent bien cette fonction. L'action des organismes communautaires se démarque toutefois de celle qui prévalait avant la révolution tranquille. Elle s'en démarque d'une part par le type d'approche qui est mise de l'avant, qui s'appuie sur le potentiel des personnes et le faire « avec » en lieu et place d'une approche de prise en charge basée sur la charité, voire la pitié. Mais elle s'en démarque également par le professionnalisme que l'on retrouve chez les travailleurs et les travailleuses communautaires, un professionnalisme qui s'exprime d'une part par des compétences professionnelles reconnues et le développement d'une expertise sur des problématiques particulières, et d'autre part par le développement d'une approche unique pour appréhender les problématiques auxquelles sont confrontées les personnes qu'ils rejoignent.

Ainsi, contrairement à ce qui s'est produit avec la mise en place du système public de santé et de services sociaux à partir du début des années 1960, le phénomène de professionnalisation que l'on a commencé à constater au sein des organismes communautaires à partir du milieu des années 1980 ne s'est pas traduit par la disparition de la relation de proximité. Elle a plutôt donné lieu au développement d'un type d'intervention unique où professionnalisme, don et engagement se côtoient.

Par la nature de leur action qui leur est spécifique, les organismes communautaires ne peuvent ainsi, d'aucune façon, être assimilés ou confondus avec les établissements du réseau public. Pour reprendre les propos de Young, les organismes communautaires offrent non pas une réponse « complémentaire » aux services, mais bien une réponse « supplémentaire » à ceux-ci. Pour Young en effet, une des façons d'appréhender le rôle des organismes communautaires est que l'État mettrait en place les services publics correspondant « aux préférences moyennes de la population », tandis que les organismes communautaires, sur une base volontaire, mettraient plutôt en place des services « supplémentaires » correspondant aux préférences « minoritaires » de la population. Dans une offre « complémentaire », les organismes communautaires

seraient plutôt des « partenaires » de l'État en « l'aidant à délivrer des services publics qu'il financerait largement » (Young, 2000 : 150-152). C'est ainsi que la « logique d'action réciprocaire » qui caractérise l'action des organismes communautaires se serait davantage développée « en marge du système tout en étant appuyée pour l'État » (Jetté, 2008 : 362).

C'est pour cette raison que les organismes communautaires ne sauraient prendre le relais des établissements publics dans une volonté de l'État de se départir de certains services devenus trop coûteux. Comment en effet pourrait-on situer l'action des organismes communautaires sur un continuum de services dans la mesure où ce qu'ils ont à offrir est d'une nature tout à fait différente ? D'ailleurs, même si, dans les groupes de discussion, certains ont évoqué des craintes à cet égard, il serait faux de prétendre, à la lumière de ce que nous avons pu constater, que les organismes communautaires de la Mauricie et du Centre-du-Québec soient devenus un réseau public à bon marché pour l'État. Nous avons au contraire trouvé des organismes communautaires dotés d'une forte identité qui les distingue nettement des établissements publics. Puis, même si la réforme Couillard de 2003 invitait les établissements du réseau public à conclure des ententes de services avec les organismes communautaires, on a pu constater que ce phénomène demeure à ce jour plutôt marginal, représentant à peine 3 % des revenus des organismes de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Voilà pourquoi il est important, selon Bourque, de « mettre en place des pratiques d'interfaces entre le réseau public et le communautaire qui préservent et favorisent cette originalité et l'apport spécifique du communautaire » (Bourque, 2004 : 20). Selon Jetté, c'est précisément la fonction qu'exercerait le Programme SOC, c'est-à-dire de permettre aux organismes communautaires « de se prémunir, jusqu'à un certain point, contre les dérives tutélaires de l'État » (Jetté, 2008 : 354). Devant la pression croissante des établissements publics à imposer, de façon plus ou moins consciente, leurs modes de gestion inspirés de la « nouvelle gestion publique », le maintien du Programme SOC constitue, selon Jetté, « une condition essentielle pour favoriser l'émergence d'innovations sociales et maintenir l'offre de services de proximité dans les milieux communautaires », et ce, même s'il se situe en porte-à-faux eu égard aux « principes de mesures et de contrôle qui ont toujours modelé la gestion du Ministère » (Jetté, 2008 : 369).

La contribution spécifique des organismes communautaires réside dans leur capacité à rejoindre des personnes qui vivent des situations difficiles voire dramatiques et pour lesquelles les établissements du réseau public sont impuissants à apporter une réponse satisfaisante. Elle réside également dans leur capacité de créer ce rapport de proximité qui fait en sorte que ces personnes pourront se reprendre en main. Elle réside enfin dans leur capacité à déceler les nouveaux besoins en émergence et à y apporter des solutions originales et novatrices. Tenter de faire jouer aux organismes communautaires un rôle identique à celui des établissements du réseau public équivaldrait à gaspiller leur apport le plus précieux à la société québécoise. Voilà pourquoi l'État a tout intérêt à préserver et à soutenir cette contribution spécifique et inestimable.

BIBLIOGRAPHIE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE (ASSS-16) (2005). *Portrait des organismes communautaires et bénévoles œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux en Montérégie*, édition révisée en septembre 2005, 80 pages.

AGENCE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LAVAL (ASSS-13) (2008). *Portrait des organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux à Laval*, questionnaire, novembre, 21 pages.

BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE (1992). Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, sous la direction de Gérard Daigle, P.U.M., p. 713-747.

BORNAIS, René (1998). *Profil des organismes communautaires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine*, Regroupement des organismes communautaires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, mai, 122 pages.

BOURQUE, Denis (2007). Ententes de services dans le Programme de soutien aux jeunes parents et nouveaux rapports public-communautaire, *Intervention*, no 126, juin, p. 42-52.

BOURQUE, Denis (2004). *Nouvelle donne dans les rapports entre réseau public et organismes communautaires*, Cahiers du LAREPPS no 04-32, LAREPPS, UQÀM, novembre, 25 pages.

BOURQUE, Denis, Jean PROULX et Lucie FRÉCHETTE (2007). *Innovations sociales en Outaouais*, ARUC Innovation sociale et Développement des communautés, Université du Québec en Outaouais, octobre, 67 pages.

COMEAU, Yvan (1994). *L'analyse des données qualitatives*, Cahiers du CRISES, no 9402, 31 pages.

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE ÉCONOMIE SOCIALE ET ACTION COMMUNAUTAIRE (CSMO-ÉSAC) (2007). *Comment mener une étude de A à Z*, mai, 66 pages.

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE ÉCONOMIE SOCIALE ET ACTION COMMUNAUTAIRE (CSMO-ÉSAC) (2006a). *Travailler solidairement. Document préparatoire au Sommet sur l'économie sociale et solidaire*, novembre, 118 pages.

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE ÉCONOMIE SOCIALE ET ACTION COMMUNAUTAIRE (CSMO-ÉSAC) (2006b). *La relève en action communautaire. Un enjeu qui nous interpelle tous*, mai, 53 pages.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC) DE LONGUEUIL (1996). *Impact économique des groupes communautaires à Longueuil*, août, 7 pages.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (CDC) NICOLET-YAMASKA (1998). *L'impact social et économique des organismes communautaires du territoire de la MRC Nicolet-Yamaska. Rapport d'enquête*, mars, 46 pages.

DESLAURIERS, Alain, FERLAND, Angèle, PERREAULT, Nathalie, POISSANT, Céline et Chantal SULLIVAN (1998). *Regard sur notre milieu communautaire. Exploration de l'identité et des préoccupations des organismes communautaires de la région de Lanaudière*, Commission des groupes communautaires, Conseil régional de développement de Lanaudière, mars, 248 pages.

DESLAURIERS, Jean-Pierre (1991). *Recherche qualitative. Guide pratique*, McGraw-Hill Éditeurs, collection Thema, 2^e trimestre, 142 pages.

DIDIER, Stéphanie (2005). *Pour que travailler dans le communautaire ne rime plus avec misère*, Centre de formation populaire et Relais-Femmes, octobre, 86 pages.

DORVIL, Henri et Robert MAYER (sld) (2003). PROBLÈMES SOCIAUX. TOME 1 THÉORIES ET MÉTHODOLOGIES, PUQ, Sainte-Foy, 592 pages.

DUVAL, Michèle, FONTAINE, Annie, FOURNIER, Danielle, GARON, Suzanne et Jean-François RENÉ (2005). *Les organismes communautaires au Québec. Pratiques et enjeux*, Gaëtan Morin éditeur, 164 pages.

FOURNIER, Danielle, RENÉ, Jean-François, GARON, Suzanne, FONTAINE, Annie, CHÉNARD, Josée et Christine LEFEBVRE (2001). La dynamique partenariale sur les pratiques communautaires dans le contexte de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux, *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 14, no 1, pp 111-131.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1990). *Une réforme axée sur le citoyen* (Livre blanc), MSSS, 91 pages.

HARRISSON, Denis et Juan-Luis KLEIN (2007). Introduction, *L'innovation sociale. Émergence et effets sur la transformation sociale*, sous la direction de J.-L. Klein et de D. Harrisson, P.U.Q., 465 pages.

JETTÉ, Christian (2008). *Les organismes communautaires et la transformation de l'État-Providence. Trois décennies de coconstruction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*, P.U.Q., 422 pages.

LAMOUREUX, Jocelyne (1994). *Le partenariat à l'épreuve*, Éditions St-Martin, 235 pages.

LAMOUREUX, Henri (2007). *L'action communautaire. Des pratiques en quête de sens*, VLB Éditeur, 4^e trimestre, 205 pages.

LANDRY, Réjean (1993).). L'analyse de contenu, *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, sous la direction de Benoit Gauthier, 2^e édition, P.U.Q., juillet, p. 337-359.

L'ÉCUYER, René (1987). L'analyse de contenu : notions et étapes. *Les méthodes de recherche qualitative*, sous la direction de Jean-Pierre Deslauriers, P.U.Q., p. 49 à 66.

MATHIEU, Réjean, VAN SCHENDEL, Vincent, TREMBLAY, Diane-Gabrielle, JETTÉ, Christian, DUMAIS, Lucie et Pierre-Yves CRÉMIEUX (2001). *L'impact socio-économique des organismes communautaires et du secteur de l'économie sociale dans quatre arrondissements de Montréal*, copublication du LAREPPS, du Service aux collectivités de l'UQÀM et de TELUQ, mars, 144 pages.

MOUVEMENT POPULAIRE ET COMMUNAUTAIRE 04 (MPC-04) (1993). *L'impact social et économique des groupes populaires et organismes communautaires de la région 04 : rapport d'enquête*, 50 pages.

PAILLÉ, Pierre et Alex MUCCHIELLI (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Éditions Armand Colin, Paris, 211 pages.

PROULX, Jean, DUMAIS, Lucie, CAILLOUETTE, Jacques et Yves VAILLANCOURT (2006). *Les services aux personnes ayant des incapacités au Québec. Rôle des acteurs et dynamiques régionales*, Cahiers du LAREPPS no 06-12, LAREPPS, UQÀM, novembre, 217 pages.

PROULX, Jean (1997). *Le partenariat entre l'État et les organismes communautaires dans le cadre de la Loi 120 : l'enjeu de la complémentarité*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, 203 pages.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC (RRSSS-04) (2000a). *Politique de reconnaissance des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec*, quatrième trimestre, 21 pages.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC (RRSSS-04) (2000b). *Cadre de financement des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec*, quatrième trimestre, 23 pages.

ROSANVALLON, Pierre (1981). *La crise de l'État-Providence*, Éditions du Seuil, Paris, 190 pages.

ROSS, David. *Comment déterminer la valeur économique du travail bénévole* <http://www.bdaa.ca/FTEXT/heritage/PartnComF/EstVolFr.htm#valeur>, site consulté en ligne le 24 mars 2009

SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ET AUX INITIATIVES SOCIALES (SACAS) (2008). *État de situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire. Édition 2007-2008*, 59 pages.

SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (SACA) (2001). *L'action communautaire. Une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement du Québec*, Politique gouvernementale de l'action communautaire, 59 pages.

YOUNG, D. R. (2000). "Alternative Models of Government-nonprofit sector Relations: Theoretical and International Perspectives", *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, vol. 29, no. 1, mars, 149-172.

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Projet de recherche sur la
valorisation de l'action communautaire
au Centre-du-Québec et en Mauricie

Questionnaire

version à imprimer



Cette version a été conçue pour les personnes qui souhaitent imprimer le questionnaire,
le remplir manuellement et le retourner par la poste.

janvier 2009

Introduction

Le présent questionnaire s'inscrit dans une recherche visant à valoriser l'apport des organismes communautaires intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux au Centre-du-Québec et en Mauricie.

Dans le cadre de cette recherche, les données recueillies proviendront de quatre sources :

- des formulaires SOC, complétés par tous les organismes communautaires reconnus par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec ;
- du présent questionnaire, acheminé à l'ensemble des organismes communautaires associés et reconnus par l'Agence de la santé et des services sociaux;
- de groupes de discussion (*focus group*) réalisés auprès de personnes salariées oeuvrant au sein d'un organisme communautaire au Centre-du-Québec ou en Mauricie;

- de groupes de discussion (*focus group*) réalisés auprès de personnes qui fréquentent un organisme communautaire oeuvrant au Centre-du-Québec ou en Mauricie.

Le présent questionnaire permettra de recueillir un certain nombre d'informations, essentiellement de nature quantitative, qui nous apparaissent importantes eu égard aux objectifs poursuivis dans cette recherche. Elles ont principalement trait aux objets suivants :

- les activités et services offerts par l'organisme;
- son territoire de desserte;
- l'implication des bénévoles;
- les liens de l'organisme avec les établissements du réseau de la santé et services sociaux (objet et nature des liens);
- les liens de l'organisme avec des organismes communautaires;
- les liens de l'organisme avec d'autres acteurs locaux ou régionaux;

Confidentialité

Les informations que vous fournirez demeureront strictement confidentielles et ne seront pas utilisées à d'autres fins que celles visées par ce projet de recherche. Seul le personnel de recherche y aura accès et en assurera le traitement. Ni l'Agence, ni la TROC n'auront accès aux données, et d'aucune façon le rapport de recherche qui en découlera ne permettra d'identifier les personnes ou les organismes participants.

Cette recherche est réalisée sous la direction de monsieur Jean Proulx, professionnel de recherche au Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales. Madame Nathalie Boudreault

agit comme professionnelle de recherche. Les travaux sont exécutés sous la supervision du comité de pilotage composé de mesdames Isabelle Brunelle, CDC Nicolet-Yamaska, Annie Désilets, Agence, France Marquis, Association des cardiaques de la Mauricie, Nicole Hamel, CALACS du Centre-de-la-Mauricie et de Mékinac, Karine Guillemette, Regroupement des organismes pour personnes handicapées du Centre-du-Québec, et de messieurs Sylvain St-Onge, CDC Drummond et Renaud Beaudry, TROC Centre-du-Québec et de la Mauricie.

Comment remplir ce questionnaire ?

Ce questionnaire est destiné à la personne qui occupe le poste de coordination, de direction, ou celle qui est habituellement en charge de l'organisme. Il comporte 27 questions. Nous vous recommandons de prévoir **environ 30 minutes** pour y répondre.

Deux façons de remplir le questionnaire : **Si cela est possible, nous recommandons d'utiliser de préférence le questionnaire informatisé.**

Questionnaire INFORMATISÉ :

- Ouvrez le document intitulé « questionR informatisé ».
- Lisez et répondez aux questions. Cliquer sur les espaces gris vous permettra de cocher une case ou d'écrire un court texte.

- Enregistrez votre questionnaire complété en lui donnant le nom de votre organisme.
- Envoyez votre questionnaire complété par courriel à nboudreault.valo@gmail.com **au plus tard le 6 février 2009.**

Questionnaire à IMPRIMER :

- Ouvrez le document intitulé « questionR à imprimer ».
- Imprimez le document (format 8 1/2 x 11).
- Lisez et répondez aux questions.
- Envoyez votre questionnaire complété par courrier **au plus tard le 6 février 2009** à
Nathalie Boudreault,
Projet de recherche Valorisation
347 Lavolette, Trois-Rivières (Québec) G9A 5L6

Date limite ?

Veillez nous retourner le questionnaire complété **au plus tard le 6 février 2009**

Des questions ?

Pour toute question concernant le présent questionnaire ou la recherche, n'hésitez pas à contacter Nathalie Boudreault, professionnelle de recherche au (819) 379-1432 poste 2374 ou par courriel nboudreault.valo@gmail.com .

Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration !

Acronymes

Agence	Agence de santé et services sociaux
AVD	Activités de la vie domestique
AVQ	Activités de la vie quotidienne
CH	Centre hospitalier
CJ	Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec
CJE	Carrefour jeunesse-emploi
CR	Centre de réadaptation
CSDI	Centre de services en déficience intellectuelle
CSSS	Centre de santé et services sociaux
MCQ	Mauricie et Centre-du-Québec
MRC	Municipalité régionale de comté
OSBL	Organisme sans but lucratif
SSMO	Service spécialisé de main d'oeuvre
TROC	Table régionale des organismes communautaires en santé et services sociaux

Questionnaire

Identification

- 1- Nom de l'organisme : _____
- 2- Personne répondante : _____
- 3- Téléphone : _____

Activités et services offerts

- 4- **Au cours des 12 derniers mois, quels ont été les activités et les services offerts par votre organisme ? Cochez TOUTES les cases correspondant à la réalité de votre organisme.**

- Accompagnement, assistance, défense individuelle des droits
- Accueil, écoute téléphonique, soutien, référence
- Actions collectives visant la transformation sociale (sensibilisation, activités médiatiques, participation à des consultations publiques, manifestations et revendications)
- Activités sociales, culturelles, sportives et loisirs
- Aide aux devoirs
- Aide domestique et/ou menus services
- Application de mesures de renvoi et sanctions extra judiciaires

- Animation, conférences, ateliers, formation, rencontres thématiques
- Comptoir vestimentaire, friperie
- Cuisine collective
- Dépannage alimentaire
- Distribution de biens, meubles
- Éducation populaire et pratiques citoyennes
- Groupes d'achat
- Groupes d'entraide
- Halte-garderie
- Hébergement, suivi post-hébergement

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Information, sensibilisation | <input type="checkbox"/> Répit-gardiennage |
| <input type="checkbox"/> Intégration sociale | <input type="checkbox"/> Soins palliatifs |
| <input type="checkbox"/> Insertion à l'emploi | <input type="checkbox"/> Suivi communautaire d'intensité variable |
| <input type="checkbox"/> Jardin communautaire, coopératif | <input type="checkbox"/> Soutien communautaire en logement social |
| <input type="checkbox"/> Logements supervisés, activités de soutien en logement (AVD, AVQ) | <input type="checkbox"/> Soutien à l'allaitement |
| <input type="checkbox"/> Popote roulante, repas préparés, surgelés | <input type="checkbox"/> Téléphones et/ou visites amicales |
| <input type="checkbox"/> Promotion et défense collective des droits | <input type="checkbox"/> Transport et accompagnement |
| <input type="checkbox"/> Recrutement et formation de bénévoles | <input type="checkbox"/> Autre précisez _____ |
| <input type="checkbox"/> Relation d'aide, support-conseil | <input type="checkbox"/> Ne sais pas |

Territoire de desserte

5- Votre organisme offre ses services sur le ou les territoires suivants... **Cochez TOUTES les cases appropriées.**

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> MRC Arthabaska | <input type="checkbox"/> MRC Mékinac |
| <input type="checkbox"/> MRC Bécancour | <input type="checkbox"/> Shawinigan |
| <input type="checkbox"/> MRC Drummond | <input type="checkbox"/> Trois-Rivières |
| <input type="checkbox"/> MRC L'Érable | <input type="checkbox"/> Haut St-Mauricie |
| <input type="checkbox"/> MRC Nicolet-Yamaska | <input type="checkbox"/> Ne sais pas |
| <input type="checkbox"/> MRC Les Chenaux | <input type="checkbox"/> autre, précisez : _____ |
| <input type="checkbox"/> MRC Maskinongé | |

Implication des bénévoles

Définitions

Bénévole : personne qui donne du temps sans obligation et gratuitement, et qui contribue à réaliser une tâche, une activité en tout ou en partie.

6- **Au cours des 12 derniers mois, dans quels genres d'activités les bénévoles se sont-ils impliqués dans votre organisme ?**

Cochez TOUTES les cases correspondant à la réalité de votre organisme.

Activités et services :

- Accompagnement, assistance, défense individuelle des droits
- Accueil, écoute téléphonique, soutien, référence
- Actions collectives visant la transformation sociale (sensibilisation, activités médiatiques, participation à des consultations publiques, manifestations et revendications)
- Activités sociales, culturelles, sportives et loisirs
- Aide aux devoirs
- Aide domestique et/ou menus services
- Application de mesures de renvoi et sanctions extra judiciaires
- Animation, conférences, ateliers, formation, rencontres thématiques

- Comptoir vestimentaire, friperie
- Cuisine collective
- Dépannage alimentaire
- Distribution de biens, meubles
- Éducation populaire et pratiques citoyennes
- Groupes d'achat
- Groupes d'entraide
- Halte-garderie
- Hébergement, suivi post-hébergement
- Information, sensibilisation
- Intégration sociale
- Insertion à l'emploi
- Jardin communautaire, coopératif

- Logements supervisés, activités de soutien en logement (AVD, AVQ)
- Popote roulante, repas préparés, surgelés
- Promotion et défense collective des droits
- Recrutement et formation de bénévoles
- Relation d'aide, support-conseil
- Répit-gardiennage
- Soins palliatifs

Autres implications :

- Membre du conseil d'administration
- Membre d'un comité de travail
- Participation à des activités de financement
- Participation à des activités de représentation
- Participation à des activités de promotion
- Tâches administratives (ex : compiler des données, secrétariat...)

- Suivi communautaire d'intensité variable
 - Soutien communautaire en logement social
 - Soutien à l'allaitement
 - Téléphones et/ou visites amicales
 - Transport et accompagnement
 - Autre **précisez**
-
- Ne sais pas

- Tâches manuelles (peinture, réparation, déménagement...)
 - Soutien technique (aide informatique...)
 - Autre **précisez**
-
- Ne sais pas

Liens de l'organisme avec les établissements du réseau de la santé et des services sociaux

7- Votre organisme participe-t-il ou a-t-il participé aux travaux en lien avec le projet clinique du CSSS sur votre territoire ?

- oui
- non **passez à la question 10**
- ne sais pas **passez à la question 10**
- ne s'applique pas **passez à la question 10**

8- Si vous avez répondu « oui » à la question 7, identifiez avec quel établissement :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> CSSS Arthabaska-et-de-l'Érable | <input type="checkbox"/> CSSS de L'Énergie |
| <input type="checkbox"/> CSSS Bécancour-Nicolet-Yamaska | <input type="checkbox"/> CSSS Maskinongé |
| <input type="checkbox"/> CSSS Drummond | <input type="checkbox"/> CSSS Trois-Rivières |
| <input type="checkbox"/> CSSS Haut St-Mauricie | <input type="checkbox"/> CSSS Vallée-de-la-Batiscan |

9 - Si vous avez répondu « oui » à la question 7, précisez la principale motivation de votre organisme à participer à ces travaux :

Cochez UNE SEULE case

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> obtenir de l'information | <input type="checkbox"/> participer à de nouveaux projets |
| <input type="checkbox"/> assurer la continuité des services | <input type="checkbox"/> influencer les décisions |
| <input type="checkbox"/> mettre en commun des ressources | <input type="checkbox"/> échanger sur nos pratiques |
| <input type="checkbox"/> maintenir ou accroître notre financement | <input type="checkbox"/> améliorer l'offre de service sur le territoire |
| <input type="checkbox"/> accroître la visibilité de l'organisme | <input type="checkbox"/> ne sais pas |
| <input type="checkbox"/> accroître la reconnaissance de l'organisme | <input type="checkbox"/> autre précisez : _____ |
| <input type="checkbox"/> consolider nos liens de concertation | |

10- **Excluant les projets cliniques**, identifiez le ou les établissements du réseau de la santé et des services sociaux, avec lesquels votre organisme a été **régulièrement** en lien **au cours des 12 derniers mois**.

Ne tenez pas compte des collaborations exceptionnelles.

Cochez TOUTES les cases correspondant à la réalité de votre organisme.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (CHRTR) | <input type="checkbox"/> CSSS Vallée-de-la-Batiscan |
| <input type="checkbox"/> CSSS Arthabaska-et-de-l'Érable | <input type="checkbox"/> Centre de réadaptation Interval (CR) |
| <input type="checkbox"/> CSSS Bécancour-Nicolet-Yamaska | <input type="checkbox"/> Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec (CJ) |
| <input type="checkbox"/> CSSS Drummond | <input type="checkbox"/> Domrémy Mauricie/Centre-du-Québec |
| <input type="checkbox"/> CSSS Haut St-Mauricie | <input type="checkbox"/> Centre de services en déficience intellectuelle de la Mauricie et du Centre-du-Québec (CSDI) |
| <input type="checkbox"/> CSSS de L'Énergie | <input type="checkbox"/> Aucun établissement, prenez la question 14 |
| <input type="checkbox"/> CSSS Maskinongé | |
| <input type="checkbox"/> CSSS Trois-Rivières | |

11- Indiquez **l'objet** des liens que vous avez avec le ou les établissements mentionnés à la question 10.

Cochez TOUTES les cases qui s'appliquent.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Échange d'information | <input type="checkbox"/> Prêt de matériel |
| <input type="checkbox"/> Collaboration à un projet commun | <input type="checkbox"/> Prêt de locaux |
| <input type="checkbox"/> Références | <input type="checkbox"/> Autre, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Production de services | _____ |
| <input type="checkbox"/> Prêt de personnel | |

12- Indiquez **la nature** des liens que vous avez avec le ou les établissements mentionnés à la question 10. **Voir définitions page 12**
Cochez TOUTES les cases qui s'appliquent

Entente de service

Lien informel

Entente de collaboration

ne sais pas

La nature des liens : définitions

Entente de services : Une entente de services est un document liant deux organisations et signée par chacune d'elles pour la réalisation d'une activité, d'un service, d'un projet et dans lequel l'un des partenaires s'engage à assumer certaines responsabilités en échange d'une contrepartie financière. Il s'agit d'un contrat qui traduit avec précision les engagements des deux parties. Les responsabilités ou les services devant être rendus y sont généralement décrits de façon précise ainsi que leur rémunération. Une entente de services est généralement signée pour une durée déterminée, pouvant être renouvelée avec l'accord des deux partenaires.

Entente de collaboration : Une entente de collaboration est un document signé par au moins deux organisations pour la réalisation d'une activité, d'un service, d'un projet et dans lequel chacun des partenaires s'engage à assumer certaines responsabilités. Les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires y sont généralement définis, mais ce type d'entente ne comporte généralement pas de modalités financières entre les partenaires, chacun assumant sa contribution à l'initiative et à partir de ses propres ressources.

Liens informels : Les liens de nature informelle peuvent prendre différentes formes. Il s'agit généralement de liens qui impliquent une certaine forme collaboration entre deux ou plusieurs organisations, mais ils se définissent surtout par le fait qu'ils ne sont pas officialisés par une entente écrite.

13- Indiquez la ou les raisons qui vous amènent à être en lien avec le ou les établissements mentionnés à la question 10.

Cochez **TOUTES** les cases qui s'appliquent

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> obtenir de l'information | <input type="checkbox"/> participer à de nouveaux projets |
| <input type="checkbox"/> assurer la continuité des services | <input type="checkbox"/> influencer les décisions |
| <input type="checkbox"/> mettre en commun des ressources | <input type="checkbox"/> échanger sur nos pratiques |
| <input type="checkbox"/> maintenir ou accroître notre financement | <input type="checkbox"/> améliorer l'offre de service sur le territoire |
| <input type="checkbox"/> accroître la visibilité de l'organisme | <input type="checkbox"/> ne sais pas |
| <input type="checkbox"/> accroître la reconnaissance de l'organisme | <input type="checkbox"/> autre précisez : _____ |
| <input type="checkbox"/> consolider nos liens de concertation | |

Liens de l'organisme avec des organismes communautaires

14- Au cours des 12 derniers mois, votre organisme a-t-il été régulièrement en lien avec un ou des organismes communautaires, excluant les regroupements d'organismes communautaires (sectoriels, CDC, TROC...) ?

Ne tenez pas compte des collaborations exceptionnelles.

Cochez **UNE** seule case.

- avec aucun organisme **allez à la question 19**
- avec 1 organisme
- avec 2 organismes
- avec 3 organismes
- avec 4 organismes
- avec 5 organismes ou plus
- ne sais pas **allez à la question 19**

15- **À quelle(s) catégorie(s) d'organismes appartiennent les organismes communautaires avec lesquels vous avez dit être en lien à la question 14 ?**

Cochez **TOUTES** les cases qui s'appliquent.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> maison de jeunes | <input type="checkbox"/> santé physique |
| <input type="checkbox"/> autres ressources jeunesse | <input type="checkbox"/> personnes démunies |
| <input type="checkbox"/> cancer | <input type="checkbox"/> VIH-SIDA |
| <input type="checkbox"/> maisons d'hébergement communautaire jeunesse | <input type="checkbox"/> hébergement mixte |
| <input type="checkbox"/> alcoolisme, toxicomanie et autres dépendances | <input type="checkbox"/> maintien à domicile |
| <input type="checkbox"/> contraception, allaitement, périnatalité, famille | <input type="checkbox"/> maisons d'hébergement pour femmes violentées ou en difficulté |
| <input type="checkbox"/> déficience physique | <input type="checkbox"/> centres de femmes |
| <input type="checkbox"/> déficience intellectuelle | <input type="checkbox"/> autres ressources pour femmes |
| <input type="checkbox"/> déficiences multiples | <input type="checkbox"/> CALACS |
| <input type="checkbox"/> troubles envahissants du développement | <input type="checkbox"/> ressources pour hommes |
| <input type="checkbox"/> santé mentale | <input type="checkbox"/> organismes de justice alternative |
| <input type="checkbox"/> centres d'action bénévole | <input type="checkbox"/> ne sais pas |
| <input type="checkbox"/> orientation et identité sexuelles | |

16 - Indiquez l'objet des liens que vous avez avec le ou les organismes mentionnés à la question 14.

Cochez TOUTES les cases qui s'appliquent.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Échange d'information | <input type="checkbox"/> Prêt de matériel |
| <input type="checkbox"/> Collaboration à un projet commun | <input type="checkbox"/> Prêt de locaux |
| <input type="checkbox"/> Références | <input type="checkbox"/> Autre, précisez : |
| <input type="checkbox"/> Production de services | _____ |
| <input type="checkbox"/> Prêt de personnel | |

17- Indiquez la nature des liens que vous avez avec le ou les organismes mentionnés à la question 14. Voir définitions page 12

Cochez TOUTES les cases qui s'appliquent

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Entente de service | <input type="checkbox"/> Lien informel |
| <input type="checkbox"/> Entente de collaboration | <input type="checkbox"/> ne sais pas |

18- Indiquez la ou les raisons qui vous amènent à être en lien avec le ou les organismes mentionnés à la question 14.

Cochez TOUTES les cases qui s'appliquent

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> obtenir de l'information | <input type="checkbox"/> participer à de nouveaux projets |
| <input type="checkbox"/> assurer la continuité des services | <input type="checkbox"/> influencer les décisions |
| <input type="checkbox"/> mettre en commun des ressources | <input type="checkbox"/> échanger sur nos pratiques |
| <input type="checkbox"/> maintenir ou accroître notre financement | <input type="checkbox"/> améliorer l'offre de service sur le territoire |
| <input type="checkbox"/> accroître la visibilité de l'organisme | <input type="checkbox"/> ne sais pas |
| <input type="checkbox"/> accroître la reconnaissance de l'organisme | <input type="checkbox"/> autre précisez : _____ |
| <input type="checkbox"/> consolider nos liens de concertation | |

Liens de l'organisme avec des établissements ou organismes intervenant dans d'autres secteurs d'activités

19- Identifiez le ou les établissements ou organismes intervenant dans d'autres secteurs d'activités, avec lesquels votre organisme a été régulièrement en lien au cours des 12 derniers mois.

Ne tenez pas compte des collaborations exceptionnelles.

Cochez TOUTES les cases correspondant à la réalité de votre organisme.

- Établissement(s) ou organisme(s) dans le secteur de l'éducation (école commission scolaire, etc.)
- Établissement(s) ou organisme(s) dans le secteur de l'emploi (emploi QC, CJE, centre local d'emploi, SSMO, etc.)
- Établissement(s) ou organisme(s) dans le secteur de l'habitation (office municipale d'habitation, OSBL et coop d'habitation, etc.)
- Établissement(s) ou organisme(s) dans le secteur des loisirs (municipalité, association régionale de loisirs, etc.)
- Établissement(s) ou organisme(s) dans le secteur de la sécurité publique (corps policiers)
- Établissement(s) ou organisme(s) d'un autre secteur, **précisez** : _____
- Aucun **passez à la question 23**

20 - Indiquez l'objet des liens que vous avez avec le ou les établissements ou organismes mentionnés à la question 19.

Cochez TOUTES les cases qui s'appliquent.

- Échange d'information
- Collaboration à un projet commun
- Références
- Production de services
- Prêt de personnel

- Prêt de matériel
- Prêt de locaux
- Autre, **précisez** :

21- Indiquez la nature des liens que vous avez avec le ou les établissements ou organismes mentionnés à la question 19.

Voir définitions page 12

Cochez TOUTES les cases qui s'appliquent

Entente de service

Lien informel

Entente de collaboration

ne sais pas

22- Indiquez la ou les raisons qui vous amènent à être en lien avec le ou les établissements ou organismes mentionnés à la question 19.

Cochez TOUTES les cases qui s'appliquent

obtenir de l'information

assurer la continuité des services

mettre en commun des ressources

maintenir ou accroître notre financement

accroître la visibilité de l'organisme

accroître la reconnaissance de l'organisme

consolider nos liens de concertation

participer à de nouveaux projets

influencer les décisions

échanger sur nos pratiques

améliorer l'offre de service sur le territoire

ne sais pas

autre précisez : _____

Liens de l'organisme avec d'autres acteurs locaux ou régionaux

23- En excluant les regroupements d'organismes communautaires (sectoriels, CDC, TROC...), au cours des 12 derniers mois, votre organisme a-t-il participé à un ou des comités locaux sectoriels ou multisectoriels ? (ex : Table de lutte à la pauvreté, comité pour le transport collectif, table de concertation sur la condition des aînés...) **Ne tenez pas compte des collaborations exceptionnelles.**

- oui
- non **passez à la question 26**
- ne sais pas **passez à la question 26**

24 - Si vous avez répondu « oui » à la question 23, nommez les comités :

-
-
-
-
-

25- Indiquez la ou les raisons qui vous amènent à être en lien avec le ou les autres acteurs locaux ou régionaux mentionnés à la question 23.

Cochez TOUTES les cases qui s'appliquent

- obtenir de l'information
- assurer la continuité des services
- mettre en commun des ressources
- maintenir ou accroître notre financement
- accroître la visibilité de l'organisme
- accroître la reconnaissance de l'organisme

- consolider nos liens de concertation
- participer à de nouveaux projets
- influencer les décisions
- échanger sur nos pratiques

- améliorer l'offre de service sur le territoire
- ne sais pas
- autre précisez : _____

Innovations

Innovation : définition

Un service, une pratique, ou un projet novateur est une façon de faire nouvelle, originale ou inédite pour répondre à un besoin ou pour faire face à un nouveau problème ou une nouvelle réalité sociale.

26- Au cours des dernières années, votre organisme a-t-il développé ou participé au développement d'un service, d'une pratique, d'un projet novateur ?

- oui
- non **Vous avez terminé. Merci de votre précieuse collaboration !**
- ne sais pas **Vous avez terminé. Merci de votre précieuse collaboration !**

27- Si vous avez répondu « oui » à la question 26, donnez les précisions suivantes :

Innovation Décrivez brièvement	Pour chaque innovation, votre organisme était-il...
	<input type="checkbox"/> initiateur ou <input type="checkbox"/> partenaire ou collaborateur
	<input type="checkbox"/> initiateur ou <input type="checkbox"/> partenaire ou collaborateur
	<input type="checkbox"/> initiateur ou <input type="checkbox"/> partenaire ou collaborateur
	<input type="checkbox"/> initiateur ou <input type="checkbox"/> partenaire ou collaborateur
	<input type="checkbox"/> initiateur ou <input type="checkbox"/> partenaire ou collaborateur

Merci de votre précieuse collaboration !

Rédaction : Nathalie Boudreault, 21 janvier 2009

ANNEXE 2

GUIDE D'ENTREVUE POUR LES GROUPE DE DISCUSSION RÉALISÉS AUPRÈS DES PERSONNES SALARIÉES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Projet de Valorisation TROC - CQM

Groupes de discussion avec les intervenantEs d'organismes communautaires

Le 26 mars 2009

GUIDE D'ENTREVUE

PRÉAMBULE (10 MIN)

a. Rappel de l'objectif de la recherche et du but de la rencontre

De façon générale, la présente recherche vise à **valoriser l'apport des organismes communautaires** intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux des régions Mauricie et Centre-du-Québec.

Elle vise à **mieux faire connaître l'apport original et la contribution spécifique des organismes communautaires** de ces deux régions à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population.

Quatre sources de données :

- les formulaires SOC;
- un questionnaire acheminé à l'ensemble des organismes communautaires;
- des groupes de discussion
 - avec des personnes qui **fréquentent** un organisme communautaire;
 - avec des personnes **salariées** œuvrant au sein d'un organisme communautaire.

Le **but de la rencontre** est donc d'obtenir **votre point de vue**, à titre de personne travaillant dans un organisme communautaire, sur différents sujets en lien avec les objectifs de la recherche.

EST-CE QUE C'EST CLAIR ? VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

b. Rappel concernant la confidentialité

Toutes les informations que vous nous transmettez demeureront strictement confidentielles. Ni la TROC, ni l'Agence n'auront accès aux données de ce groupe de discussion. De plus, d'aucune façon le rapport de recherche qui en découlera ne permettra de vous identifier.

Chaque animateur-animateur et secrétaire de groupes de discussion est aussi tenu à la confidentialité.

EST-CE QUE VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

c. Chacun se présente (Nom, organisme et ville)

- présentation de l'animateur-animateur
- présentation du-de la secrétaire
- présentation des participants-participant

VOUS ÊTES PRÊTS ? GO !

Projet de Valorisation TROC - CQM

Thème 1 : IMPACT DE L'ORGANISME SUR LES PERSONNES QUI LE FRÉQUENTENT (20 MIN.)

- 1) J'aimerais que vous me disiez **pourquoi** les personnes fréquentent votre organisme communautaire ?
Qu'est-ce qu'elles **viennent chercher** chez-vous ? (QUESTION OUVERTE)
Sous-questions :
 - a) à quel **besoin** est-ce que ça répond pour elles ?
 - b) qu'est-ce que ça **change** pour elles de venir chez- vous ?
 - c) Si votre organisme **n'existait pas**, où seraient-elles ? Que feraient-elles ?
- 2) À votre connaissance, est-ce que les personnes qui vont chez-vous fréquentent aussi **d'autres organismes** communautaires ?
 - a) Si oui, **lesquels** ?
 - b) **pourquoi** ? Qu'est-ce qu'elles vont chercher que vous n'offrez pas?

Thème 2 : APPROCHE, PARTICULARITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (30 MIN.)

- 3) Comme organismes communautaires intervenant dans différents secteurs d'activité, qu'est-ce qui vous **distinguent des établissements** du réseau public ? (QUESTION OUVERTE)
Sous-questions :
 - a) Dans les **services ou activités** que vous offrez ?
 - b) Dans **l'approche**, les façons de faire ?
- 4) On dit souvent que, par rapport à un établissement public, un organisme communautaire, ça peut se « **revirer sur un 10 cents** ».
Qu'est-ce qui fait que vous pouvez vous « revirer sur un 10 cents » ?
- 5) On dit souvent que, dans les organismes communautaires, le **rapport** des intervenants-ES avec les personnes qui fréquentent l'organisme est **différent**.
En quoi ce rapport est-il différent ? (QUESTION OUVERTE)

Thème 3 :
VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE (20 MIN.)

- 6) On dit souvent que la vie associative est ce qui distingue peut-être le plus les organismes communautaires des établissements publics.

J'aimerais que vous me parliez de **la façon** dont les membres sont **impliqués** dans votre organisme. (QUESTION OUVERTE)

Sous-questions :

- a) Quels sont les différents **mécanismes ou lieux de participation** dans votre organisme ?
(Ex : CA, AGA, comités de travail, **autres formes** moins formelles, etc.)
- b) Dans quelle mesure les membres **investissent-ils** ces lieux de participation ?
- 7) Quel **impact** ont les membres sur l'action, sur les objectifs de votre organisme ? (QUESTION OUVERTE)

Sous-questions :

- a) Diriez-vous qu'ils ont **beaucoup d'influence** ?
Peu d'influence ?
- b) **Qu'est-ce** qui vous faire dire ça ?

Thème 4 :
CONCLUSION OU CE QU'ON FAIT DE BIEN (10 min)

- 8) De quoi êtes-vous **particulièrement fiers-ères** dans les actions que vous menez dans votre organisme ? (QUESTION OUVERTE)

Sous-question :

Y a-t-il des **réalisations** dont vous êtes particulièrement fiers-ères ?

- 9) **Dans 5 ans**, si tout va bien, qu'est-ce que vous allez avoir **amélioré** pour les **personnes** qui fréquentent votre organisme ? (QUESTION OUVERTE)

Sous-question :

Hormis la question du financement, quel est votre **principal défi** pour les prochaines années ?

S'il reste du temps

- 10) Quelqu'un a-t-il **autre chose** à dire en conclusion ?

Merci beaucoup de votre participation !

ANNEXE 3

GUIDE D'ENTREVUE POUR LES GROUPE DE DISCUSSION RÉALISÉS AUPRÈS DES PERSONNES QUI FRÉQUENTENT UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE

Projet de Valorisation TROC - CQM

PERSONNES QUI FRÉQUENTENT UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE

GUIDE D'ENTREVUE

PRÉAMBULE

- Rappel de l'objectif de la recherche et du but de la rencontre
- Rappel concernant la confidentialité
- Confirmer l'accord pour l'enregistrement
- Chacun se présente

Thème 1 : IMPACT DE L'ORGANISME COMMUNAUTAIRE SUR LES USAGERS

- 11) J'aimerais que vous me disiez d'abord **comment** vous êtes arrivés ici à (nom de l'organisme) et **pourquoi**. (QUESTION OUVERTE)

Sous-questions :

- a) Êtes-vous arrivés ici par :
- bouche-à-oreille (ami, connaissance, etc.)
 - référence d'un autre organisme communautaire
 - référence d'un établissement public (CLSC, CH, CJ, CR, etc.)
- b) **Qu'est-ce** qui vous a **amené** ici ?
- 12) J'aimerais que vous me disiez qu'est-ce que ça vous **apporte** de venir ici à (nom de l'organisme) ? (QUESTION OUVERTE)

Sous-questions :

- d) à quel **besoin** ça répond pour vous ?
- e) qu'est-ce que ça **change** pour vous de venir ici ?
- f) Si (nom de l'organisme) **n'existait pas**, où seriez-vous ?
Que feriez-vous ?
- 13) Qu'est-ce que vous **aimez ici** à (nom de l'organisme) ? (QUESTION OUVERTE)

Sous-question :

Y a-t-il quelque chose que vous **appréciez** particulièrement ?

Thème 2 : TRANSVERSALITÉ

- 14) Est-ce que vous fréquentez un ou **d'autres organismes** communautaires ?

- Si oui, **lesquels** ?
- **pourquoi** ? Qu'est-ce qu'ils vous apportent ?

Thème 3 :

APPROCHE, PARTICULARITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

- 15) Je suppose que vous avez déjà fréquenté un **établissement** du réseau public (CLSC, CH, CJ, CR, etc.) ?

Par rapport à un établissement public, voyez-vous une **différence** ici à (nom de l'organisme) ? (QUESTION OUVERTE)

Sous-questions :

- a) qu'est-ce qui n'est **pas pareil** ici à (nom de l'organisme) ?
 - b) Avez-vous une **préférence** ? Pourquoi ?
- 16) J'aimerais que vous me parliez de vos **rapports**, de votre **relation** avec les intervenants ici à (nom de l'organisme). (QUESTION OUVERTE)

Sous-questions :

- a) Comment ça se passe ?
- b) Par rapport à un établissement public, voyez-vous une **différence** ici à (nom de l'organisme) ?

Thème 4 :

LA PARICIPATION DANS LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

- 17) Est-ce que vous êtes **impliqués** ici dans l'organisme ?
Si oui, à **quel niveau** ? Dans quoi ?

Exemples : CA, comités de travail, autres implications au quotidien (voir exemples questionnaires)

- 18) **SI OUI**, **pourquoi** vous vous impliquez ? (QUESTION OUVERTE)

Sous-questions :

- c) Qu'est-ce que ça vous **apporte** ?
 - d) Est-ce qu'on vous **incite** à vous impliquer ?
- 19) Croyez-vous que l'on **tient compte** de ce que vous dites ici à (nom de l'organisme) ? (QUESTION OUVERTE)

Sous-question :

Croyez-vous que vous avez du **pouvoir**, de **l'influence** ici à (nom de l'organisme) ?

- 20) **SI NON**, **pourquoi** vous ne vous impliquez pas ? (QUESTION OUVERTE)

Sous-questions :

- a) Est-ce parce que l'on ne vous invite pas à le faire ?
 - b) Est-ce parce que vous ne trouvez pas ça important de le faire ?
- 21) Croyez-vous que l'on **tient compte** de ce que vous dites ici à (nom de l'organisme) ? (QUESTION OUVERTE)

Sous-question :

Croyez-vous que vous avez du **pouvoir**, de **l'influence** ici à (nom de l'organisme) ?

CONCLUSION

Prendre 5 minutes même si le temps est écoulé

- 22) Est-ce que vous êtes **heureux** de venir ici à (nom de l'organisme) ?

Pourquoi ?

- 23) Y a-t-il des choses dont on n'a **pas parlé** et que vous voudriez dire ?

Merci beaucoup de votre participation !

ANNEXE 4

PORTRAITS LOCAUX

ANNEXE 4A

PORTRAIT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LA MRC ARTHABASKA

INTRODUCTION

Cette annexe présente un portrait chiffré des organismes communautaires intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux et situé sur le territoire de la MRC Arthabaska. Ce portrait local reprend les mêmes données que celles du portrait régional (chapitre 3), mais en ne considérant que les organismes de la MRC Arthabaska. Ainsi, nous y trouverons les différentes catégories d'organismes que l'on retrouve dans la MRC Arthabaska, leur territoire de desserte, leurs sources de revenus et de dépenses, des données sur le personnel des organismes communautaires ainsi que sur la contribution bénévole au sein de ces organismes.

Sauf en ce qui a trait aux territoires de desserte des organismes et à certaines données sur l'implication bénévole, toutes les données sont issues des informations contenues dans les formulaires de demande de subvention que les organismes ont acheminé à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ces données sont celles de l'année 2006-2007, dernière année où les données complètes étaient disponibles.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DANS ARTHABASKA

LEURS SECTEURS D'ACTIVITÉ

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît 31 organismes communautaires sur le territoire de la MRC Arthabaska. De ce nombre, 30 sont des organismes dont la mission principale se situe dans le domaine de la santé et des services sociaux. L'Agence reconnaît également un organisme « associé », dont la mission principale relève d'un autre ministère, mais qu'elle soutient financièrement pour des activités spécifiques.

En fonction de leur mission, ces 31 organismes sont regroupés sous les catégories suivantes.

Tableau 7
Les organismes communautaires dans la MRC Arthabaska

NOMBRE D'ORGANISMES	NOMS DES CATÉGORIES
1	Alcoolisme - toxicomanie et autres dépendances
2	Autres ressources jeunesse
1	Centre d'action bénévole (CAB)
1	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)
1	Centres de femmes
1	Contraception, allaitement, périnatalité, famille
2	Déficience intellectuelle
4	Déficience physique
2	Déficiences multiples
3	Maisons de jeunes
1	Maisons d'hébergement communautaire jeunesse
1	Maisons d'hébergement pour femmes violentées ou en difficulté
1	Organismes de justice alternative
3	Personnes démunies
1	Ressources pour hommes
3	Santé mentale
1	Santé physique (diabète)
1	Troubles envahissants du développement
1	VIH - SIDA
31	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LA TYPOLOGIE DE L'AGENCE

Si les 31 organismes communautaires de la MRC Arthabaska sont regroupés sous 19 catégories en fonction de leur mission²³, ils sont aussi regroupés, pour fins de financement, en cinq types d'organismes. Cette typologie est basée sur les besoins financiers des organismes communautaires en fonction du genre d'activité qu'ils réalisent, et sert à la répartition des budgets entre les organismes communautaires. Ainsi, en fonction du niveau de financement requis, l'Agence de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît cinq types d'organismes²⁴ :

- les organismes « bénévoles »;

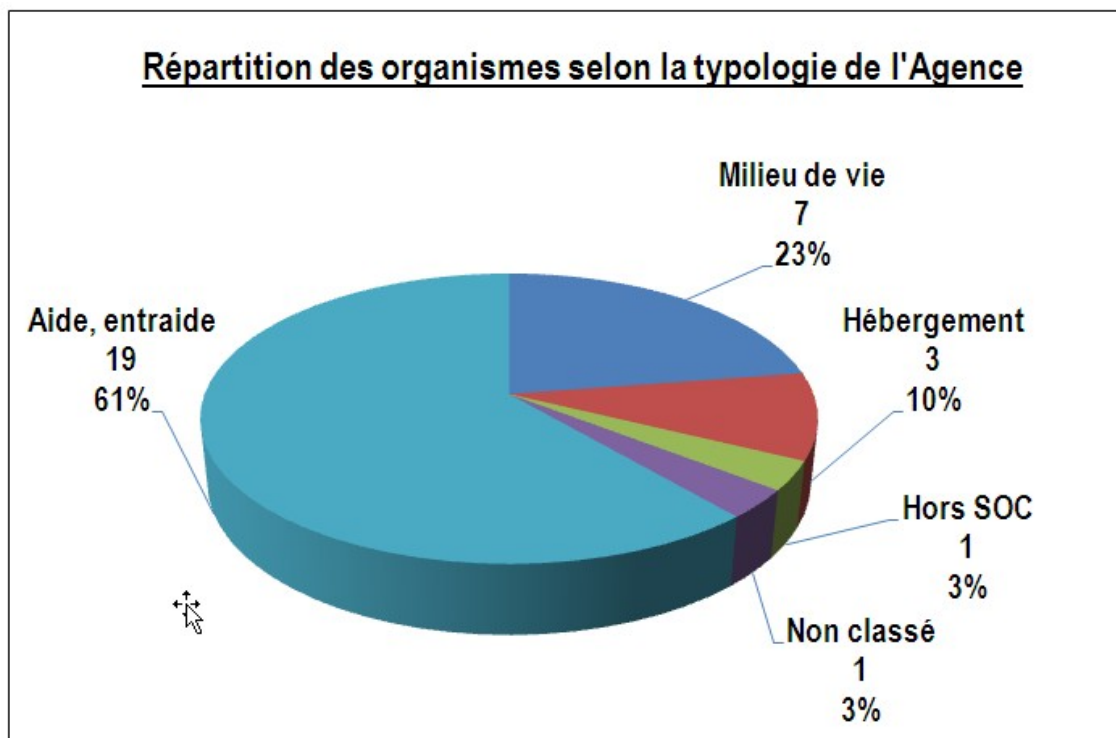
²³ Les organismes communautaires sont regroupés sous 25 catégories à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Pour six catégories, on ne retrouve donc aucun organisme provenant de la MRC Arthabaska.

²⁴ Cadre de financement des organismes communautaires, 2000b, p.18

- les organismes « d'aide, d'entraide, de sensibilisation, de promotion et de défense des droits »;
- les organismes « milieu de vie et soutien dans la communauté »;
- les organismes « d'hébergement communautaire »;
- et les organismes de « concertation régionale ».

Le graphique 1 illustre la répartition des organismes de la MRC Arthabaska en fonction de cette typologie.

Graphique 1

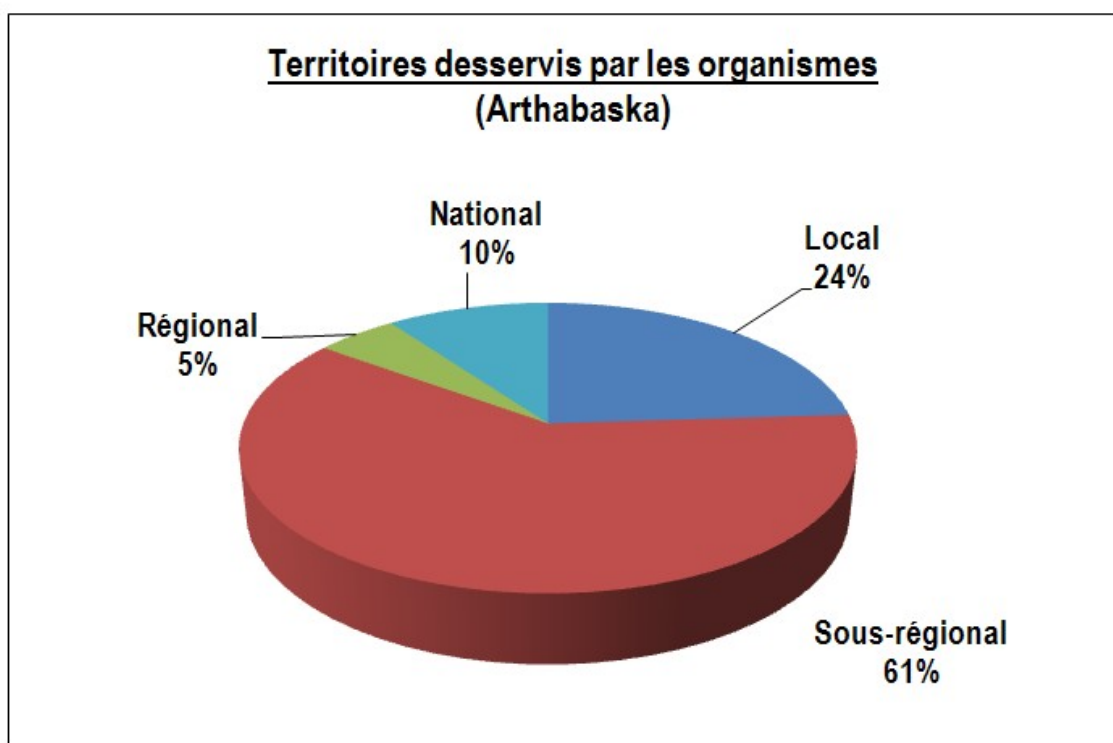


Ainsi, on constate que 61 % des organismes financés par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec se retrouvent dans la catégorie Aide, entraide, sensibilisation, promotion et défense des droits, comparativement à 47 % seulement pour l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Les organismes de la catégorie Milieu de vie et soutien dans la communauté représentent de leur côté 23 % des organismes (comparativement à 31 % en Mauricie et au Centre-du-Québec). Les organismes d'hébergement représentent quant à eux 10 % des organismes. On ne retrouve aucun organisme dans les catégories « bénévole » et « concertation régionale ». On constate par ailleurs qu'un organisme est classé « hors SOC » (organisme dont la mission principale relève d'un autre ministère) et qu'un autre demeure non classé à ce jour.

TERRITOIRE DE DESSERTE DES ORGANISMES DE LA MRC ARTHABASKA

S'ils sont situés sur le territoire de la MRC Arthabaska, plusieurs des 31 organismes desservent plus d'un territoire. Ainsi, selon les données fournies par les organismes dans le questionnaire que nous leur avons administré, 61 % d'entre eux ont une vocation sous-régionale, c'est-à-dire qu'ils desservent plus d'un territoire de MRC, mais sans desservir l'ensemble de la région. Il s'agit ici, dans une très large mesure, du territoire de l'Érable. Ils sont par ailleurs 5 % à avoir une vocation régionale (c'est-à-dire à desservir tout le Centre-du-Québec), et 10 % des organismes desservent l'ensemble du Québec. Seulement 24 % des organismes de la MRC Arthabaska ont une vocation locale, ce qui est largement inférieur à ce que l'on retrouve ailleurs en Mauricie et Centre-du-Québec où 63 % des organismes ont une vocation locale.

Graphique 2



LES SOURCES DE REVENUS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

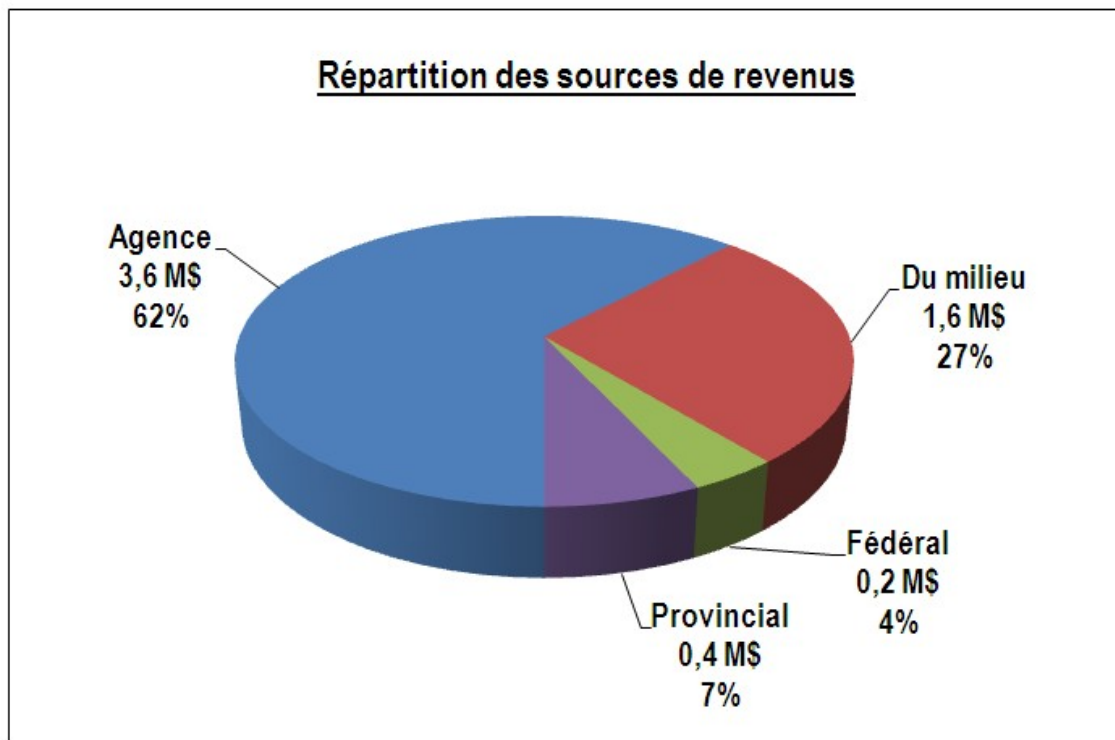
Pour assurer la réalisation de leurs activités, les organismes communautaires ont recours à plusieurs sources de financement. Nous avons regroupé ces diverses sources de financement en quatre grandes catégories. Le graphique 3 présente la répartition des sources de revenus des organismes communautaires de la MRC Arthabaska.

Ainsi, on constate que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec constitue, et de loin, le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires, avec une contribution de 3 605 128 \$, ce qui représente

62 % des revenus des organismes. En 2006-2007, le palier provincial a pour sa part contribué pour 7 % des revenus des organismes avec 390 451 \$. Il s'agit en partie de montants provenant directement du ministère de la Santé et des Services sociaux (122 950 \$), mais aussi de montants provenant d'autres ministères ou organismes gouvernementaux (267 501 \$) : ministère de la Famille et des Aînés; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; ministère de la Sécurité publique; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; SACAIS; etc. Selon les organismes, il peut s'agir de montants qui sont récurrents servant à la réalisation de leur mission, mais il peut s'agir également de montants non récurrents visant à la réalisation de projets ponctuels. Certains organismes ont inclus dans cette catégorie les montants discrétionnaires qu'ils reçoivent de leur député.

Le palier fédéral a quant à lui contribué pour 4 % des revenus des organismes en 2006-2007 avec un montant de 245 161 \$. Il s'agit essentiellement de montants non récurrents provenant de différents programmes d'aide (PACE - Programme d'action communautaire pour les enfants; IPLI - Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance; Santé Canada; etc.), mais aussi de programmes d'aide à l'emploi (surtout du programme *Carrière-été* visant l'embauche d'étudiants).

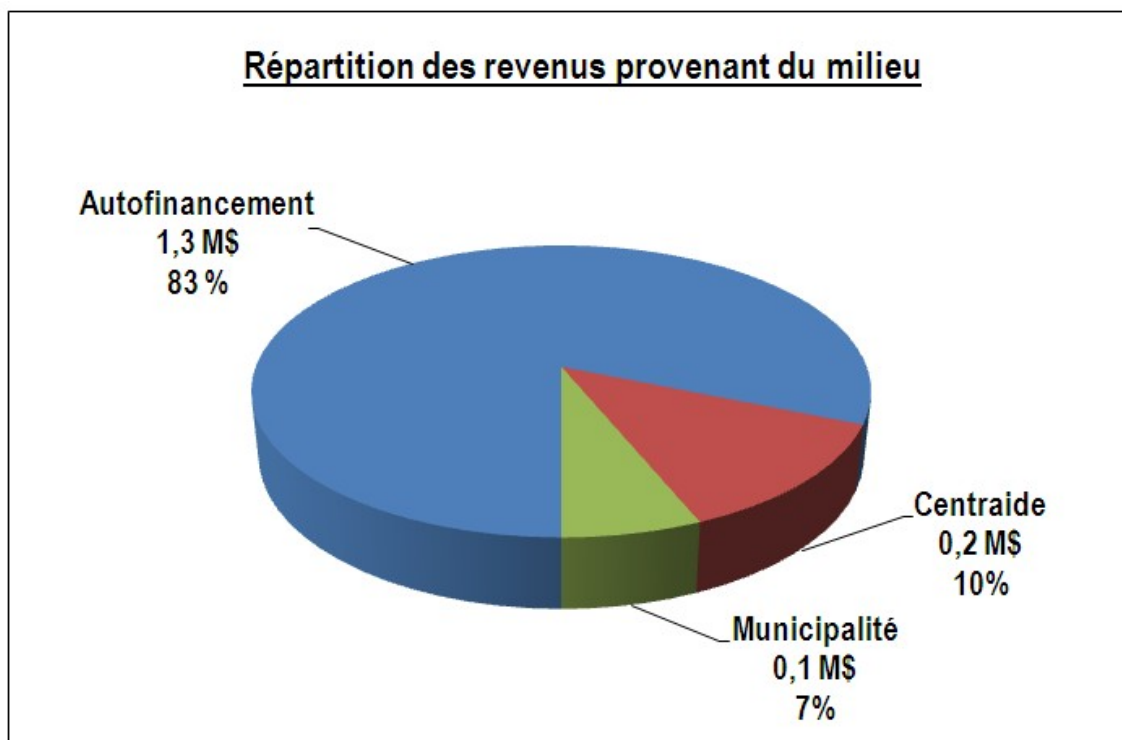
Graphique 3



Enfin, on constate que la part du milieu représente 27 % des sources de revenus des organismes communautaires de la MRC Arthabaska, avec un montant de 1 599 798 \$. En 2006-2007, Centraide y a contribué pour 160 384 \$ tandis que les municipalités y ont contribué pour 110 381 \$ (voir graphique 4).

Mais la part la plus importante de ces revenus provient de l'autofinancement des organismes avec un montant de 1 329 033 \$, ce qui représente 83 % de la part du milieu. De ce montant, 738 104 \$ proviennent d'activités d'autofinancement, tandis que 132 237 \$ proviennent des contributions des usagers. Cette rubrique regroupe les participations financières autant pour les cartes de membres que pour les différents services ou activités des organismes tels que l'hébergement, les services de répit, le café, des repas, des activités de formations, etc. Si l'ampleur du montant peut surprendre, il s'agit souvent d'un cumul de nombreux petits montants (par exemple des repas à 2 \$) qui, sur une année complète, finit par représenter des sommes importantes. Enfin, 458 692 \$ proviennent d'« autres revenus ». Cette rubrique peut regrouper, selon les organismes, des contributions en provenance de communautés religieuses, de clubs sociaux ou encore de l'enveloppe discrétionnaire du député. Elle peut aussi regrouper d'autres types de dons, des revenus de vente de services (location de salle, conférence...) ou de biens, des revenus de gestion, d'intérêts ou de placements, etc.

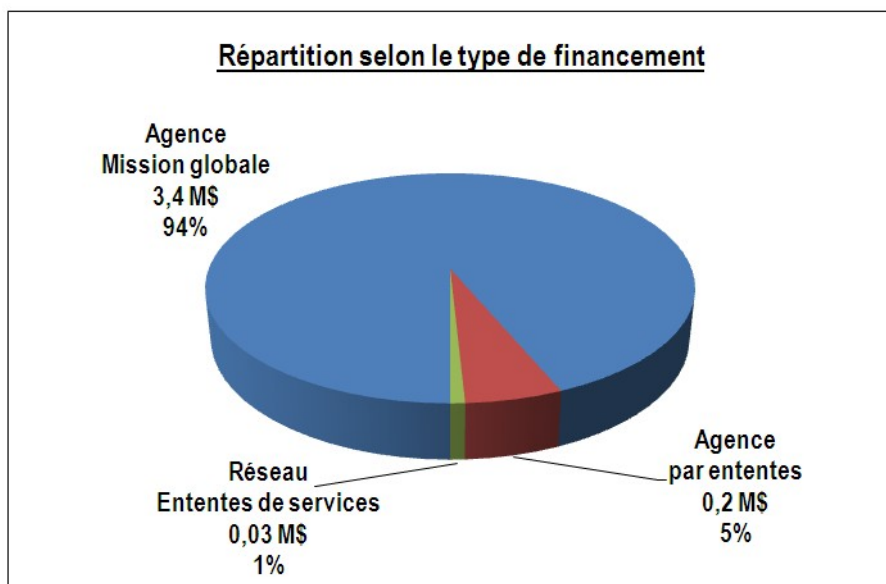
Graphique 4



Enfin, il est utile de souligner que, sur les 3,6 M \$ provenant de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 3,4 M \$ sont versés dans le cadre du programme SOC, ce qui représente 94 % du financement versé aux organismes par l'Agence (voir graphique 5). Ce pourcentage du financement attribué en soutien à la mission globale des organismes communautaires se situe à 83 % pour l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Dans Arthabaska, 169 680 \$ sont versés dans le cadre d'ententes de services, et un montant marginal de 26 950 \$ provient d'ententes de services conclues entre des organismes communautaires et un

établissement du réseau de la santé et des services sociaux en vertu de l'article 108 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Graphique 5

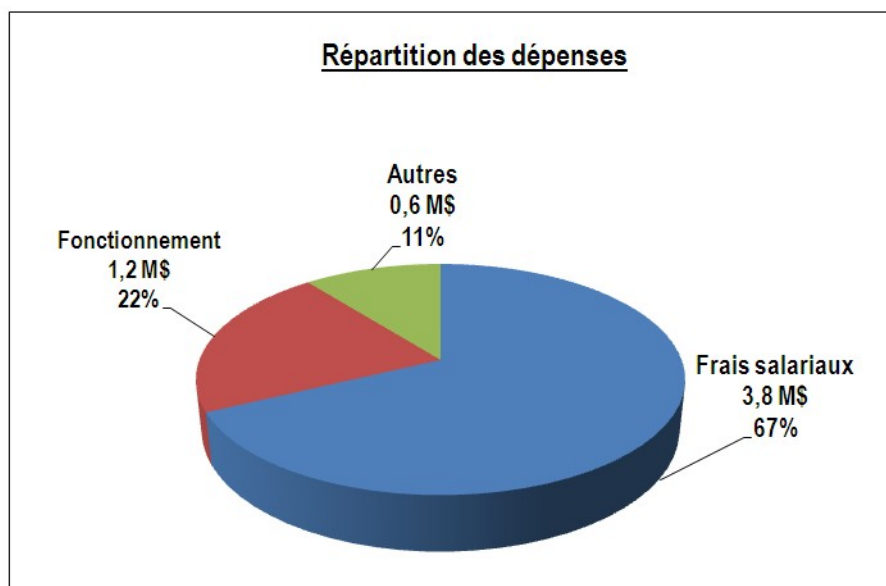


Au total, les organismes communautaires de la MRC Arthabaska ont généré, en 2006-2007, des revenus de 5 840 538 \$.

LES DÉPENSES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

En 2006-2007, les organismes communautaires de la MRC Arthabaska ont dépensé un total de 5 605 354 \$.

Graphique 6



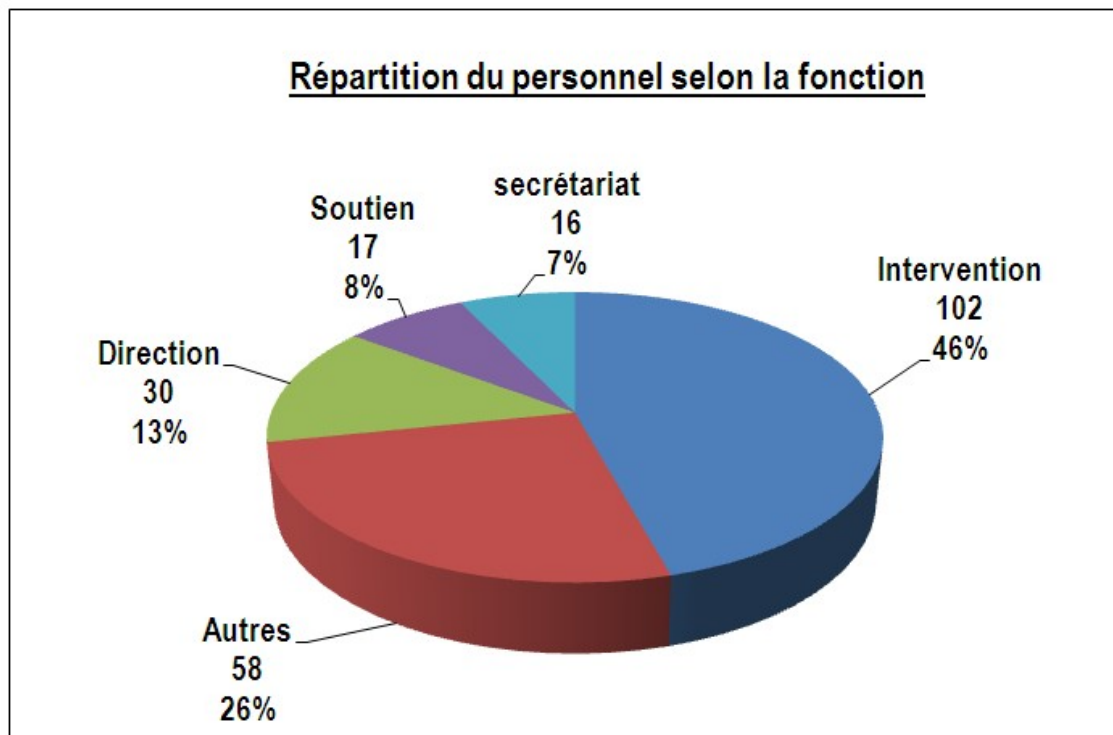
Comme l'illustre le graphique 6, ce sont les frais salariaux qui représentent la part la plus importante des dépenses des organismes avec 3 712 683 \$, soit 67 % de leurs dépenses.

Les frais liés au fonctionnement général de l'organisme représentaient pour leur part 1 245 777 \$ en 2006-2007, soit 22 % des dépenses. Ils incluent les frais de logement (490 210 \$), les frais d'administration (345 225 \$), les frais liés à la vie associative (57 074 \$), les frais d'activités (214 797 \$) et les frais d'hébergement pour les organismes qui font de l'hébergement (138 471 \$). Enfin, en 2006-2007, les autres dépenses totalisaient 646 894 \$, comptant pour 11 % des dépenses des organismes. De ce montant, 93 485 \$ représentaient des dépenses liées au déplacement des usagers. Plusieurs organismes tels que les centres d'action bénévoles, les maisons d'hébergement, les comptoirs alimentaires ou les ressources de maintien à domicile ont en effet d'importantes dépenses reliées à ce poste. À ceux-ci s'ajoutent les petits montants de nombreux autres organismes. Les autres dépenses totalisaient 553 409 \$.

LE PERSONNEL SALARIÉ AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Au total, ce sont 221 personnes qui, en 2006-2007, occupaient un emploi au sein d'un organisme communautaire de la MRC Arthabaska. De ce nombre, 183 faisaient partie du personnel régulier de l'organisme (83 %), tandis que 38 étaient embauchées dans le cadre d'un programme d'insertion à l'emploi ou d'un programme étudiant. (17 %). Le graphique 7 indique la répartition des personnes salariées des organismes selon la fonction qu'elles occupent au sein de l'organisme.

Graphique 7



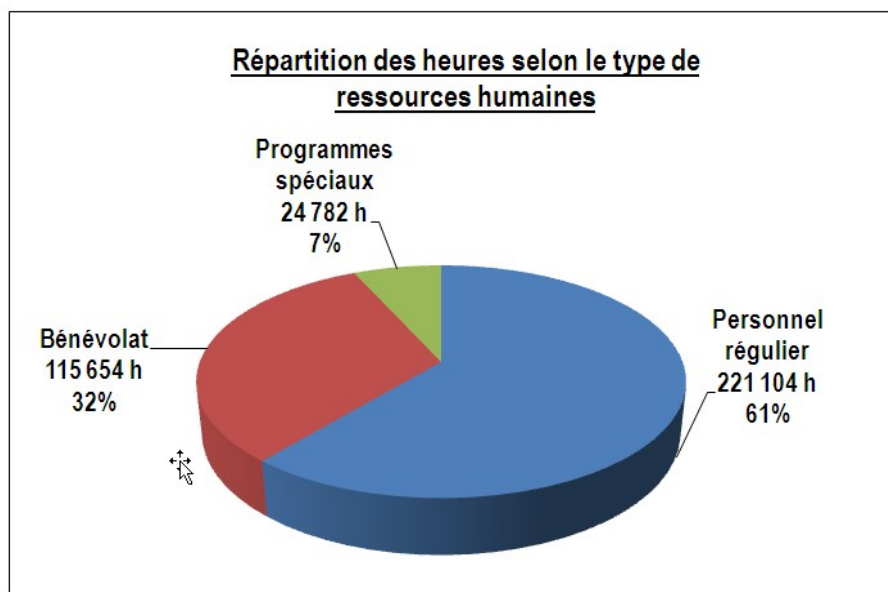
Ainsi, on constate que près de la moitié du personnel des organismes communautaires est affecté à l'intervention avec 102 personnes. Pour leur part, 30 personnes occupent un poste de direction (13 %), 16 personnes un poste de secrétariat (7 %) et 17 personnes un poste de soutien (8 %), tandis que 58 personnes occupent une autre fonction (26 %).

Par ailleurs, les 221 personnes salariées au sein d'un organisme communautaire de la MRC Arthabaska ont travaillé collectivement près de 250 000 heures en 2006-2007, soit 247 357 heures. La grande majorité de ces heures (89 %) ont été travaillées par le personnel régulier des organismes. En divisant la masse salariale totale versée par les organismes communautaires en 2006-2007 (3 712 683 \$) par le nombre total d'heures travaillées, on obtient un taux horaire moyen de 15 \$, pour un revenu moyen annuel de 16 799 \$ (incluant les avantages sociaux)²⁵. Ceci représente en moyenne 1 \$ de l'heure de moins qu'ailleurs en Mauricie et au Centre-du-Québec et 500 \$ de moins en revenu annuel.

LA CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Si les personnes salariées occupent certes une place centrale au sein des organismes communautaires, les bénévoles apportent aussi une contribution très importante. Ainsi, en 2006-2007, ce sont 1 532 personnes qui, bénévolement, ont consacré 115 654 heures au sein d'un organisme communautaire de la MRC Arthabaska.

Graphique 8



²⁵ La faiblesse du revenu annuel moyen s'explique en partie par le fait que l'on retrouve beaucoup de personnes qui travaillent à temps partiel dans les organismes communautaires.

Comme l'illustre le graphique 8, leur contribution représente 32 % de toutes les heures travaillées au sein des organismes communautaires, comparativement à 61 % pour le personnel salarié régulier et à 7 % pour les personnes embauchées dans le cadre de programmes d'emploi.

La contribution des bénévoles prend plusieurs formes. Si la participation à la gestion de l'organisme constitue sans doute la partie la plus visible, les bénévoles sont aussi impliqués à de multiples niveaux dans la vie des organismes communautaires.

Ainsi, outre leur participation au conseil d'administration, les bénévoles sont aussi impliqués dans les activités de représentation de l'organisme, participent à des comités de travail et dans les activités de financement de l'organisme. Ils participent également souvent aux activités de promotion de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. Enfin, des bénévoles sont également impliqués dans des tâches de soutien à l'organisme telles que les tâches administratives, le soutien technique ou des tâches manuelles.

Mais en plus de participer à la gestion et au fonctionnement général des organismes, plusieurs bénévoles sont aussi impliqués dans les services directs de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. En fait, et à des degrés divers selon les organismes, des bénévoles sont impliqués dans presque tous les types de services ou d'activités offerts par les organismes. Ils peuvent être impliqués, par exemple, au niveau des activités sociales et de loisirs, au niveau de l'animation, de conférences, d'ateliers ou d'activités de formation, au niveau des activités d'éducation populaire, au niveau de l'accueil-référence, dans des activités d'information et de sensibilisation, etc. Selon le secteur d'activité de l'organisme dans lequel ils sont impliqués, ils peuvent aussi participer dans des activités plus spécifiques, par exemple, au niveau de l'aide aux devoirs, au comptoir vestimentaire, dans le transport-accompagnement, dans un groupe d'entraide, etc.

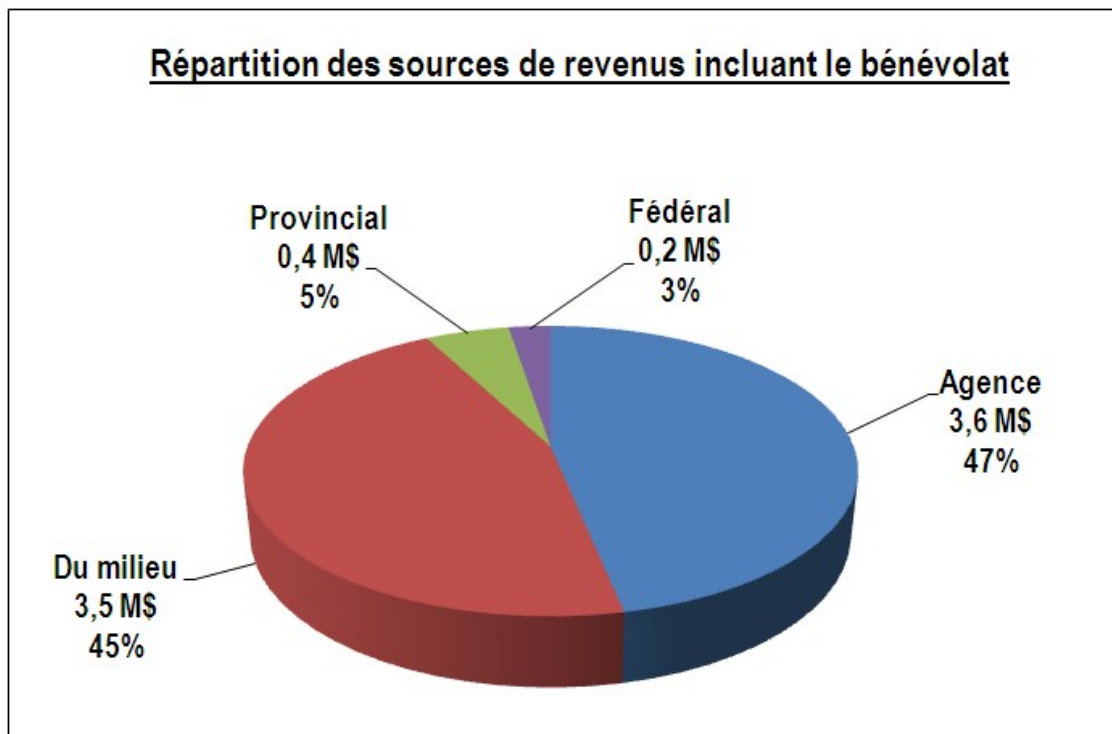
Ainsi, même si l'apport des bénévoles peut varier selon le secteur d'activité, on peut constater à quel point il est important au sein des organismes communautaires. Cet apport important des bénévoles au sein des organismes communautaires constitue souvent, pour la population en général, la partie invisible de l'apport des organismes communautaires. Mais il est possible de donner une valeur au bénévolat, notamment une valeur économique, et de rendre par le fait même cet apport plus visible.

En utilisant la méthode suggérée par Patrimoine Canada²⁶, la valeur économique du bénévolat se chiffrait, en 2006-2007, à 1 897 882 \$ pour la MRC Arthabaska (taux horaire de 16,41 \$). Si l'on tient compte de la valeur économique du bénévolat dans les sources de revenus des organismes communautaires, l'apport des bénévoles vient doubler la contribution du milieu, la faisant passer de 1 599 798 \$ à 3 497 680 \$, comme l'illustre le graphique 9. De ce fait, on constate du même coup que la contribution du milieu vient presque égaler la contribution de l'Agence de la santé et

²⁶ Ross, David. « Comment déterminer la valeur économique du travail bénévole ». <http://www.bdaa.ca/FTEXT/heritage/PartnComF/EstVolFr.htm#valeur>, site consulté en ligne le 24 mars 2009.

des services sociaux (3,6 M\$), qui constitue le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires.

Graphique 9



LES PERSONNES REJOINTES PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les données contenues dans les formulaires de demande de subvention des organismes communautaires à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec contiennent des données sur le nombre de personnes qui sont rejointes par les organismes communautaires. Toutefois, ces données ne sont pas compilées de façon uniforme par les organismes communautaires. Par exemple, certains organismes vont compter le nombre repas servis dans l'année, d'autres le nombre d'entrées quotidiennes, tandis que d'autres vont plutôt comptabiliser le nombre de personnes différentes rejointes annuellement²⁷. Ainsi, les données à notre disposition ne nous permettent pas d'évaluer le nombre de personnes qui, en 2006-2007, ont été rejointes par les organismes communautaires de

²⁷ À noter que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec est actuellement à mettre en application le document intitulé *La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale* produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux, lequel est entré en vigueur le 1er avril 2009. Ce document circonscrit les informations nécessaires à la reddition de comptes exigée dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (SOC). On y mentionne, entre autres, de quelle façon compiler les données sur les personnes rejointes afin d'uniformiser l'information transmise par les organismes.

la MRC Arthabaska. Ceci dit, avec leurs 5 600 membres, leurs 1 500 bénévoles et leurs 225 membres de conseil d'administration, il ne fait aucun doute qu'ils rejoignent annuellement plusieurs milliers de personnes.

CONCLUSION

Les données qui précèdent font ressortir l'importance et l'ampleur de l'action des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux dans la MRC Arthabaska. Ils montrent notamment comment les organismes communautaires sont présents dans une multitude de secteurs d'activité, venant en aide à des milliers de personnes qui peuvent vivre des situations difficiles. Ces données montrent également que, avec plus de 200 salariés et 1500 bénévoles, ce sont plusieurs centaines de personnes qui sont engagées dans l'action communautaire dans la MRC Arthabaska. Elles montrent également que les organismes communautaires n'ont pas seulement un impact social, mais qu'ils ont aussi un impact économique important, générant près de 6 M \$ de revenus annuellement, dont 3,7 M \$ sont versés sur la masse salariale.

Si nous avons pu mesurer ici l'ampleur du « phénomène communautaire » dans la MRC Arthabaska, il ne s'agit pourtant que d'un portrait bien partiel de l'action des organismes communautaires. Aussi, pour en connaître davantage sur leur action concrète, sur leurs pratiques et sur leur impact sur les populations qu'ils rejoignent, nous invitons le lecteur à prendre connaissance du rapport de recherche dans son ensemble.

ANNEXE 4B

PORTRAIT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LA MRC BÉCANCOUR

INTRODUCTION

Cette annexe présente un portrait chiffré des organismes communautaires intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux et situé sur le territoire de la MRC Bécancour. Ce portrait local reprend les mêmes données que celles du portrait régional (chapitre 3), mais en ne considérant que les organismes de la MRC Bécancour. Ainsi, nous y trouverons les différentes catégories d'organismes que l'on retrouve dans la MRC Bécancour, leur territoire de desserte, leurs sources de revenus et de dépenses, des données sur le personnel des organismes communautaires ainsi que sur la contribution bénévole au sein de ces organismes.

Sauf en ce qui a trait aux territoires de desserte des organismes et à certaines données sur l'implication bénévole, toutes les données sont issues des informations contenues dans les formulaires de demande de subvention que les organismes ont acheminé à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ces données sont celles de l'année 2006-2007, dernière année où les données complètes étaient disponibles.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DANS BÉCANCOUR

LEURS SECTEURS D'ACTIVITÉ

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît 12 organismes communautaires sur le territoire de la MRC Bécancour. Il s'agit tous d'organismes dont la mission principale se situe dans le domaine de la santé et des services sociaux. On ne retrouve donc aucun organisme « associé » sur le territoire de la MRC Bécancour.

En fonction de leur mission, ces 12 organismes sont regroupés sous les catégories suivantes.

Tableau 8
Les organismes communautaires dans la MRC Bécancour

NOMBRE D'ORGANISMES	NOMS DES CATÉGORIES
2	Autres ressources jeunesse
1	Centre d'action bénévole (CAB)
1	Centres de femmes
1	Déficiences multiples
3	Maisons de jeunes
2	Personnes démunies
2	Santé mentale
12	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Notons par ailleurs que le territoire de la MRC Bécancour est également desservi par plusieurs organismes situés sur le territoire de la MRC Nicolet-Yamaska (voir annexe 4j).

RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LA TYPOLOGIE DE L'AGENCE

Si les 12 organismes communautaires de la MRC Bécancour sont regroupés sous 7 catégories en fonction de leur mission²⁸, ils sont aussi regroupés, pour fins de financement, en cinq types d'organismes. Cette typologie est basée sur les besoins financiers des organismes communautaires en fonction du genre d'activité qu'ils réalisent, et sert à la répartition des budgets entre les organismes communautaires. Ainsi, en fonction du niveau de financement requis, l'Agence de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît cinq types d'organismes²⁹ :

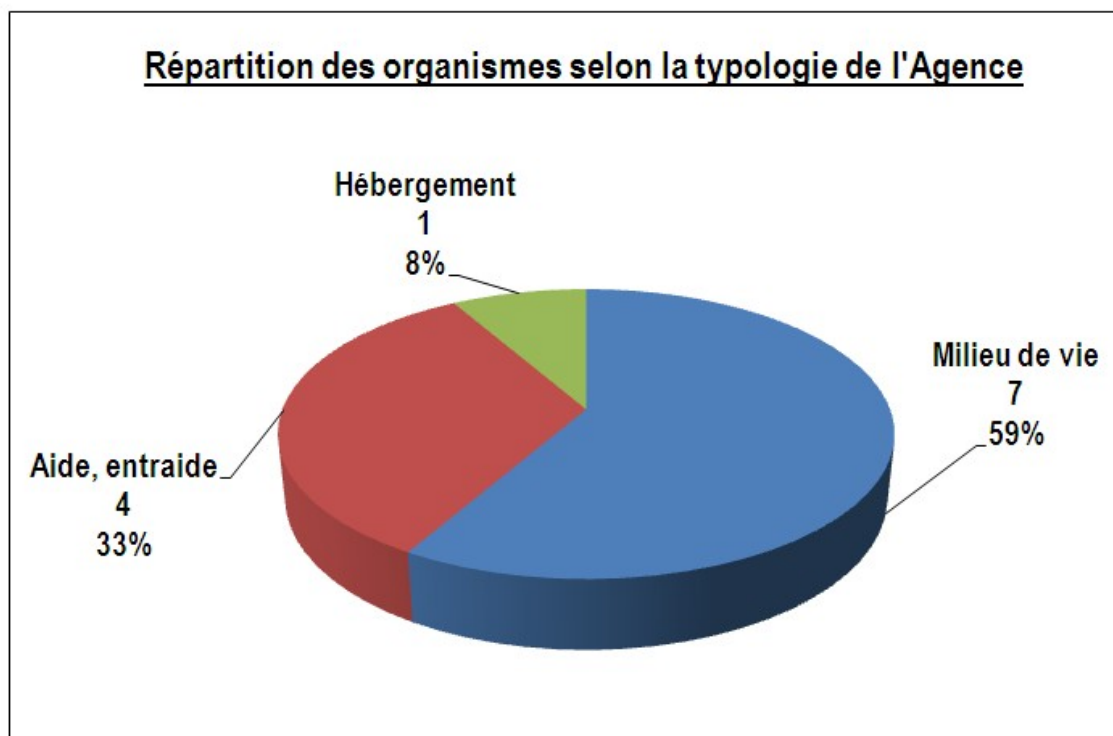
- les organismes « bénévoles »;
- les organismes « d'aide, d'entraide, de sensibilisation, de promotion et de défense des droits »;
- les organismes « milieu de vie et soutien dans la communauté »;
- les organismes « d'hébergement communautaire »;
- et les organismes de « concertation régionale ».

Le graphique 1 illustre la répartition des organismes de la MRC Bécancour en fonction de cette typologie.

²⁸ Les organismes communautaires sont regroupés sous 25 catégories à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Pour 18 catégories, on ne retrouve donc aucun organisme provenant de la MRC Bécancour.

²⁹ Cadre de financement des organismes communautaires, 2000b, p.18

Graphique 1

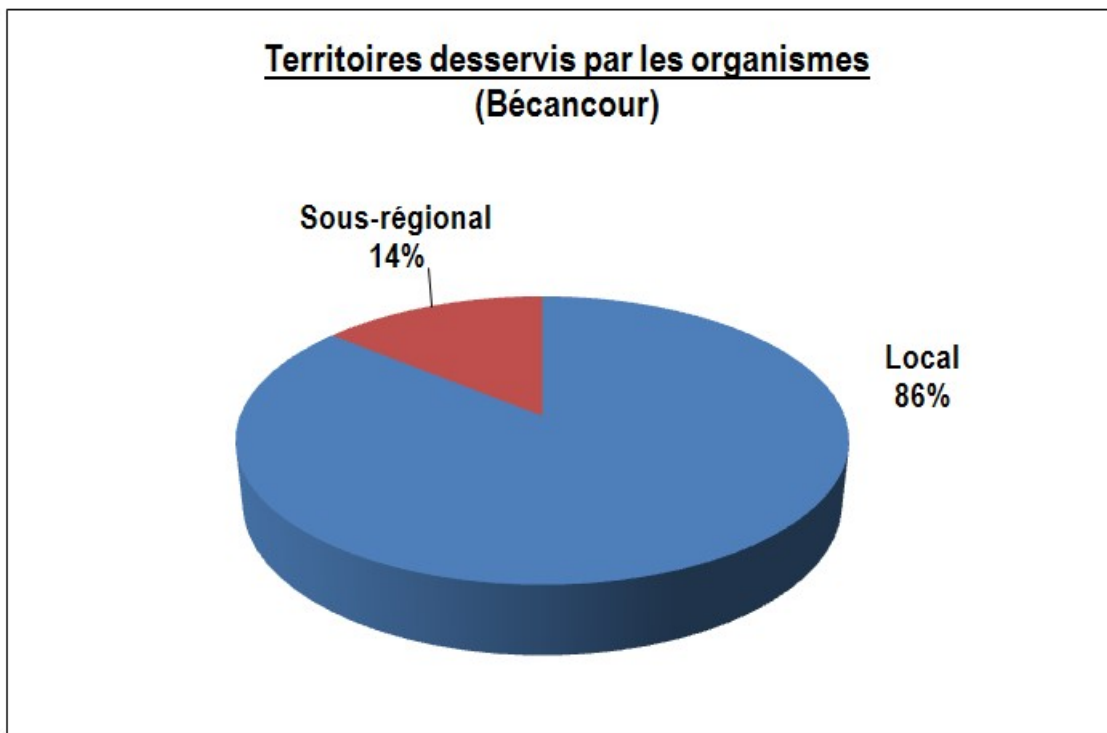


Ainsi, on constate que 33 % des organismes financés par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec se retrouvent dans la catégorie Aide, entraide, sensibilisation, promotion et défense des droits, comparativement à 47 % pour l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Les organismes de la catégorie Milieu de vie et soutien dans la communauté représentent de leur côté 59 % des organismes (comparativement à 31 % en Mauricie et au Centre-du-Québec). Les organismes d'hébergement représentent quant à eux 8 % des organismes. On ne retrouve aucun organisme dans les catégories « bénévole » et « concertation régionale ».

TERRITOIRE DE DESSERTE DES ORGANISMES DE LA MRC BÉCANCOUR

En Mauricie et au Centre-du-Québec, on retrouve plusieurs organismes qui, bien qu'établissant domicile sur un territoire en particulier, desservent plus d'un territoire de MRC (37 % des organismes communautaires). C'est le cas notamment de plusieurs organismes situés sur le territoire de la MRC Nicolet-Yamaska, qui desservent la MRC Bécancour (voir annexe 4j). En revanche, la presque totalité des organismes situés sur le territoire de la MRC Bécancour ne desservent que ce territoire.

Graphique 2



LES SOURCES DE REVENUS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

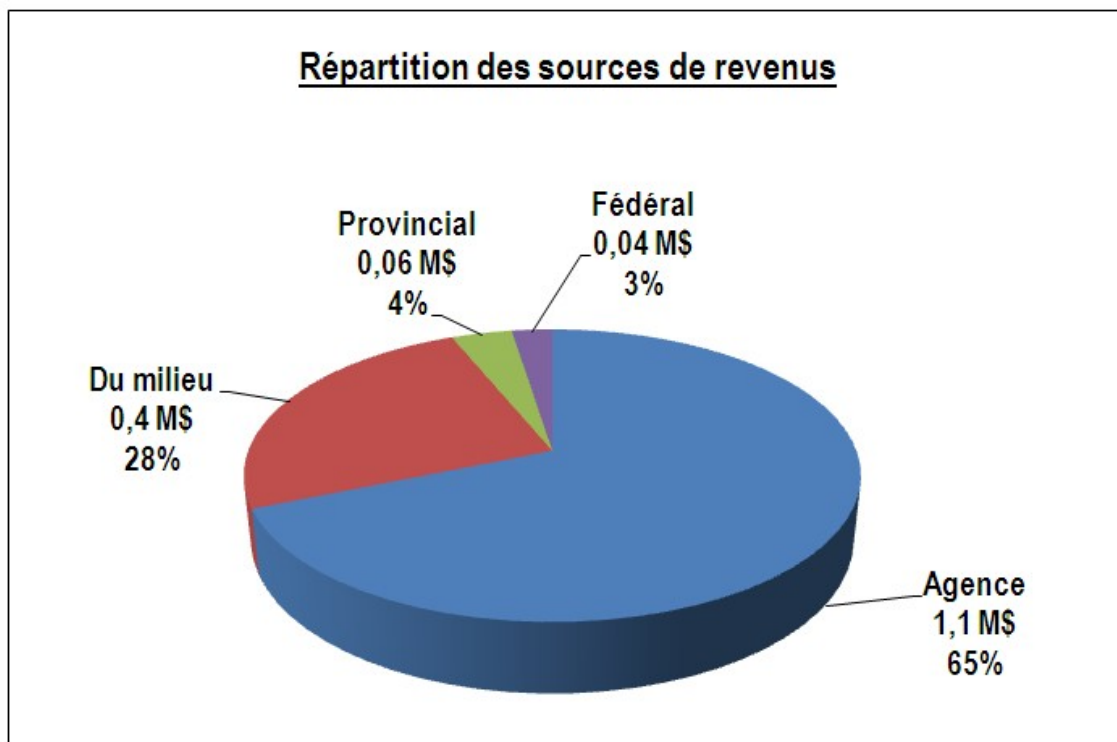
Pour assurer la réalisation de leurs activités, les organismes communautaires ont recours à plusieurs sources de financement. Nous avons regroupé ces diverses sources de financement en quatre grandes catégories. Le graphique 3 présente la répartition des sources de revenus des organismes communautaires de la MRC Bécancour.

Ainsi, on constate que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Maurice et du Centre-du-Québec constitue, et de loin, le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires, avec une contribution de 1 102 149 \$, ce qui représente 65 % des revenus des organismes. En 2006-2007, le palier provincial a pour sa part contribué pour 4 % des revenus des organismes avec 60 517 \$. Il s'agit de montants provenant d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, par exemple le ministère de la Famille et des Aînés, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; le ministère de la Sécurité publique; le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; le SACAIS; etc. Selon les organismes, il peut s'agir de montants qui sont récurrents servant à la réalisation de leur mission, mais il peut s'agir également de montants non récurrents visant à la réalisation de projets ponctuels. Certains organismes peuvent avoir inclus dans cette catégorie les montants discrétionnaires qu'ils reçoivent de leur député.

Le palier fédéral a quant à lui contribué pour 3 % des revenus des organismes en 2006-2007 avec un montant de 45 396 \$. Il s'agit essentiellement de montants non

récurrents provenant de différents programmes d'aide (PACE - Programme d'action communautaire pour les enfants; IPLI - Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance; Santé Canada; etc.), mais aussi de programmes d'aide à l'emploi (surtout du programme *Carrière-été* visant l'embauche d'étudiants).

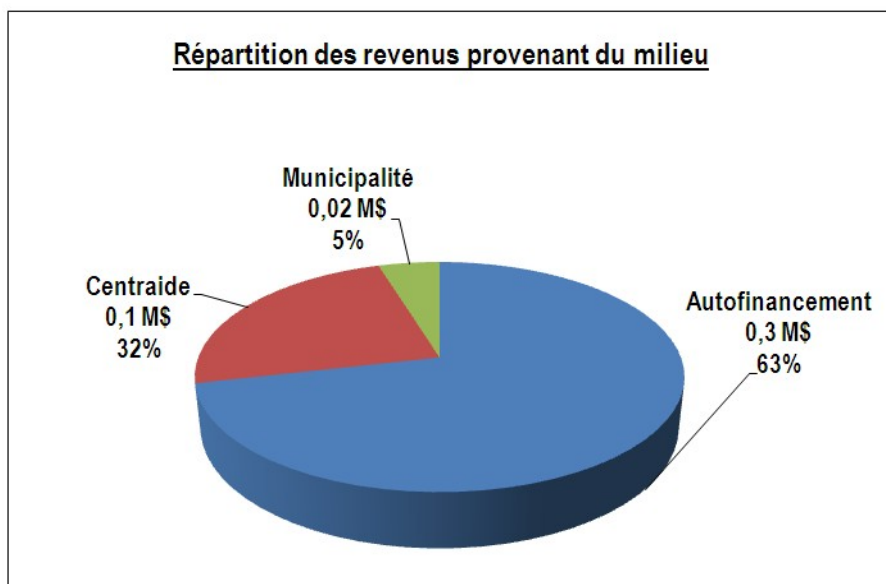
Graphique 3



Enfin, on constate que la part du milieu représente 28 % des sources de revenus des organismes communautaires de la MRC Bécancour, avec un montant de 470 209 \$. En 2006-2007, Centraide y a contribué pour 149 900 \$ tandis que les municipalités y ont contribué pour 24 851 \$ (voir graphique 4).

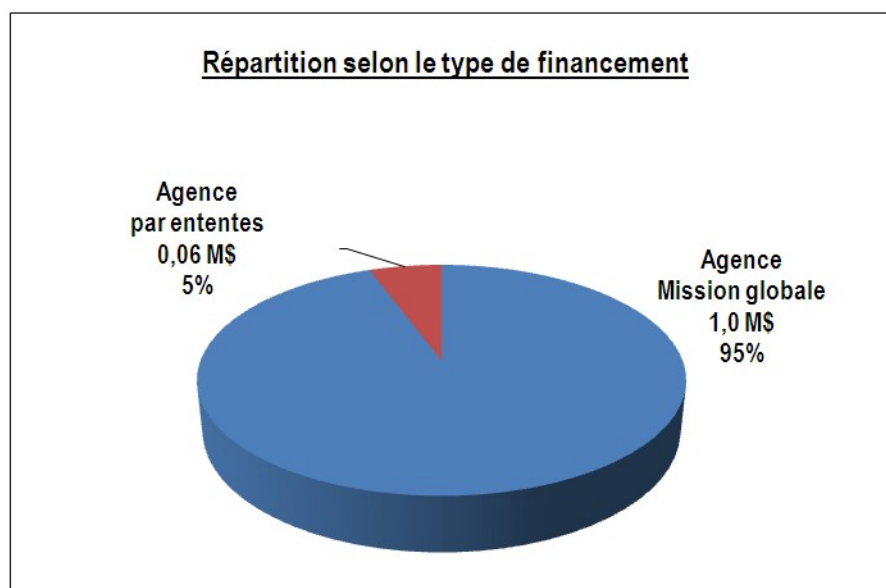
Mais la part la plus importante de ces revenus provient de l'autofinancement des organismes avec un montant de 295 458 \$, ce qui représente 63 % de la part du milieu (voir graphique 4). De ce montant, 121 157 \$ proviennent d'activités d'autofinancement, tandis que 73 411 \$ proviennent des contributions des usagers. Cette rubrique regroupe les participations financières autant pour les cartes de membres que pour les différents services ou activités des organismes tels que l'hébergement, les services de répit, le café, des repas, des activités de formations, etc. Si l'ampleur du montant peut surprendre, il s'agit souvent d'un cumul de nombreux petits montants (par exemple des repas à 2 \$) qui, sur une année complète, finit par représenter des sommes importantes. Enfin, 100 890 \$ proviennent d'« autres revenus ». Cette rubrique peut regrouper, selon les organismes, des contributions en provenance de communautés religieuses, de clubs sociaux ou encore de l'enveloppe discrétionnaire du député. Elle peut aussi regrouper d'autres types de dons, des revenus de vente de services (location de salle, conférence...) ou de biens, des revenus de gestion, d'intérêts ou de placements, etc.

Graphique 4



Enfin, il est utile de souligner que la presque totalité des 1,1 M \$ provenant de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec est versée dans le cadre du programme SOC, soit 95 % du financement versé aux organismes par l'Agence (voir graphique 5).

Graphique 5



Ce pourcentage du financement attribué en soutien à la mission globale des organismes communautaires se situe à 83 % pour l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Dans Bécancour, 58 611 \$ sont versés dans le cadre d'ententes de services avec l'Agence, et on ne retrouve aucun montant provenant d'ententes de services conclues entre des organismes communautaires et un établissement du

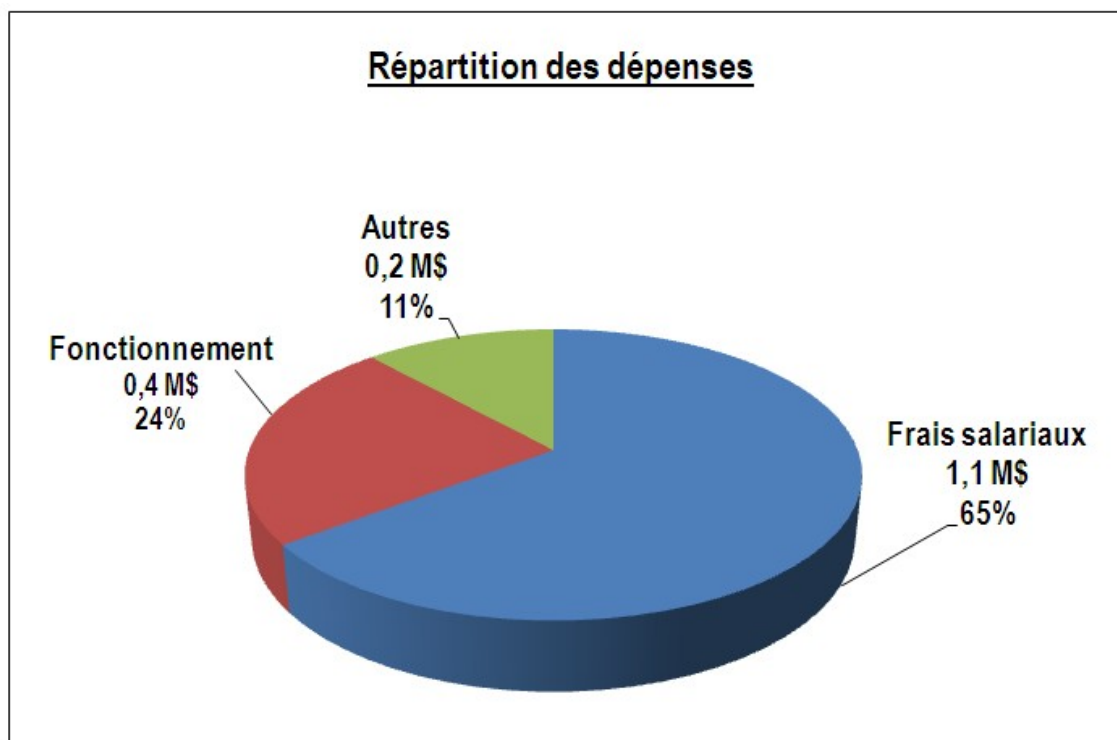
réseau de la santé et des services sociaux en vertu de l'article 108 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Au total, les organismes communautaires de la MRC Bécancour ont généré, en 2006-2007, des revenus de 1 678 271 \$.

LES DÉPENSES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

En 2006-2007, les organismes communautaires de la MRC Bécancour ont dépensé un total de 1 620 010 \$. Comme l'illustre le graphique 6, ce sont les frais salariaux qui représentent la part la plus importante des dépenses des organismes avec 1 051 361 \$, soit 65 % de leurs dépenses. Les frais liés au fonctionnement général de l'organisme représentaient pour leur part 391 455 \$ en 2006-2007, soit 24 % des dépenses. Ils incluent les frais de logement (125 862 \$), les frais d'administration (96 694 \$), les frais liés à la vie associative (15 528 \$), les frais d'activités (133 427 \$) et les frais d'hébergement pour les organismes qui font de l'hébergement (19 944 \$). Enfin, en 2006-2007, les autres dépenses totalisaient 177 194 \$, comptant pour 11 % des dépenses des organismes. De ce montant, 38 274 \$ représentaient des dépenses liées au déplacement des usagers. Plusieurs organismes tels que les centres d'action bénévoles, les maisons d'hébergement, les comptoirs alimentaires ou les ressources de maintien à domicile ont en effet d'importantes dépenses reliées à ce poste. À ceux-ci s'ajoutent les petits montants de nombreux autres organismes. Les autres dépenses totalisaient 138 920 \$.

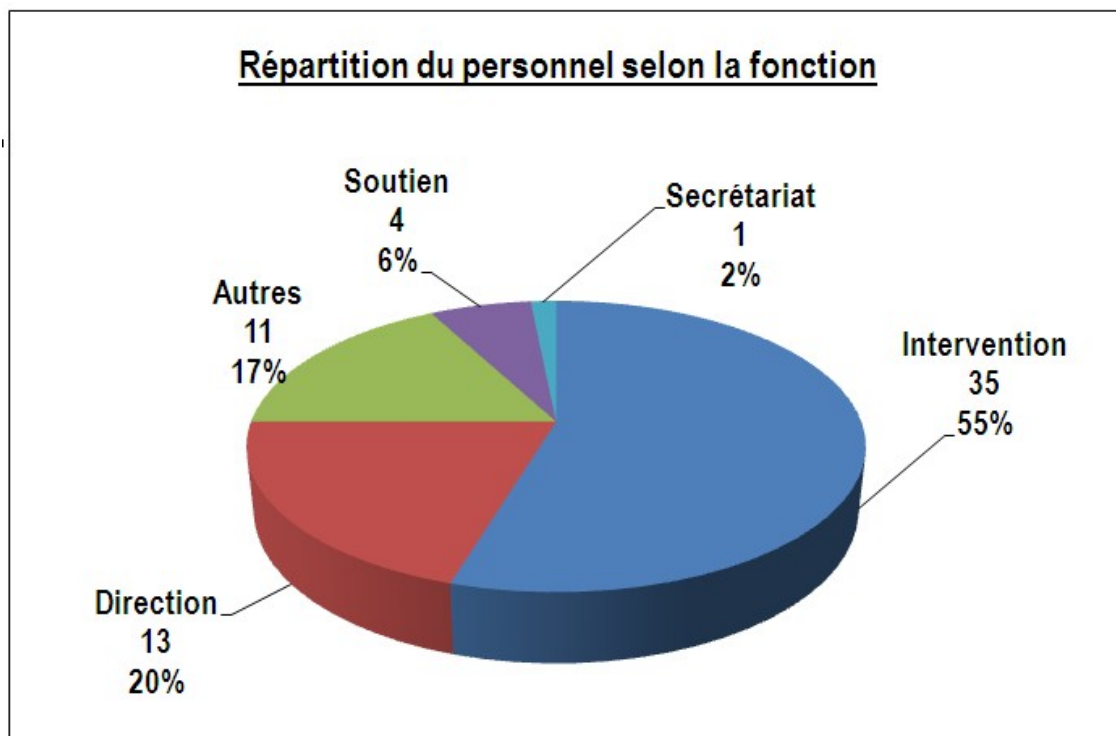
Graphique 6



LE PERSONNEL SALARIÉ AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Au total, ce sont 62 personnes qui, en 2006-2007, occupaient un emploi au sein d'un organisme communautaire de la MRC Bécancour. De ce nombre, 58 faisaient partie du personnel régulier de l'organisme (93 %), tandis que quatre étaient embauchées dans le cadre d'un programme d'insertion à l'emploi ou d'un programme étudiant. (7 %). Le graphique 7 indique la répartition des personnes salariées des organismes selon la fonction qu'elles occupent au sein de l'organisme.

Graphique 7



Ainsi, on constate que plus de la moitié du personnel des organismes communautaires est affecté à l'intervention avec 35 personnes. Pour leur part, 13 personnes occupent un poste de direction (21 %), une seule personne un poste de secrétariat (1 %) et quatre personnes un poste de soutien (6 %), tandis que 11 personnes occupent une autre fonction (18 %).

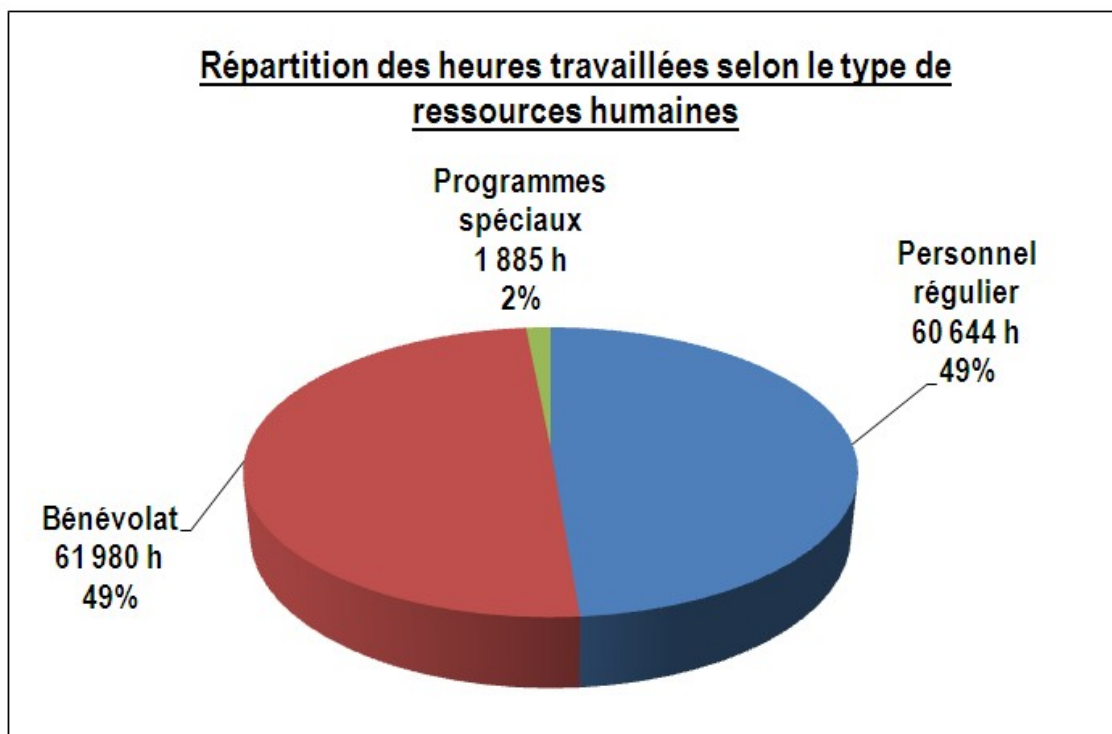
Par ailleurs, les 62 personnes salariées au sein d'un organisme communautaire de la MRC Bécancour ont travaillé collectivement plus de 62 000 heures en 2006-2007, soit 62 529 heures. La grande majorité de ces heures (97 %) ont été travaillées par le personnel régulier des organismes. En divisant la masse salariale totale versée par les organismes communautaires en 2006-2007 (1 051 361 \$) par le nombre total d'heures travaillées, on obtient un taux horaire moyen de 16,81 \$, pour un revenu moyen annuel

de 16 967 \$ (incluant les avantages sociaux)³⁰. Si le revenu annuel moyen est comparable à ce que l'on retrouve ailleurs en Mauricie et au Centre-du-Québec, le taux horaire moyen dans Bécancour est toutefois légèrement supérieur.

LA CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Si les personnes salariées occupent certes une place centrale au sein des organismes communautaires, les bénévoles apportent aussi une contribution très importante. Ainsi, en 2006-2007, ce sont 579 personnes qui, bénévolement, ont consacré 61 980 heures au sein d'un organisme communautaire de la MRC Bécancour. Comme l'illustre le graphique 8, leur contribution représente l'équivalent des heures travaillées par le personnel régulier des organismes communautaires, soit 49 % de toutes les heures travaillées. Les personnes embauchées dans le cadre de programmes d'emploi ont pour leur part travaillé 1 885 heures, ce qui représente 2 % des heures travaillées.

Graphique 8



La contribution des bénévoles prend plusieurs formes. Si la participation à la gestion de l'organisme constitue sans doute la partie la plus visible, les bénévoles sont aussi impliqués à de multiples niveaux dans la vie des organismes communautaires.

³⁰ La faiblesse du revenu annuel moyen s'explique en partie par le fait que l'on retrouve beaucoup de personnes qui travaillent à temps partiel dans les organismes communautaires.

Ainsi, outre leur participation au conseil d'administration, les bénévoles sont aussi impliqués dans les activités de représentation de l'organisme, participent à des comités de travail et dans les activités de financement de l'organisme. Ils participent également souvent aux activités de promotion de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. Enfin, des bénévoles sont également impliqués dans des tâches de soutien à l'organisme telles que les tâches administratives, le soutien technique ou des tâches manuelles.

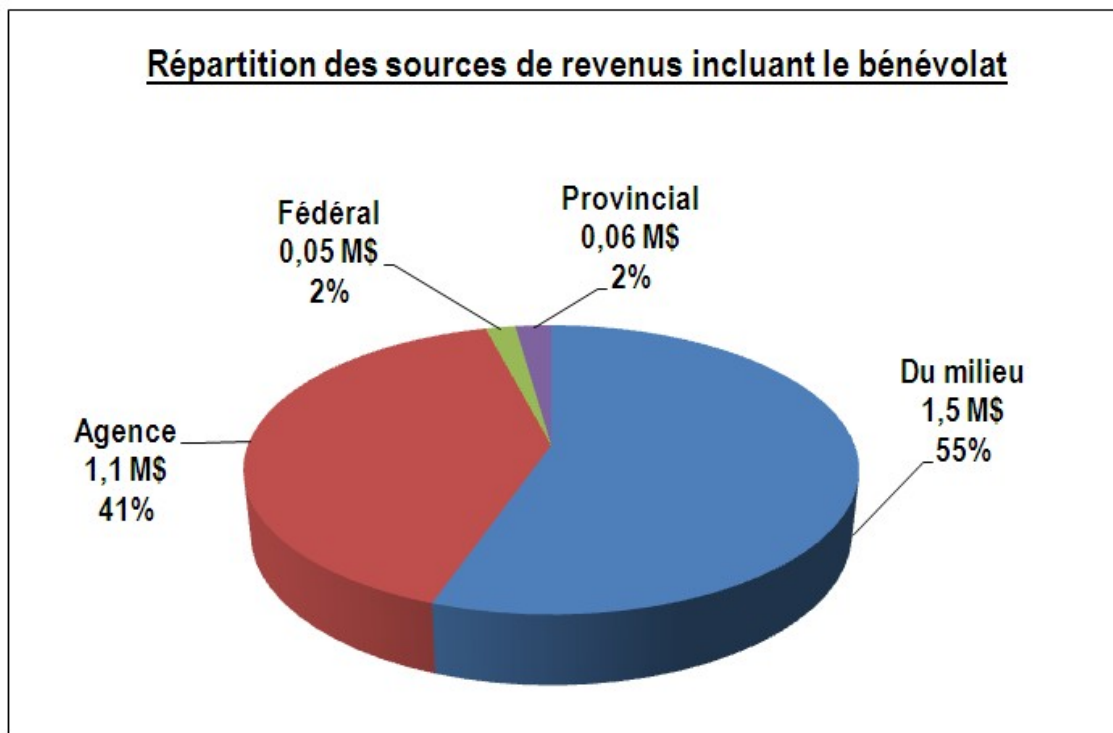
Mais en plus de participer à la gestion et au fonctionnement général des organismes, plusieurs bénévoles sont aussi impliqués dans les services directs de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. En fait, et à des degrés divers selon les organismes, des bénévoles sont impliqués dans presque tous les types de services ou d'activités offerts par les organismes. Ils peuvent être impliqués, par exemple, au niveau des activités sociales et de loisirs, au niveau de l'animation, de conférences, d'ateliers ou d'activités de formation, au niveau des activités d'éducation populaire, au niveau de l'accueil-référence, dans des activités d'information et de sensibilisation, etc. Selon le secteur d'activité de l'organisme dans lequel ils sont impliqués, ils peuvent aussi participer dans des activités plus spécifiques, par exemple, au niveau de l'aide aux devoirs, au comptoir vestimentaire, dans le transport-accompagnement, dans un groupe d'entraide, etc.

Ainsi, même si l'apport des bénévoles peut varier selon le secteur d'activité, on peut constater à quel point il est important au sein des organismes communautaires. Cet apport important des bénévoles au sein des organismes communautaires constituent souvent, pour la population en général, la partie invisible de l'apport des organismes communautaires. Mais il est possible de donner une valeur au bénévolat, notamment une valeur économique, et de rendre par le fait même cet apport plus visible.

En utilisant la méthode suggérée par Patrimoine Canada³¹, la valeur économique du bénévolat se chiffrait, en 2006-2007, à 1 017 092 \$ pour la MRC Bécancour (taux horaire de 16,41 \$). Si l'on tient compte de la valeur économique du bénévolat dans les sources de revenus des organismes communautaires, l'apport des bénévoles vient tripler la contribution du milieu, la faisant passer de 470 209 \$ à 1 487 301 \$, comme l'illustre le graphique 9. De ce fait, on constate du même coup que la contribution du milieu vient dépasser de plus de 400 000 \$ la contribution de l'Agence de la santé et des services sociaux (1,1 M\$), qui constitue le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires.

³¹ Ross, David. « Comment déterminer la valeur économique du travail bénévole ». <http://www.bdaa.ca/FTEXT/heritage/PartnComF/EstVolFr.htm#valeur>, site consulté en ligne le 24 mars 2009.

Graphique 9



LES PERSONNES REJOINTES PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les données contenues dans les formulaires de demande de subvention des organismes communautaires à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec contiennent des données sur le nombre de personnes qui sont rejointes par les organismes communautaires. Toutefois, ces données ne sont pas compilées de façon uniforme par les organismes communautaires. Par exemple, certains organismes vont compter le nombre repas servis dans l'année, d'autres le nombre d'entrées quotidiennes, tandis que d'autres vont plutôt comptabiliser le nombre de personnes différentes rejointes annuellement³². Ainsi, les données à notre disposition ne nous permettent pas d'évaluer le nombre de personnes qui, en 2006-2007, ont été rejointes par les organismes communautaires de la MRC Bécancour. Ceci dit, avec leurs 1 519 membres, leurs 579 bénévoles et leurs 76 membres de conseil d'administration, il ne fait aucun doute qu'ils rejoignent annuellement quelques milliers de personnes.

³² À noter que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec est actuellement à mettre en application le document intitulé *La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale* produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux, lequel est entré en vigueur le 1er avril 2009. Ce document circonscrit les informations nécessaires à la reddition de comptes exigée dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (SOC). On y mentionne, entre autres, de quelle façon compiler les données sur les personnes rejointes afin d'uniformiser l'information transmise par les organismes.

CONCLUSION

Les données qui précèdent font ressortir l'importance et l'ampleur de l'action des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux dans la MRC Bécancour. Ils montrent notamment comment les organismes communautaires sont présents dans plusieurs secteurs d'activité, venant en aide à plusieurs centaines de personnes qui peuvent vivre des situations difficiles. Ces données montrent également que, avec plus de 60 salariés et près de 600 bénévoles, ce sont des centaines de personnes qui sont engagées dans l'action communautaire dans la MRC Bécancour. Elles montrent également que les organismes communautaires n'ont pas seulement un impact social, mais qu'ils ont aussi un impact économique important, générant près de 1,7 M \$ de revenus annuellement, dont 1 M \$ sont versés sur la masse salariale.

Si nous avons pu mesurer ici l'ampleur du « phénomène communautaire » dans la MRC Bécancour, il ne s'agit pourtant que d'un portrait bien partiel de l'action des organismes communautaires. Aussi, pour en connaître davantage sur leur action concrète, sur leurs pratiques et sur leur impact sur les populations qu'ils rejoignent, nous invitons le lecteur à prendre connaissance du rapport de recherche dans son ensemble.

ANNEXE 4C

PORTRAIT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU CENTRE-DE-LA-MAURICIE

INTRODUCTION

Cette annexe présente un portrait chiffré des organismes communautaires intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux et situé sur le territoire du Centre-de-la-Mauricie. Ce portrait local reprend les mêmes données que celles du portrait régional (chapitre 3), mais en ne considérant que les organismes du Centre-de-la-Mauricie. Ainsi, nous y trouverons les différentes catégories d'organismes que l'on retrouve dans le Centre-de-la-Mauricie, leur territoire de desserte, leurs sources de revenus et de dépenses, des données sur le personnel des organismes communautaires ainsi que sur la contribution bénévole au sein de ces organismes.

Sauf en ce qui a trait aux territoires de desserte des organismes et à certaines données sur l'implication bénévole, toutes les données sont issues des informations contenues dans les formulaires de demande de subvention que les organismes ont acheminé à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ces données sont celles de l'année 2006-2007, dernière année où les données complètes étaient disponibles.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AU CENTRE-DE-LA-MAURICIE

LEURS SECTEURS D'ACTIVITÉ

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît 26 organismes communautaires sur le territoire du Centre-de-la-Mauricie. Il s'agit tous d'organismes dont la mission principale se situe dans le domaine de la santé et des services sociaux. On ne retrouve donc aucun organisme « associé » sur le territoire du Centre-de-la-Mauricie.

En fonction de leur mission, ces 26 organismes sont regroupés sous les catégories suivantes.

Tableau 9
Les organismes communautaires dans le Centre-de-la-Mauricie

NOMBRE D'ORGANISMES	NOMS DES CATÉGORIES
3	Alcoolisme - toxicomanie et autres dépendances
1	Assistance et accompagnement aux plaintes
1	Cancer
2	Centre d'action bénévole (CAB)
1	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)
1	Centres de femmes
1	Contraception, allaitement, périnatalité, famille
1	Déficiência intellectuelle
1	Déficiência physique
6	Maisons de jeunes
1	Maisons d'hébergement pour femmes violentées ou en difficulté
1	Organismes de justice alternative (jeunes contrevenants)
1	Personnes démunies
3	Santé mentale
1	Troubles envahissants du développement
19	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LA TYPOLOGIE DE L'AGENCE

Si les 26 organismes communautaires du Centre-de-la-Mauricie sont regroupés sous 16 catégories en fonction de leur mission³³, ils sont aussi regroupés, pour fins de financement, en cinq types d'organismes. Cette typologie est basée sur les besoins financiers des organismes communautaires en fonction du genre d'activité qu'ils réalisent, et sert à la répartition des budgets entre les organismes communautaires. Ainsi, en fonction du niveau de financement requis, l'Agence de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît cinq types d'organismes³⁴ :

- les organismes « bénévoles »;
- les organismes « d'aide, d'entraide, de sensibilisation, de promotion et de défense des droits »;
- les organismes « milieu de vie et soutien dans la communauté »;

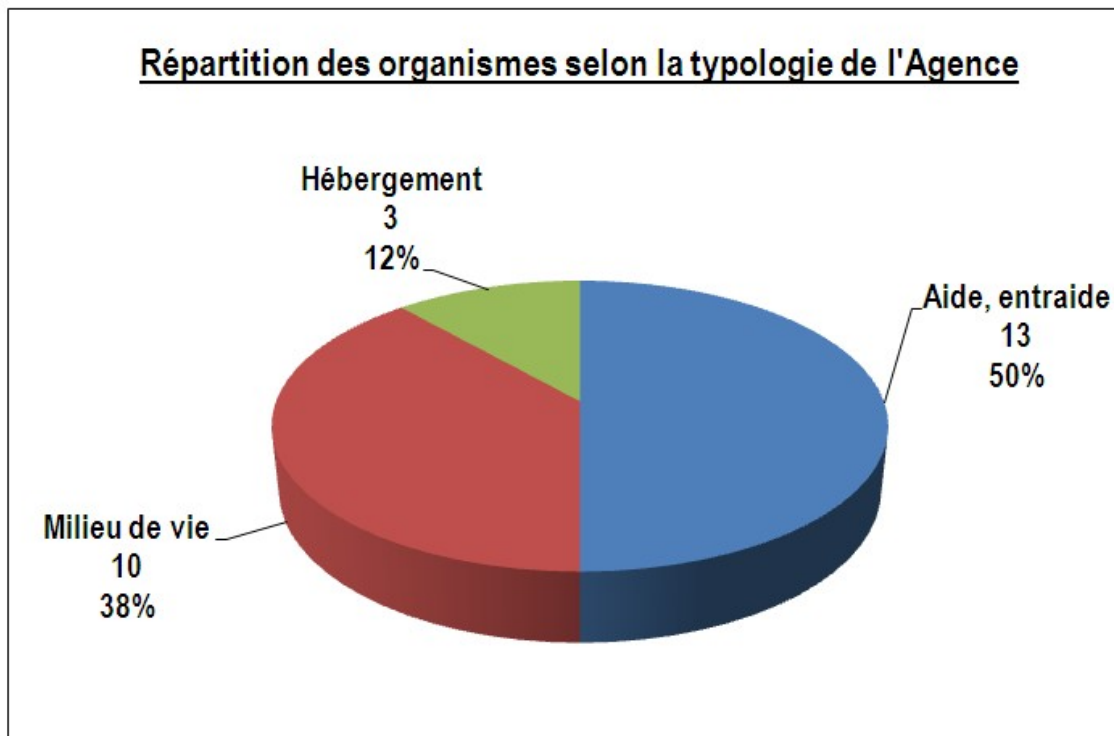
³³ Les organismes communautaires sont regroupés sous 25 catégories à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Pour neuf catégories, on ne retrouve aucun organisme provenant du Centre-de-la-Mauricie.

³⁴ Cadre de financement des organismes communautaires, 2000b, p.18

- les organismes « d'hébergement communautaire »;
- et les organismes de « concertation régionale ».

Le graphique 1 illustre la répartition des organismes du Centre-de-la-Mauricie en fonction de cette typologie.

Graphique 1



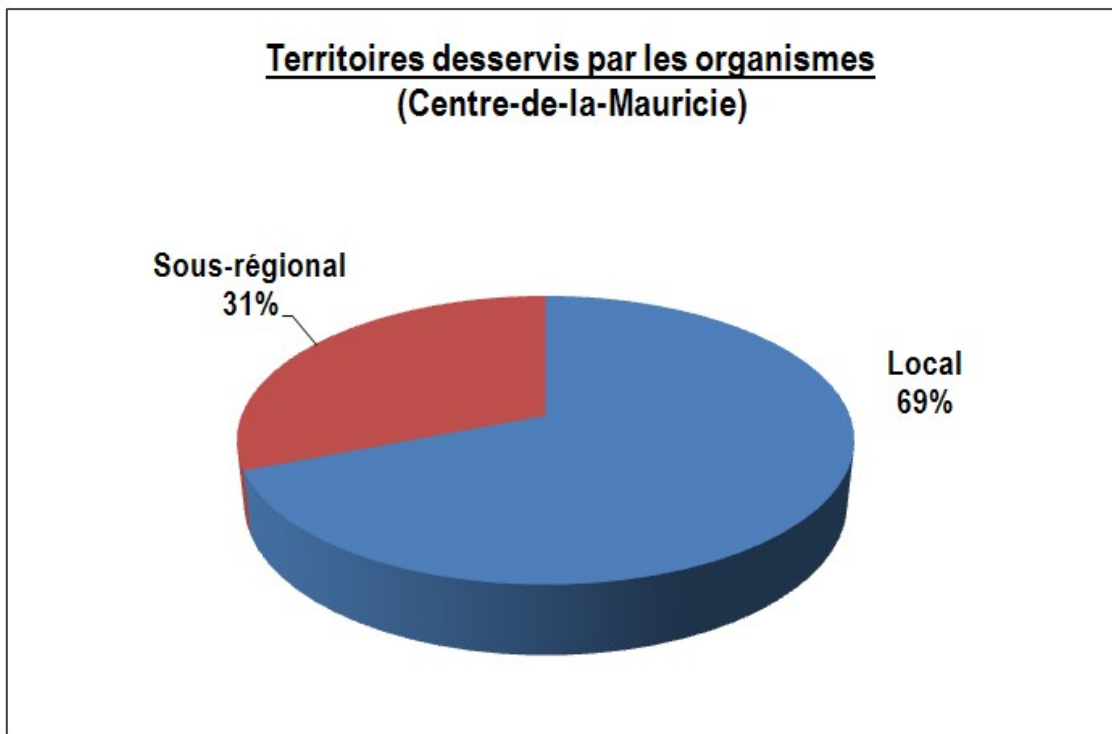
Ainsi, on constate que 50 % des organismes financés par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec se retrouvent dans la catégorie Aide, entraide, sensibilisation, promotion et défense des droits, tandis que les organismes de la catégorie Milieu de vie et soutien dans la communauté représentent de leur côté 38 % des organismes. Les organismes d'hébergement représentent quant à eux 12 % des organismes. Ces proportions sont très semblables à ce que l'on retrouve pour l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec. On ne retrouve aucun organisme dans les catégories « bénévole » et « concertation régionale ».

TERRITOIRE DE DESSERTE DES ORGANISMES DU CENTRE-DE-LA-MAURICIE

S'ils sont situés sur le territoire du Centre-de-la-Mauricie, plusieurs des 26 organismes desservent plus d'un territoire. Ainsi, selon les données fournies par les organismes dans le questionnaire que nous leur avons administré, 31 % d'entre eux ont une vocation sous-régionale, c'est-à-dire qu'ils desservent plus d'un territoire de MRC, mais sans desservir l'ensemble de la région. On ne retrouve aucun organisme ayant une vocation régionale, suprarégionale ou nationale. La grande majorité des organismes

communautaires du Centre-de-la-Mauricie ont une vocation locale, soit 69 % d'entre eux.

Graphique 2



LES SOURCES DE REVENUS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

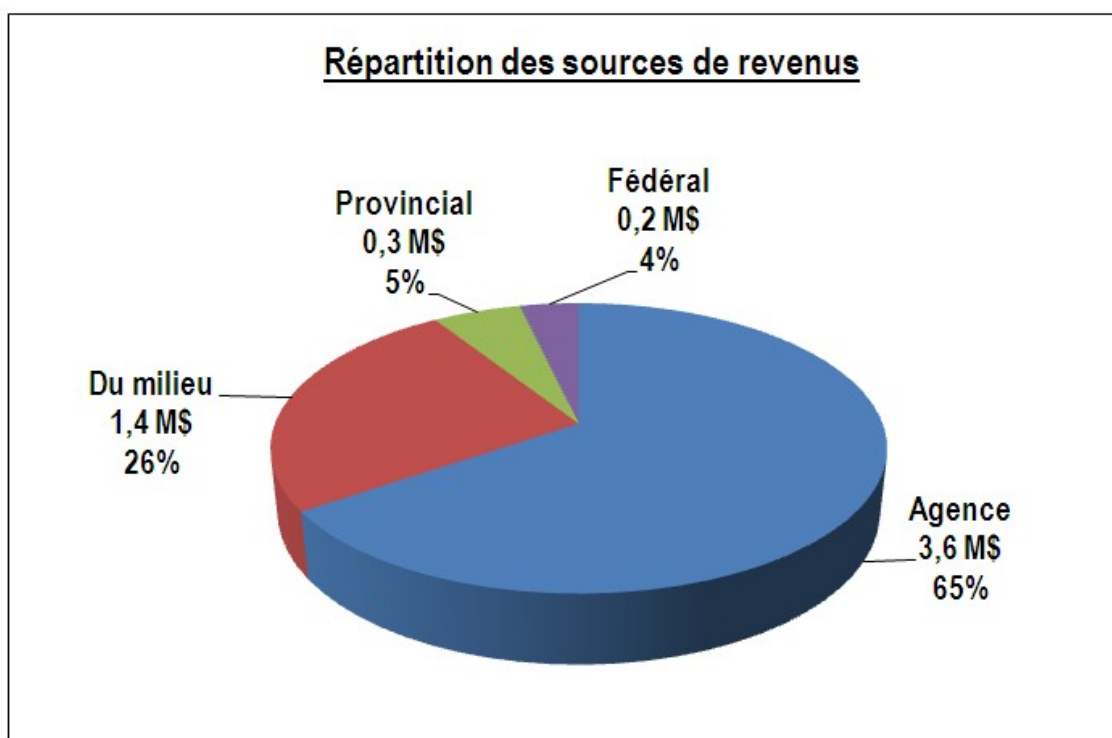
Pour assurer la réalisation de leurs activités, les organismes communautaires ont recours à plusieurs sources de financement. Nous avons regroupé ces diverses sources de financement en quatre grandes catégories. Le graphique 3 présente la répartition des sources de revenus des organismes communautaires du Centre-de-la-Mauricie.

Ainsi, on constate que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec constitue, et de loin, le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires, avec une contribution de 3 639 929 \$, ce qui représente 65 % des revenus des organismes. En 2006-2007, le palier provincial a pour sa part contribué pour 5 % des revenus des organismes avec 294 475 \$. Il s'agit en partie de montants provenant directement du ministère de la Santé et des Services sociaux (113 498 \$), mais aussi de montants provenant d'autres ministères ou organismes gouvernementaux (180 977 \$) : ministère de la Famille et des Aînés; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; ministère de la Sécurité publique; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; SACAIS; etc. Selon les organismes, il peut s'agir de montants qui sont récurrents servant à la réalisation de leur mission, mais il peut s'agir également de montants non récurrents visant à la réalisation de projets ponctuels.

Certains organismes ont inclus dans cette catégorie les montants discrétionnaires qu'ils reçoivent de leur député.

Le palier fédéral a quant à lui contribué pour 4 % des revenus des organismes en 2006-2007 avec un montant de 239 063 \$. Il s'agit essentiellement de montants non récurrents provenant de différents programmes d'aide (PACE - Programme d'action communautaire pour les enfants; IPLI - Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance; Santé Canada; etc.), mais aussi de programmes d'aide à l'emploi (surtout du programme *Carrière-été* visant l'embauche d'étudiants).

Graphique 3

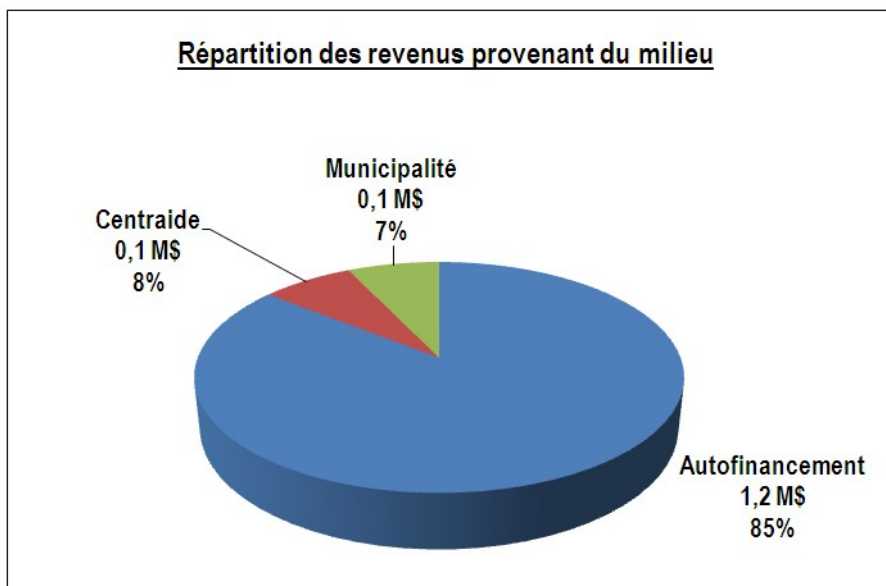


Enfin, on constate que la part du milieu représente 26 % des sources de revenus des organismes communautaires du Centre-de-la-Mauricie, avec un montant de 1 429 436 \$. En 2006-2007, Centraide y a contribué pour 120 738 \$ tandis que les municipalités y ont contribué pour 102 890 \$ (voir graphique 4).

Mais la part la plus importante de ces revenus provient de l'autofinancement des organismes avec un montant de 1 205 808 \$, ce qui représente 85 % de la part du milieu. De ce montant, 477 752 \$ proviennent d'activités d'autofinancement, tandis que 502 609 \$ proviennent des contributions des usagers. Cette rubrique regroupe les participations financières autant pour les cartes de membres que pour les différents services ou activités des organismes tels que l'hébergement, les services de répit, le café, des repas, des activités de formations, etc. Si l'ampleur du montant peut surprendre, il s'agit souvent d'un cumul de nombreux petits montants (par exemple des repas à 2 \$) qui, sur une année complète, finit par représenter des sommes importantes. Enfin, 225 447 \$ proviennent d'« autres revenus ». Cette rubrique peut

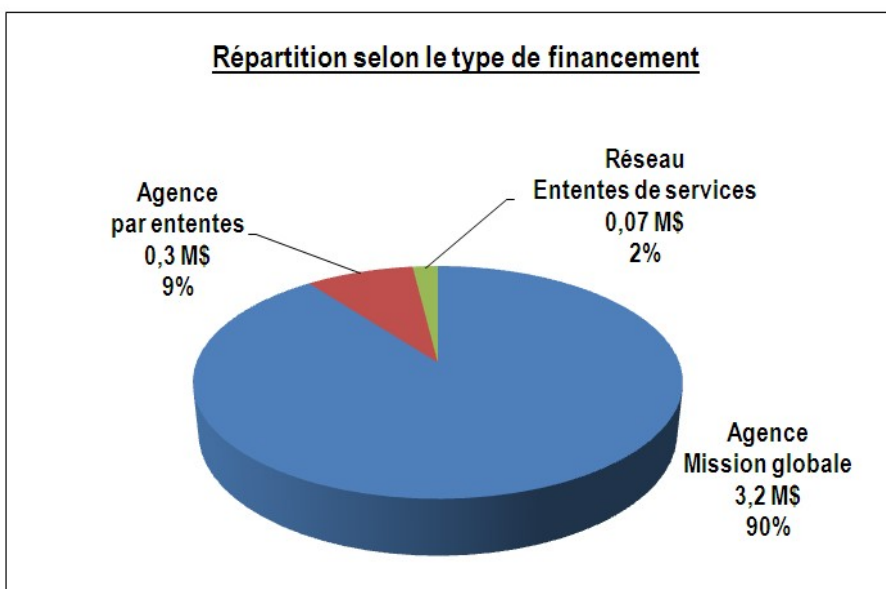
regrouper, selon les organismes, des contributions en provenance de communautés religieuses, de clubs sociaux ou encore de l'enveloppe discrétionnaire du député. Elle peut aussi regrouper d'autres types de dons, des revenus de vente de services (location de salle, conférence...) ou de biens, des revenus de gestion, d'intérêts ou de placements, etc.

Graphique 4



Enfin, il est utile de souligner que, sur les 3,6 M \$ provenant de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 3,2 M \$ sont versés dans le cadre du programme SOC, ce qui représente 89 % du financement versé aux organismes par l'Agence (voir graphique 5).

Graphique 5



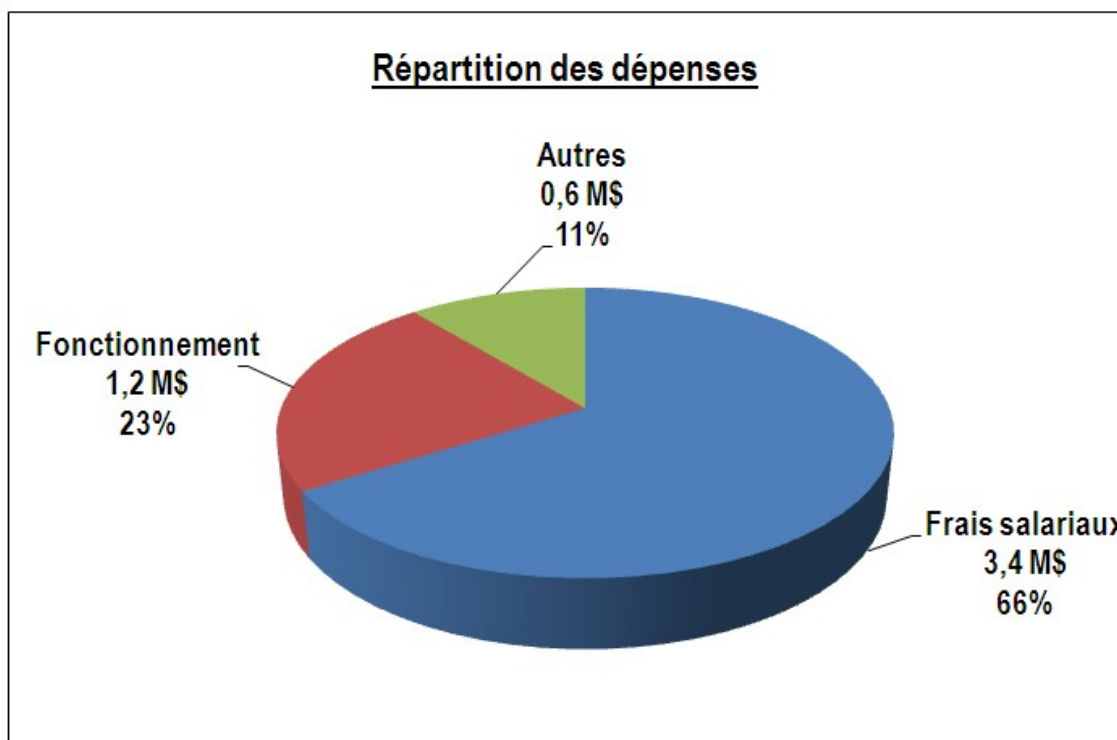
Ce pourcentage du financement attribué en soutien à la mission globale des organismes communautaires se situe à 83 % pour l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Au Centre-de-la-Mauricie, 70 074 \$ sont versés dans le cadre d'ententes de services avec l'agence, et un montant de 339 471 \$ provient d'ententes de services conclues entre des organismes communautaires et un établissement du réseau de la santé et des services sociaux en vertu de l'article 108 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Au total, les organismes communautaires du Centre-de-la-Mauricie ont généré, en 2006-2007, des revenus de 5 602 903 \$.

LES DÉPENSES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

En 2006-2007, les organismes communautaires du Centre-de-la-Mauricie ont dépensé un total de 5 169 121 \$. Comme l'illustre le graphique 6, ce sont les frais salariaux qui représentent la part la plus importante des dépenses des organismes avec 3 411 187 \$, soit 66 % de leurs dépenses.

Graphique 6



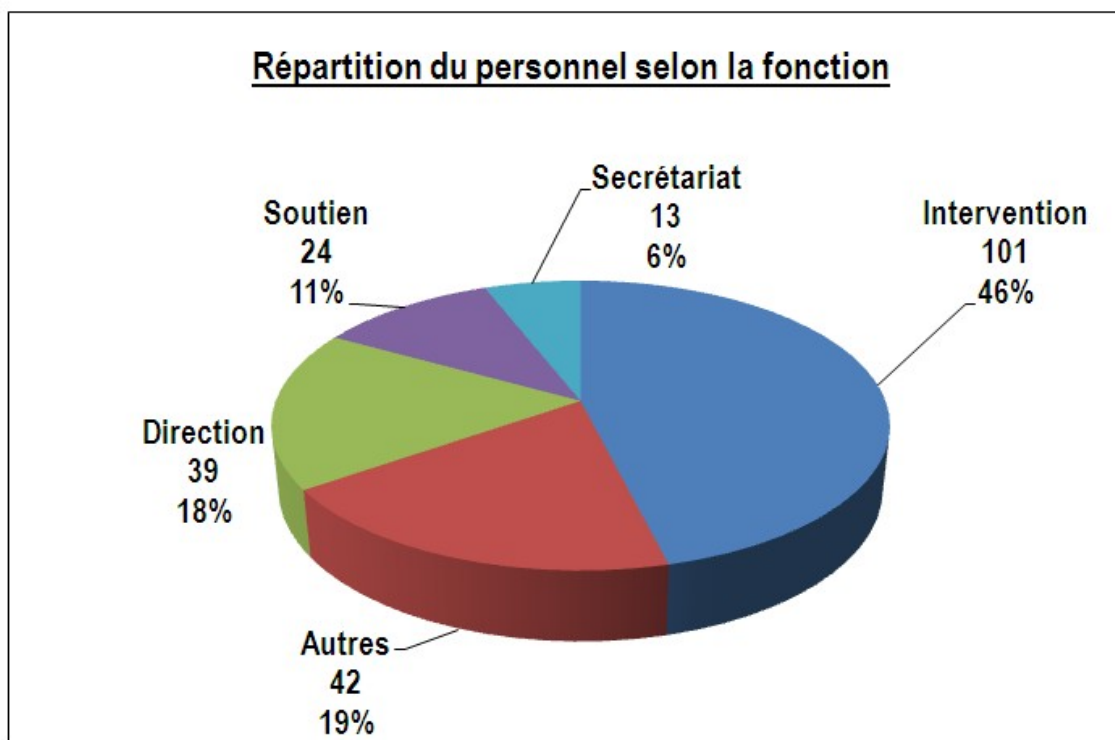
Les frais liés au fonctionnement général de l'organisme représentaient pour leur part 1 186 117 \$ en 2006-2007, soit 23 % des dépenses. Ils incluent les frais de logement (534 666 \$), les frais d'administration (297 269 \$), les frais liés à la vie associative (63 591 \$), les frais d'activités (119 632 \$) et les frais d'hébergement pour les organismes qui font de l'hébergement (170 959 \$). Enfin, en 2006-2007, les autres dépenses totalisaient 571 817 \$, comptant pour 11 % des dépenses des organismes.

De ce montant, 108 176 \$ représentaient des dépenses liées au déplacement des usagers. Plusieurs organismes tels que les centres d'action bénévoles, les maisons d'hébergement, les comptoirs alimentaires ou les ressources de maintien à domicile ont en effet d'importantes dépenses reliées à ce poste. À ceux-ci s'ajoutent les petits montants de nombreux autres organismes. Les autres dépenses totalisaient 463 641 \$.

LE PERSONNEL SALARIÉ AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Au total, ce sont 206 personnes qui, en 2006-2007, occupaient un emploi au sein d'un organisme communautaire du Centre-de-la-Mauricie. De ce nombre, 169 faisaient partie du personnel régulier de l'organisme (82 %), tandis que 37 étaient embauchées dans le cadre d'un programme d'insertion à l'emploi ou d'un programme étudiant (18 %). Le graphique 7 indique la répartition des personnes salariées des organismes selon la fonction qu'elles occupent au sein de l'organisme.

Graphique 7



Ainsi, on constate que près de la moitié du personnel des organismes communautaires est affecté à l'intervention avec 101 personnes. Pour leur part, 39 personnes occupent un poste de direction (18 %), 13 personnes un poste de secrétariat (6 %) et 24 personnes un poste de soutien (11 %), tandis que 42 personnes occupent une autre fonction (19 %).

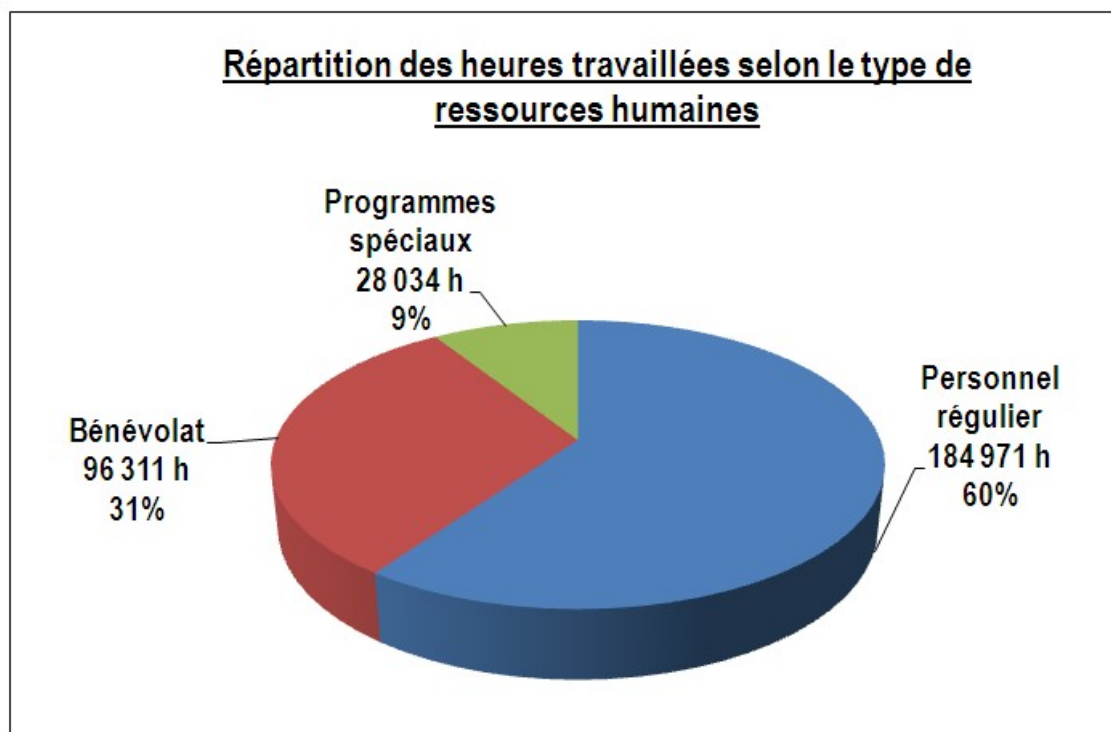
Par ailleurs, les 206 personnes salariées au sein d'un organisme communautaire du Centre-de-la-Mauricie ont travaillé collectivement plus de 200 000 heures en 2006-2007, soit 213 005 heures. La grande majorité de ces heures (87 %) ont été travaillées par le personnel régulier des organismes. En divisant la masse salariale totale versée

par les organismes communautaires en 2006-2007 (3 411 187 \$) par le nombre total d'heures travaillées, on obtient un taux horaire moyen de 16,01 \$, pour un revenu moyen annuel de 16 559 \$ (incluant les avantages sociaux)³⁵. Ceci représente en moyenne près de 50 sous de l'heure de moins qu'ailleurs en Mauricie et au Centre-du-Québec et 500 \$ de moins en revenu annuel.

LA CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Si les personnes salariées occupent certes une place centrale au sein des organismes communautaires, les bénévoles apportent aussi une contribution très importante. Ainsi, en 2006-2007, ce sont 1 314 personnes qui, bénévolement, ont consacré 96 311 heures au sein d'un organisme communautaire du Centre-de-la-Mauricie. Comme l'illustre le graphique 8, leur contribution représente 31 % de toutes les heures travaillées au sein des organismes communautaires, comparativement à 60 % pour le personnel salarié régulier et à 9 % pour les personnes embauchées dans le cadre de programmes d'emploi.

Graphique 8



³⁵ La faiblesse du revenu annuel moyen s'explique en partie par le fait que l'on retrouve beaucoup de personnes qui travaillent à temps partiel dans les organismes communautaires.

La contribution des bénévoles prend plusieurs formes. Si la participation à la gestion de l'organisme constitue sans doute la partie la plus visible, les bénévoles sont aussi impliqués à de multiples niveaux dans la vie des organismes communautaires.

Ainsi, outre leur participation au conseil d'administration, les bénévoles sont aussi impliqués dans les activités de représentation de l'organisme, participent à des comités de travail et dans les activités de financement de l'organisme. Ils participent également souvent aux activités de promotion de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. Enfin, des bénévoles sont également impliqués dans des tâches de soutien à l'organisme telles que les tâches administratives, le soutien technique ou des tâches manuelles.

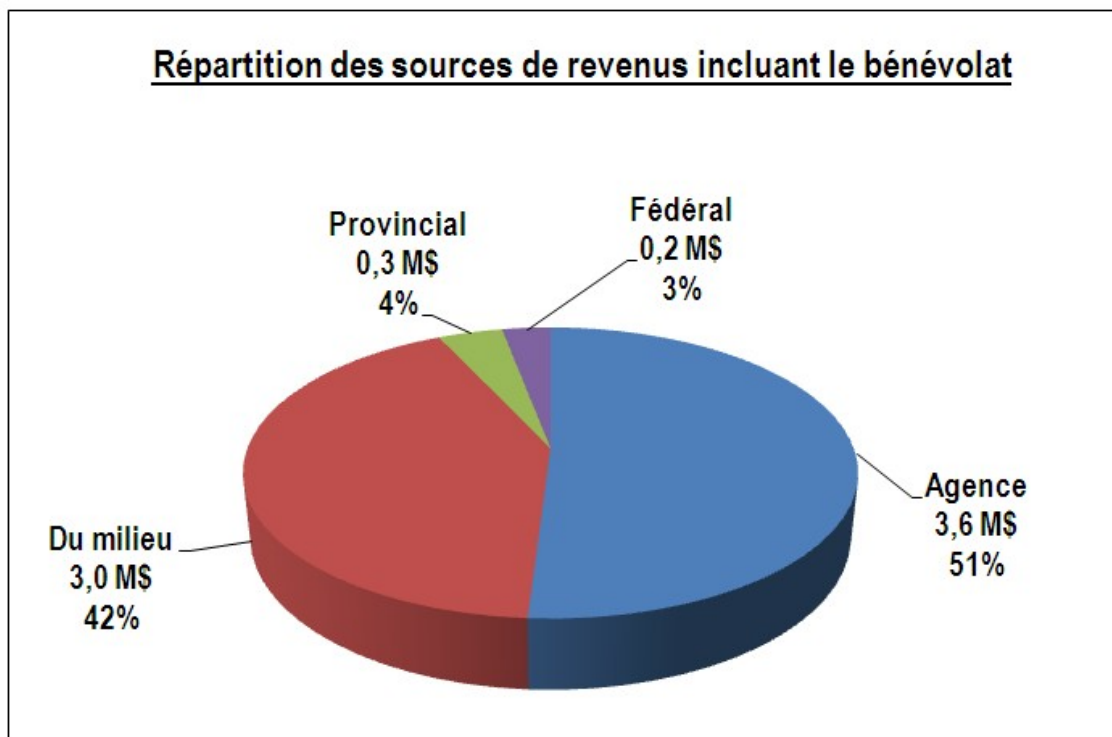
Mais en plus de participer à la gestion et au fonctionnement général des organismes, plusieurs bénévoles sont aussi impliqués dans les services directs de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. En fait, et à des degrés divers selon les organismes, des bénévoles sont impliqués dans presque tous les types de services ou d'activités offerts par les organismes. Ils peuvent être impliqués, par exemple, au niveau des activités sociales et de loisirs, au niveau de l'animation, de conférences, d'ateliers ou d'activités de formation, au niveau des activités d'éducation populaire, au niveau de l'accueil-référence, dans des activités d'information et de sensibilisation, etc. Selon le secteur d'activité de l'organisme dans lequel ils sont impliqués, ils peuvent aussi participer dans des activités plus spécifiques, par exemple, au niveau de l'aide aux devoirs, au comptoir vestimentaire, dans le transport-accompagnement, dans un groupe d'entraide, etc.

Ainsi, même si l'apport des bénévoles peut varier selon le secteur d'activité, on peut constater à quel point il est important au sein des organismes communautaires. Cet apport important des bénévoles au sein des organismes communautaires constituent souvent, pour la population en général, la partie invisible de l'apport des organismes communautaires. Mais il est possible de donner une valeur au bénévolat, notamment une valeur économique, et de rendre par le fait même cet apport plus visible.

En utilisant la méthode suggérée par Patrimoine Canada³⁶, la valeur économique du bénévolat se chiffrait, en 2006-2007, à 1 580 464 \$ pour le territoire du Centre-de-la-Mauricie (taux horaire de 16,41 \$). Si l'on tient compte de la valeur économique du bénévolat dans les sources de revenus des organismes communautaires, l'apport des bénévoles vient doubler la contribution du milieu, la faisant passer de 1 429 436 \$ à 3 009 900 \$, comme l'illustre le graphique 9. De ce fait, on constate du même coup que la contribution du milieu se rapproche en importance de la contribution de l'Agence de la santé et des services sociaux (3,6 M\$), qui constitue le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires.

³⁶ Ross, David. « Comment déterminer la valeur économique du travail bénévole ». <http://www.bdaa.ca/FTEXT/heritage/PartnComF/EstVolFr.htm#valeur>, site consulté en ligne le 24 mars 2009.

Graphique 9



LES PERSONNES REJOINTES PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les données contenues dans les formulaires de demande de subvention des organismes communautaires à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec contiennent des données sur le nombre de personnes qui sont rejointes par les organismes communautaires. Toutefois, ces données ne sont pas compilées de façon uniforme par les organismes communautaires. Par exemple, certains organismes vont compter le nombre repas servis dans l'année, d'autres le nombre d'entrées quotidiennes, tandis que d'autres vont plutôt comptabiliser le nombre de personnes différentes rejointes annuellement³⁷. Ainsi, les données à notre disposition ne nous permettent pas d'évaluer le nombre de personnes qui, en 2006-2007, ont été rejointes par les organismes communautaires du Centre-de-la-Mauricie. Ceci dit, avec leurs 2 500 membres, leurs 1 300 bénévoles, et près de 200 membres de conseil d'administration, il ne fait aucun doute qu'ils rejoignent annuellement plusieurs milliers de personnes.

³⁷ À noter que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec est actuellement à mettre en application le document intitulé *La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale* produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux, lequel est entré en vigueur le 1er avril 2009. Ce document circonscrit les informations nécessaires à la reddition de comptes exigée dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (SOC). On y mentionne, entre autres, de quelle façon compiler les données sur les personnes rejointes afin d'uniformiser l'information transmise par les organismes.

CONCLUSION

Les données qui précèdent font ressortir l'importance et l'ampleur de l'action des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux au Centre-de-la-Mauricie. Ils montrent notamment comment les organismes communautaires sont présents dans une multitude de secteurs d'activité, venant en aide à des milliers de personnes qui peuvent vivre des situations difficiles. Ces données montrent également que, avec plus de 200 salariés et 1300 bénévoles, ce sont plusieurs centaines de personnes qui sont engagées dans l'action communautaire au Centre-de-la-Mauricie. Elles montrent également que les organismes communautaires n'ont pas seulement un impact social, mais qu'ils ont aussi un impact économique important, générant 5,6 M \$ de revenus annuellement, dont 3,4 M \$ sont versés sur la masse salariale.

Si nous avons pu mesurer ici l'ampleur du « phénomène communautaire » au Centre-de-la-Mauricie, il ne s'agit pourtant que d'un portrait bien partiel de l'action des organismes communautaires. Aussi, pour en connaître davantage sur leur action concrète, sur leurs pratiques et sur leur impact sur les populations qu'ils rejoignent, nous invitons le lecteur à prendre connaissance du rapport de recherche dans son ensemble.

Annexe 4D

PORTRAIT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LA MRC LES CHENAUX

INTRODUCTION

Cette annexe présente un portrait chiffré des organismes communautaires intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux et situé sur le territoire de la MRC Les Chenaux. Ce portrait local reprend les mêmes données que celles du portrait régional (chapitre 3), mais en ne considérant que les organismes de la MRC Les Chenaux. Ainsi, nous y trouverons les différentes catégories d'organismes que l'on retrouve dans la MRC Les Chenaux, leur territoire de desserte, leurs sources de revenus et de dépenses, des données sur le personnel des organismes communautaires ainsi que sur la contribution bénévole au sein de ces organismes.

Sauf en ce qui a trait aux territoires de desserte des organismes et à certaines données sur l'implication bénévole, toutes les données sont issues des informations contenues dans les formulaires de demande de subvention que les organismes ont acheminé à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ces données sont celles de l'année 2006-2007, dernière année où les données complètes étaient disponibles.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DANS LA MRC LES CHENAUX

LEURS SECTEURS D'ACTIVITÉ

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît six organismes communautaires sur le territoire de la MRC Les Chenaux. De ce nombre, cinq sont des organismes dont la mission principale se situe dans le domaine de la santé et des services sociaux. L'Agence reconnaît également un organisme « associé », dont la mission principale relève d'un autre ministère, mais qu'elle soutient financièrement pour des activités spécifiques.

En fonction de leur mission, ces six organismes sont regroupés sous les catégories suivantes.

Tableau 10
Les organismes communautaires dans la MRC Les Chenaux

NOMBRE D'ORGANISMES	NOMS DES CATÉGORIES
2	Centre d'action bénévole (CAB)
1	Concertation et consultation générale
1	Déficiences multiples
1	Hébergement mixte (pour personnes vivant une crise psychosociale)
1	Maintien à domicile
6	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Notons par ailleurs que le territoire de la MRC Les Chenaux est également desservi par plusieurs organismes situés sur le territoire de Trois-Rivières.

RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LA TYPOLOGIE DE L'AGENCE

Si les six organismes communautaires de la MRC Les Chenaux sont regroupés sous cinq catégories en fonction de leur mission³⁸, ils sont aussi regroupés, pour fins de financement, en cinq types d'organismes. Cette typologie est basée sur les besoins financiers des organismes communautaires en fonction du genre d'activité qu'ils réalisent, et sert à la répartition des budgets entre les organismes communautaires. Ainsi, en fonction du niveau de financement requis, l'Agence de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît cinq types d'organismes³⁹ :

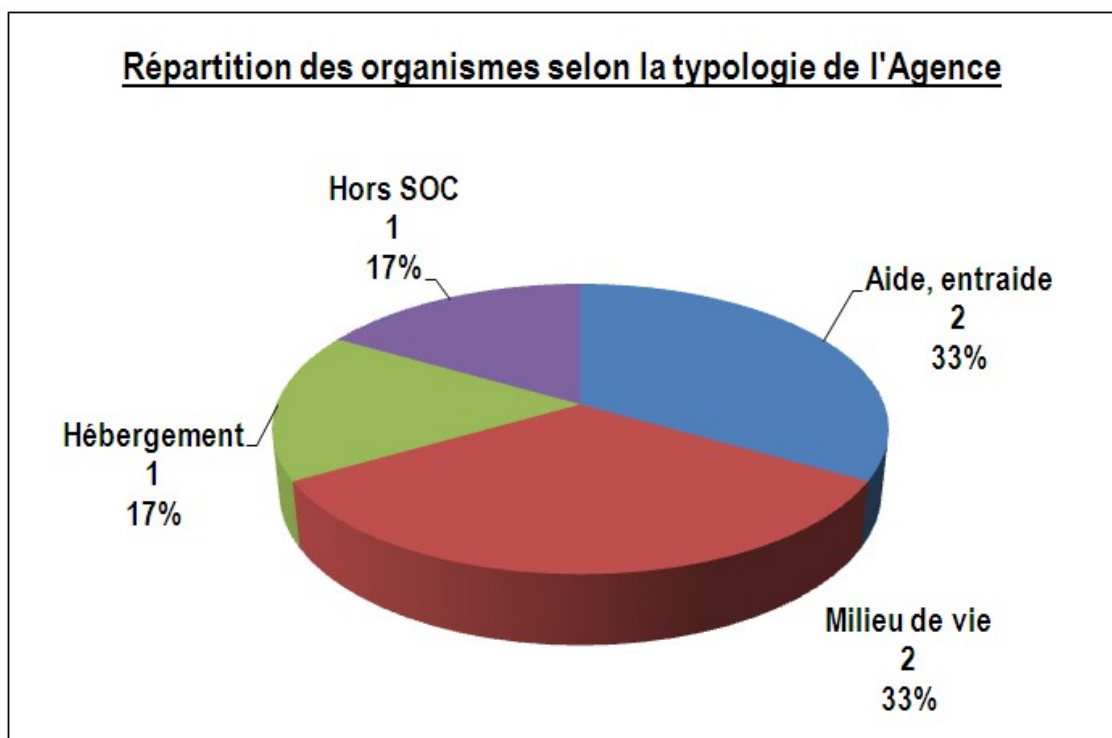
- les organismes « bénévoles »;
- les organismes « d'aide, d'entraide, de sensibilisation, de promotion et de défense des droits »;
- les organismes « milieu de vie et soutien dans la communauté »;
- les organismes « d'hébergement communautaire »;
- et les organismes de « concertation régionale ».

Le graphique 1 illustre la répartition des organismes de la MRC Les Chenaux en fonction de cette typologie.

³⁸ Les organismes communautaires sont regroupés sous 25 catégories à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Pour 20 catégories, on ne retrouve donc aucun organisme provenant de la MRC Les Chenaux.

³⁹ Cadre de financement des organismes communautaires, 2000b, p.18

Graphique 1



Ainsi, on constate que deux organismes financés par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec se retrouvent dans la catégorie Aide, entraide, sensibilisation, promotion et défense des droits, et que deux autres se retrouvent dans la catégorie Milieu de vie et soutien dans la communauté. Un organisme est dans la catégorie hébergement. On ne retrouve aucun organisme dans les catégories « bénévole » et « concertation régionale ». Par ailleurs, un organisme est classé « hors SOC ».

TERRITOIRE DE DESSERTE DES ORGANISMES DE LA MRC LES CHENAUX

Tous les organismes situés sur le territoire de la MRC Les Chenaux ont une vocation locale, c'est-à-dire qu'ils ne desservent que ce seul territoire. Dans la plupart des autres territoires, on retrouve des organismes communautaires qui desservent plus d'un territoire de MRC. Certains organismes ont même une vocation régionale, voire suprarégionale.

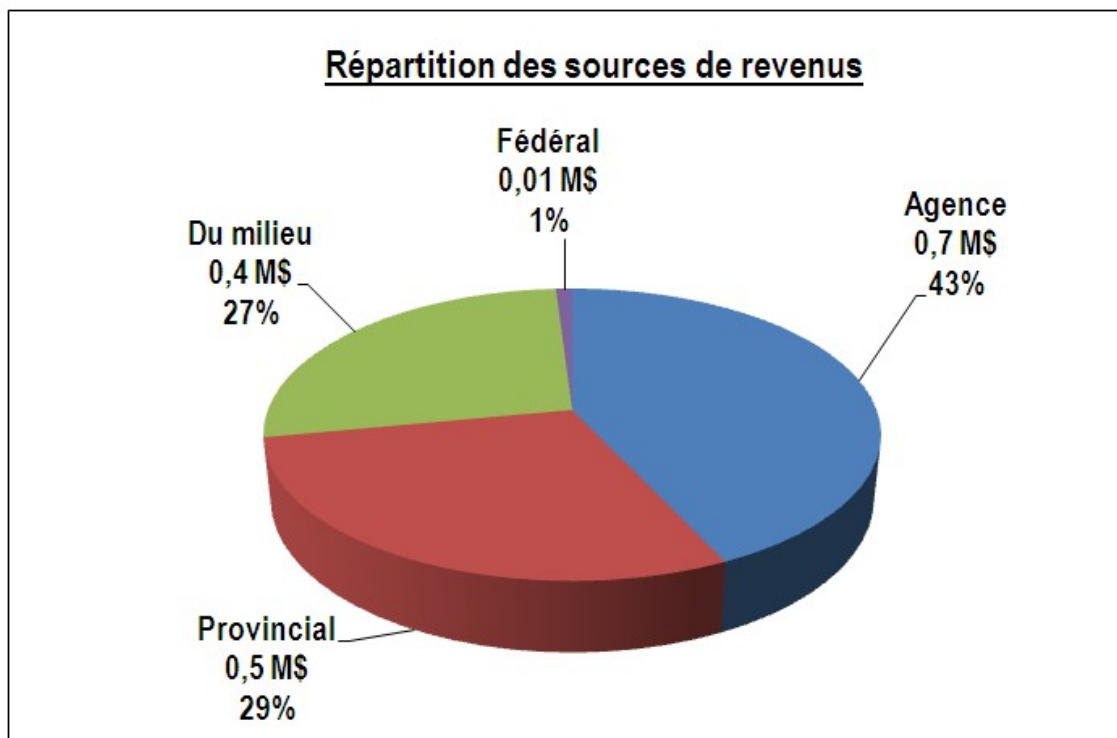
LES SOURCES DE REVENUS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Pour assurer la réalisation de leurs activités, les organismes communautaires ont recours à plusieurs sources de financement. Nous avons regroupé ces diverses sources de financement en quatre grandes catégories. Le graphique 3 présente la répartition des sources de revenus des organismes communautaires de la MRC Les Chenaux.

Ainsi, on constate que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Maurice et du Centre-du-Québec constitue le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires, avec une contribution de 687 752 \$, ce qui représente 43 % des revenus des organismes. En 2006-2007, le palier provincial a pour sa part contribué pour 29 % des revenus des organismes avec 472 974 \$. Il s'agit de montants provenant d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, par exemple le ministère de la Famille et des Aînés, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; le ministère de la Sécurité publique; le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; le SACAIS; etc. Selon les organismes, il peut s'agir de montants qui sont récurrents servant à la réalisation de leur mission, mais il peut s'agir également de montants non récurrents visant à la réalisation de projets ponctuels. Certains organismes peuvent avoir inclus dans cette catégorie les montants discrétionnaires qu'ils reçoivent de leur député.

Le palier fédéral a quant à lui contribué pour seulement 1 % des revenus des organismes en 2006-2007 avec un montant de 12 078 \$. Il s'agit essentiellement de montants non récurrents provenant de différents programmes d'aide (PACE - Programme d'action communautaire pour les enfants; IPLI - Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance; Santé Canada; etc.), mais aussi de programmes d'aide à l'emploi (surtout du programme *Carrière-été* visant l'embauche d'étudiants).

Graphique 2

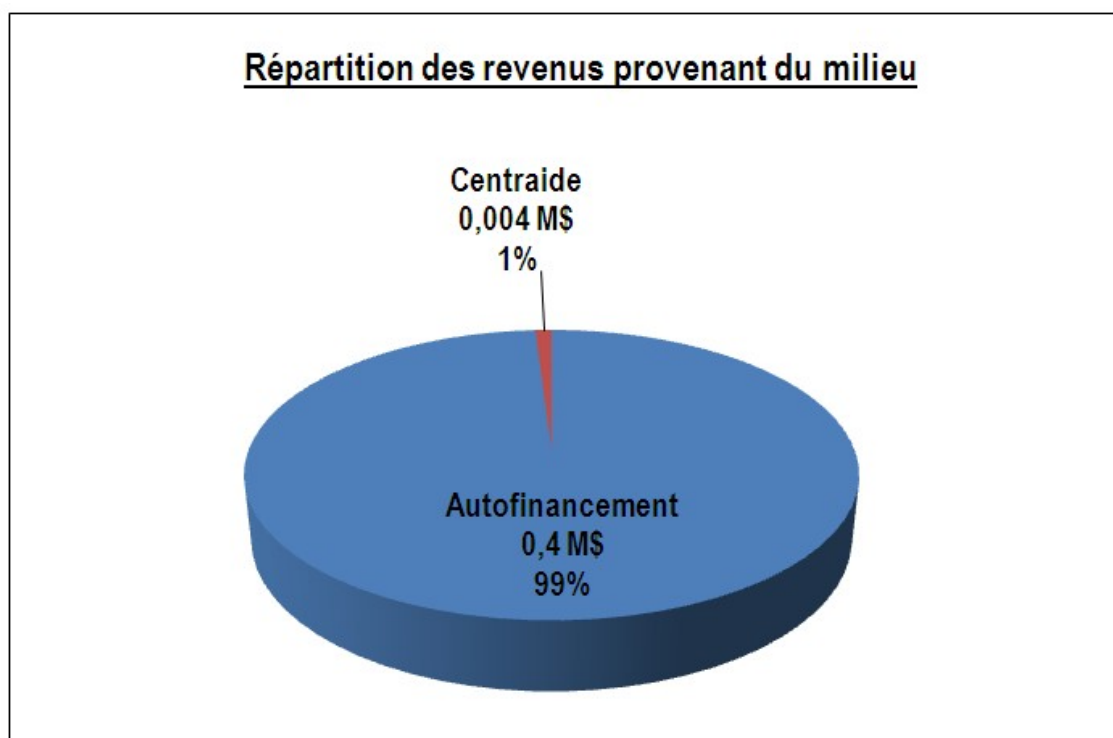


Enfin, on constate que la part du milieu représente 27 % des sources de revenus des organismes communautaires de la MRC Les Chenaux, avec un montant de 439 686 \$. La part la plus importante de ces revenus provient de l'autofinancement des organismes avec un montant de 434 956 \$, ce qui représente 99 % de la part du milieu

(voir graphique 3). De ce montant, 19 948 \$ proviennent d'activités d'autofinancement, tandis que 322 868 \$ proviennent des contributions des usagers. Cette rubrique regroupe les participations financières autant pour les cartes de membres que pour les différents services ou activités des organismes tels que l'hébergement, les services de répit, le café, des repas, des activités de formations, etc. Si l'ampleur du montant peut surprendre, il s'agit souvent d'un cumul de nombreux petits montants (par exemple des repas à 2 \$) qui, sur une année complète, finit par représenter des sommes importantes. Enfin, 92 140 \$ proviennent d'« autres revenus ». Cette rubrique peut regrouper, selon les organismes, des contributions en provenance de communautés religieuses, de clubs sociaux ou encore de l'enveloppe discrétionnaire du député. Elle peut aussi regrouper d'autres types de dons, des revenus de vente de services (location de salle, conférence...) ou de biens, des revenus de gestion, d'intérêts ou de placements, etc.

En 2006-2007, Centraide a contribué pour 4 730 \$ dans le financement des organismes communautaires de la MRC Les Chenaux.

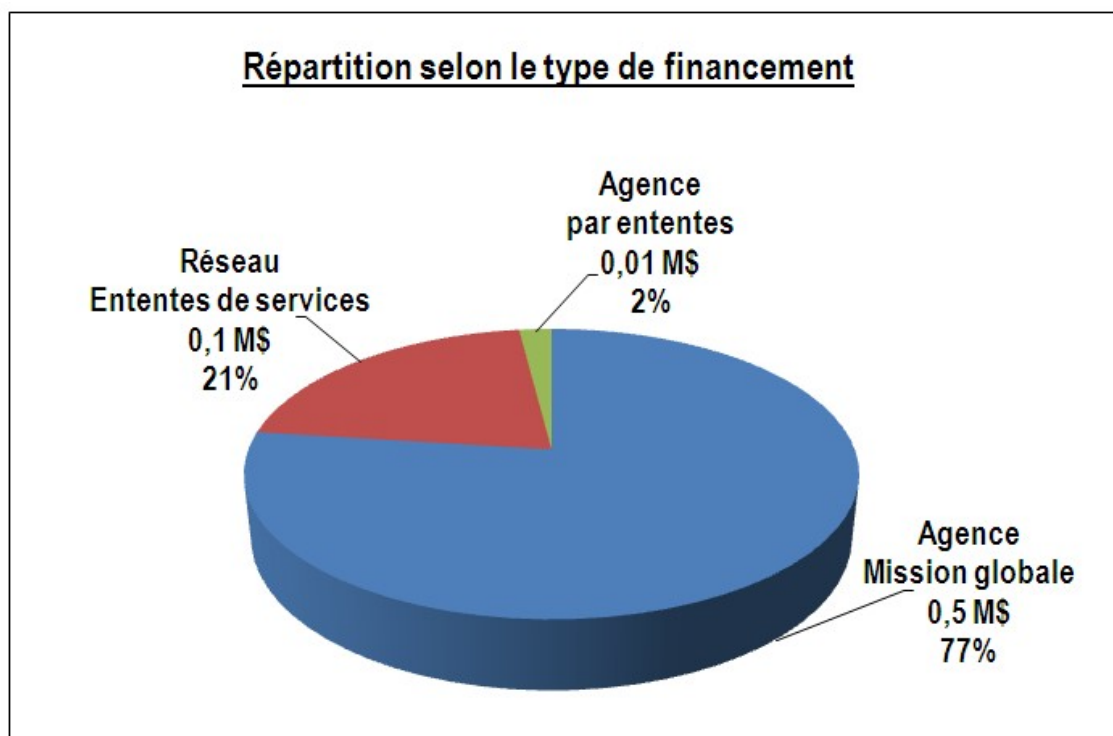
Graphique 3



Enfin, il est utile de souligner que, sur les 687 752 \$ provenant de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Maurice et du Centre-du-Québec, 532 215 \$ sont versés dans le cadre du programme SOC, ce qui représente 77 % du financement versé aux organismes par l'Agence (voir graphique 4). Ce pourcentage du financement attribué en soutien à la mission globale des organismes communautaires se situe à 83 % pour l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Sur le territoire de la MRC Les Chenaux, seulement 14 313 \$ sont versés dans le cadre d'ententes de services avec l'Agence. Toutefois, 141 224 proviennent d'ententes de services conclues entre des

organismes communautaires et un établissement du réseau de la santé et des services sociaux en vertu de l'article 108 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, représentant 21 % des sommes en provenance de l'Agence. Par rapport à ce que l'on retrouve ailleurs en Mauricie et au Centre-du-Québec, où ce type de financement ne représente que 3 % du financement des organismes, il s'agit ici d'une situation qui apparaît vraiment exceptionnelle.

Graphique 4



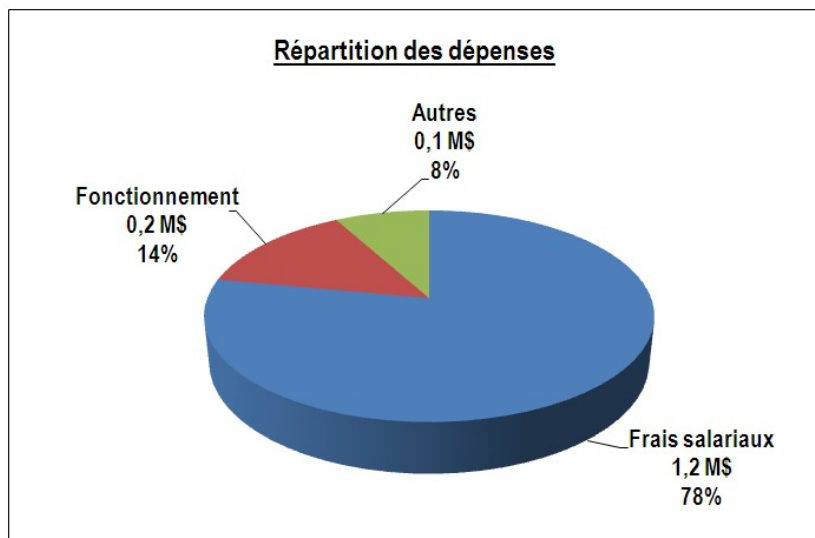
Au total, les organismes communautaires de la MRC Les Chenaux ont généré, en 2006-2007, des revenus de 1 612 490 \$.

LES DÉPENSES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

En 2006-2007, les organismes communautaires de la MRC Les Chenaux ont dépensé un total de 1 539 007\$. Comme l'illustre le graphique 5, ce sont les frais salariaux qui représentent la part la plus importante des dépenses des organismes avec 1 196 032 \$, soit 78 % de leurs dépenses. Les frais liés au fonctionnement général de l'organisme représentaient pour leur part 222 457 \$ en 2006-2007, soit 14 % des dépenses. Ils incluent les frais de logement (94 315 \$), les frais d'administration (59 367 \$), les frais liés à la vie associative (2 389 \$), les frais d'activités (35 299 \$) et les frais d'hébergement pour les organismes qui font de l'hébergement (31 087 \$). Enfin, en 2006-2007, les autres dépenses totalisaient 120 518 \$, comptant pour 8 % des dépenses des organismes. De ce montant, 44 455 \$ représentaient des dépenses liées au déplacement des usagers. Plusieurs organismes tels que les centres d'action bénévoles, les maisons d'hébergement, les comptoirs alimentaires ou les ressources

de maintien à domicile ont en effet d'importantes dépenses reliées à ce poste. À ceux-ci s'ajoutent les petits montants de nombreux autres organismes. Les autres dépenses totalisaient 76 063 \$.

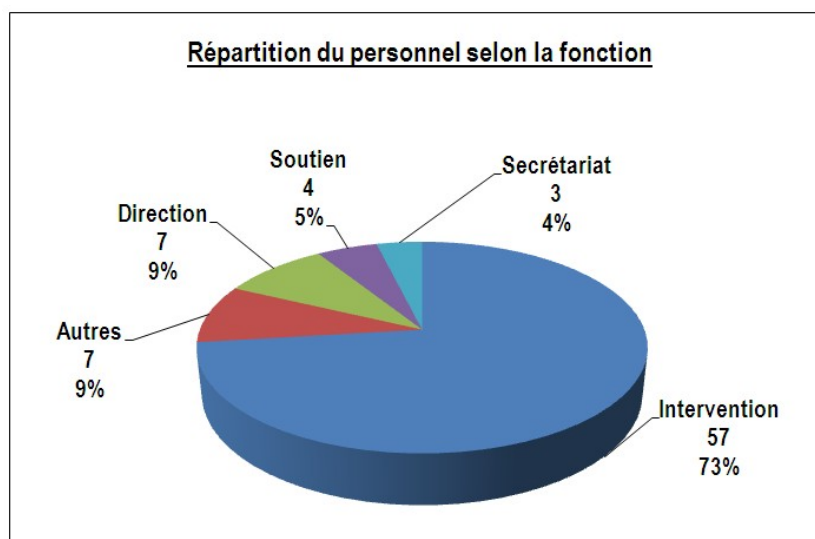
Graphique 5



LE PERSONNEL SALARIÉ AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Au total, ce sont 78 personnes qui, en 2006-2007, occupaient un emploi au sein d'un organisme communautaire de la MRC Les Chenaux. Toutes faisaient partie du personnel régulier de l'organisme. Ainsi, aucune personne n'était embauchée dans le cadre d'un programme d'insertion à l'emploi ou d'un programme étudiant.

Graphique 6



Le graphique 6 indique la répartition des personnes salariées des organismes selon la fonction qu'elles occupent au sein de l'organisme.

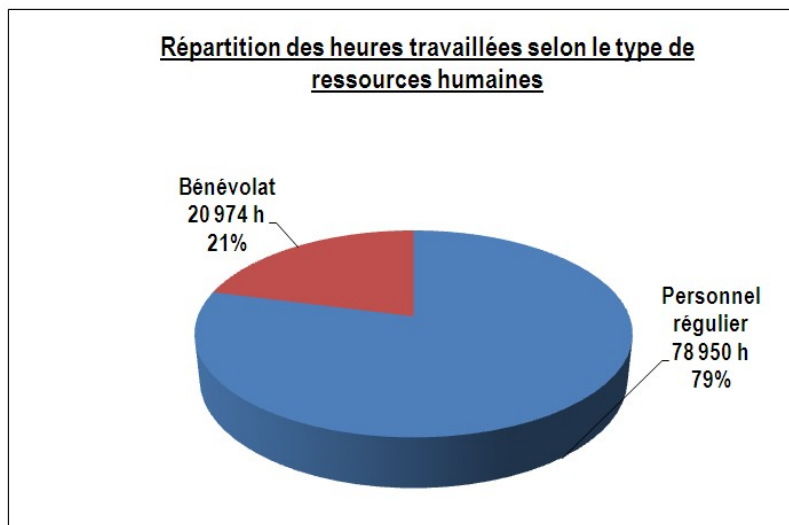
Ainsi, on constate que près des trois quarts du personnel des organismes communautaires sont affectées à l'intervention avec 57 personnes. Pour leur part, sept personnes occupent un poste de direction (9 %), trois personnes un poste de secrétariat (4 %) et quatre personnes un poste de soutien (5 %), tandis que sept personnes occupent une autre fonction (9 %).

Par ailleurs, les 78 personnes salariées au sein d'un organisme communautaire de la MRC Les Chenaux ont travaillé collectivement plus de 80 000 heures en 2006-2007, soit 80 510 heures. En divisant la masse salariale totale versée par les organismes communautaires en 2006-2007 (1 196 032 \$) par le nombre total d'heures travaillées, on obtient un taux horaire moyen de 14,85 \$, pour un revenu moyen annuel de 15 333 \$ (incluant les avantages sociaux)⁴⁰. Ceci représente en moyenne 1 \$ de l'heure de moins qu'ailleurs en Mauricie et au Centre-du-Québec et environ 2 000 \$ de moins en revenu annuel.

LA CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Si les personnes salariées occupent certes une place centrale au sein des organismes communautaires, les bénévoles apportent aussi une contribution très importante. Ainsi, en 2006-2007, ce sont 452 personnes qui, bénévolement, ont consacré 20 974 heures au sein d'un organisme communautaire de la MRC Les Chenaux.

Graphique 7



⁴⁰ La faiblesse du revenu annuel moyen s'explique en partie par le fait que l'on retrouve beaucoup de personnes qui travaillent à temps partiel dans les organismes communautaires.

Comme l'illustre le graphique 7, leur contribution représente 21 % des heures travaillées par le personnel régulier des organismes communautaires.

La contribution des bénévoles prend plusieurs formes. Si la participation à la gestion de l'organisme constitue sans doute la partie la plus visible, les bénévoles sont aussi impliqués à de multiples niveaux dans la vie des organismes communautaires.

Ainsi, outre leur participation au conseil d'administration, les bénévoles sont aussi impliqués dans les activités de représentation de l'organisme, participent à des comités de travail et dans les activités de financement de l'organisme. Ils participent également souvent aux activités de promotion de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. Enfin, des bénévoles sont également impliqués dans des tâches de soutien à l'organisme telles que les tâches administratives, le soutien technique ou des tâches manuelles.

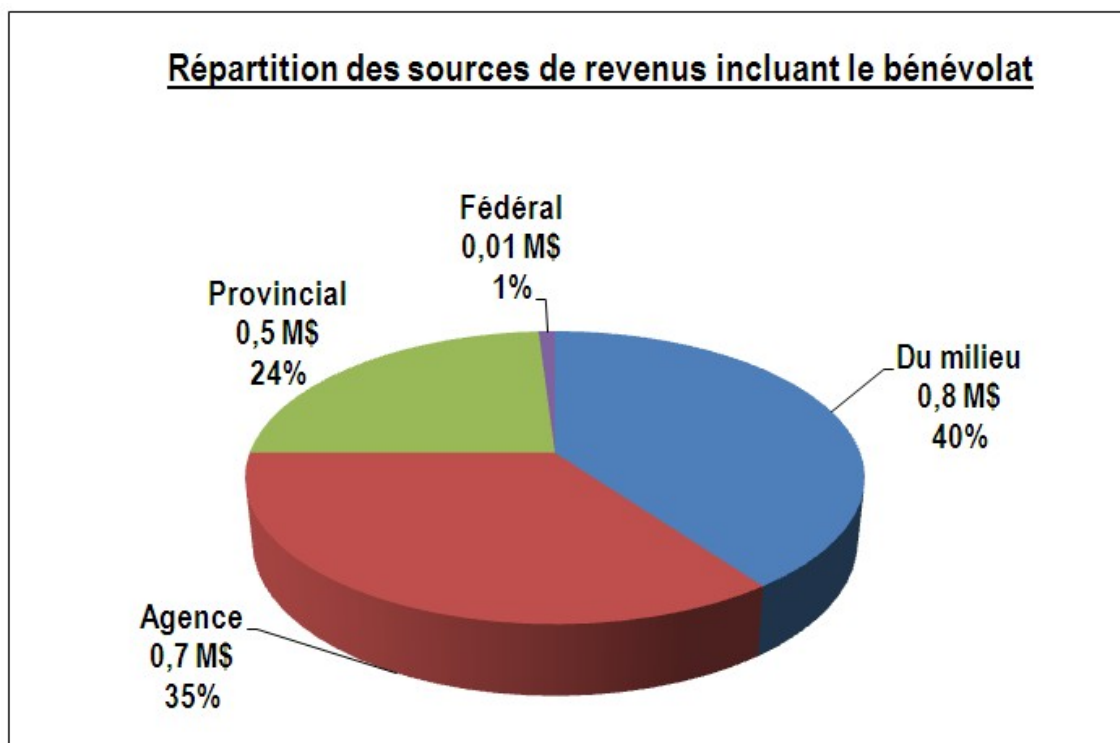
Mais en plus de participer à la gestion et au fonctionnement général des organismes, plusieurs bénévoles sont aussi impliqués dans les services directs de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. En fait, et à des degrés divers selon les organismes, des bénévoles sont impliqués dans presque tous les types de services ou d'activités offerts par les organismes. Ils peuvent être impliqués, par exemple, au niveau des activités sociales et de loisirs, au niveau de l'animation, de conférences, d'ateliers ou d'activités de formation, au niveau des activités d'éducation populaire, au niveau de l'accueil-référence, dans des activités d'information et de sensibilisation, etc. Selon le secteur d'activité de l'organisme dans lequel ils sont impliqués, ils peuvent aussi participer dans des activités plus spécifiques, par exemple, au niveau de l'aide aux devoirs, au comptoir vestimentaire, dans le transport-accompagnement, dans un groupe d'entraide, etc.

Ainsi, même si l'apport des bénévoles peut varier selon le secteur d'activité, on peut constater à quel point il est important au sein des organismes communautaires. Cet apport important des bénévoles au sein des organismes communautaires constituent souvent, pour la population en général, la partie invisible de l'apport des organismes communautaires. Mais il est possible de donner une valeur au bénévolat, notamment une valeur économique, et de rendre par le fait même cet apport plus visible.

En utilisant la méthode suggérée par Patrimoine Canada⁴¹, la valeur économique du bénévolat se chiffrait, en 2006-2007, à 344 183 \$ pour la MRC Les Chenaux (taux horaire de 16,41 \$). Si l'on tient compte de la valeur économique du bénévolat dans les sources de revenus des organismes communautaires, l'apport des bénévoles vient augmenter de façon significative la contribution du milieu, la faisant passer de 439 686 \$ à 783 869 \$, et de 27 % à 40 %. De ce fait, on constate du même coup que la contribution du milieu vient dépasser la contribution de l'Agence de la santé et des services sociaux, qui constitue le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires.

⁴¹ Ross, David. « Comment déterminer la valeur économique du travail bénévole ». <http://www.bdaa.ca/FTTEXT/heritage/PartnComF/EstVolFr.htm#valeur>, site consulté en ligne le 24 mars 2009.

Graphique 8



LES PERSONNES REJOINTES PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les données contenues dans les formulaires de demande de subvention des organismes communautaires à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec contiennent des données sur le nombre de personnes qui sont rejointes par les organismes communautaires. Toutefois, ces données ne sont pas compilées de façon uniforme par les organismes communautaires. Par exemple, certains organismes vont compter le nombre repas servis dans l'année, d'autres le nombre d'entrées quotidiennes, tandis que d'autres vont plutôt comptabiliser le nombre de personnes différentes rejointes annuellement⁴². Ainsi, les données à notre disposition ne nous permettent pas d'évaluer le nombre de personnes qui, en 2006-2007, ont été rejointes par les organismes communautaires de la MRC Les Chénoux. Ceci dit, avec leurs 700 membres, leurs 450 bénévoles et leurs 40 membres de conseil d'administration, il ne fait aucun doute qu'ils rejoignent annuellement quelques milliers de personnes.

⁴² À noter que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec est actuellement à mettre en application le document intitulé *La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale* produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux, lequel est entré en vigueur le 1er avril 2009. Ce document circonscrit les informations nécessaires à la reddition de comptes exigée dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (SOC). On y mentionne, entre autres, de quelle façon compiler les données sur les personnes rejointes afin d'uniformiser l'information transmise par les organismes.

CONCLUSION

Les données qui précèdent font ressortir l'importance et l'ampleur de l'action des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux de la MRC Les Chenaux. Ils montrent notamment comment les organismes communautaires sont présents dans plusieurs secteurs d'activité, venant en aide à des centaines de personnes qui peuvent vivre des situations difficiles. Ces données montrent également que, avec près de 80 salariés et 450 bénévoles, ce sont aussi des centaines de personnes qui sont engagées dans l'action communautaire dans la MRC Les Chenaux. Elles montrent également que les organismes communautaires n'ont pas seulement un impact social, mais qu'ils ont aussi un impact économique important, générant 1,6 M \$ de revenus annuellement, dont 1,2 M \$ sont versés sur la masse salariale.

Si nous avons pu mesurer ici l'ampleur du « phénomène communautaire » dans la MRC Les Chenaux, il ne s'agit pourtant que d'un portrait bien partiel de l'action des organismes communautaires. Aussi, pour en connaître davantage sur leur action concrète, sur leurs pratiques et sur leur impact sur les populations qu'ils rejoignent, nous invitons le lecteur à prendre connaissance du rapport de recherche dans son ensemble.

ANNEXE 4E

PORTRAIT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LA MRC DRUMMOND

INTRODUCTION

Cette annexe présente un portrait chiffré des organismes communautaires intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux et situé sur le territoire de la MRC de Drummond. Ce portrait local reprend les mêmes données que celles du portrait régional (chapitre 3), mais en ne considérant que les organismes de la MRC de Drummond. Ainsi, nous y trouverons les différentes catégories d'organismes que l'on retrouve dans la MRC Drummond, leur territoire de desserte, leurs sources de revenus et de dépenses, des données sur le personnel des organismes communautaires ainsi que sur la contribution bénévole au sein de ces organismes.

Sauf en ce qui a trait aux territoires de desserte des organismes et à certaines données sur l'implication bénévole, toutes les données sont issues des informations contenues dans les formulaires de demande de subvention que les organismes ont acheminé à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ces données sont celles de l'année 2006-2007, dernière année où les données complètes étaient disponibles.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DANS DRUMMOND

LEURS SECTEURS D'ACTIVITÉ

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît 35 organismes communautaires sur le territoire de la MRC Drummond. De ce nombre, 32 sont des organismes dont la mission principale se situe dans le domaine de la santé et des services sociaux. L'Agence reconnaît également trois organismes « associés », dont la mission principale relève d'un autre ministère, mais qu'elle soutient financièrement pour des activités spécifiques.

En fonction de leur mission, ces 35 organismes sont regroupés sous les catégories suivantes.

Tableau 11
Les organismes communautaires dans la MRC Drummond

NOMBRE D'ORGANISMES	NOMS DES CATÉGORIES
2	Autres ressources jeunesse
1	Centre d'action bénévole (CAB)
1	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)
1	Centres de femmes
3	Contraception, allaitement, périnatalité, famille
1	Déficiences multiples
1	Déficiences multiples
1	Déficiences multiples
1	Déficiences multiples
2	Déficiences multiples
1	Hébergement mixte (pour personnes vivant une crise psychosociale)
1	Maintien à domicile
6	Maisons de jeunes
1	Maisons d'hébergement communautaire jeunesse
1	Maisons d'hébergement pour femmes violentées ou en difficulté
1	Organismes de justice alternative (jeunes contrevenants)
3	Personnes démunies
2	Ressources pour hommes
5	Santé mentale
1	Santé physique (sclérose en plaques)
1	Troubles envahissants du développement
35	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LA TYPOLOGIE DE L'AGENCE

Si les 35 organismes communautaires de la MRC Drummond sont regroupés sous 19 catégories en fonction de leur mission⁴³, ils sont aussi regroupés, pour fins de financement, en cinq types d'organismes. Cette typologie est basée sur les besoins financiers des organismes communautaires en fonction du genre d'activité qu'ils réalisent, et sert à la répartition des budgets entre les organismes communautaires. Ainsi, en fonction du niveau de financement requis, l'Agence de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît cinq types d'organismes⁴⁴ :

- les organismes « bénévoles »;

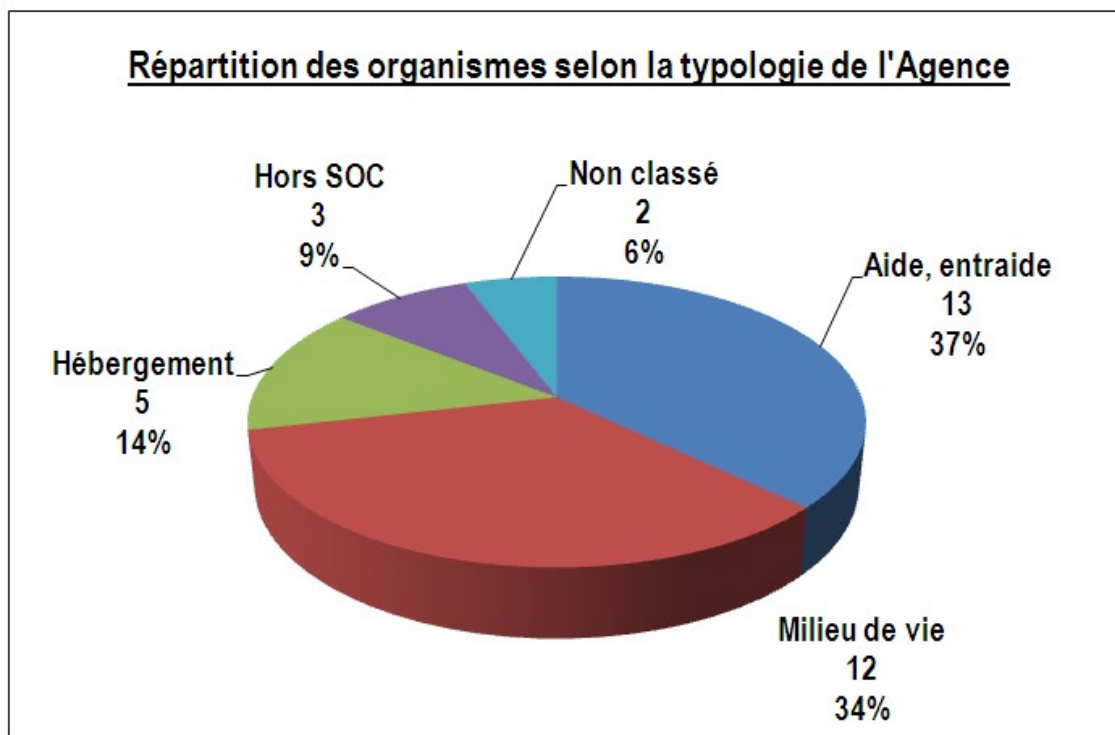
⁴³ Les organismes communautaires sont regroupés sous 25 catégories à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Pour six catégories, on ne retrouve aucun organisme provenant de la MRC Drummond.

⁴⁴ Cadre de financement des organismes communautaires, 2000b, p.18

- les organismes « d'aide, d'entraide, de sensibilisation, de promotion et de défense des droits »;
- les organismes « milieu de vie et soutien dans la communauté »;
- les organismes « d'hébergement communautaire »;
- et les organismes de « concertation régionale ».

Le graphique 1 illustre la répartition des organismes de la MRC Drummond en fonction de cette typologie.

Graphique 1



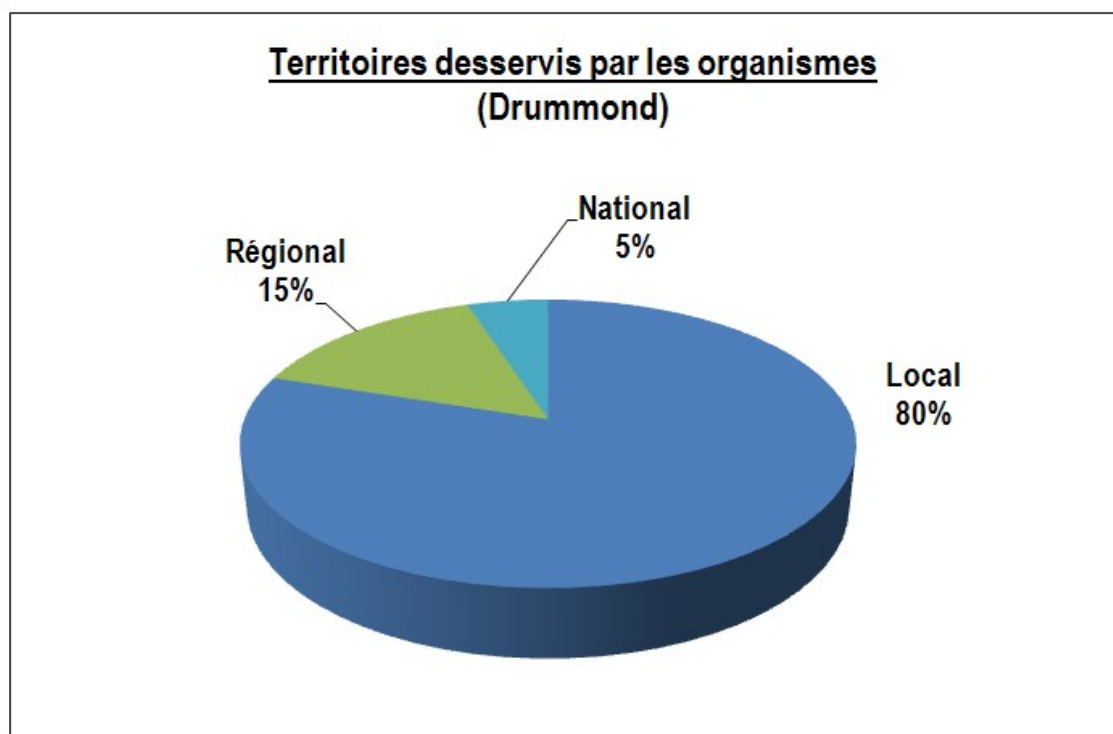
Ainsi, on constate que 37 % des organismes financés par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec se retrouvent dans la catégorie Aide, entraide, sensibilisation, promotion et défense des droits, tandis que les organismes de la catégorie Milieu de vie et soutien dans la communauté représentent 34 % des organismes (comparativement à 31 % en Mauricie et au Centre-du-Québec). Les organismes d'hébergement représentent quant à eux 14 % des organismes. On ne retrouve aucun organisme dans les catégories « bénévole » et « concertation régionale ». On constate par ailleurs que trois organismes sont classés « hors SOC » (organisme dont la mission principale relève d'un autre ministère) et que deux autres demeurent non classés à ce jour.

TERRITOIRE DE DESSERTE DES ORGANISMES DE LA MRC DRUMMOND

S'ils sont situés sur le territoire de la MRC Drummond, quelques-uns des 35 organismes desservent plus d'un territoire. Ainsi, selon les données fournies par les

organismes dans le questionnaire que nous leur avons administré, 15 % des organismes de la MRC Drummond ont une vocation régionale (c'est-à-dire qu'ils desservent tout le Centre-du-Québec), tandis que 5 % des organismes desservent l'ensemble du Québec. Mais la grande majorité des organismes ont une vocation locale, soit 80 % d'entre eux, comparativement à 63 % pour les organismes de l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec.

Graphique 2



LES SOURCES DE REVENUS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

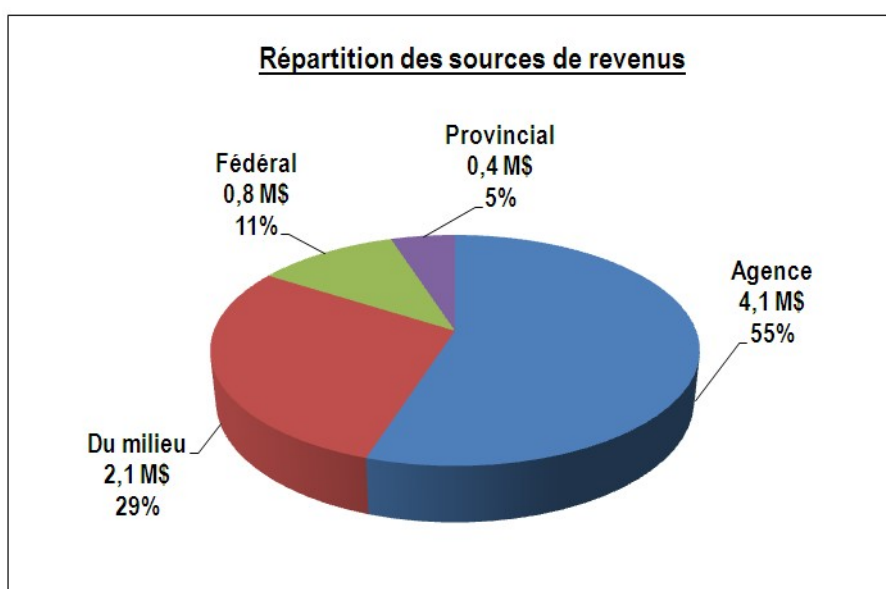
Pour assurer la réalisation de leurs activités, les organismes communautaires ont recours à plusieurs sources de financement. Nous avons regroupé ces diverses sources de financement en quatre grandes catégories. Le graphique 3 présente la répartition des sources de revenus des organismes communautaires de la MRC Drummond.

Ainsi, on constate que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec constitue, et de loin, le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires, avec une contribution de 4 053 978 \$, ce qui représente 55 % des revenus des organismes. En 2006-2007, le palier provincial a pour sa part contribué pour 5 % des revenus des organismes avec 351 632 \$. Il s'agit en partie de montants provenant directement du ministère de la Santé et des Services sociaux (42 742 \$), mais aussi de montants provenant d'autres ministères ou organismes gouvernementaux (308 890 \$) : ministère de la Famille et des Aînés; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; ministère de la Sécurité publique; ministère de

l'Emploi et de la Solidarité sociale; SACAIS; etc. Selon les organismes, il peut s'agir de montants qui sont récurrents servant à la réalisation de leur mission, mais il peut s'agir également de montants non récurrents visant à la réalisation de projets ponctuels. Certains organismes ont inclus dans cette catégorie les montants discrétionnaires qu'ils reçoivent de leur député.

Le palier fédéral a quant à lui contribué pour 11 % des revenus des organismes en 2006-2007 avec un montant de 799 770 \$. Il s'agit en bonne partie de montants non récurrents provenant de différents programmes d'aide (PACE - Programme d'action communautaire pour les enfants; IPLI - Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance; Santé Canada; etc.), mais aussi, de façon assez importante (137 430 \$) de programmes d'aide à l'emploi.

Graphique 3

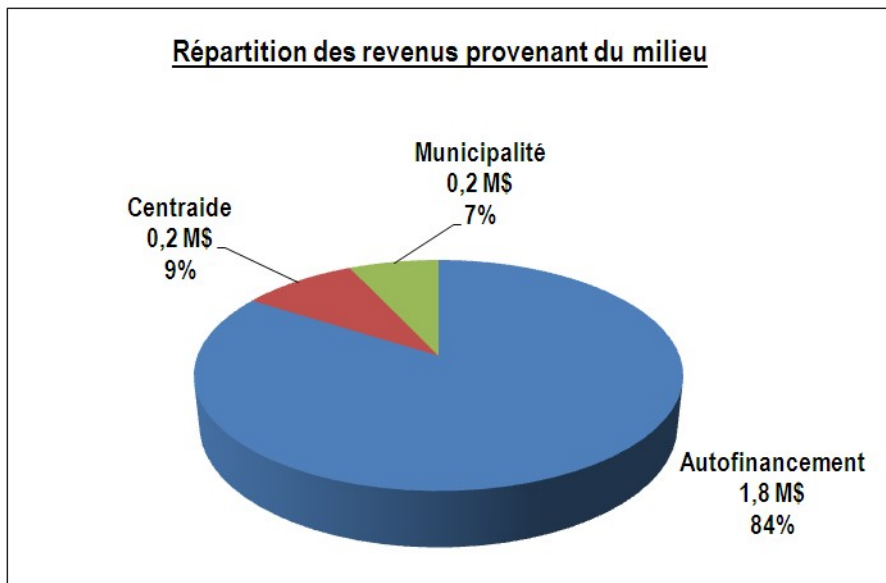


Enfin, on constate que la part du milieu représente 29 % des sources de revenus des organismes communautaires de la MRC Drummond, avec un montant de 2 121 662 \$. En 2006-2007, Centraide y a contribué pour 192 910 \$ tandis que les municipalités y ont contribué pour 155 704 \$ (voir graphique 4).

Mais la part la plus importante de ces revenus provient de l'autofinancement des organismes avec un montant de 1 773 048 \$, ce qui représente 84 % de la part du milieu. De ce montant, 800 430 \$ proviennent d'activités d'autofinancement, tandis que 432 129 \$ proviennent des contributions des usagers. Cette rubrique regroupe les participations financières autant pour les cartes de membres que pour les différents services ou activités des organismes tels que l'hébergement, les services de répit, le café, des repas, des activités de formations, etc. Si l'ampleur du montant peut surprendre, il s'agit souvent d'un cumul de nombreux petits montants (par exemple des repas à 2 \$) qui, sur une année complète, finit par représenter des sommes importantes. Enfin, 540 489 \$ proviennent d'« autres revenus ». Cette rubrique peut regrouper, selon les organismes, des contributions en provenance de communautés religieuses, de clubs sociaux ou encore de l'enveloppe discrétionnaire du député. Elle

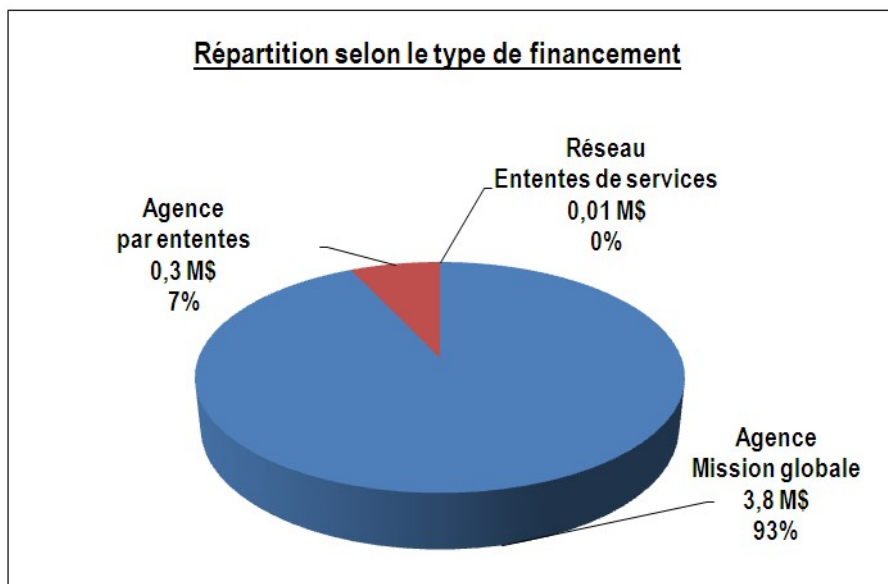
peut aussi regrouper d'autres types de dons, des revenus de vente de services (location de salle, conférence...) ou de biens, des revenus de gestion, d'intérêts ou de placements, etc.

Graphique 4



Enfin, il est utile de souligner que, sur les 4,1 M \$ provenant de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, près de 3,8 M \$ sont versés dans le cadre du programme SOC, ce qui représente 93 % du financement versé aux organismes par l'Agence (voir graphique 5).

Graphique 5



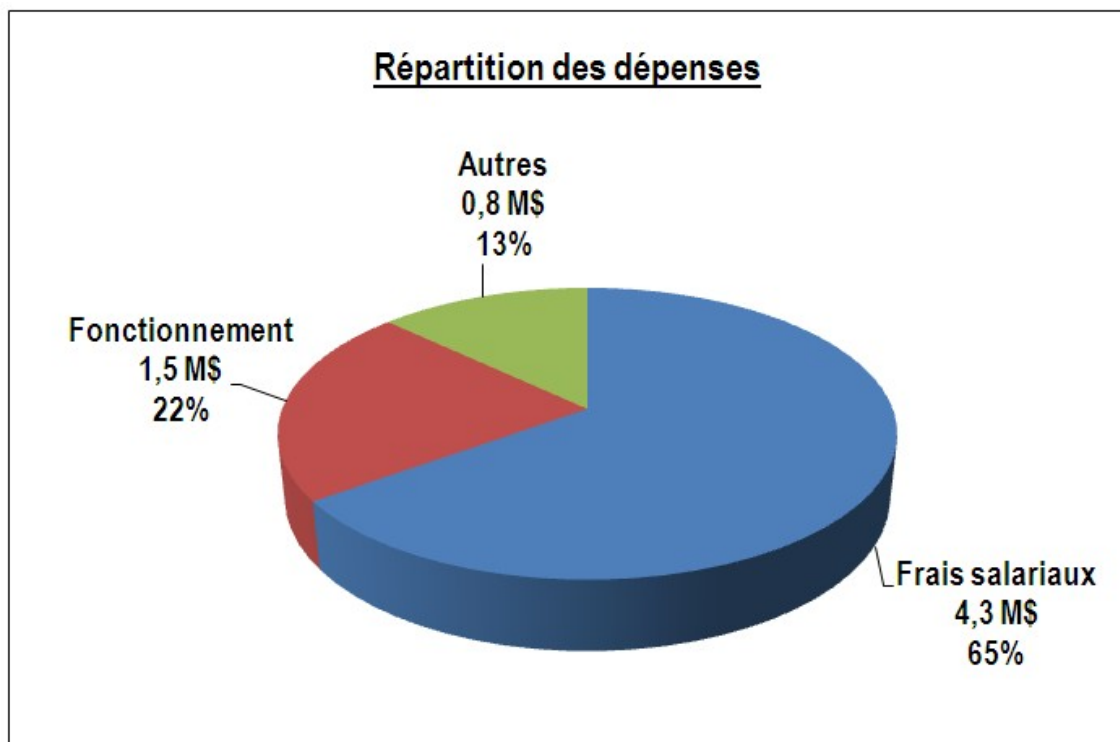
Ce pourcentage du financement attribué en soutien à la mission globale des organismes communautaires se situe à 83 % pour l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Dans Drummond, 280 866 \$ sont versés dans le cadre d'ententes de services avec l'agence, et un montant marginal de 13 736 \$ provient d'ententes de services conclues entre des organismes communautaires et un établissement du réseau de la santé et des services sociaux en vertu de l'article 108 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Au total, les organismes communautaires de la MRC Drummond ont généré, en 2006-2007, des revenus de 7 327 042 \$.

LES DÉPENSES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

En 2006-2007, les organismes communautaires de la MRC Drummond ont dépensé un total de 6 591 616 \$. Comme l'illustre le graphique 6, ce sont les frais salariaux qui représentent la part la plus importante des dépenses des organismes avec 4 284 348 \$, soit 65 % de leurs dépenses.

Graphique 6



Les frais liés au fonctionnement général de l'organisme représentaient pour leur part 1 464 920 \$ en 2006-2007, soit 22 % des dépenses. Ils incluent les frais de logement (531 804 \$), les frais d'administration (373 577), les frais liés à la vie associative (58 077 \$), les frais d'activités (318 832 \$) et les frais d'hébergement pour les organismes qui font de l'hébergement (182 630 \$). Enfin, en 2006-2007, les autres dépenses totalisaient 842 348 \$, comptant pour 13 % des dépenses des organismes.

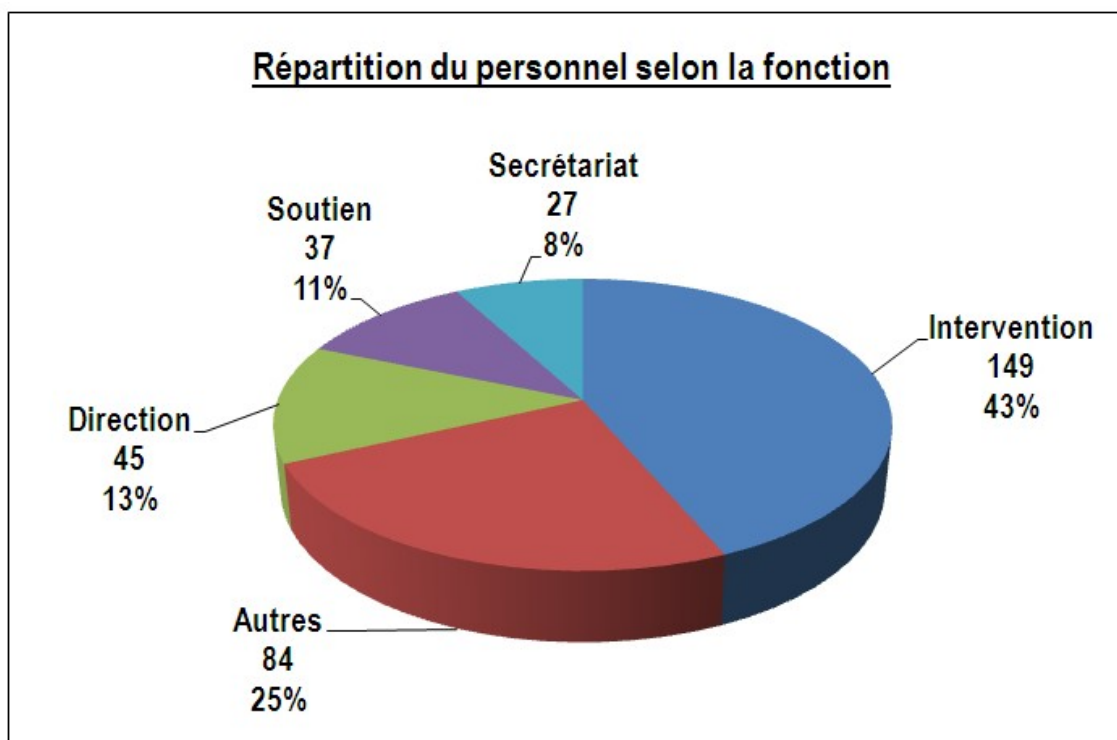
De ce montant, 65 022 \$ représentaient des dépenses liées au déplacement des usagers. Plusieurs organismes tels que les centres d'action bénévoles, les maisons d'hébergement, les comptoirs alimentaires ou les ressources de maintien à domicile ont en effet d'importantes dépenses reliées à ce poste. À ceux-ci s'ajoutent les petits montants de nombreux autres organismes. Les autres dépenses totalisaient 777 326 \$.

LE PERSONNEL SALARIÉ AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Au total, ce sont 349 personnes qui, en 2006-2007, occupaient un emploi au sein d'un organisme communautaire de la MRC Drummond. De ce nombre, 228 faisaient partie du personnel régulier de l'organisme (65 %), tandis que 121 étaient embauchées dans le cadre d'un programme d'insertion à l'emploi ou d'un programme étudiant. (35 %). Il s'agit ici d'une situation qui se démarque de façon importante par rapport aux autres territoires puisque, pour l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec, le personnel régulier des organismes communautaires représente (82 %).

Le graphique 7 indique la répartition des personnes salariées des organismes selon la fonction qu'elles occupent au sein de l'organisme.

Graphique 7



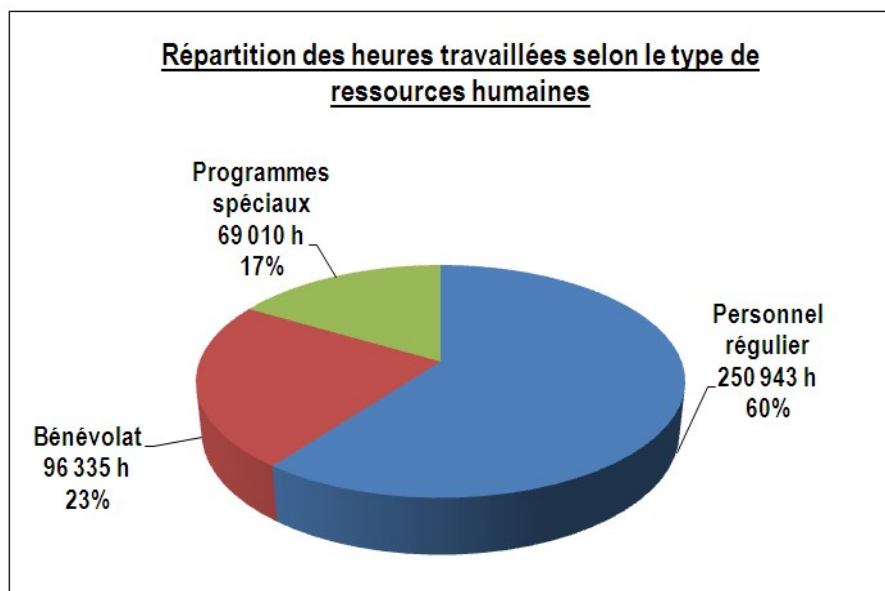
Ainsi, on constate que près de la moitié du personnel des organismes communautaires est affecté à l'intervention avec 149 personnes. Pour leur part, 45 personnes occupent un poste de direction (13 %), 27 personnes un poste de secrétariat (8 %) et 37 personnes un poste de soutien (11 %), tandis que 84 personnes occupent une autre fonction (25 %).

Par ailleurs, les 349 personnes salariées au sein d'un organisme communautaire de la MRC Drummond ont travaillé collectivement plus de 300 000 heures en 2006-2007, soit 320 341 heures. La grande majorité de ces heures (78 %) ont été travaillées par le personnel régulier des organismes. En divisant la masse salariale totale versée par les organismes communautaires en 2006-2007 (4 284 348 \$) par le nombre total d'heures travaillées, on obtient un taux horaire moyen de 13.37 \$, pour un revenu moyen annuel de 12 276 \$ (incluant les avantages sociaux)⁴⁵. Ceci représente en moyenne plus de 2.50 \$ de l'heure de moins qu'ailleurs en Mauricie et au Centre-du-Québec, et 5000 \$ de moins en revenu annuel. Cette situation est largement attribuable au fait que, comparativement à l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec, l'on retrouve un plus grand nombre de personnes embauchées dans le cadre de programmes d'insertion en emploi dans Drummond. Si on ne tient compte que du personnel régulier, le taux horaire moyen se situe à 16,38 \$, et le revenu annuel moyen à 18 026 \$.

LA CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Si les personnes salariées occupent certes une place centrale au sein des organismes communautaires, les bénévoles apportent aussi une contribution très importante. Ainsi, en 2006-2007, ce sont 3 579 personnes qui, bénévolement, ont consacré 96 335 heures au sein d'un organisme communautaire de la MRC Drummond.

Graphique 8



⁴⁵ La faiblesse du revenu annuel moyen s'explique en partie par le fait que l'on retrouve beaucoup de personnes qui travaillent à temps partiel dans les organismes communautaires.

Comme l'illustre le graphique 8, leur contribution représente 23 % de toutes les heures travaillées au sein des organismes communautaires, comparativement à 60 % pour le personnel salarié régulier et à 17 % pour les personnes embauchées dans le cadre de programmes d'emploi.

La contribution des bénévoles prend plusieurs formes. Si la participation à la gestion de l'organisme constitue sans doute la partie la plus visible, les bénévoles sont aussi impliqués à de multiples niveaux dans la vie des organismes communautaires.

Ainsi, outre leur participation au conseil d'administration, les bénévoles sont aussi impliqués dans les activités de représentation de l'organisme, participent à des comités de travail et dans les activités de financement de l'organisme. Ils participent également souvent aux activités de promotion de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. Enfin, des bénévoles sont également impliqués dans des tâches de soutien à l'organisme telles que les tâches administratives, le soutien technique ou des tâches manuelles.

Mais en plus de participer à la gestion et au fonctionnement général des organismes, plusieurs bénévoles sont aussi impliqués dans les services directs de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. En fait, et à des degrés divers selon les organismes, des bénévoles sont impliqués dans presque tous les types de services ou d'activités offerts par les organismes. Ils peuvent être impliqués, par exemple, au niveau des activités sociales et de loisirs, au niveau de l'animation, de conférences, d'ateliers ou d'activités de formation, au niveau des activités d'éducation populaire, au niveau de l'accueil-référence, dans des activités d'information et de sensibilisation, etc. Selon le secteur d'activité de l'organisme dans lequel ils sont impliqués, ils peuvent aussi participer dans des activités plus spécifiques, par exemple, au niveau de l'aide aux devoirs, au comptoir vestimentaire, dans le transport-accompagnement, dans un groupe d'entraide, etc.

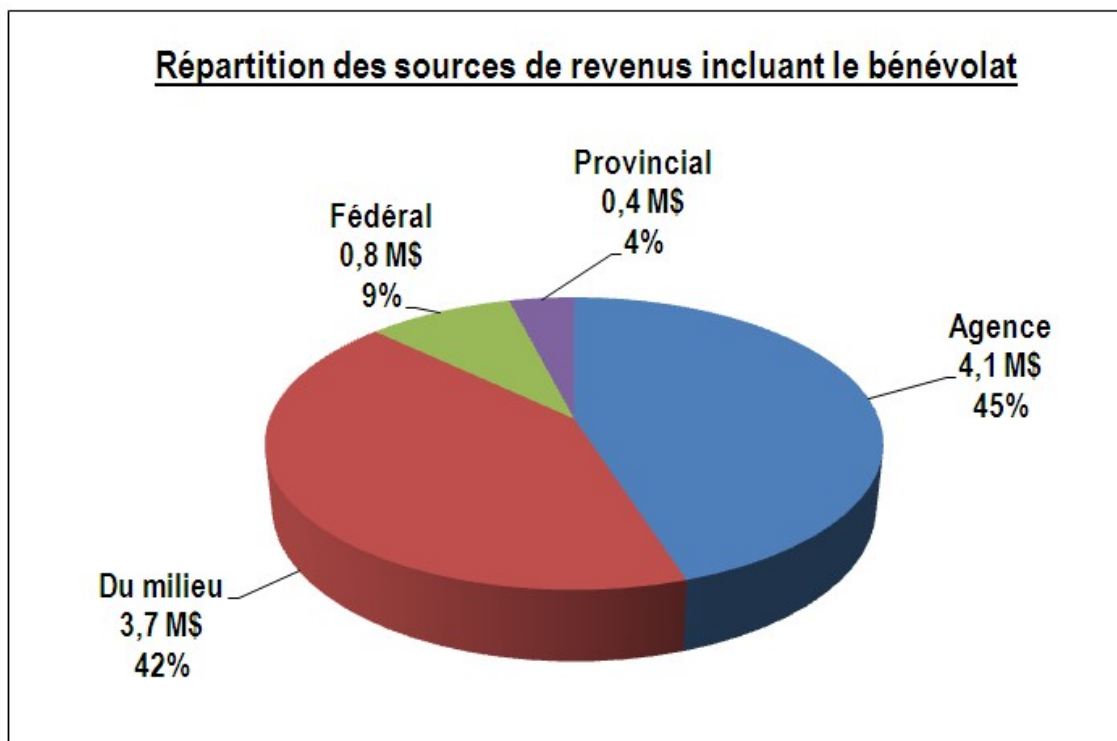
Ainsi, même si l'apport des bénévoles peut varier selon le secteur d'activité, on peut constater à quel point il est important au sein des organismes communautaires. Cet apport important des bénévoles au sein des organismes communautaires constitue souvent, pour la population en général, la partie invisible de l'apport des organismes communautaires. Mais il est possible de donner une valeur au bénévolat, notamment une valeur économique, et de rendre par le fait même cet apport plus visible.

En utilisant la méthode suggérée par Patrimoine Canada⁴⁶, la valeur économique du bénévolat se chiffrait, en 2006-2007, à 1 580 857 \$ pour la MRC Drummond (taux horaire de 16,41 \$). Si l'on tient compte de la valeur économique du bénévolat dans les sources de revenus des organismes communautaires, l'apport des bénévoles vient augmenter de façon significative la contribution du milieu, la faisant passer de 2 121 662 \$ à 3 702 519 \$, comme l'illustre le graphique 9. De ce fait, on constate du même coup que la contribution du milieu se rapproche de la contribution de l'agence de

⁴⁶ Ross, David. « Comment déterminer la valeur économique du travail bénévole ». <http://www.bdaa.ca/FTEXT/heritage/PartnComF/EstVolFr.htm#valeur>, site consulté en ligne le 24 mars 2009.

la santé et des services sociaux (4,1 M\$), qui constitue le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires.

Graphique 9



LES PERSONNES REJOINTES PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les données contenues dans les formulaires de demande de subvention des organismes communautaires à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec contiennent des données sur le nombre de personnes qui sont rejointes par les organismes communautaires. Toutefois, ces données ne sont pas compilées de façon uniforme par les organismes communautaires. Par exemple, certains organismes vont compter le nombre repas servis dans l'année, d'autres le nombre d'entrées quotidiennes, tandis que d'autres vont plutôt comptabiliser le nombre de personnes différentes rejointes annuellement⁴⁷. Ainsi, les données à notre disposition ne nous permettent pas d'évaluer le nombre de personnes qui, en 2006-2007, ont été rejointes par les organismes communautaires de

⁴⁷ À noter que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec est actuellement à mettre en application le document intitulé *La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale* produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux, lequel est entré en vigueur le 1er avril 2009. Ce document circonscrit les informations nécessaires à la reddition de comptes exigée dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (SOC). On y mentionne, entre autres, de quelle façon compiler les données sur les personnes rejointes afin d'uniformiser l'information transmise par les organismes.

la MRC Drummond. Ceci dit, avec leurs 3254 membres, leurs 3 579 bénévoles et leurs 247 membres de conseil d'administration, il ne fait aucun doute qu'ils rejoignent annuellement plusieurs milliers de personnes.

CONCLUSION

Les données qui précèdent font ressortir l'importance et l'ampleur de l'action des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux dans la MRC Drummond. Ils montrent notamment comment les organismes communautaires sont présents dans une multitude de secteurs d'activité, venant en aide à des milliers de personnes qui peuvent vivre des situations difficiles. Ces données montrent également que, avec 350 salariés et plus de 3500 bénévoles, ce sont plusieurs centaines de personnes qui sont engagées dans l'action communautaire dans la MRC Drummond. Elles montrent également que les organismes communautaires n'ont pas seulement un impact social, mais qu'ils ont aussi un impact économique important, générant 7,3 M \$ de revenus annuellement, dont 4,3 M \$ sont versés sur la masse salariale.

Si nous avons pu mesurer ici l'ampleur du « phénomène communautaire » dans la MRC Drummond, il ne s'agit pourtant que d'un portrait bien partiel de l'action des organismes communautaires. Aussi, pour en connaître davantage sur leur action concrète, sur leurs pratiques et sur leur impact sur les populations qu'ils rejoignent, nous invitons le lecteur à prendre connaissance du rapport de recherche dans son ensemble.

Annexe 4F

PORTRAIT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LA MRC L'ÉRABLE

INTRODUCTION

Cette annexe présente un portrait chiffré des organismes communautaires intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux et situé sur le territoire de la MRC L'Érable. Ce portrait local reprend les mêmes données que celles du portrait régional (chapitre 3), mais en ne considérant que les organismes de la MRC L'Érable. Ainsi, nous y trouverons les différentes catégories d'organismes que l'on retrouve dans la MRC L'Érable, leur territoire de desserte, leurs sources de revenus et de dépenses, des données sur le personnel des organismes communautaires ainsi que sur la contribution bénévole au sein de ces organismes.

Sauf en ce qui a trait aux territoires de desserte des organismes et à certaines données sur l'implication bénévole, toutes les données sont issues des informations contenues dans les formulaires de demande de subvention que les organismes ont acheminé à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ces données sont celles de l'année 2006-2007, dernière année où les données complètes étaient disponibles.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DANS L'ÉRABLE

LEURS SECTEURS D'ACTIVITÉ

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît 11 organismes communautaires sur le territoire de la MRC L'Érable. De ce nombre, 10 sont des organismes dont la mission principale se situe dans le domaine de la santé et des services sociaux. L'Agence reconnaît également un organisme « associé », dont la mission principale relève d'un autre ministère, mais qu'elle soutient financièrement pour des activités spécifiques.

En fonction de leur mission, ces 11 organismes sont regroupés sous les catégories suivantes :

Tableau 12
Les organismes communautaires dans la MRC L'Érable

NOMBRE D'ORGANISMES	NOMS DES CATÉGORIES
1	Alcoolisme - toxicomanie et autres dépendances
1	Centre d'action bénévole (CAB)
1	Contraception, allaitement, périnatalité, famille
1	Déficiences multiples
4	Maisons de jeunes
2	Personnes démunies
1	Santé mentale
11	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Notons par ailleurs que le territoire de la MRC L'Érable est également desservi par plusieurs organismes situés sur le territoire de la MRC Arthabaska (voir annexe 4a).

RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LA TYPOLOGIE DE L'AGENCE

Si les 11 organismes communautaires de la MRC L'Érable sont regroupés sous 6 catégories en fonction de leur mission⁴⁸, ils sont aussi regroupés, pour fins de financement, en cinq types d'organismes. Cette typologie est basée sur les besoins financiers des organismes communautaires en fonction du genre d'activité qu'ils réalisent, et sert à la répartition des budgets entre les organismes communautaires. Ainsi, en fonction du niveau de financement requis, l'Agence de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît cinq types d'organismes⁴⁹ :

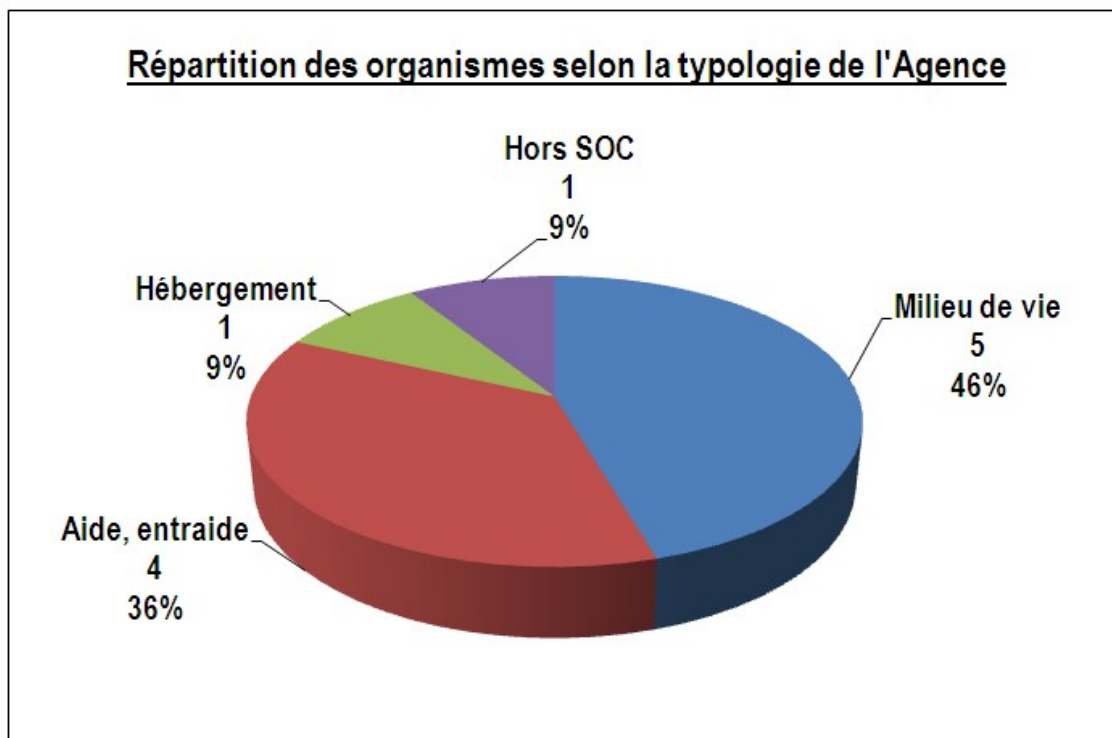
- les organismes « bénévoles »;
- les organismes « d'aide, d'entraide, de sensibilisation, de promotion et de défense des droits »;
- les organismes « milieu de vie et soutien dans la communauté »;
- les organismes « d'hébergement communautaire »;
- et les organismes de « concertation régionale ».

Le graphique 1 illustre la répartition des organismes de la MRC L'Érable en fonction de cette typologie.

⁴⁸ Les organismes communautaires sont regroupés sous 25 catégories à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Pour 19 catégories, on ne retrouve donc aucun organisme provenant de la MRC de L'Érable.

⁴⁹ Cadre de financement des organismes communautaires, 2000b, p.18

Graphique 1

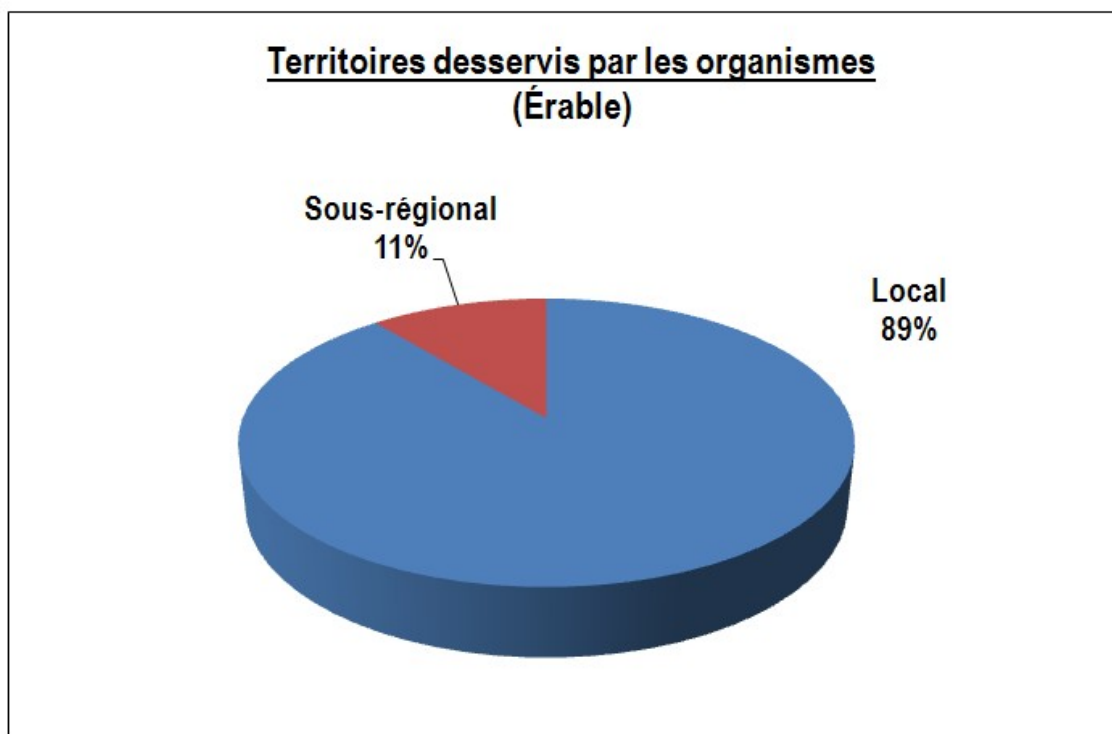


Ainsi, on constate que 36 % des organismes financés par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec se retrouvent dans la catégorie Aide, entraide, sensibilisation, promotion et défense des droits, comparativement à 47 % pour l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Les organismes de la catégorie Milieu de vie et soutien dans la communauté représentent de leur côté 46 % des organismes (comparativement à 31 % en Mauricie et au Centre-du-Québec). Les organismes d'hébergement représentent quant à eux 9 % des organismes. On ne retrouve aucun organisme dans les catégories « bénévole » et « concertation régionale ».

TERRITOIRE DE DESSERTE DES ORGANISMES DE L'ÉRABLE

La grande majorité des organismes situés sur le territoire de L'Étable (89 %) ont une vocation locale, c'est-à-dire qu'ils ne desservent que la population de L'Étable. Toutefois, 11 % des organismes ont une vocation sous-régionale, c'est-à-dire qu'ils desservent un autre territoire, mais sans toutefois desservir tout le Centre-du-Québec. On ne retrouve aucun organisme ayant une vocation régionale, suprarégionale ou nationale dans L'Étable.

Graphique 2



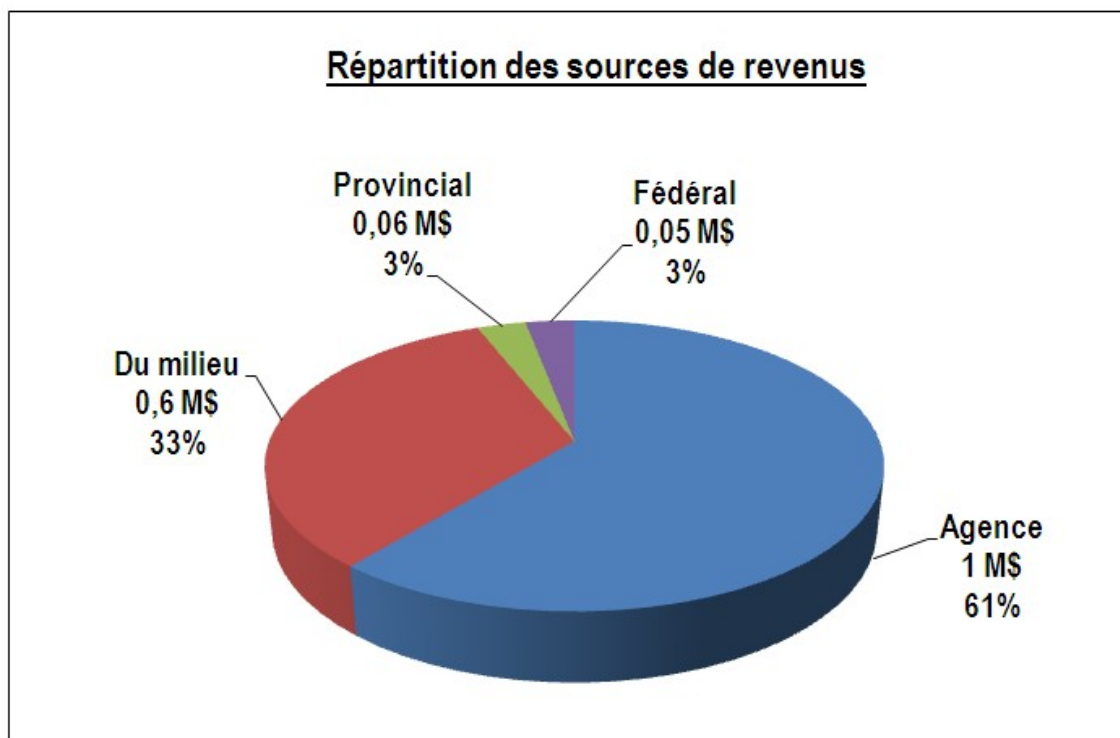
LES SOURCES DE REVENUS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Pour assurer la réalisation de leurs activités, les organismes communautaires ont recours à plusieurs sources de financement. Nous avons regroupé ces diverses sources de financement en quatre grandes catégories. Le graphique 3 présente la répartition des sources de revenus des organismes communautaires de la MRC L'Érable.

Ainsi, on constate que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Maurice et du Centre-du-Québec constitue, et de loin, le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires, avec une contribution de 988 648 \$, ce qui représente 61 % des revenus des organismes. En 2006-2007, le palier provincial a pour sa part contribué pour 3 % des revenus des organismes avec 56 764 \$. Il s'agit en partie de montants provenant directement du ministère de la Santé et des Services sociaux, mais surtout d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, par exemple le ministère de la Famille et des Aînés, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; le ministère de la Sécurité publique; le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; le SACAIS; etc. Selon les organismes, il peut s'agir de montants qui sont récurrents servant à la réalisation de leur mission, mais il peut s'agir également de montants non récurrents visant à la réalisation de projets ponctuels. Certains organismes peuvent avoir inclus dans cette catégorie les montants discrétionnaires qu'ils reçoivent de leur député.

Le palier fédéral a aussi contribué pour 3 % des revenus des organismes en 2006-2007 avec un montant de 50 006 \$. Il s'agit essentiellement de montants non récurrents provenant de différents programmes d'aide (PACE - Programme d'action communautaire pour les enfants; IPLI - Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance; Santé Canada; etc.), mais aussi de programmes d'aide à l'emploi (surtout du programme *Carrière-été* visant l'embauche d'étudiants).

Graphique 3

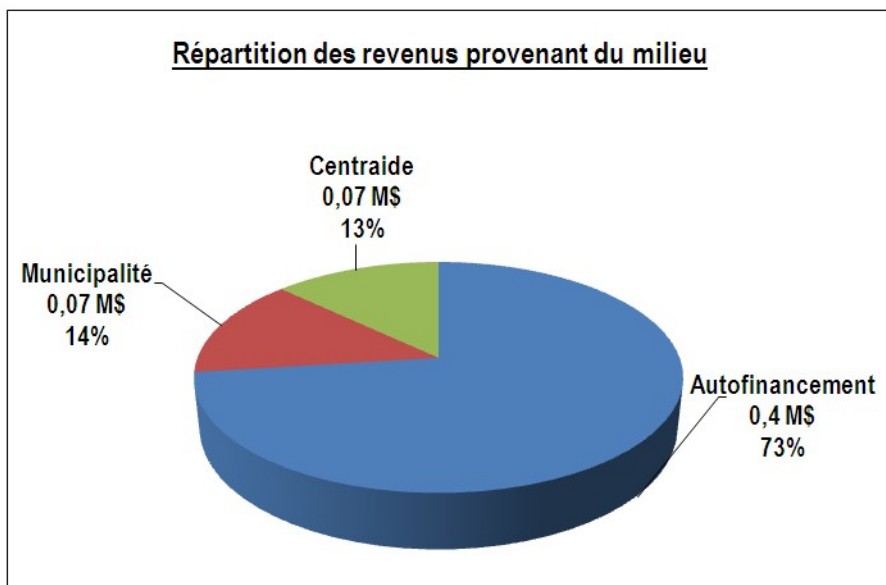


Enfin, on constate que la part du milieu représente 33 % des sources de revenus des organismes communautaires de la MRC L'Érable, avec un montant de 550 775 \$. En 2006-2007, Centraide y a contribué pour 68 985 \$ tandis que les municipalités y ont contribué pour 77 848 \$ (voir graphique 4).

Mais la part la plus importante de ces revenus provient de l'autofinancement des organismes avec un montant de 403 942 \$, ce qui représente 73 % de la part du milieu (voir graphique 4). De ce montant, 176 102 \$ proviennent d'activités d'autofinancement, tandis que 129 271 \$ proviennent des contributions des usagers. Cette rubrique regroupe les participations financières autant pour les cartes de membres que pour les différents services ou activités des organismes tels que l'hébergement, les services de répit, le café, des repas, des activités de formations, etc. Si l'ampleur du montant peut surprendre, il s'agit souvent d'un cumul de nombreux petits montants (par exemple des repas à 2 \$) qui, sur une année complète, finit par représenter des sommes importantes. Enfin, 98 569 \$ proviennent d'« autres revenus ». Cette rubrique peut regrouper, selon les organismes, des contributions en provenance de communautés religieuses, de clubs sociaux ou encore de l'enveloppe discrétionnaire du député. Elle peut aussi regrouper d'autres types de dons, des revenus de vente de services

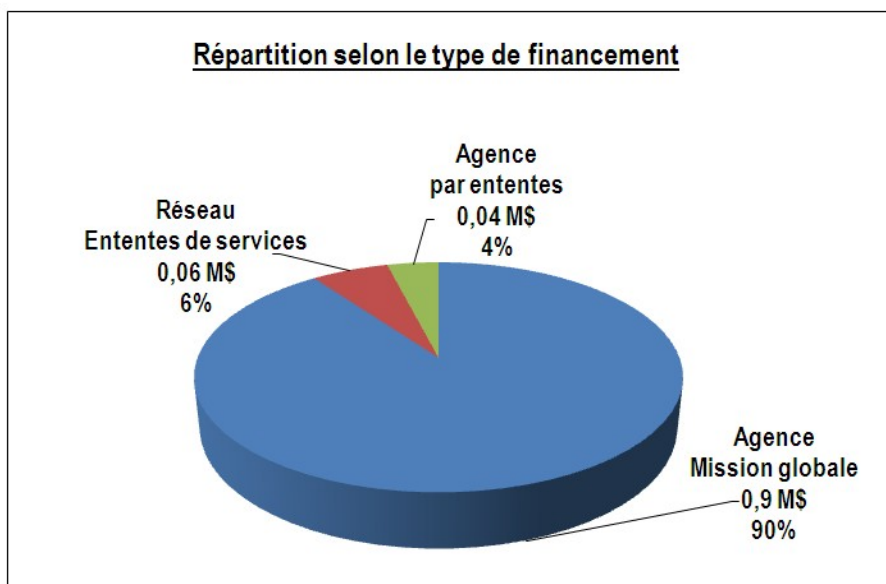
(location de salle, conférence...) ou de biens, des revenus de gestion, d'intérêts ou de placements, etc.

Graphique 4



Enfin, il est utile de souligner que sur les 988 648 \$ provenant de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 883 219 \$ sont versés dans le cadre du programme SOC, soit 90 % du financement versé aux organismes par l'Agence (voir graphique 5).

Graphique 5



Ce pourcentage du financement attribué en soutien à la mission globale des organismes communautaires se situe à 83 % pour l'ensemble des régions Mauricie et

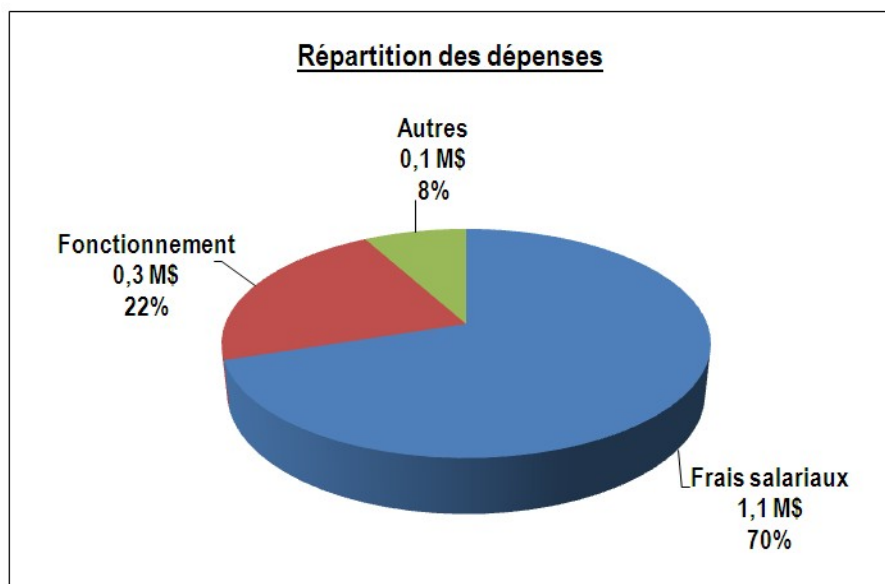
Centre-du-Québec. Dans L'Érable, 44 160\$ sont versés dans le cadre d'ententes de services avec l'Agence. Par ailleurs, un montant de 61 269 \$ provient d'ententes de services conclues entre des organismes communautaires et un établissement du réseau de la santé et des services sociaux en vertu de l'article 108 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Au total, les organismes communautaires de la MRC L'Érable ont généré, en 2006-2007, des revenus de 1 646 193 \$.

LES DÉPENSES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

En 2006-2007, les organismes communautaires de la MRC L'Érable ont dépensé un total de 1 560 361 \$. Comme l'illustre le graphique 6, ce sont les frais salariaux qui représentent la part la plus importante des dépenses des organismes avec 1 100 162 \$, soit 70 % de leurs dépenses. Les frais liés au fonctionnement général de l'organisme représentaient pour leur part 337 848 \$ en 2006-2007, soit 22 % des dépenses. Ils incluent les frais de logement (111 317 \$), les frais d'administration (122 200 \$), les frais liés à la vie associative (19 920 \$), les frais d'activités (71 365 \$) et les frais d'hébergement pour les organismes qui font de l'hébergement (13 046 \$). Enfin, en 2006-2007, les autres dépenses totalisaient 122 351 \$, comptant pour 8 % des dépenses des organismes. De ce montant, 31 765 \$ représentaient des dépenses liées au déplacement des usagers. Plusieurs organismes tels que les centres d'action bénévoles, les maisons d'hébergement, les comptoirs alimentaires ou les ressources de maintien à domicile ont en effet d'importantes dépenses reliées à ce poste. À ceux-ci s'ajoutent les petits montants de nombreux autres organismes. Les autres dépenses totalisaient 90 586 \$.

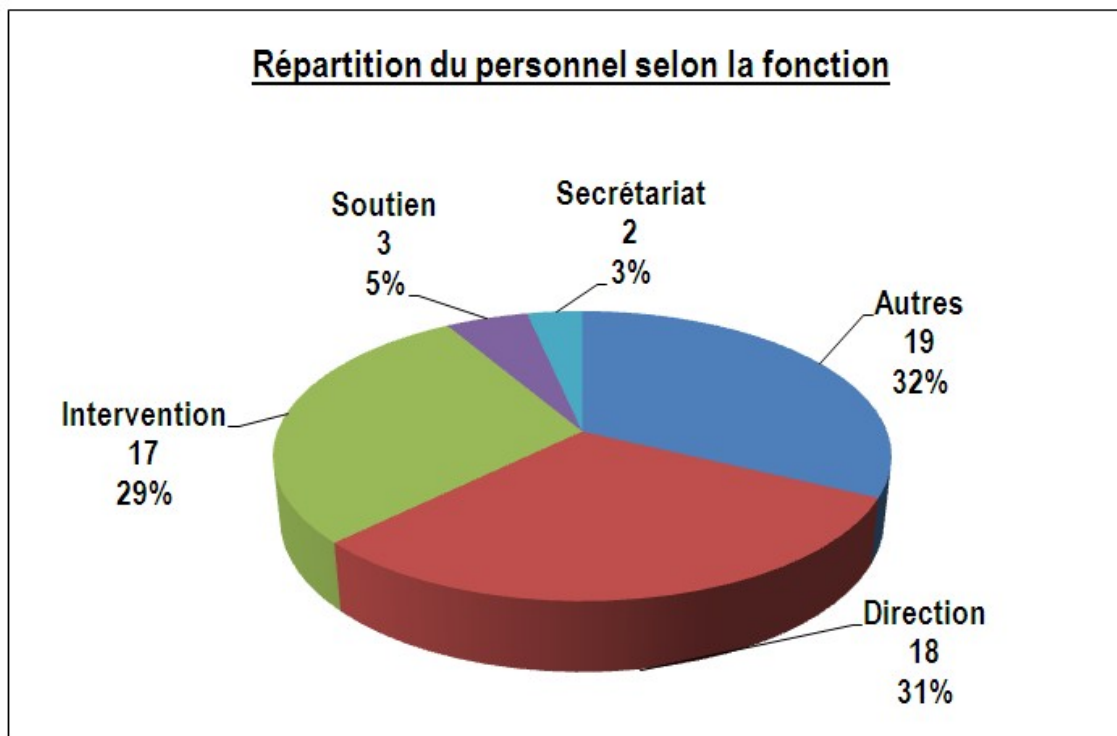
Graphique 6



LE PERSONNEL SALARIÉ AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Au total, ce sont 59 personnes qui, en 2006-2007, occupaient un emploi au sein d'un organisme communautaire de la MRC L'Érable. De ce nombre, 48 faisaient partie du personnel régulier de l'organisme (81 %), tandis que 11 étaient embauchées dans le cadre d'un programme d'insertion à l'emploi ou d'un programme étudiant. (10 %). Le graphique 7 indique la répartition des personnes salariées des organismes selon la fonction qu'elles occupent au sein de l'organisme.

Graphique 7



Ainsi, on constate que 29 % du personnel des organismes communautaires est affecté à l'intervention avec 17 personnes. Pour leur part, 18 personnes occupent un poste de direction (31 %), deux personnes un poste de secrétariat (3 %) et trois personnes un poste de soutien (5 %), tandis que 19 personnes occupent une autre fonction (32 %).

Par ailleurs, les 59 personnes salariées au sein d'un organisme communautaire de la MRC L'Érable ont travaillé collectivement plus de 62 000 heures en 2006-2007, soit 62 407 heures. La grande majorité de ces heures (96 %) ont été travaillées par le personnel régulier des organismes. En divisant la masse salariale totale versée par les organismes communautaires en 2006-2007 (1 100 162 \$) par le nombre total d'heures travaillées, on obtient un taux horaire moyen de 17.63 \$, pour un revenu moyen annuel de 18 646 \$ (incluant les avantages sociaux)⁵⁰. Comparativement à ce que l'on retrouve

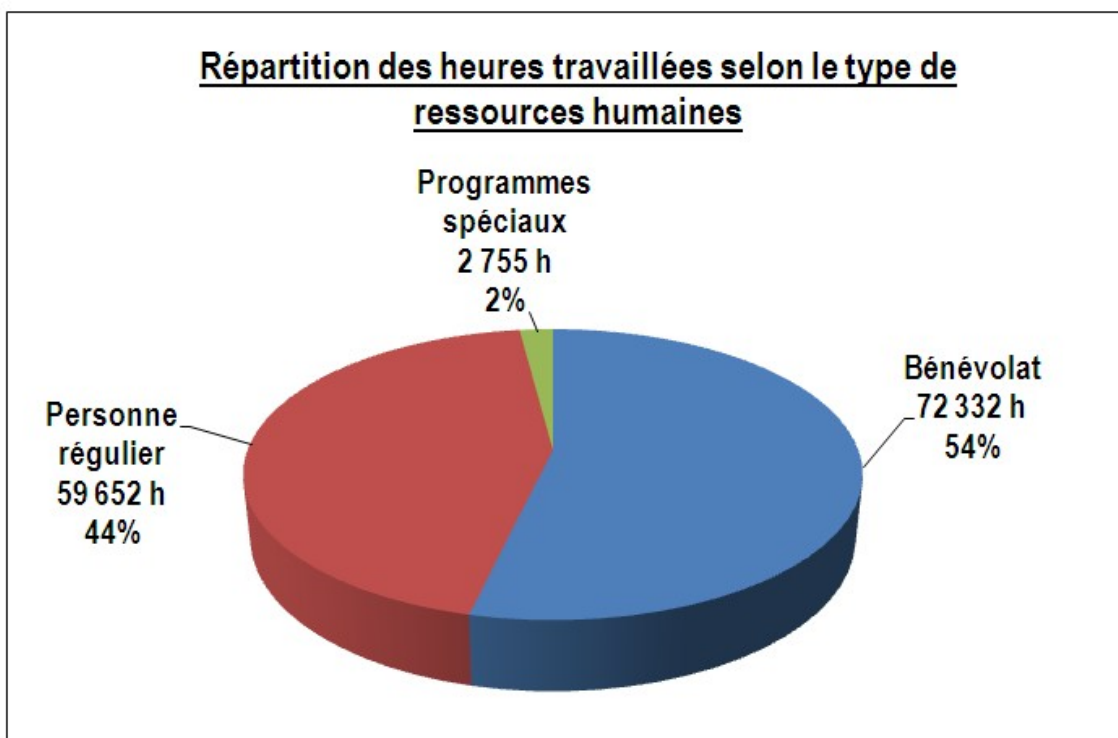
⁵⁰ La faiblesse du revenu annuel moyen s'explique en partie par le fait que l'on retrouve beaucoup de personnes qui travaillent à temps partiel dans les organismes communautaires.

ailleurs en Mauricie et au Centre-du-Québec, ceci représente environ 1,50 \$ de l'heure de plus et 1 300 \$ de plus en revenu annuel.

LA CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Si les personnes salariées occupent certes une place centrale au sein des organismes communautaires, les bénévoles apportent aussi une contribution très importante. Ainsi, en 2006-2007, ce sont 848 personnes qui, bénévolement, ont consacré 72 332 heures au sein d'un organisme communautaire de la MRC L'Érable. Comme l'illustre le graphique 8, leur contribution représente 54 % de toutes heures travaillées et dépasse même celles travaillées par le personnel régulier des organismes communautaires. Les personnes embauchées dans le cadre de programmes d'emploi ont pour leur part travaillé 2 755 heures, ce qui représente 2 % des heures travaillées.

Graphique 8



La contribution des bénévoles prend plusieurs formes. Si la participation à la gestion de l'organisme constitue sans doute la partie la plus visible, les bénévoles sont aussi impliqués à de multiples niveaux dans la vie des organismes communautaires.

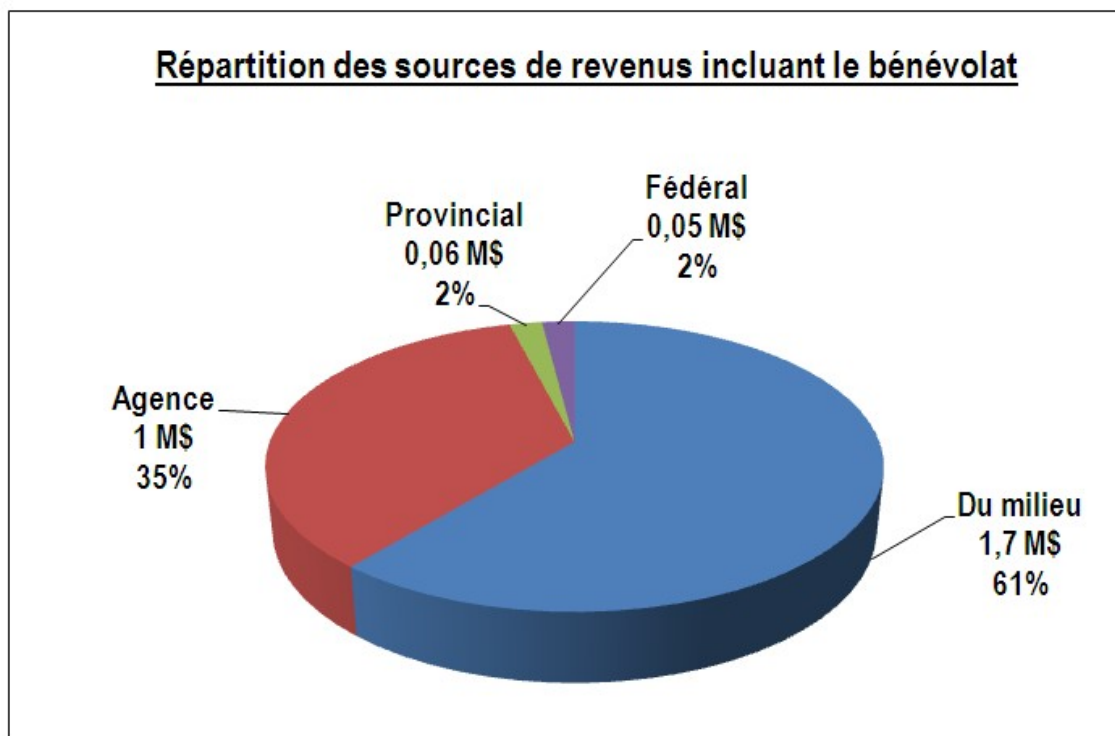
Ainsi, outre leur participation au conseil d'administration, les bénévoles sont aussi impliqués dans les activités de représentation de l'organisme, participent à des comités

de travail et dans les activités de financement de l'organisme. Ils participent également souvent aux activités de promotion de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. Enfin, des bénévoles sont également impliqués dans des tâches de soutien à l'organisme telles que les tâches administratives, le soutien technique ou des tâches manuelles.

Mais en plus de participer à la gestion et au fonctionnement général des organismes, plusieurs bénévoles sont aussi impliqués dans les services directs de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. En fait, et à des degrés divers selon les organismes, des bénévoles sont impliqués dans presque tous les types de services ou d'activités offerts par les organismes. Ils peuvent être impliqués, par exemple, au niveau des activités sociales et de loisirs, au niveau de l'animation, de conférences, d'ateliers ou d'activités de formation, au niveau des activités d'éducation populaire, au niveau de l'accueil-référence, dans des activités d'information et de sensibilisation, etc. Selon le secteur d'activité de l'organisme dans lequel ils sont impliqués, ils peuvent aussi participer dans des activités plus spécifiques, par exemple, au niveau de l'aide aux devoirs, au comptoir vestimentaire, dans le transport-accompagnement, dans un groupe d'entraide, etc.

Ainsi, même si l'apport des bénévoles peut varier selon le secteur d'activité, on peut constater à quel point il est important au sein des organismes communautaires. Cet apport important des bénévoles au sein des organismes communautaires constituent souvent, pour la population en général, la partie invisible de l'apport des organismes communautaires. Mais il est possible de donner une valeur au bénévolat, notamment une valeur économique, et de rendre par le fait même cet apport plus visible.

Graphique 9



En utilisant la méthode suggérée par Patrimoine Canada⁵¹, la valeur économique du bénévolat se chiffrait, en 2006-2007, à 1 186 968 \$ pour la MRC L'Érable (taux horaire de 16,41 \$). Si l'on tient compte de la valeur économique du bénévolat dans les sources de revenus des organismes communautaires, l'apport des bénévoles vient tripler la contribution du milieu, la faisant passer de 550 775 \$ à 1 737 743 \$, et de 33 % à 61 %. De ce fait, on constate du même coup que la contribution du milieu vient dépasser de plus de 700 000 \$ la contribution de l'agence de la santé et des services sociaux (988 648 \$), qui constitue le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires.

LES PERSONNES REJOINTES PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les données contenues dans les formulaires de demande de subvention des organismes communautaires à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec contiennent des données sur le nombre de personnes qui sont rejointes par les organismes communautaires. Toutefois, ces données ne sont pas compilées de façon uniforme par les organismes communautaires. Par exemple, certains organismes vont compter le nombre repas servis dans l'année, d'autres le nombre d'entrées quotidiennes, tandis que d'autres vont plutôt comptabiliser le nombre de personnes différentes rejointes annuellement⁵². Ainsi, les données à notre disposition ne nous permettent pas d'évaluer le nombre de personnes qui, en 2006-2007, ont été rejointes par les organismes communautaires de la MRC L'Érable. Ceci dit, avec leurs 1 232 membres, leurs 848 bénévoles et leurs 77 membres de conseil d'administration, il ne fait aucun doute qu'ils rejoignent annuellement quelques milliers de personnes.

CONCLUSION

Les données qui précèdent font ressortir l'importance et l'ampleur de l'action des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux dans la MRC L'Érable. Ils montrent notamment comment les organismes communautaires sont présents dans plusieurs secteurs d'activité, venant en aide à des centaines de personnes qui peuvent vivre des situations difficiles. Ces données montrent également que, avec près de 60 salariés et 850 bénévoles, ce sont aussi des centaines de personnes qui sont engagées dans l'action communautaire dans la MRC L'Érable.

⁵¹ Ross, David. « Comment déterminer la valeur économique du travail bénévole ». <http://www.bdaa.ca/FTEXT/heritage/PartnComF/EstVolFr.htm#valeur>, site consulté en ligne le 24 mars 2009.

⁵² À noter que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec est actuellement à mettre en application le document intitulé *La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale* produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux, lequel est entré en vigueur le 1er avril 2009. Ce document circonscrit les informations nécessaires à la reddition de comptes exigée dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (SOC). On y mentionne, entre autres, de quelle façon compiler les données sur les personnes rejointes afin d'uniformiser l'information transmise par les organismes.

Elles montrent également que les organismes communautaires n'ont pas seulement un impact social, mais qu'ils ont aussi un impact économique important, générant près de 1,6 M \$ de revenus annuellement, dont 1,1 M \$ sont versés sur la masse salariale.

Si nous avons pu mesurer ici l'ampleur du « phénomène communautaire » dans la MRC L'Érable, il ne s'agit pourtant que d'un portrait bien partiel de l'action des organismes communautaires. Aussi, pour en connaître davantage sur leur action concrète, sur leurs pratiques et sur leur impact sur les populations qu'ils rejoignent, nous invitons le lecteur à prendre connaissance du rapport de recherche dans son ensemble.

ANNEXE 4G

PORTRAIT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU HAUT-SAINT-AURICE⁵³

INTRODUCTION

Cette annexe présente un portrait chiffré des organismes communautaires intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux et situé sur le territoire du Haut-Saint-Maurice. Ce portrait local reprend les mêmes données que celles du portrait régional (chapitre 3), mais en ne considérant que les organismes du Haut-Saint-Maurice. Ainsi, nous y trouverons les différentes catégories d'organismes que l'on retrouve dans le Haut-Saint-Maurice, leur territoire de desserte, leurs sources de revenus et de dépenses, des données sur le personnel des organismes communautaires ainsi que sur la contribution bénévole au sein de ces organismes.

Sauf en ce qui a trait aux territoires de desserte des organismes et à certaines données sur l'implication bénévole, toutes les données sont issues des informations contenues dans les formulaires de demande de subvention que les organismes ont acheminé à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ces données sont celles de l'année 2006-2007, dernière année où les données complètes étaient disponibles.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DANS LE HAUT-SAINT-AURICE

LEURS SECTEURS D'ACTIVITÉ

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît 11 organismes communautaires sur le territoire du Haut-Saint-Maurice. De ce nombre, huit sont des organismes dont la mission principale se situe dans le domaine de la santé et des services sociaux. L'Agence reconnaît également trois organismes « associés », dont la mission principale relève d'un autre ministère, mais qu'elle soutient financièrement pour des activités spécifiques.

En fonction de leur mission, ces 11 organismes sont regroupés sous les catégories suivantes.

⁵³ Le territoire du Haut-Saint-Maurice comprend la Ville de La Tuque telle qu'issue de la fusion de 2003 et les municipalités de Lac-Édouard et de La Bostonnais.

Tableau 13
Les organismes communautaires dans le Haut-Saint-Maurice

NOMBRE D'ORGANISMES	NOMS DES CATÉGORIES
1	Alcoolisme - toxicomanie et autres dépendances
1	Autres ressources jeunesse (travailleurs de rue)
1	Centre d'action bénévole (CAB)
1	Contraception, allaitement, périnatalité, famille
1	Déficiences physiques
1	Maisons de jeunes
1	Maisons d'hébergement pour femmes violentées ou en difficulté
1	Organismes de justice alternative (jeunes contrevenants)
3	Santé mentale
11	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Notons par ailleurs que le territoire du Haut-Saint-Maurice est également desservi par plusieurs organismes situés au Centre-de-la-Mauricie et à Trois-Rivières.

RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LA TYPOLOGIE DE L'AGENCE

Si les 11 organismes communautaires du Haut-Saint-Maurice sont regroupés sous neuf catégories en fonction de leur mission⁵⁴, ils sont aussi regroupés, pour fins de financement, en cinq types d'organismes. Cette typologie est basée sur les besoins financiers des organismes communautaires en fonction du genre d'activité qu'ils réalisent, et sert à la répartition des budgets entre les organismes communautaires. Ainsi, en fonction du niveau de financement requis, l'Agence de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît cinq types d'organismes⁵⁵ :

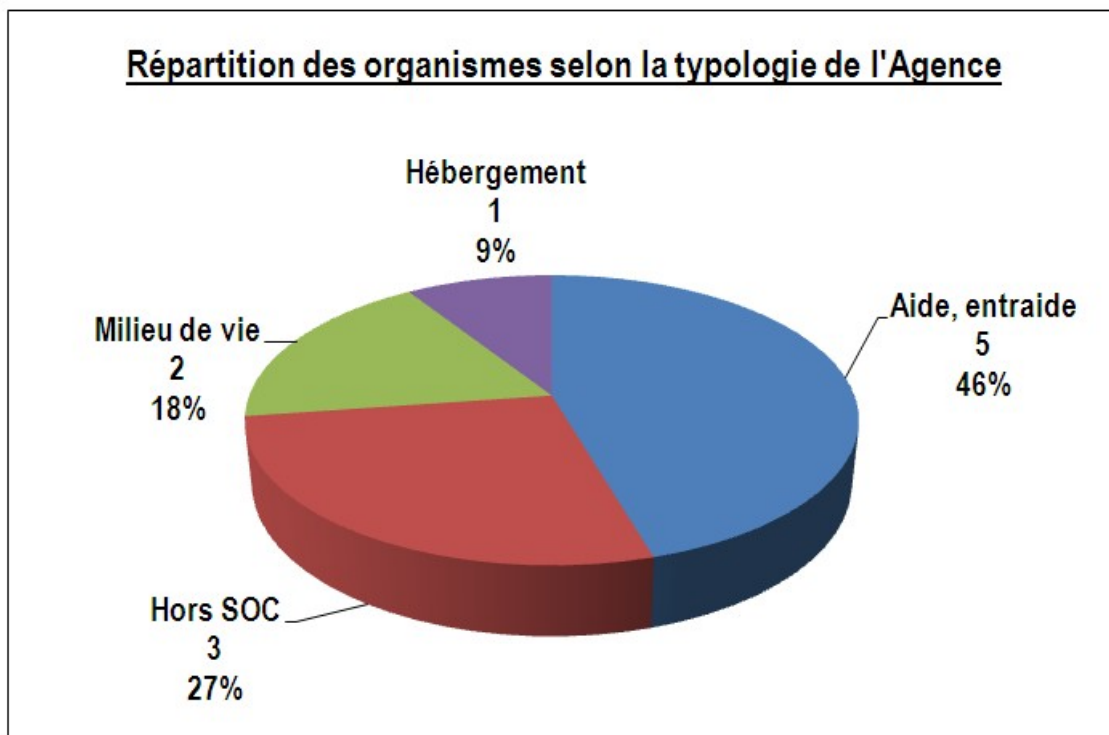
- les organismes « bénévoles »;
- les organismes « d'aide, d'entraide, de sensibilisation, de promotion et de défense des droits »;
- les organismes « milieu de vie et soutien dans la communauté »;
- les organismes « d'hébergement communautaire »;
- et les organismes de « concertation régionale ».

Le graphique 1 illustre la répartition des organismes du Haut-Saint-Maurice en fonction de cette typologie.

⁵⁴ Les organismes communautaires sont regroupés sous 25 catégories à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Pour 16 catégories, on ne retrouve donc aucun organisme provenant du Haut-Saint-Maurice

⁵⁵ Cadre de financement des organismes communautaires, 2000b, p.18

Graphique 1

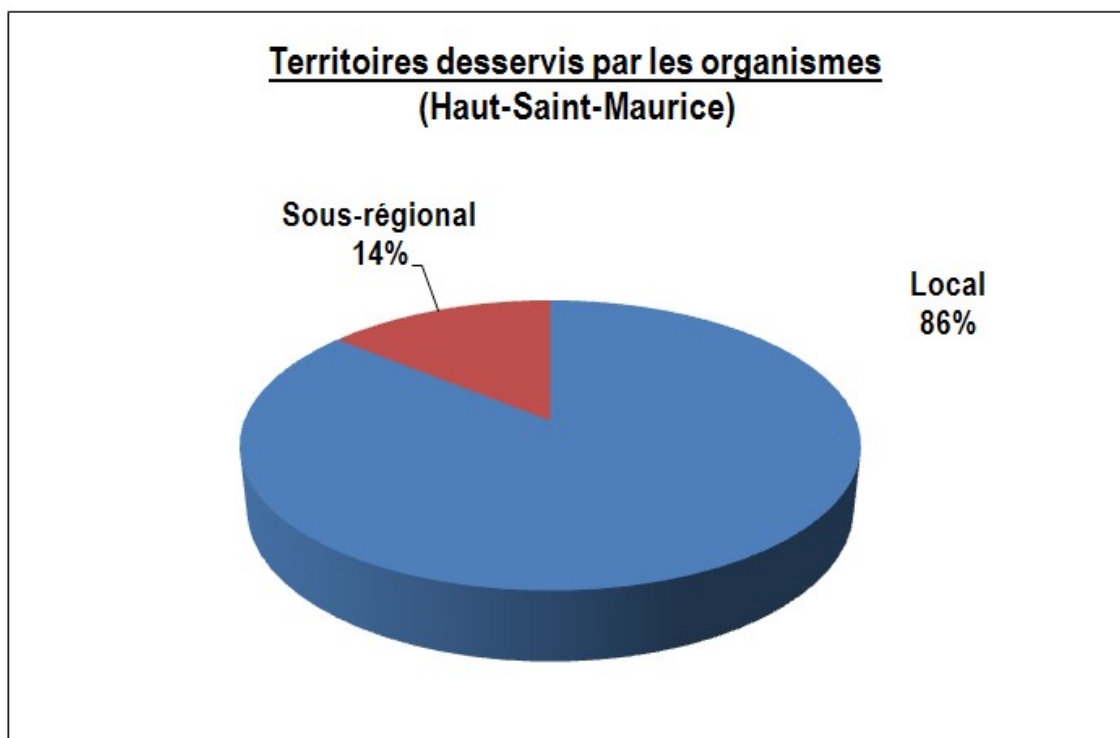


Ainsi, on constate que cinq organismes financés par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec se retrouvent dans la catégorie Aide, entraide, sensibilisation, promotion et défense des droits, que deux autres se retrouvent dans la catégorie Milieu de vie et soutien dans la communauté, et un autre dans la catégorie Hébergement. On ne retrouve aucun organisme dans les catégories « bénévole » et « concertation régionale » dans le Haut-Saint-Maurice. Par ailleurs, trois organismes sont classés « hors SOC ».

TERRITOIRE DE DESSERTE DES ORGANISMES DU HAUT-SAINT-AURICE

La grande majorité des organismes situés sur le territoire du Haut-Saint-Maurice (86 %) ont une vocation locale, c'est-à-dire qu'ils ne desservent que la population du Haut-Saint-Maurice. Toutefois, 14 % des organismes ont une vocation sous-régionale, c'est-à-dire qu'ils desservent un autre territoire, mais sans toutefois desservir toute la Mauricie. On ne retrouve aucun organisme ayant une vocation régionale, suprarégionale ou nationale.

Graphique 2



LES SOURCES DE REVENUS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

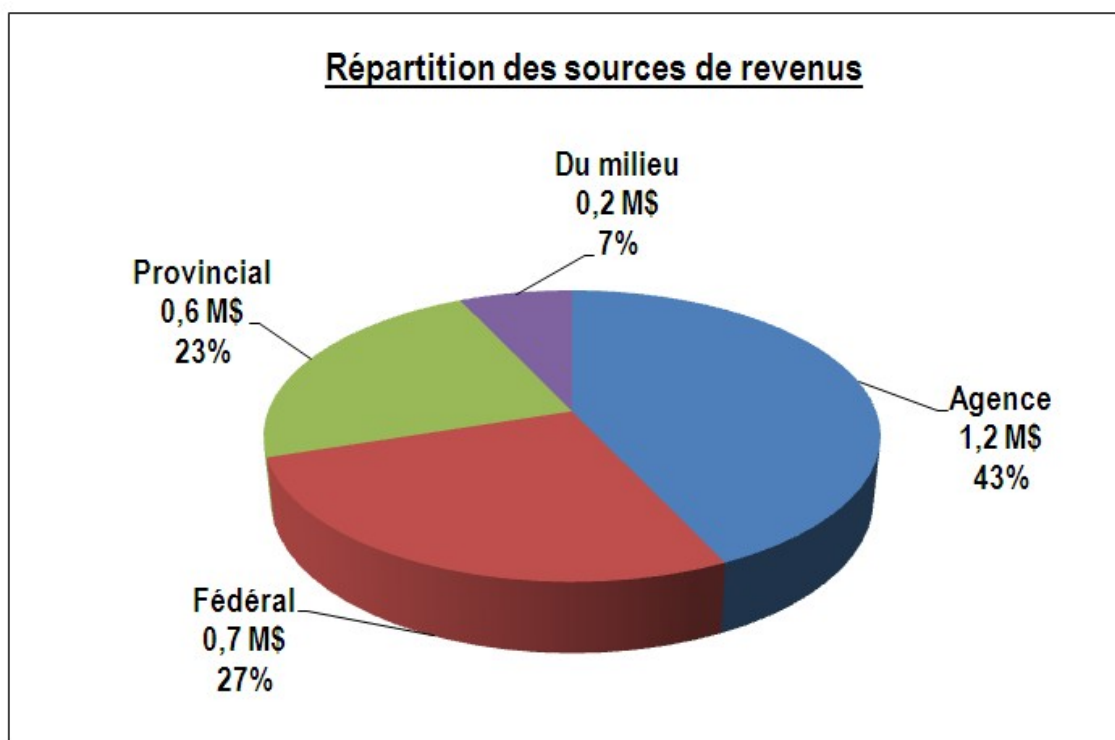
Pour assurer la réalisation de leurs activités, les organismes communautaires ont recours à plusieurs sources de financement. Nous avons regroupé ces diverses sources de financement en quatre grandes catégories. Le graphique 3 présente la répartition des sources de revenus des organismes communautaires du Haut-Saint-Maurice.

Ainsi, on constate que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Maurice et du Centre-du-Québec constitue le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires, avec une contribution de 1 167 462 \$, ce qui représente 43 % des revenus des organismes. En 2006-2007, le palier provincial a pour sa part contribué pour 23 % des revenus des organismes avec 615 399 \$. Il s'agit en partie de montants provenant directement du ministère de la Santé et des Services sociaux, mais surtout de montants provenant d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, par exemple le ministère de la Famille et des Aînés, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; le ministère de la Sécurité publique; le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; le SACAIS; etc. Selon les organismes, il peut s'agir de montants qui sont récurrents servant à la réalisation de leur mission, mais il peut s'agir également de montants non récurrents visant à la réalisation de projets ponctuels. Certains organismes peuvent avoir inclus dans cette catégorie les montants discrétionnaires qu'ils reçoivent de leur député.

Le palier fédéral a quant à lui contribué pour 27 % des revenus des organismes en 2006-2007 avec un montant de 730 146 \$. Il s'agit essentiellement de montants non récurrents provenant de différents programmes d'aide (PACE - Programme d'action communautaire pour les enfants; IPLI - Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance; Santé Canada; etc.), mais aussi de programmes d'aide à l'emploi (surtout du programme *Carrière-été* visant l'embauche d'étudiants).

Comparativement à ce que l'on retrouve ailleurs en Mauricie et au Centre-du-Québec, les paliers provincial et fédéral représentent une part beaucoup plus importante du financement des organismes communautaires dans le Haut-Saint-Maurice. En effet, leurs parts ne représentent respectivement que 10 % et 7 % dans les autres territoires de la Mauricie et au Centre-du-Québec. Il est possible que cette situation soit attribuable à la présence importante de la nation Atikamekw dans le Haut-Saint-Maurice, qui reçoit des subsides des paliers provincial et fédéral.

Graphique 3



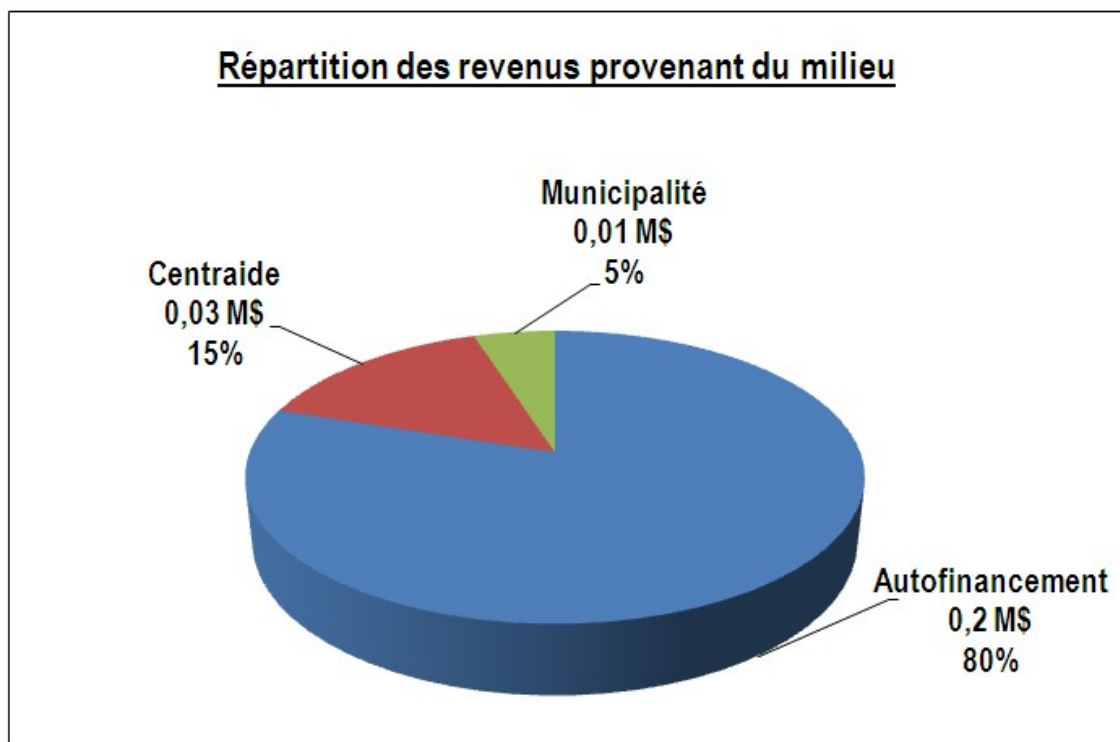
Enfin, on constate que la part du milieu représente 7 % des sources de revenus des organismes communautaires du Haut-Saint-Maurice, avec un montant de 203 355 \$. En 2006-2007, Centraide a contribué pour un montant de 30 000 \$, tandis que les municipalités ont contribué pour 10 875 \$.

Mais la part la plus importante de ces revenus provient de l'autofinancement des organismes avec un montant de 161 480 \$, ce qui représente 80 % de la part du milieu (voir graphique 4). De ce montant, 73 976 \$ proviennent d'activités d'autofinancement, tandis que 7 734 \$ proviennent des contributions des usagers. Cette rubrique regroupe les participations financières autant pour les cartes de membres que pour les différents

services ou activités des organismes tels que l'hébergement, les services de répit, le café, des repas, des activités de formations, etc. Si l'ampleur du montant peut surprendre, il s'agit souvent d'un cumul de nombreux petits montants (par exemple des repas à 2 \$) qui, sur une année complète, finit par représenter des sommes importantes. Enfin, 79 770 \$ proviennent d'« autres revenus ». Cette rubrique peut regrouper, selon les organismes, des contributions en provenance de communautés religieuses, de clubs sociaux ou encore de l'enveloppe discrétionnaire du député. Elle peut aussi regrouper d'autres types de dons, des revenus de vente de services (location de salle, conférence...) ou de biens, des revenus de gestion, d'intérêts ou de placements, etc.

Pour l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec, la part du milieu dans le financement des organismes communautaires représente 27 %. Comme l'illustre le graphique 3, le territoire du Haut-Saint-Maurice se démarque à cet égard avec seulement 7 %.

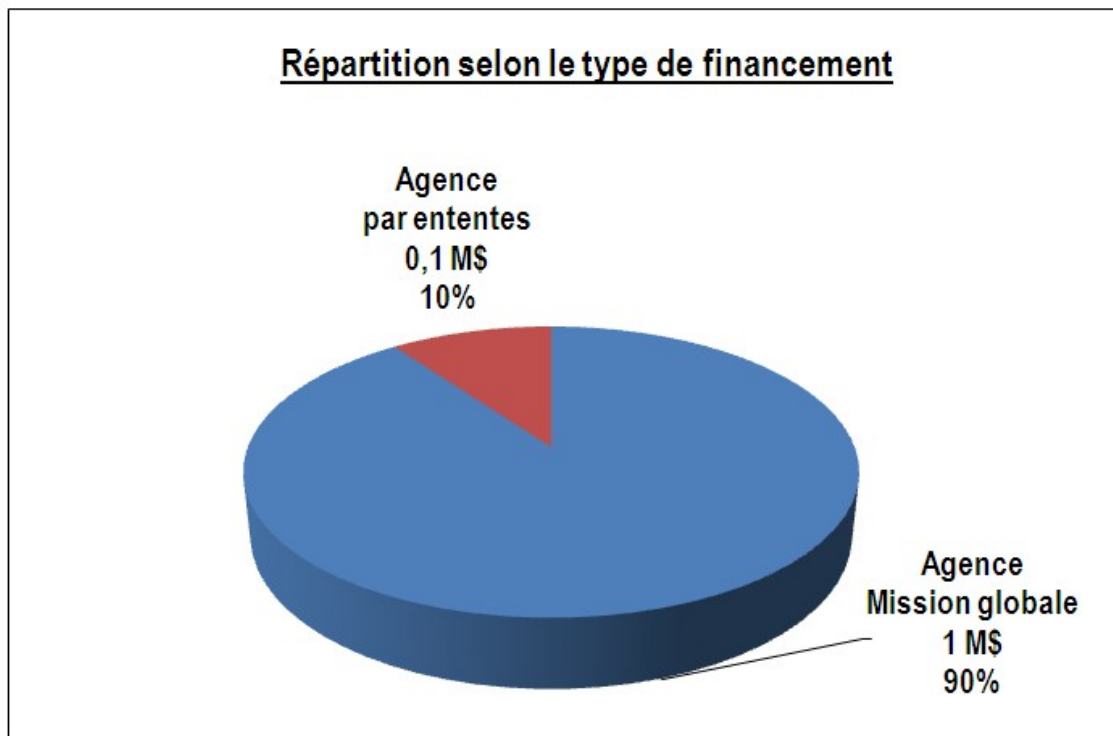
Graphique 4



Enfin, il est utile de souligner que, sur les 1,2 M \$ provenant de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 1 044 940 \$ sont versés dans le cadre du programme SOC, ce qui représente 90 % du financement versé aux organismes par l'Agence (voir graphique 5). Ce pourcentage du financement attribué en soutien à la mission globale des organismes communautaires se situe à 83 % pour l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Sur le territoire du Haut-Saint-Maurice, 122 222 \$ sont versés dans le cadre d'ententes de services avec l'Agence. Un montant marginal de 300 \$ est versé en vertu d'une entente de services conclues avec

un établissement du réseau de la santé et des services sociaux en vertu de l'article 108 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Graphique 5

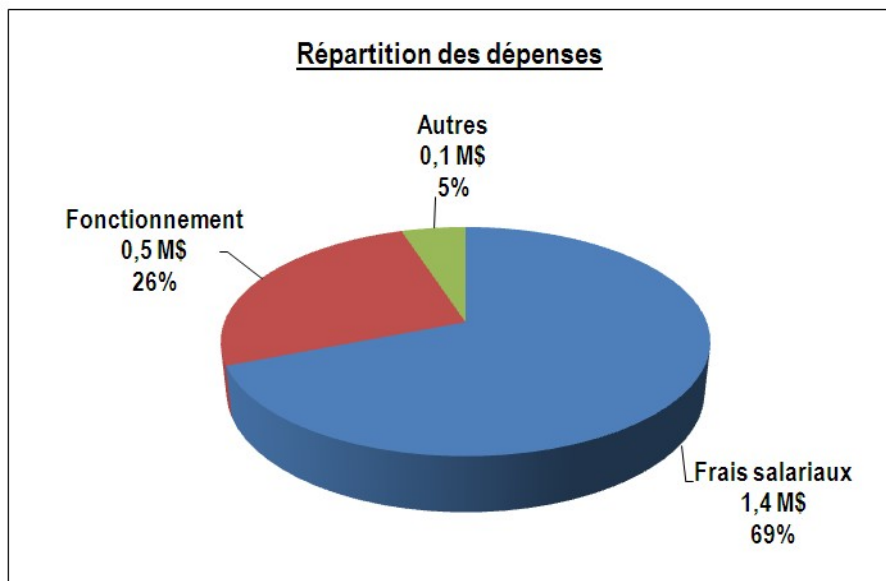


Au total, les organismes communautaires du Haut-Saint-Maurice ont généré, en 2006-2007, des revenus de 2 716 362 \$.

LES DÉPENSES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

En 2006-2007, les organismes communautaires du Haut-Saint-Maurice ont dépensé un total de 2 068 310 \$. Comme l'illustre le graphique 6, ce sont les frais salariaux qui représentent la part la plus importante des dépenses des organismes avec 1 429 512 \$, soit 69 % de leurs dépenses. Les frais liés au fonctionnement général de l'organisme représentaient pour leur part 536 946 \$ en 2006-2007, soit 26 % des dépenses. Ils incluent les frais de logement (195 082 \$), les frais d'administration (228 353 \$), les frais liés à la vie associative (18 790 \$), les frais d'activités (47 345 \$) et les frais d'hébergement pour les organismes qui font de l'hébergement (47 376 \$). Enfin, en 2006-2007, les autres dépenses totalisaient 101 852 \$, comptant pour 5 % des dépenses des organismes. De ce montant, 9 124 \$ représentaient des dépenses liées au déplacement des usagers. Plusieurs organismes tels que les centres d'action bénévoles, les maisons d'hébergement, les comptoirs alimentaires ou les ressources de maintien à domicile ont en effet d'importantes dépenses reliées à ce poste. À ceux-ci s'ajoutent les petits montants de nombreux autres organismes. Les autres dépenses totalisaient 92 728 \$.

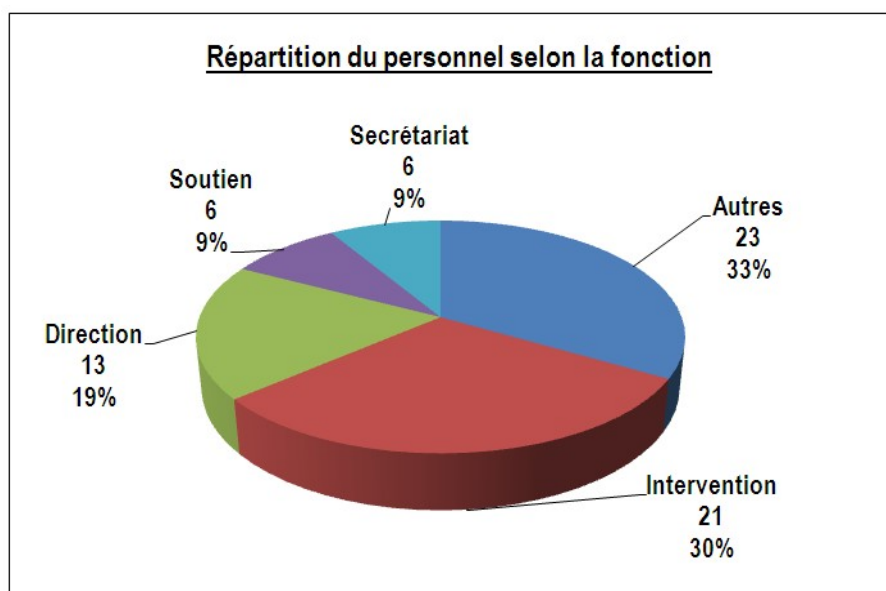
Graphique 6



LE PERSONNEL SALARIÉ AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Au total, ce sont 69 personnes qui, en 2006-2007, occupaient un emploi au sein d'un organisme communautaire du Haut-Saint-Maurice. De ce nombre, 57 faisaient partie du personnel régulier de l'organisme (83 %), tandis que 12 étaient embauchées dans le cadre d'un programme d'insertion à l'emploi ou d'un programme étudiant. (17 %).

Graphique 7



Le graphique 7 indique la répartition des personnes salariées des organismes selon la fonction qu'elles occupent au sein de l'organisme.

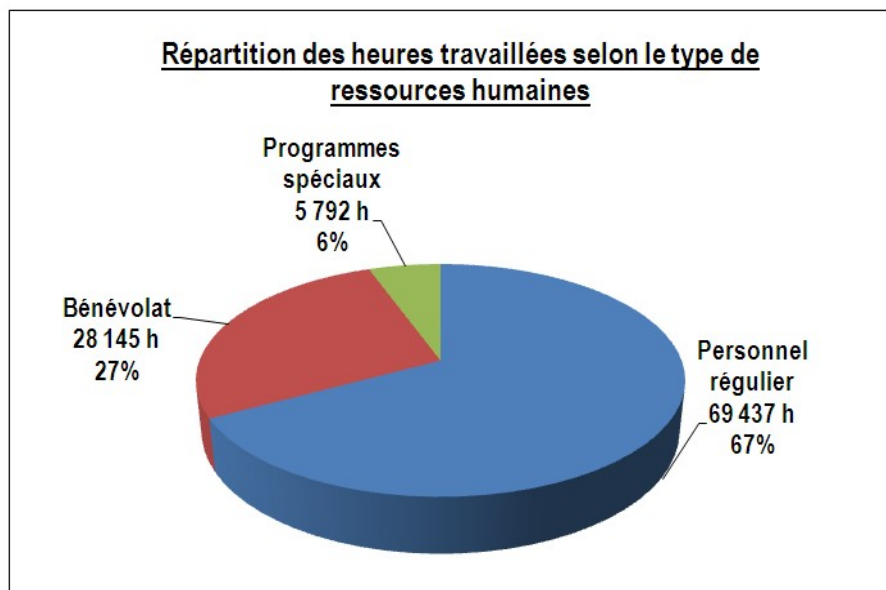
Ainsi, on constate que 30 % du personnel des organismes communautaires est affecté à l'intervention avec 21 personnes. Pour leur part, 13 personnes occupent un poste de direction (19 %), six personnes un poste de secrétariat (9 %) et six autres un poste de soutien (13 %), tandis que 23 personnes occupent une autre fonction (33 %).

Par ailleurs, les 69 personnes salariées au sein d'un organisme communautaire du Haut-Saint-Maurice ont travaillé collectivement plus de 75 000 heures en 2006-2007, soit 75 753 heures. En divisant la masse salariale totale versée par les organismes communautaires en 2006-2007 (1 429 512 \$) par le nombre total d'heures travaillées, on obtient un taux horaire moyen de 18.87 \$, pour un revenu moyen annuel de 20 718 \$ (incluant les avantages sociaux)⁵⁶. Ceci représente près de 3.00 \$ de l'heure de plus qu'ailleurs en Mauricie et au Centre-du-Québec et plus de 3 000 \$ de plus en revenu annuel.

LA CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Si les personnes salariées occupent certes une place centrale au sein des organismes communautaires, les bénévoles apportent aussi une contribution très importante. Ainsi, en 2006-2007, ce sont 354 personnes qui, bénévolement, ont consacré 28 145 heures au sein d'un organisme communautaire du Haut-Saint-Maurice.

Graphique 8



⁵⁶ La faiblesse du revenu annuel moyen s'explique en partie par le fait que l'on retrouve beaucoup de personnes qui travaillent à temps partiel dans les organismes communautaires.

Comme l'illustre le graphique 8, leur contribution représente 27 % de toutes les heures travaillées, comparativement à 67 % pour le personnel régulier des organismes communautaires. Les personnes embauchées dans le cadre de programmes d'emploi ont pour leur part travaillé 5 792 heures, ce qui représente 6 % des heures travaillées.

La contribution des bénévoles prend plusieurs formes. Si la participation à la gestion de l'organisme constitue sans doute la partie la plus visible, les bénévoles sont aussi impliqués à de multiples niveaux dans la vie des organismes communautaires.

Ainsi, outre leur participation au conseil d'administration, les bénévoles sont aussi impliqués dans les activités de représentation de l'organisme, participent à des comités de travail et dans les activités de financement de l'organisme. Ils participent également souvent aux activités de promotion de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. Enfin, des bénévoles sont également impliqués dans des tâches de soutien à l'organisme telles que les tâches administratives, le soutien technique ou des tâches manuelles.

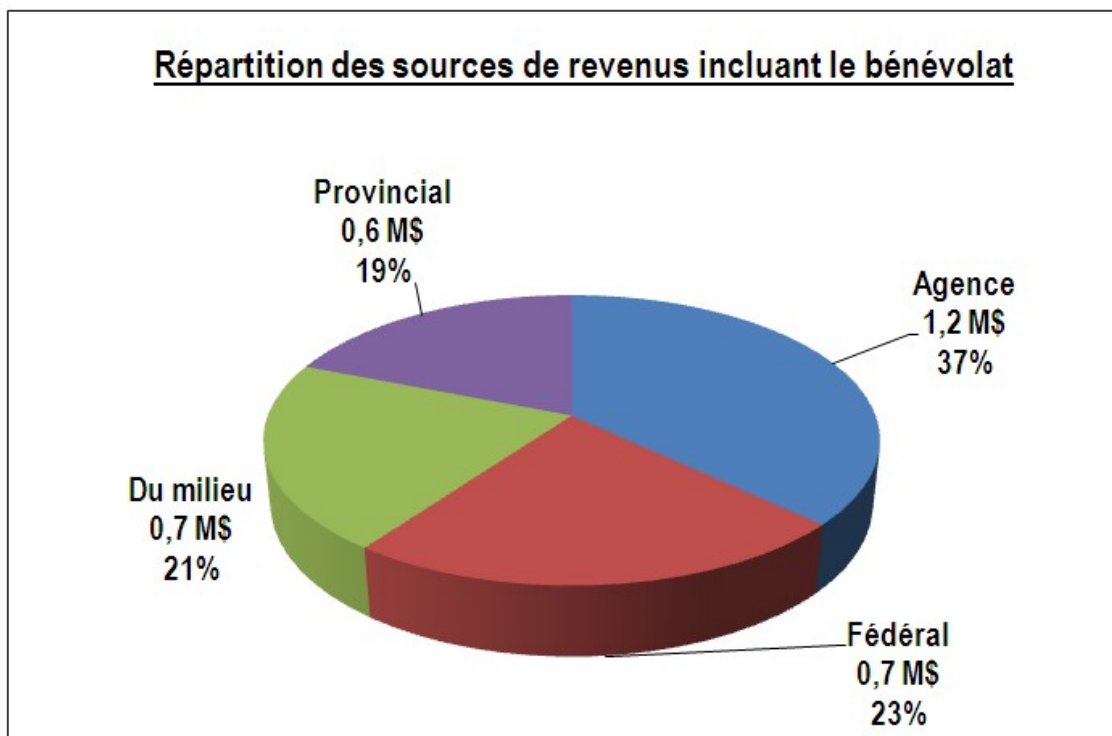
Mais en plus de participer à la gestion et au fonctionnement général des organismes, plusieurs bénévoles sont aussi impliqués dans les services directs de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. En fait, et à des degrés divers selon les organismes, des bénévoles sont impliqués dans presque tous les types de services ou d'activités offerts par les organismes. Ils peuvent être impliqués, par exemple, au niveau des activités sociales et de loisirs, au niveau de l'animation, de conférences, d'ateliers ou d'activités de formation, au niveau des activités d'éducation populaire, au niveau de l'accueil-référence, dans des activités d'information et de sensibilisation, etc. Selon le secteur d'activité de l'organisme dans lequel ils sont impliqués, ils peuvent aussi participer dans des activités plus spécifiques, par exemple, au niveau de l'aide aux devoirs, au comptoir vestimentaire, dans le transport-accompagnement, dans un groupe d'entraide, etc.

Ainsi, même si l'apport des bénévoles peut varier selon le secteur d'activité, on peut constater à quel point il est important au sein des organismes communautaires. Cet apport important des bénévoles au sein des organismes communautaires constitue souvent, pour la population en général, la partie invisible de l'apport des organismes communautaires. Mais il est possible de donner une valeur au bénévolat, notamment une valeur économique, et de rendre par le fait même cet apport plus visible.

En utilisant la méthode suggérée par Patrimoine Canada⁵⁷, la valeur économique du bénévolat se chiffrait, en 2006-2007, à 461 859 \$ pour le Haut-Saint-Maurice (taux horaire de 16,41 \$). Si l'on tient compte de la valeur économique du bénévolat dans les sources de revenus des organismes communautaires, l'apport des bénévoles vient tripler la contribution du milieu, la faisant passer de 203 355 \$ à 665 214 \$, et de 7 % à 21 %.

⁵⁷ Ross, David. « Comment déterminer la valeur économique du travail bénévole ». <http://www.bdaa.ca/FTEXT/heritage/PartnComF/EstVolFr.htm#valeur>, site consulté en ligne le 24 mars 2009.

Graphique 9



LES PERSONNES REJOINTES PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les données contenues dans les formulaires de demande de subvention des organismes communautaires à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec contiennent des données sur le nombre de personnes qui sont rejointes par les organismes communautaires. Toutefois, ces données ne sont pas compilées de façon uniforme par les organismes communautaires. Par exemple, certains organismes vont compter le nombre repas servis dans l'année, d'autres le nombre d'entrées quotidiennes, tandis que d'autres vont plutôt comptabiliser le nombre de personnes différentes rejointes annuellement⁵⁸. Ainsi, les données à notre disposition ne nous permettent pas d'évaluer le nombre de personnes qui, en 2006-2007, ont été rejointes par les organismes communautaires du Haut-Saint-Maurice. Ceci dit, avec leurs 782 membres, leurs 354 bénévoles et leurs 80 membres de conseil d'administration, il ne fait aucun doute qu'ils rejoignent annuellement plusieurs milliers de personnes.

⁵⁸ À noter que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec est actuellement à mettre en application le document intitulé *La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale* produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux, lequel est entré en vigueur le 1er avril 2009. Ce document circonscrit les informations nécessaires à la reddition de comptes exigée dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (SOC). On y mentionne, entre autres, de quelle façon compiler les données sur les personnes rejointes afin d'uniformiser l'information transmise par les organismes.

CONCLUSION

Les données qui précèdent font ressortir l'importance et l'ampleur de l'action des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux du Haut-Saint-Maurice. Ils montrent notamment comment les organismes communautaires sont présents dans une multitude de secteurs d'activité, venant en aide à des centaines de personnes qui peuvent vivre des situations difficiles. Ces données montrent également que, avec près de 70 salariés et plus de 350 bénévoles, ce sont aussi des centaines de personnes qui sont engagées dans l'action communautaire dans le Haut-Saint-Maurice. Elles montrent également que les organismes communautaires n'ont pas seulement un impact social, mais qu'ils ont aussi un impact économique important, générant 2,7 M \$ de revenus annuellement, dont 1,4 M \$ sont versés sur la masse salariale.

Si nous avons pu mesurer ici l'ampleur du « phénomène communautaire » dans le Haut-Saint-Maurice, il ne s'agit pourtant que d'un portrait bien partiel de l'action des organismes communautaires. Aussi, pour en connaître davantage sur leur action concrète, sur leurs pratiques et sur leur impact sur les populations qu'ils rejoignent, nous invitons le lecteur à prendre connaissance du rapport de recherche dans son ensemble.

ANNEXE 4H

PORTRAIT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LA MRC MASKINONGÉ

INTRODUCTION

Cette annexe présente un portrait chiffré des organismes communautaires intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux et situé sur le territoire de la MRC Maskinongé. Ce portrait local reprend les mêmes données que celles du portrait régional (chapitre 3), mais en ne considérant que les organismes de la MRC Maskinongé. Ainsi, nous y trouverons les différentes catégories d'organismes que l'on retrouve dans la MRC Maskinongé, leur territoire de desserte, leurs sources de revenus et de dépenses, des données sur le personnel des organismes communautaires ainsi que sur la contribution bénévole au sein de ces organismes.

Sauf en ce qui a trait aux territoires de desserte des organismes et à certaines données sur l'implication bénévole, toutes les données sont issues des informations contenues dans les formulaires de demande de subvention que les organismes ont acheminé à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ces données sont celles de l'année 2006-2007, dernière année où les données complètes étaient disponibles.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DANS LA MRC MASKINONGÉ

LEURS SECTEURS D'ACTIVITÉ

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît 14 organismes communautaires sur le territoire de la MRC Maskinongé. De ce nombre, 13 sont des organismes dont la mission principale se situe dans le domaine de la santé et des services sociaux. L'Agence reconnaît également un organisme « associé », dont la mission principale relève d'un autre ministère, mais qu'elle soutient financièrement pour des activités spécifiques.

En fonction de leur mission, ces 14 organismes sont regroupés sous les catégories suivantes.

Tableau 14
Les organismes communautaires dans la MRC Maskinongé

NOMBRE D'ORGANISMES	NOMS DES CATÉGORIES
1	Alcoolisme - toxicomanie et autres dépendances
1	Autres ressources jeunesse (travailleurs de rue)
1	Centre d'action bénévole (CAB)
1	Centres de femmes
1	Contraception, allaitement, périnatalité, famille
1	Déficiences multiples
1	Maintien à domicile
2	Maisons de jeunes
1	Organismes de justice alternative (jeunes contrevenants)
2	Personnes démunies
2	Santé mentale
14	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LA TYPOLOGIE DE L'AGENCE

Si les 14 organismes communautaires de la MRC Maskinongé sont regroupés sous 11 catégories en fonction de leur mission⁵⁹, ils sont aussi regroupés, pour fins de financement, en cinq types d'organismes. Cette typologie est basée sur les besoins financiers des organismes communautaires en fonction du genre d'activité qu'ils réalisent, et sert à la répartition des budgets entre les organismes communautaires. Ainsi, en fonction du niveau de financement requis, l'Agence de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît cinq types d'organismes⁶⁰ :

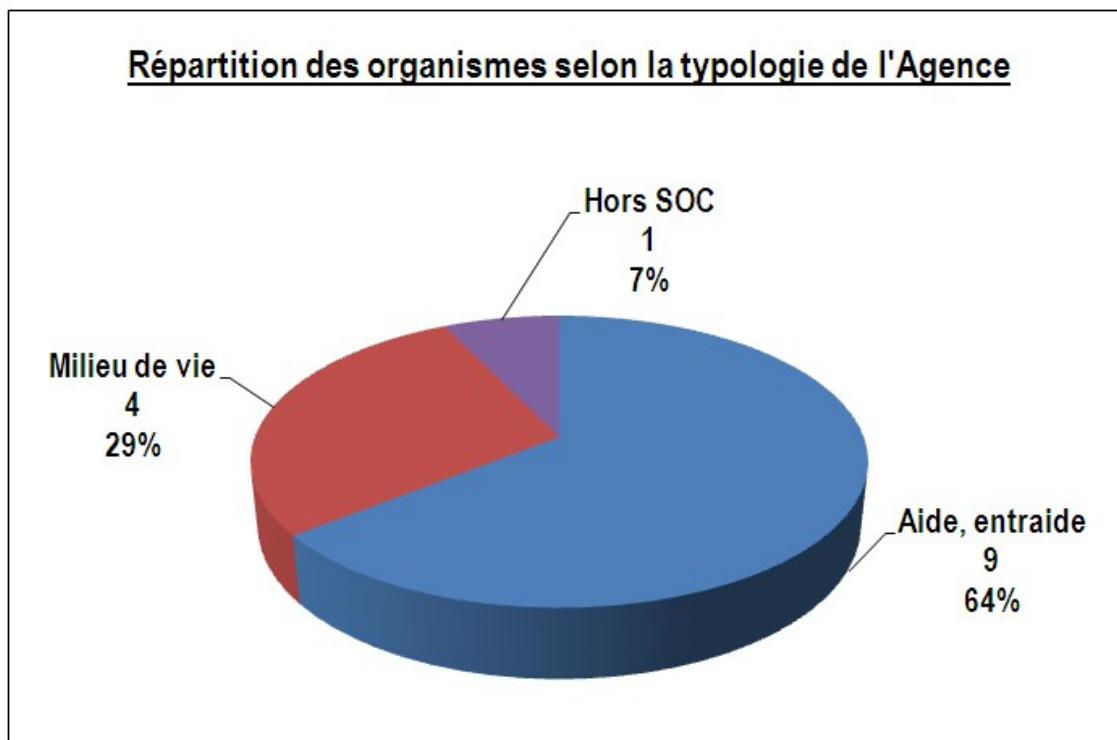
- les organismes « bénévoles »;
- les organismes « d'aide, d'entraide, de sensibilisation, de promotion et de défense des droits »;
- les organismes « milieu de vie et soutien dans la communauté »;
- les organismes « d'hébergement communautaire »;
- et les organismes de « concertation régionale ».

Le graphique 1 illustre la répartition des organismes de la MRC Maskinongé en fonction de cette typologie.

⁵⁹ Les organismes communautaires sont regroupés sous 25 catégories à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Pour 14 catégories, on ne retrouve donc aucun organisme provenant de la MRC Maskinongé.

⁶⁰ Cadre de financement des organismes communautaires, 2000b, p.18

Graphique 1



Ainsi, on constate que 64 % des organismes financés par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec se retrouvent dans la catégorie Aide, entraide, sensibilisation, promotion et défense des droits, comparativement à 47 % pour l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Les organismes de la catégorie Milieu de vie et soutien dans la communauté représentent de leur côté 29 % des organismes (comparativement à 31 % en Mauricie et au Centre-du-Québec). On ne retrouve aucun organisme dans les catégories « hébergement », « bénévole » et « concertation régionale ». Par ailleurs, un organisme est classé « hors SOC » (organisme dont la mission principale relève d'un autre ministère).

TERRITOIRE DE DESSERTE DES ORGANISMES DE LA MRC MASKINONGÉ

Tous les organismes situés sur le territoire de la MRC Maskinongé ont une vocation locale, c'est-à-dire qu'ils ne desservent que la population de la MRC Maskinongé. Dans la plupart des autres territoires, on retrouve des organismes communautaires qui desservent plus d'un territoire de MRC. Certains organismes ont même une vocation régionale, voire suprarégionale.

LES SOURCES DE REVENUS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

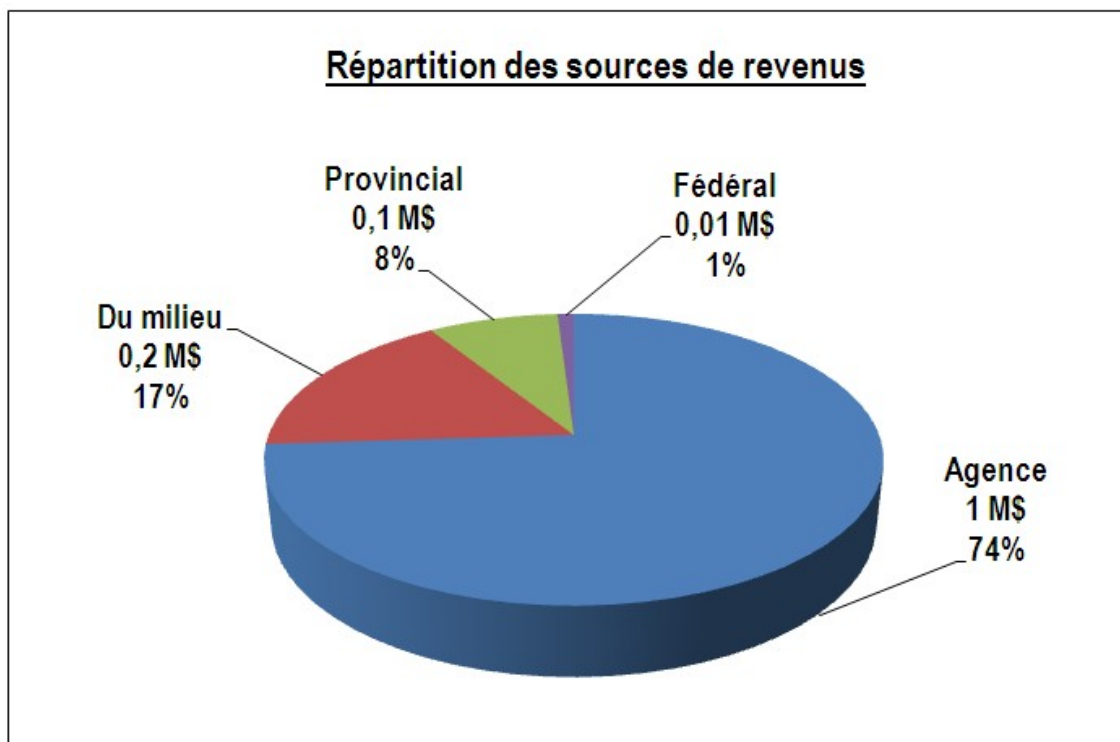
Pour assurer la réalisation de leurs activités, les organismes communautaires ont recours à plusieurs sources de financement. Nous avons regroupé ces diverses

sources de financement en quatre grandes catégories. Le graphique 3 présente la répartition des sources de revenus des organismes communautaires de la MRC Maskinongé.

Ainsi, on constate que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Maurice et du Centre-du-Québec constitue, et de loin, le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires, avec une contribution de 1 021 203 \$, ce qui représente 74 % des revenus des organismes. En 2006-2007, le palier provincial a pour sa part contribué pour 8 % des revenus des organismes avec 111 318 \$. Il s'agit en partie de montants provenant directement du ministère de la Santé et des Services sociaux, mais surtout de montants provenant d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, par exemple le ministère de la Famille et des Aînés, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; le ministère de la Sécurité publique; le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; le SACAIS; etc. Selon les organismes, il peut s'agir de montants qui sont récurrents servant à la réalisation de leur mission, mais il peut s'agir également de montants non récurrents visant à la réalisation de projets ponctuels. Certains organismes peuvent avoir inclus dans cette catégorie les montants discrétionnaires qu'ils reçoivent de leur député.

Le palier fédéral a quant à lui contribué pour seulement 1 % des revenus des organismes en 2006-2007 avec un montant de 17 010 \$. Il s'agit de montants non récurrents provenant de différents programmes d'aide (PACE - Programme d'action communautaire pour les enfants; IPLI - Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance; Santé Canada; etc.), et de programmes d'aide à l'emploi (surtout du programme *Carrière-été* visant l'embauche d'étudiants).

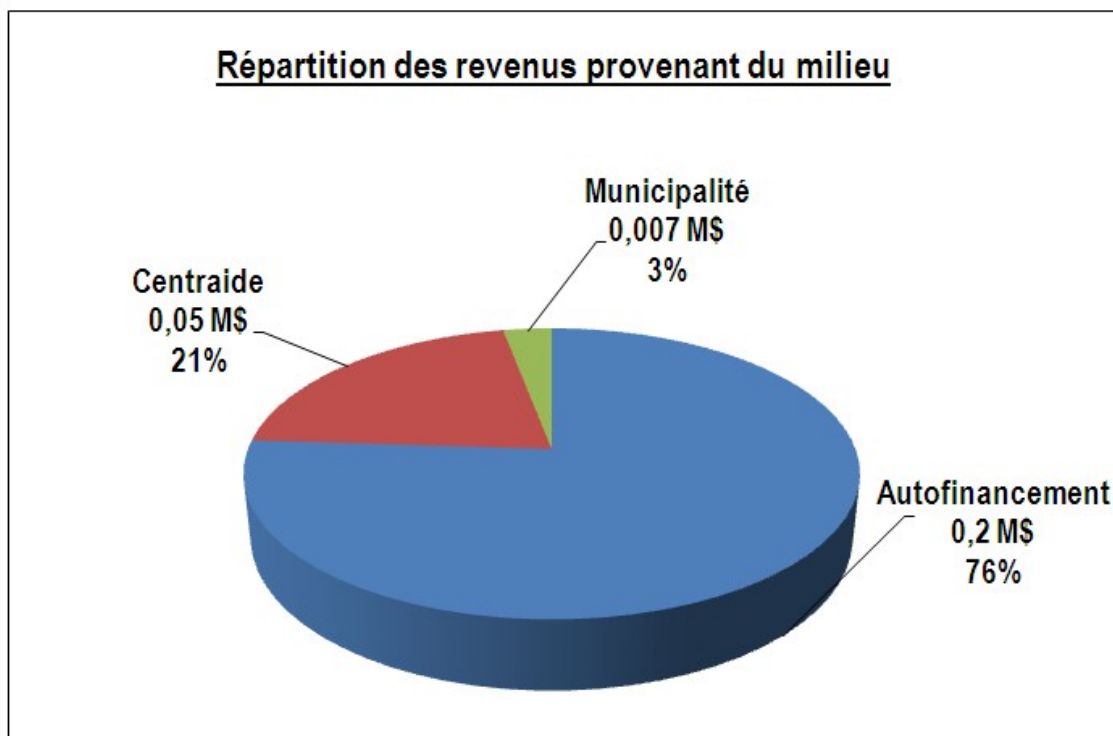
Graphique 2



Enfin, on constate que la part du milieu représente 17 % des sources de revenus des organismes communautaires de la MRC Maskinongé, avec un montant de 229 744 \$. En 2006-2007, Centraide a contribué pour un montant de 47 626 \$, tandis que les municipalités ont contribué pour 7 271 \$.

Mais la part la plus importante de ces revenus provient de l'autofinancement des organismes avec un montant de 174 847 \$, ce qui représente 76 % de la part du milieu (voir graphique 3). De ce montant, 35 421 \$ proviennent d'activités d'autofinancement, tandis que 49 589 \$ proviennent des contributions des usagers. Cette rubrique regroupe les participations financières autant pour les cartes de membres que pour les différents services ou activités des organismes tels que l'hébergement, les services de répit, le café, des repas, des activités de formations, etc. Si l'ampleur du montant peut surprendre, il s'agit souvent d'un cumul de nombreux petits montants (par exemple des repas à 2 \$) qui, sur une année complète, finit par représenter des sommes importantes. Enfin, 89 837 \$ proviennent d'« autres revenus ». Cette rubrique peut regrouper, selon les organismes, des contributions en provenance de communautés religieuses, de clubs sociaux ou encore de l'enveloppe discrétionnaire du député. Elle peut aussi regrouper d'autres types de dons, des revenus de vente de services (location de salle, conférence...) ou de biens, des revenus de gestion, d'intérêts ou de placements, etc.

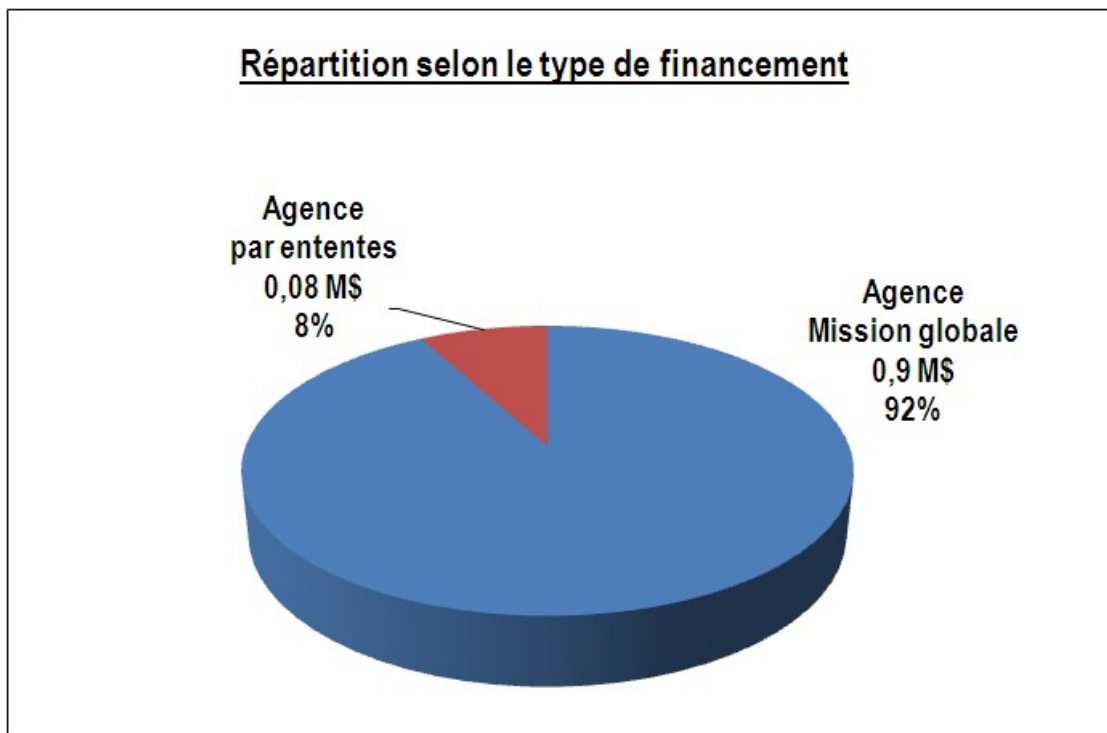
Graphique 3



Enfin, il est utile de souligner que, sur les 1 021 203 \$ provenant de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Maurice et du Centre-du-Québec, 933 278 \$ sont versés dans le cadre du programme SOC, ce qui représente 92 % du financement versé aux organismes par l'Agence (voir graphique 4). Ce pourcentage du financement

attribué en soutien à la mission globale des organismes communautaires se situe à 83 % pour l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Sur le territoire de la MRC Maskinongé, 83 025 \$ sont versés dans le cadre d'ententes de services avec l'Agence. Un montant marginal de 4 900 \$ est versé à un organisme communautaire organisme en vertu d'une entente de services conclues avec un établissement du réseau de la santé et des services sociaux en vertu de l'article 108 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Graphique 4



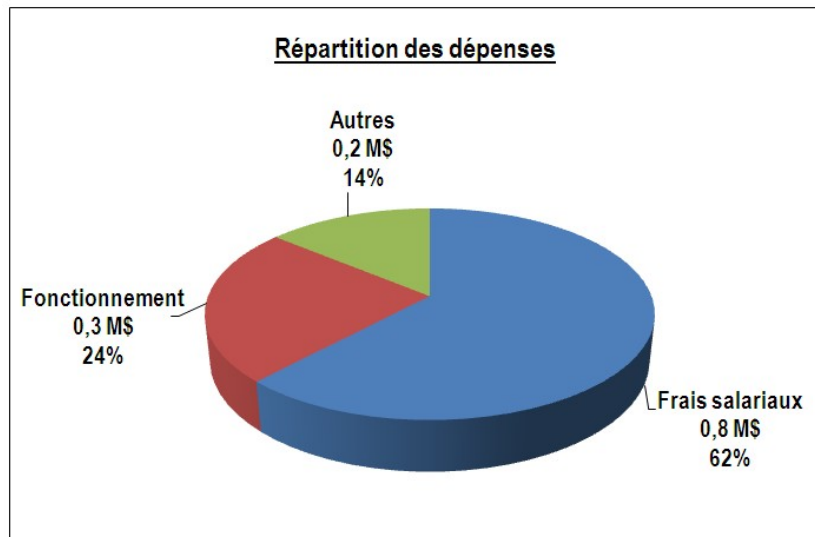
Au total, les organismes communautaires de la MRC Maskinongé ont généré, en 2006-2007, des revenus de 1 379 275 \$.

LES DÉPENSES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

En 2006-2007, les organismes communautaires de la MRC Maskinongé ont dépensé un total de 1 353 905 \$. Comme l'illustre le graphique 5, ce sont les frais salariaux qui représentent la part la plus importante des dépenses des organismes avec 846 663 \$, soit 62 % de leurs dépenses. Les frais liés au fonctionnement général de l'organisme représentaient pour leur part 323 326 \$ en 2006-2007, soit 24 % des dépenses. Ils incluent les frais de logement (94 246 \$), les frais d'administration (86 508 \$), les frais liés à la vie associative (27 368 \$) et les frais d'activités (115 204 \$). Enfin, en 2006-2007, les autres dépenses totalisaient 183 916 \$, comptant pour 14 % des dépenses des organismes. De ce montant, 51 530 \$ représentaient des dépenses liées au déplacement des usagers. Plusieurs organismes tels que les centres d'action bénévoles, les maisons d'hébergement, les comptoirs alimentaires ou les ressources

de maintien à domicile ont en effet d'importantes dépenses reliées à ce poste. À ceux-ci s'ajoutent les petits montants de nombreux autres organismes. Les autres dépenses totalisaient 132 386 \$.

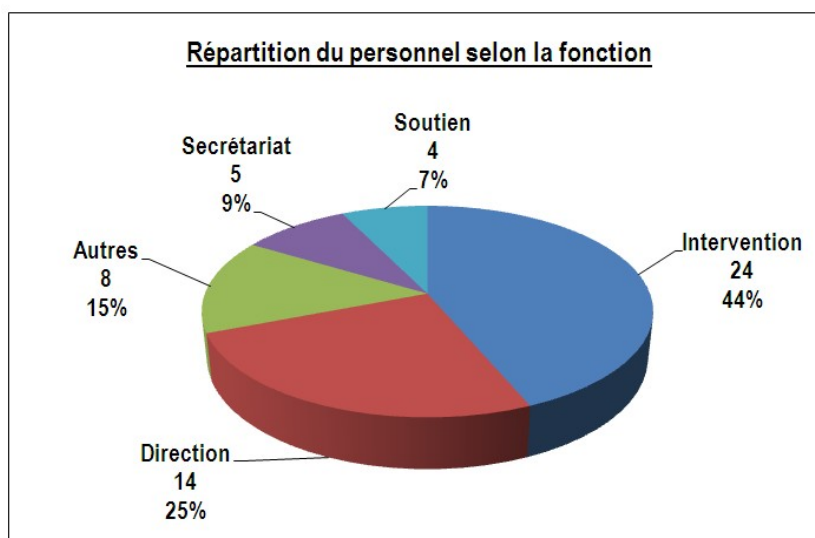
Graphique 5



LE PERSONNEL SALARIÉ AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Au total, ce sont 55 personnes qui, en 2006-2007, occupaient un emploi au sein d'un organisme communautaire de la MRC Maskinongé. De ce nombre, 45 faisaient partie du personnel régulier de l'organisme (82 %), tandis que dix étaient embauchées dans le cadre d'un programme d'insertion à l'emploi ou d'un programme étudiant. (20 %).

Graphique 6



Le graphique 6 indique la répartition des personnes salariées des organismes selon la fonction qu'elles occupent au sein de l'organisme.

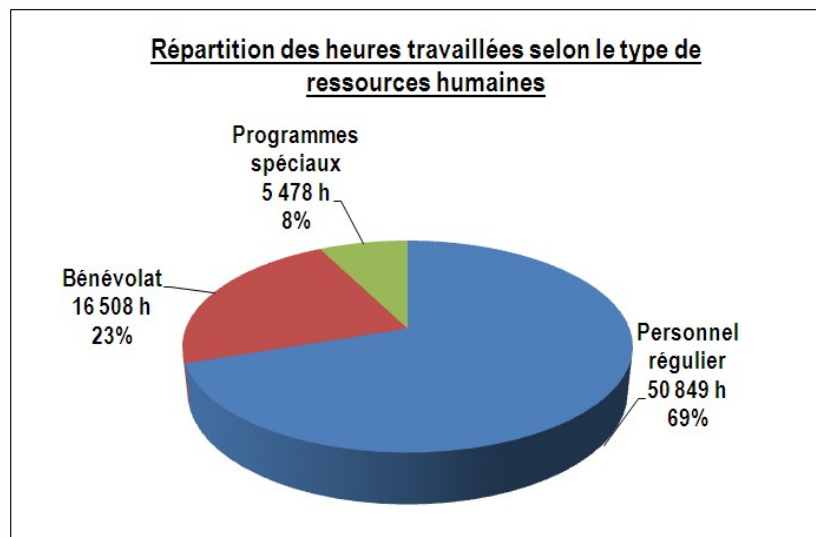
Ainsi, on constate que près de la moitié du personnel des organismes communautaires est affecté à l'intervention avec 24 personnes. Pour leur part, 14 personnes occupent un poste de direction (25 %), cinq personnes un poste de secrétariat (9 %) et quatre personnes un poste de soutien (7 %), tandis que huit personnes occupent une autre fonction (15 %).

Par ailleurs, les 55 personnes salariées au sein d'un organisme communautaire de la MRC Maskinongé ont travaillé collectivement plus de 55 000 heures en 2006-2007, soit 56 327 heures. En divisant la masse salariale totale versée par les organismes communautaires en 2006-2007 (846 663 \$) par le nombre total d'heures travaillées, on obtient un taux horaire moyen de 15.03 \$, pour un revenu moyen annuel de 15 393 \$ (incluant les avantages sociaux)⁶¹. Comparativement à ce que l'on retrouve ailleurs en Mauricie et au Centre-du-Québec, ceci représente environ 1 \$ de l'heure de moins et 2 000 \$ de moins en revenu annuel.

LA CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Si les personnes salariées occupent certes une place centrale au sein des organismes communautaires, les bénévoles apportent aussi une contribution très importante. Ainsi, en 2006-2007, ce sont 702 personnes qui, bénévolement, ont consacré 16 508 heures au sein d'un organisme communautaire de la MRC Maskinongé.

Graphique 7



⁶¹ La faiblesse du revenu annuel moyen s'explique en partie par le fait que l'on retrouve beaucoup de personnes qui travaillent à temps partiel dans les organismes communautaires.

Comme l'illustre le graphique 7, leur contribution représente 23 % de toutes les heures travaillées, comparativement à 69 % pour le personnel régulier des organismes communautaires. Les personnes embauchées dans le cadre de programmes d'emploi ont pour leur part travaillé 5 478 heures, ce qui représente 8 % des heures travaillées.

La contribution des bénévoles prend plusieurs formes. Si la participation à la gestion de l'organisme constitue sans doute la partie la plus visible, les bénévoles sont aussi impliqués à de multiples niveaux dans la vie des organismes communautaires.

Ainsi, outre leur participation au conseil d'administration, les bénévoles sont aussi impliqués dans les activités de représentation de l'organisme, participent à des comités de travail et dans les activités de financement de l'organisme. Ils participent également souvent aux activités de promotion de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. Enfin, des bénévoles sont également impliqués dans des tâches de soutien à l'organisme telles que les tâches administratives, le soutien technique ou des tâches manuelles.

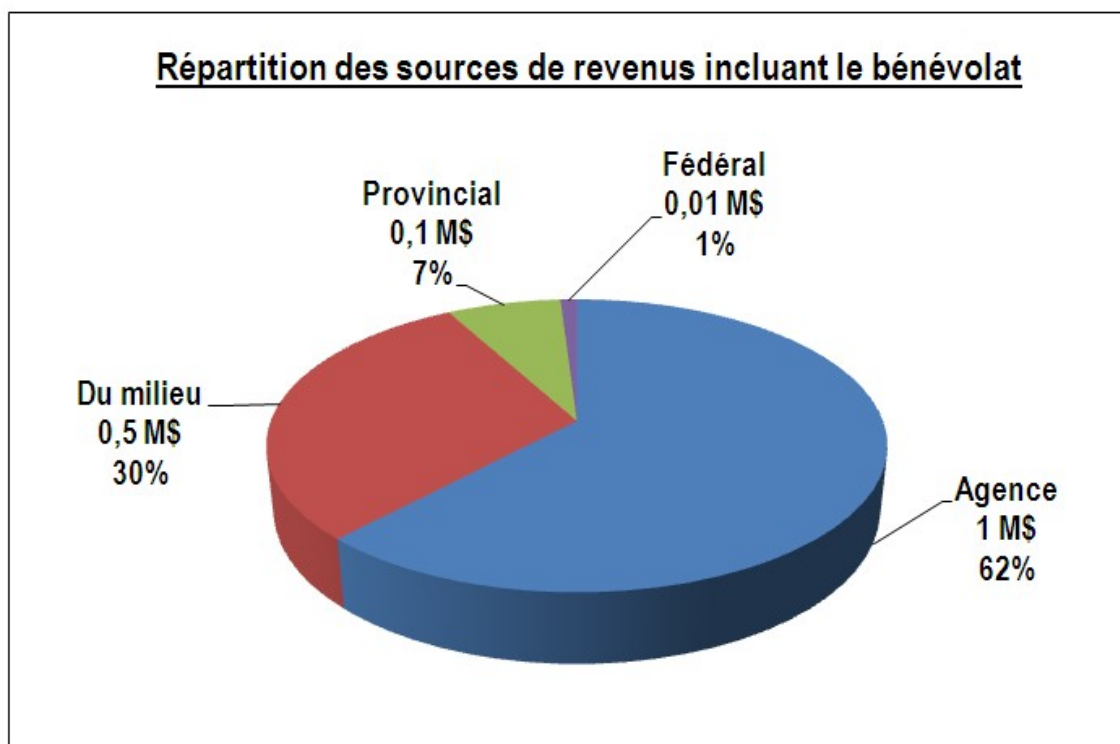
Mais en plus de participer à la gestion et au fonctionnement général des organismes, plusieurs bénévoles sont aussi impliqués dans les services directs de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. En fait, et à des degrés divers selon les organismes, des bénévoles sont impliqués dans presque tous les types de services ou d'activités offerts par les organismes. Ils peuvent être impliqués, par exemple, au niveau des activités sociales et de loisirs, au niveau de l'animation, de conférences, d'ateliers ou d'activités de formation, au niveau des activités d'éducation populaire, au niveau de l'accueil-référence, dans des activités d'information et de sensibilisation, etc. Selon le secteur d'activité de l'organisme dans lequel ils sont impliqués, ils peuvent aussi participer dans des activités plus spécifiques, par exemple, au niveau de l'aide aux devoirs, au comptoir vestimentaire, dans le transport-accompagnement, dans un groupe d'entraide, etc.

Ainsi, même si l'apport des bénévoles peut varier selon le secteur d'activité, on peut constater à quel point il est important au sein des organismes communautaires. Cet apport important des bénévoles au sein des organismes communautaires constitue souvent, pour la population en général, la partie invisible de l'apport des organismes communautaires. Mais il est possible de donner une valeur au bénévolat, notamment une valeur économique, et de rendre par le fait même cet apport plus visible.

En utilisant la méthode suggérée par Patrimoine Canada⁶², la valeur économique du bénévolat se chiffrait, en 2006-2007, à 270 896 \$ pour la MRC Maskinongé (taux horaire de 16,41 \$). Si l'on tient compte de la valeur économique du bénévolat dans les sources de revenus des organismes communautaires, l'apport des bénévoles vient doubler la contribution du milieu, la faisant passer de 229 744 \$ à 500 640 \$, et de 17 % à 30 %.

⁶² Ross, David. « Comment déterminer la valeur économique du travail bénévole ». <http://www.bdaa.ca/FTEXT/heritage/PartnComF/EstVolFr.htm#valeur>, site consulté en ligne le 24 mars 2009.

Graphique 8



LES PERSONNES REJOINTES PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les données contenues dans les formulaires de demande de subvention des organismes communautaires à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec contiennent des données sur le nombre de personnes qui sont rejointes par les organismes communautaires. Toutefois, ces données ne sont pas compilées de façon uniforme par les organismes communautaires. Par exemple, certains organismes vont compter le nombre repas servis dans l'année, d'autres le nombre d'entrées quotidiennes, tandis que d'autres vont plutôt comptabiliser le nombre de personnes différentes rejointes annuellement⁶³. Ainsi, les données à notre disposition ne nous permettent pas d'évaluer le nombre de personnes qui, en 2006-2007, ont été rejointes par les organismes communautaires de

⁶³ À noter que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec est actuellement à mettre en application le document intitulé *La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale* produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux, lequel est entré en vigueur le 1er avril 2009. Ce document circonscrit les informations nécessaires à la reddition de comptes exigée dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (SOC). On y mentionne, entre autres, de quelle façon compiler les données sur les personnes rejointes afin d'uniformiser l'information

transmise par les organismes.

la MRC Maskinongé. Ceci dit, avec leurs 6000 membres⁶⁴, leurs 700 bénévoles et leurs 107 membres de conseil d'administration, il ne fait aucun doute que les organismes communautaires rejoignent annuellement plusieurs milliers de personnes.

CONCLUSION

Les données qui précèdent font ressortir l'importance et l'ampleur de l'action des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux de la MRC Maskinongé. Ils montrent notamment comment les organismes communautaires sont présents dans une multitude de secteurs d'activité, venant en aide à des centaines de personnes qui peuvent vivre des situations difficiles. Ces données montrent également que, avec 55 salariés et plus de 700 bénévoles, ce sont aussi des centaines de personnes qui sont engagées dans l'action communautaire dans la MRC Maskinongé. Elles montrent également que les organismes communautaires n'ont pas seulement un impact social, mais qu'ils ont aussi un impact économique important, générant 1,4 M \$ de revenus annuellement, dont 850 000 \$ sont versés sur la masse salariale.

Si nous avons pu mesurer ici l'ampleur du « phénomène communautaire » dans la MRC Maskinongé, il ne s'agit pourtant que d'un portrait bien partiel de l'action des organismes communautaires. Aussi, pour en connaître davantage sur leur action concrète, sur leurs pratiques et sur leur impact sur les populations qu'ils rejoignent, nous invitons le lecteur à prendre connaissance du rapport de recherche dans son ensemble.

⁶⁴ On notera qu'un organisme communautaire compterait à lui seul 4 800 membres.

ANNEXE 4I

PORTRAIT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LA MRC MÉKINAC

INTRODUCTION

Cette annexe présente un portrait chiffré des organismes communautaires intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux et situé sur le territoire de la MRC Mékinac. Ce portrait local reprend les mêmes données que celles du portrait régional (chapitre 3), mais en ne considérant que les organismes de la MRC Mékinac. Ainsi, nous y trouverons les différentes catégories d'organismes que l'on retrouve dans la MRC Mékinac, leur territoire de desserte, leurs sources de revenus et de dépenses, des données sur le personnel des organismes communautaires ainsi que sur la contribution bénévole au sein de ces organismes.

Sauf en ce qui a trait aux territoires de desserte des organismes et à certaines données sur l'implication bénévole, toutes les données sont issues des informations contenues dans les formulaires de demande de subvention que les organismes ont acheminé à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ces données sont celles de l'année 2006-2007, dernière année où les données complètes étaient disponibles.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DANS LA MRC MÉKINAC

LEURS SECTEURS D'ACTIVITÉ

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît neuf organismes communautaires sur le territoire de la MRC Mékinac. De ce nombre, huit sont des organismes dont la mission principale se situe dans le domaine de la santé et des services sociaux. L'Agence reconnaît également un organisme « associé », dont la mission principale relève d'un autre ministère, mais qu'elle soutient financièrement pour des activités spécifiques.

En fonction de leur mission, ces neuf organismes sont regroupés sous les catégories suivantes.

Tableau 15
Les organismes communautaires dans la MRC Mékinac

NOMBRE D'ORGANISMES	NOMS DES CATÉGORIES
1	Centre d'action bénévole (CAB)
1	Centres de femmes
1	Contraception, allaitement, périnatalité, famille
1	Déficiences multiples
1	Maintien à domicile
2	Maisons de jeunes
2	Personnes démunies
9	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Notons par ailleurs que le territoire de la MRC Mékinac est également desservi par plusieurs organismes situés au Centre-de-la-Mauricie et à Trois-Rivières.

RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LA TYPOLOGIE DE L'AGENCE

Si les neuf organismes communautaires de la MRC Mékinac sont regroupés sous sept catégories en fonction de leur mission⁶⁵, ils sont aussi regroupés, pour fins de financement, en cinq types d'organismes. Cette typologie est basée sur les besoins financiers des organismes communautaires en fonction du genre d'activité qu'ils réalisent, et sert à la répartition des budgets entre les organismes communautaires. Ainsi, en fonction du niveau de financement requis, l'Agence de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît cinq types d'organismes⁶⁶ :

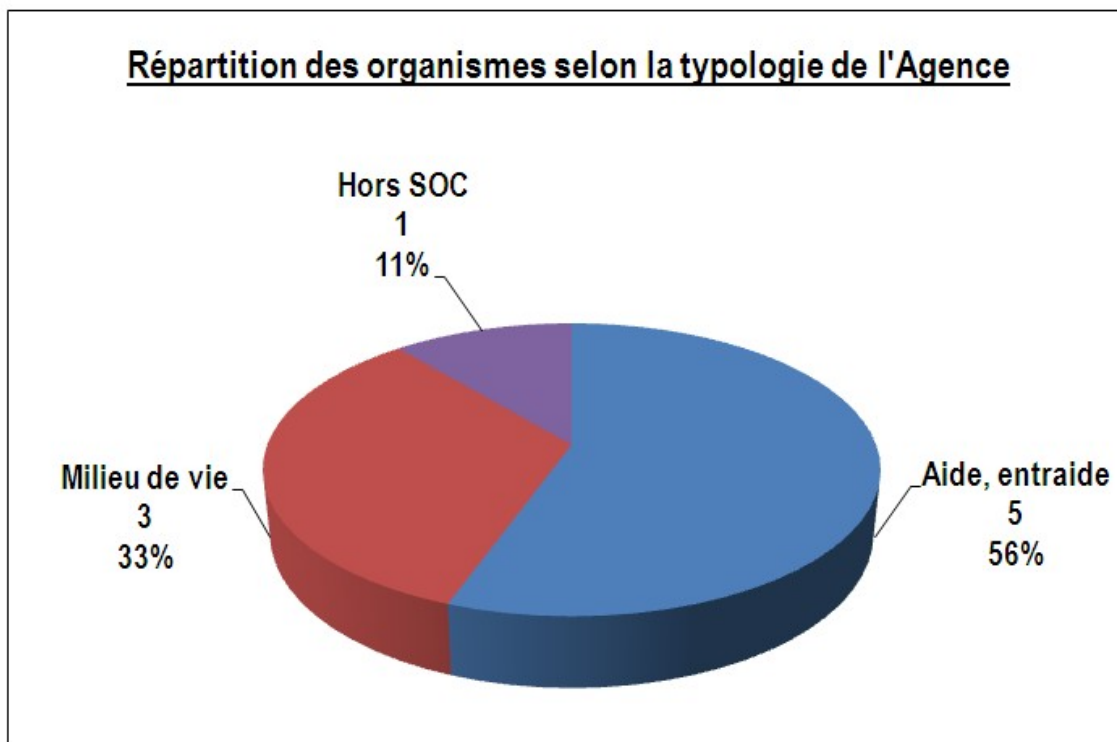
- les organismes « bénévoles »;
- les organismes « d'aide, d'entraide, de sensibilisation, de promotion et de défense des droits »;
- les organismes « milieu de vie et soutien dans la communauté »;
- les organismes « d'hébergement communautaire »;
- et les organismes de « concertation régionale ».

Le graphique 1 illustre la répartition des organismes de la MRC Mékinac en fonction de cette typologie.

⁶⁵ Les organismes communautaires sont regroupés sous 25 catégories à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Pour 18 catégories, on ne retrouve donc aucun organisme provenant de la MRC Mékinac

⁶⁶ Cadre de financement des organismes communautaires, 2000b, p.18

Graphique 1



Ainsi, on constate que cinq organismes financés par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec se retrouvent dans la catégorie Aide, entraide, sensibilisation, promotion et défense des droits, et que trois autres se retrouvent dans la catégorie Milieu de vie et soutien dans la communauté. On ne retrouve aucun organisme dans les catégories « hébergement », « bénévole » et « concertation régionale ». Par ailleurs, un organisme est classé « hors SOC » (organisme dont la mission principale relève d'un autre ministère).

TERRITOIRE DE DESSERTE DES ORGANISMES DE LA MRC MÉKINAC

Tous les organismes situés sur le territoire de la MRC Mékinac ont une vocation locale, c'est-à-dire qu'ils ne desservent que ce seul territoire. Dans la plupart des autres territoires, on retrouve des organismes communautaires qui desservent plus d'un territoire de MRC. Certains organismes ont même une vocation régionale, voire suprarégionale.

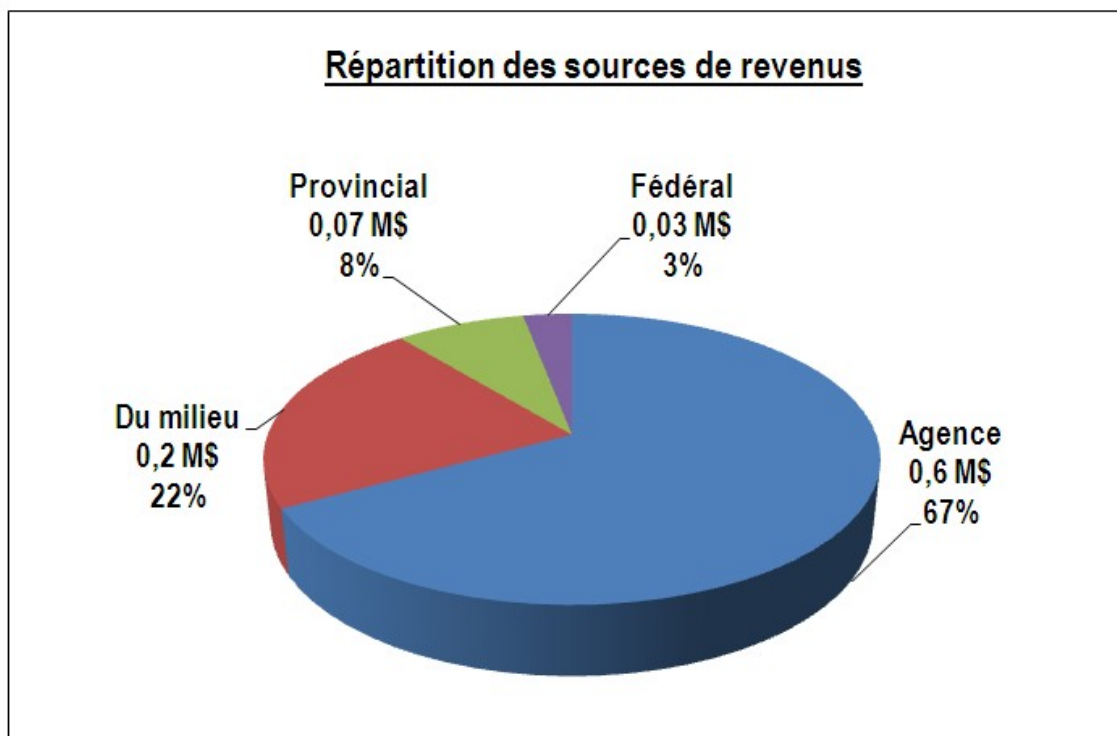
LES SOURCES DE REVENUS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Pour assurer la réalisation de leurs activités, les organismes communautaires ont recours à plusieurs sources de financement. Nous avons regroupé ces diverses sources de financement en quatre grandes catégories. Le graphique 3 présente la répartition des sources de revenus des organismes communautaires de la MRC Mékinac.

Ainsi, on constate que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Maurice et du Centre-du-Québec constitue, et de loin, le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires, avec une contribution de 557 700 \$, ce qui représente 67 % des revenus des organismes. En 2006-2007, le palier provincial a pour sa part contribué pour 8 % des revenus des organismes avec 68 993 \$. Il s'agit en partie de montants provenant directement du ministère de la Santé et des Services sociaux, mais surtout de montants provenant d'autres ministères ou organismes gouvernementaux, par exemple le ministère de la Famille et des Aînés, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; le ministère de la Sécurité publique; le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; le SACAIS; etc. Selon les organismes, il peut s'agir de montants qui sont récurrents servant à la réalisation de leur mission, mais il peut s'agir également de montants non récurrents visant à la réalisation de projets ponctuels. Certains organismes peuvent avoir inclus dans cette catégorie les montants discrétionnaires qu'ils reçoivent de leur député.

Le palier fédéral a quant à lui contribué pour 3 % des revenus des organismes en 2006-2007 avec un montant de 25 433 \$. Il s'agit ici surtout de montants non récurrents provenant de programmes d'insertion en emploi⁶⁷, et une petite partie provient de programmes d'aide tels le PACE (Programme d'action communautaire pour les enfants), IPLI (Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance), Santé Canada, etc.

Graphique 2

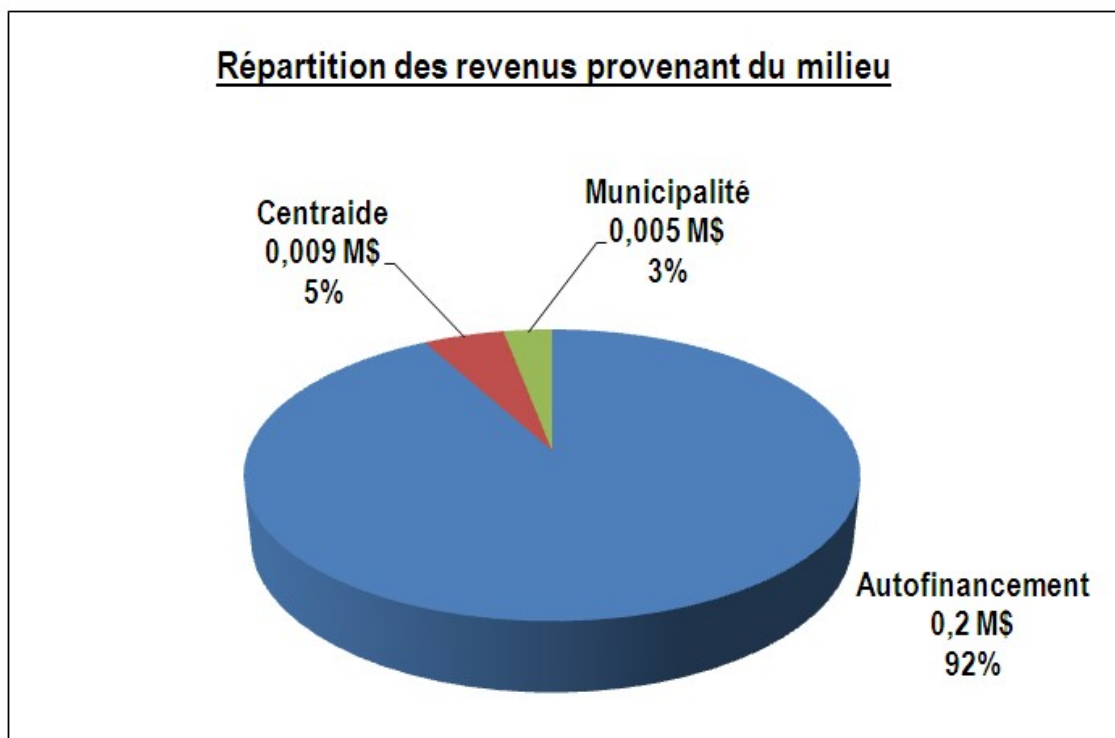


⁶⁷ À noter qu'un organisme a reçu à lui seul plus de 21 000 \$ de ce montant

Enfin, on constate que la part du milieu représente 22 % des sources de revenus des organismes communautaires de la MRC Mékinac, avec un montant de 185 351 \$. En 2006-2007, Centraide a contribué pour un montant de 9 499 \$, tandis que les municipalités ont contribué pour 5 593 \$.

Mais la part la plus importante de ces revenus provient de l'autofinancement des organismes avec un montant de 170 259 \$, ce qui représente 92 % de la part du milieu (voir graphique 3). De ce montant, 89 611 \$ proviennent d'activités d'autofinancement, tandis que 13 324 \$ proviennent des contributions des usagers. Cette rubrique regroupe les participations financières autant pour les cartes de membres que pour les différents services ou activités des organismes tels que l'hébergement, les services de répit, le café, des repas, des activités de formations, etc. Si l'ampleur du montant peut surprendre, il s'agit souvent d'un cumul de nombreux petits montants (par exemple des repas à 2 \$) qui, sur une année complète, finit par représenter des sommes importantes. Enfin, 67 324 \$ proviennent d'« autres revenus ». Cette rubrique peut regrouper, selon les organismes, des contributions en provenance de communautés religieuses, de clubs sociaux ou encore de l'enveloppe discrétionnaire du député. Elle peut aussi regrouper d'autres types de dons, des revenus de vente de services (location de salle, conférence...) ou de biens, des revenus de gestion, d'intérêts ou de placements, etc.

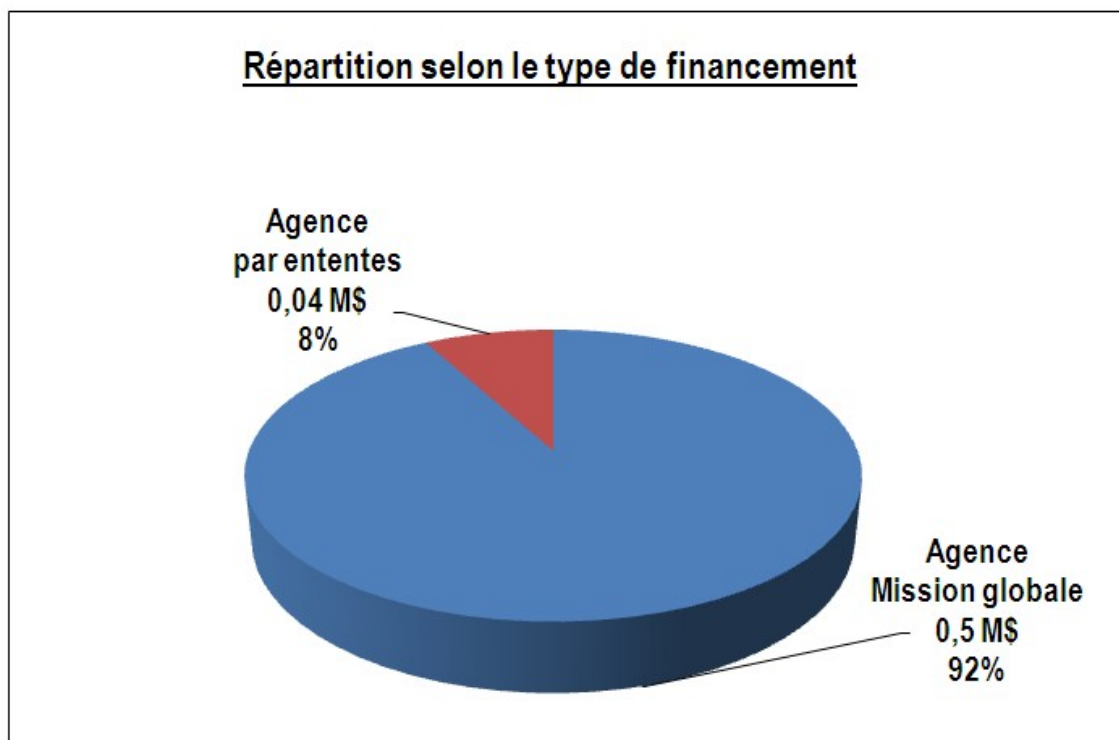
Graphique 3



Enfin, il est utile de souligner que, sur les 557 700 \$ provenant de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Maurice et du Centre-du-Québec, 512 749 \$ sont versés dans le cadre du programme SOC, ce qui représente 92 % du financement versé aux organismes par l'Agence (voir graphique 4). Ce pourcentage du financement attribué

en soutien à la mission globale des organismes communautaires se situe à 83 % pour l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Sur le territoire de la MRC Mékinac, 44 951 \$ sont versés dans le cadre d'ententes de services avec l'Agence. Aucun organisme n'est financé en vertu d'ententes de services conclues avec un établissement du réseau de la santé et des services sociaux en vertu de l'article 108 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Graphique 4



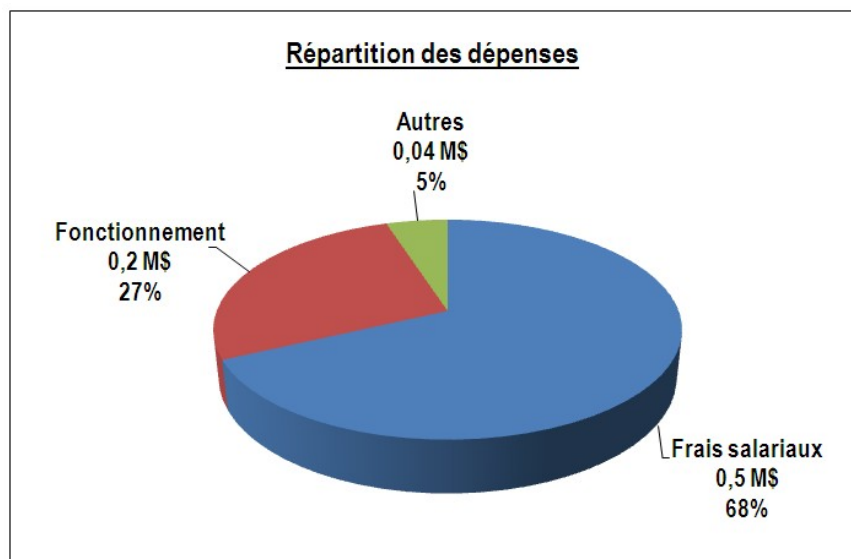
Au total, les organismes communautaires de la MRC Mékinac ont généré, en 2006-2007, des revenus de 837 477 \$.

LES DÉPENSES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

En 2006-2007, les organismes communautaires de la MRC Mékinac ont dépensé un total de 752 400 \$. Comme l'illustre le graphique 5, ce sont les frais salariaux qui représentent la part la plus importante des dépenses des organismes avec 513 584 \$, soit 68 % de leurs dépenses. Les frais liés au fonctionnement général de l'organisme représentaient pour leur part 200 285 \$ en 2006-2007, soit 27 % des dépenses. Ils incluent les frais de logement (57 872 \$), les frais d'administration (51 372 \$), les frais liés à la vie associative (8 146 \$) et les frais d'activités (82 895 \$). Enfin, en 2006-2007, les autres dépenses totalisaient 38 531 \$, comptant pour 5 % des dépenses des organismes. De ce montant, 12 381 \$ représentaient des dépenses liées au déplacement des usagers. Plusieurs organismes tels que les centres d'action bénévoles, les maisons d'hébergement, les comptoirs alimentaires ou les ressources de maintien à domicile ont en effet d'importantes dépenses reliées à ce poste. À ceux-

ci s'ajoutent les petits montants de nombreux autres organismes. Les autres dépenses totalisaient 26 150 \$.

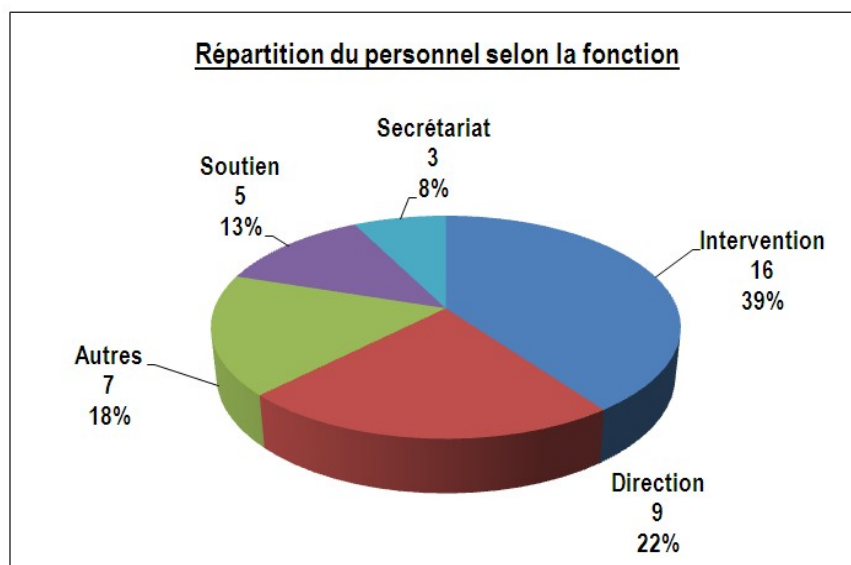
Graphique 5



LE PERSONNEL SALARIÉ AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Au total, ce sont 40 personnes qui, en 2006-2007, occupaient un emploi au sein d'un organisme communautaire de la MRC Mékinac. De ce nombre, 32 faisaient partie du personnel régulier de l'organisme (80 %), tandis que huit étaient embauchées dans le cadre d'un programme d'insertion à l'emploi ou d'un programme étudiant. (20 %). Le graphique 6 indique la répartition des personnes salariées des organismes selon la fonction qu'elles occupent au sein de l'organisme.

Graphique 6



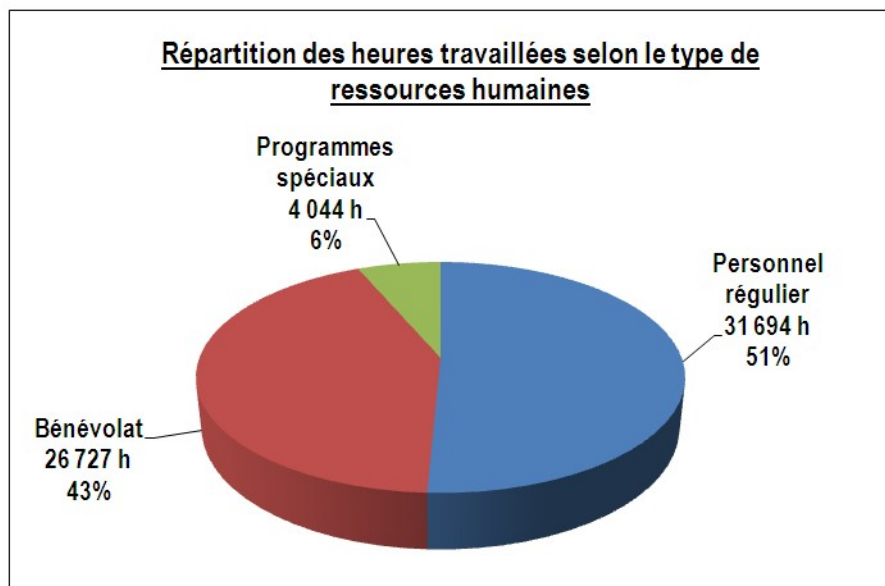
Ainsi, on constate que 40 % du personnel des organismes communautaires est affecté à l'intervention avec 16 personnes. Pour leur part, neuf personnes occupent un poste de direction (22 %), trois personnes un poste de secrétariat (8 %) et cinq personnes un poste de soutien (13 %), tandis que sept personnes occupent une autre fonction (18 %).

Par ailleurs, les 40 personnes salariées au sein d'un organisme communautaire de la MRC Mékinac ont travaillé collectivement plus de 35 000 heures en 2006-2007, soit 35 738 heures. En divisant la masse salariale totale versée par les organismes communautaires en 2006-2007 (513 584 \$) par le nombre total d'heures travaillées, on obtient un taux horaire moyen de 14,37 \$, pour un revenu moyen annuel de 12 839 \$ (incluant les avantages sociaux)⁶⁸. Ceci représente environ 1.50 \$ de l'heure de moins qu'ailleurs en Mauricie et au Centre-du-Québec et plus de 5 000 \$ de moins en revenu annuel.

LA CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Si les personnes salariées occupent certes une place centrale au sein des organismes communautaires, les bénévoles apportent aussi une contribution très importante. Ainsi, en 2006-2007, ce sont 379 personnes qui, bénévolement, ont consacré 26 727 heures au sein d'un organisme communautaire de la MRC Mékinac.

Graphique 7



⁶⁸ La faiblesse du revenu annuel moyen s'explique en partie par le fait que l'on retrouve beaucoup de personnes qui travaillent à temps partiel dans les organismes communautaires.

Comme l'illustre le graphique 7, leur contribution représente 43 % de toutes les heures travaillées, comparativement à 51 % pour le personnel régulier des organismes communautaires. Les personnes embauchées dans le cadre de programmes d'emploi ont pour leur part travaillé 4 044 heures, ce qui représente 6 % des heures travaillées.

La contribution des bénévoles prend plusieurs formes. Si la participation à la gestion de l'organisme constitue sans doute la partie la plus visible, les bénévoles sont aussi impliqués à de multiples niveaux dans la vie des organismes communautaires.

Ainsi, outre leur participation au conseil d'administration, les bénévoles sont aussi impliqués dans les activités de représentation de l'organisme, participent à des comités de travail et dans les activités de financement de l'organisme. Ils participent également souvent aux activités de promotion de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. Enfin, des bénévoles sont également impliqués dans des tâches de soutien à l'organisme telles que les tâches administratives, le soutien technique ou des tâches manuelles.

Mais en plus de participer à la gestion et au fonctionnement général des organismes, plusieurs bénévoles sont aussi impliqués dans les services directs de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. En fait, et à des degrés divers selon les organismes, des bénévoles sont impliqués dans presque tous les types de services ou d'activités offerts par les organismes. Ils peuvent être impliqués, par exemple, au niveau des activités sociales et de loisirs, au niveau de l'animation, de conférences, d'ateliers ou d'activités de formation, au niveau des activités d'éducation populaire, au niveau de l'accueil-référence, dans des activités d'information et de sensibilisation, etc. Selon le secteur d'activité de l'organisme dans lequel ils sont impliqués, ils peuvent aussi participer dans des activités plus spécifiques, par exemple, au niveau de l'aide aux devoirs, au comptoir vestimentaire, dans le transport-accompagnement, dans un groupe d'entraide, etc.

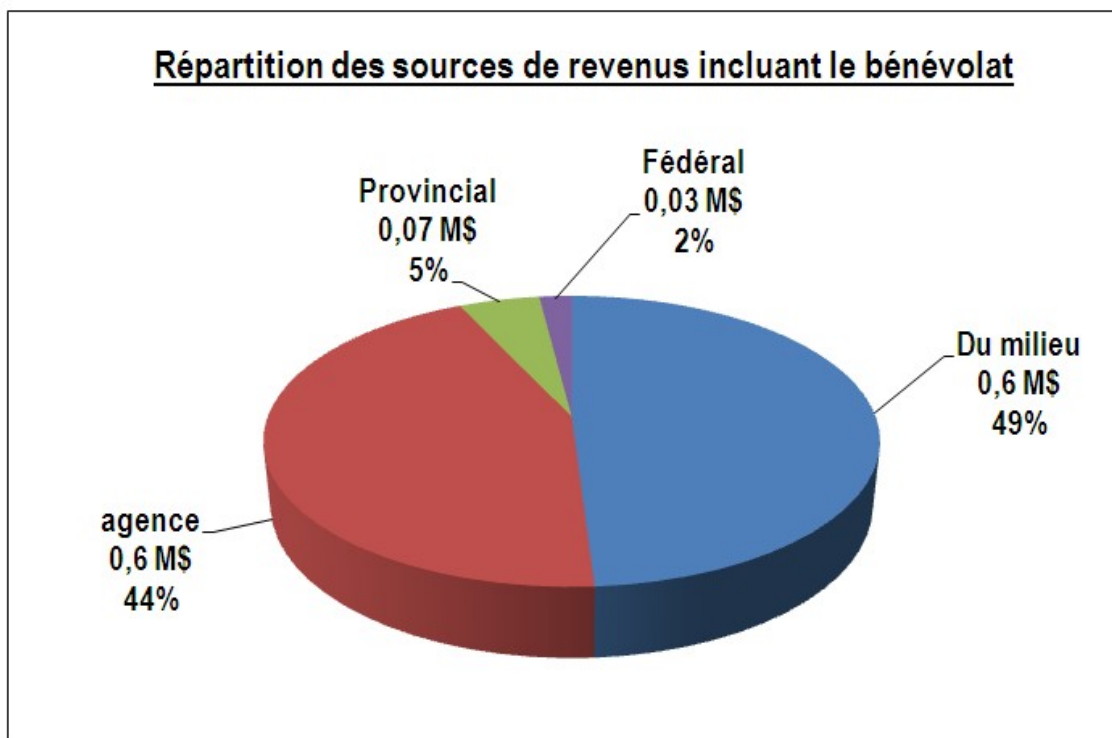
Ainsi, même si l'apport des bénévoles peut varier selon le secteur d'activité, on peut constater à quel point il est important au sein des organismes communautaires. Cet apport important des bénévoles au sein des organismes communautaires constitue souvent, pour la population en général, la partie invisible de l'apport des organismes communautaires. Mais il est possible de donner une valeur au bénévolat, notamment une valeur économique, et de rendre par le fait même cet apport plus visible.

En utilisant la méthode suggérée par Patrimoine Canada⁶⁹, la valeur économique du bénévolat se chiffrait, en 2006-2007, à 438 590 \$ pour la MRC Mékinac (taux horaire de 16,41 \$). Si l'on tient compte de la valeur économique du bénévolat dans les sources de revenus des organismes communautaires, l'apport des bénévoles vient tripler la contribution du milieu, la faisant passer de 185 351 \$ à 623 941 \$, et de 22 % à 49 %. De ce fait, on constate du même coup que la contribution du milieu vient rejoindre et même dépasser la contribution de l'Agence de la santé et des services

⁶⁹ Ross, David. « Comment déterminer la valeur économique du travail bénévole ». <http://www.bdaa.ca/FTEXT/heritage/PartnComF/EstVolFr.htm#valeur>, site consulté en ligne le 24 mars 2009.

sociaux, qui se chiffre à 557 700 \$, et qui constitue le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires.

Graphique 8



LES PERSONNES REJOINTES PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les données contenues dans les formulaires de demande de subvention des organismes communautaires à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec contiennent des données sur le nombre de personnes qui sont rejointes par les organismes communautaires. Toutefois, ces données ne sont pas compilées de façon uniforme par les organismes communautaires. Par exemple, certains organismes vont compter le nombre repas servis dans l'année, d'autres le nombre d'entrées quotidiennes, tandis que d'autres vont plutôt comptabiliser le nombre de personnes différentes rejointes annuellement⁷⁰. Ainsi, les données à notre disposition ne nous permettent pas d'évaluer le nombre de personnes qui, en 2006-2007, ont été rejointes par les organismes communautaires de

⁷⁰ À noter que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec est actuellement à mettre en application le document intitulé *La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale* produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux, lequel est entré en vigueur le 1er avril 2009. Ce document circonscrit les informations nécessaires à la reddition de comptes exigée dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (SOC). On y mentionne, entre autres, de quelle façon compiler les données sur les personnes rejointes afin d'uniformiser l'information transmise par les organismes.

la MRC Mékinac. Ceci dit, avec leurs 804 membres, leurs 379 bénévoles et leurs 67 membres de conseil d'administration, il ne fait aucun doute que les organismes communautaires rejoignent annuellement quelques milliers de personnes.

CONCLUSION

Les données qui précèdent font ressortir l'importance et l'ampleur de l'action des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux de la MRC Mékinac. Ils montrent notamment comment les organismes communautaires sont présents dans plusieurs secteurs d'activité, venant en aide à des centaines de personnes qui peuvent vivre des situations difficiles. Ces données montrent également que, avec 40 salariés et plus de 400 bénévoles, ce sont aussi des centaines de personnes qui sont engagées dans l'action communautaire dans la MRC Mékinac. Elles montrent également que les organismes communautaires n'ont pas seulement un impact social, mais qu'ils ont aussi un impact économique dans le milieu, générant près de 850 000 \$ de revenus annuellement, dont plus de 500 000 \$ sont versés sur la masse salariale.

Si nous avons pu mesurer ici l'ampleur du « phénomène communautaire » dans la MRC Mékinac, il ne s'agit pourtant que d'un portrait bien partiel de l'action des organismes communautaires. Aussi, pour en connaître davantage sur leur action concrète, sur leurs pratiques et sur leur impact sur les populations qu'ils rejoignent, nous invitons le lecteur à prendre connaissance du rapport de recherche dans son ensemble.

ANNEXE 4J

PORTRAIT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LA MRC NICOLET-YAMASKA

INTRODUCTION

Cette annexe présente un portrait chiffré des organismes communautaires intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux et situé sur le territoire de la MRC Nicolet-Yamaska. Ce portrait local reprend les mêmes données que celles du portrait régional (chapitre 3), mais en ne considérant que les organismes de la MRC Nicolet-Yamaska. Ainsi, nous y trouverons les différentes catégories d'organismes que l'on retrouve dans la MRC Nicolet-Yamaska, leur territoire de desserte, leurs sources de revenus et de dépenses, des données sur le personnel des organismes communautaires ainsi que sur la contribution bénévole au sein de ces organismes.

Sauf en ce qui a trait aux territoires de desserte des organismes et à certaines données sur l'implication bénévole, toutes les données sont issues des informations contenues dans les formulaires de demande de subvention que les organismes ont acheminé à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ces données sont celles de l'année 2006-2007, dernière année où les données complètes étaient disponibles.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DANS NICOLET-YAMASKA

LEURS SECTEURS D'ACTIVITÉ

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît 17 organismes communautaires sur le territoire de la MRC Nicolet-Yamaska. De ce nombre, 14 sont des organismes dont la mission principale se situe dans le domaine de la santé et des services sociaux. L'Agence reconnaît également trois organismes « associés », dont la mission principale relève d'un autre ministère, mais qu'elle soutient financièrement pour des activités spécifiques.

En fonction de leur mission, ces 17 organismes sont regroupés sous les catégories suivantes.

Tableau 16
Les organismes communautaires dans la MRC Nicolet-Yamaska

NOMBRE D'ORGANISMES	NOMS DES CATÉGORIES
2	Alcoolisme - toxicomanie et autres dépendances
1	Autres ressources jeunesse
2	Centre d'action bénévole (CAB)
1	Centres de femmes
1	Contraception, allaitement, périnatalité, famille
1	Déficiences multiples
1	Déficiences multiples
2	Maisons de jeunes
1	Maisons d'hébergement pour femmes violentées ou en difficulté
1	Organismes de justice alternative (jeunes contrevenants)
3	Personnes démunies
1	Santé mentale
17	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LA TYPOLOGIE DE L'AGENCE

Si les 17 organismes communautaires de la MRC Nicolet-Yamaska sont regroupés sous 12 catégories en fonction de leur mission⁷¹, ils sont aussi regroupés, pour fins de financement, en cinq types d'organismes. Cette typologie est basée sur les besoins financiers des organismes communautaires en fonction du genre d'activité qu'ils réalisent, et sert à la répartition des budgets entre les organismes communautaires. Ainsi, en fonction du niveau de financement requis, l'Agence de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît cinq types d'organismes⁷² :

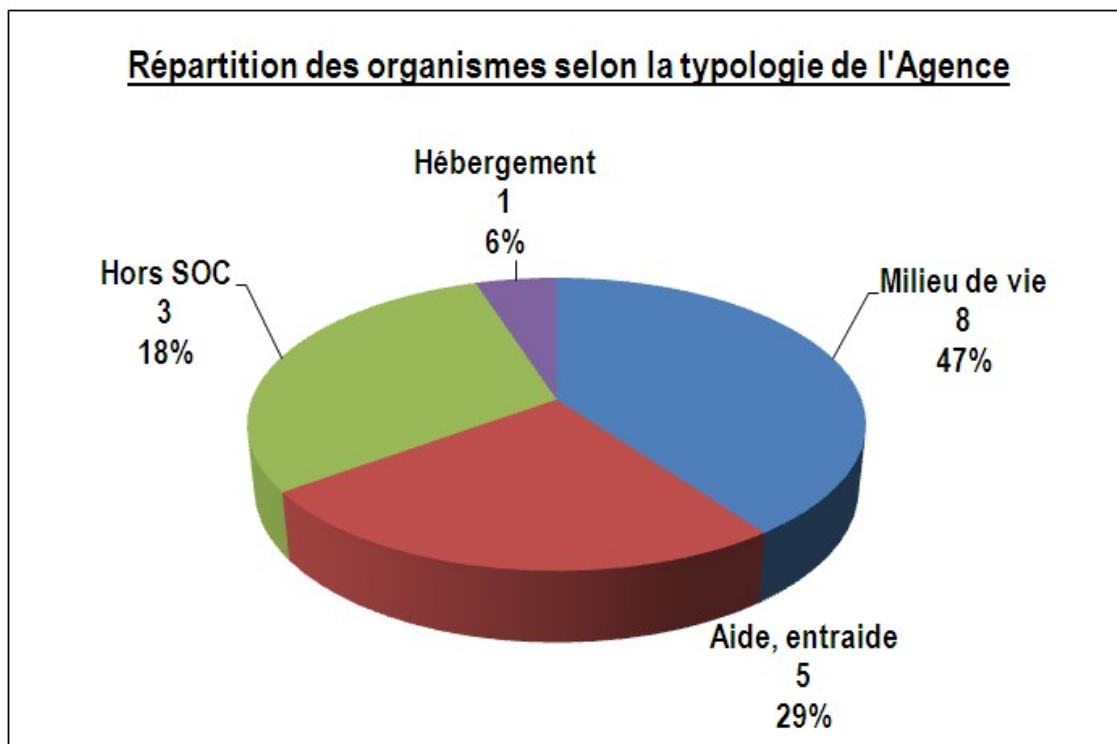
- les organismes « bénévoles »;
- les organismes « d'aide, d'entraide, de sensibilisation, de promotion et de défense des droits »;
- les organismes « milieu de vie et soutien dans la communauté »;
- les organismes « d'hébergement communautaire »;
- et les organismes de « concertation régionale ».

Le graphique 1 illustre la répartition des organismes de la MRC Nicolet-Yamaska en fonction de cette typologie.

⁷¹ Les organismes communautaires sont regroupés sous 25 catégories à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Pour 13 catégories, on ne retrouve donc aucun organisme provenant de la MRC Nicolet-Yamaska.

⁷² Cadre de financement des organismes communautaires, 2000b, p.18

Graphique 1



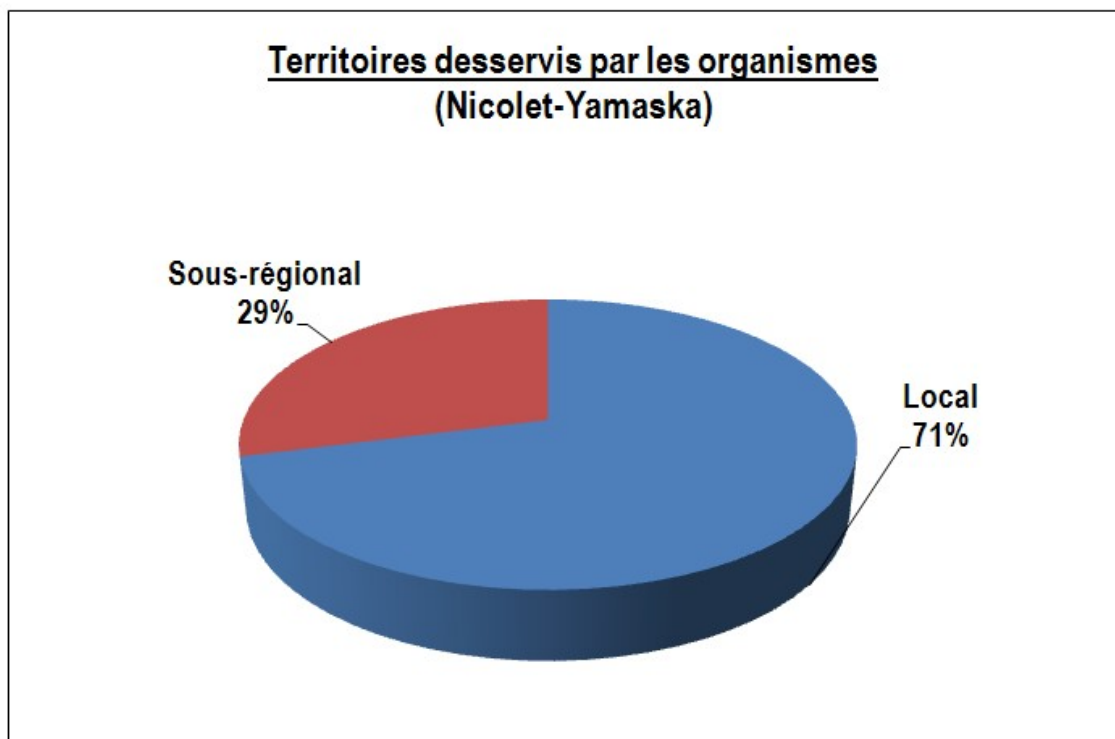
Ainsi, on constate que 29 % des organismes financés par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec se retrouvent dans la catégorie Aide, entraide, sensibilisation, promotion et défense des droits, comparativement à 47 % pour l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Les organismes de la catégorie Milieu de vie et soutien dans la communauté représentent de leur côté 47 % des organismes (comparativement à 31 % en Mauricie et au Centre-du-Québec). Les organismes d'hébergement représentent quant à eux 6 % des organismes. On ne retrouve aucun organisme dans les catégories « bénévole » et « concertation régionale ». On constate par ailleurs que trois organismes sont classés « hors SOC » (organisme dont la mission principale relève d'un autre ministère).

TERRITOIRE DE DESSERTE DES ORGANISMES DE LA MRC NICOLET-YAMASKA

S'ils sont situés sur le territoire de la MRC Nicolet-Yamaska, plusieurs des 17 organismes desservent plus d'un territoire. Ainsi, selon les données fournies par les organismes dans le questionnaire que nous leur avons administré, 29 % d'entre eux ont une vocation sous-régionale, c'est-à-dire qu'ils desservent plus d'un territoire de MRC, mais sans desservir l'ensemble de la région. Il s'agit ici, dans une très large mesure, du territoire de la MRC Bécancour. Aucun organisme n'a toutefois une vocation régionale, suprarégionale ou nationale. Ainsi, la majorité des organismes de la MRC Nicolet-Yamaska ont une vocation locale, soit 71 % d'entre eux, ce qui

légèrement supérieur à ce que l'on retrouve ailleurs en Mauricie et Centre-du-Québec où 63 % des organismes ont une vocation locale.

Graphique 2



LES SOURCES DE REVENUS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

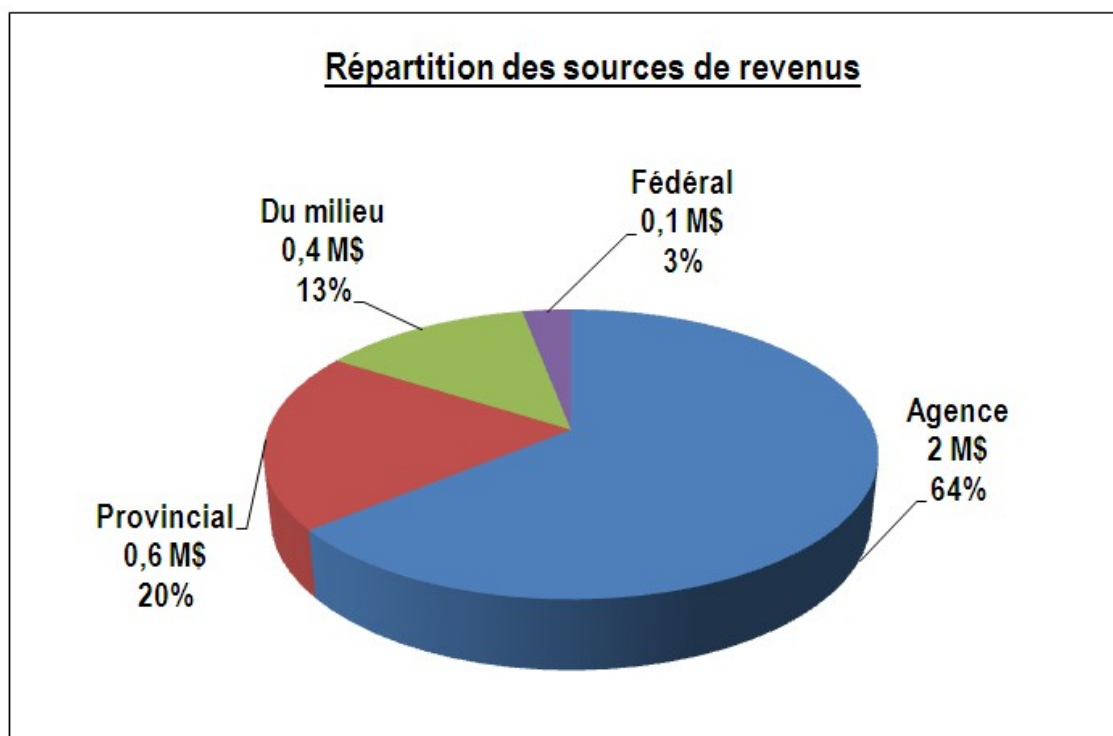
Pour assurer la réalisation de leurs activités, les organismes communautaires ont recours à plusieurs sources de financement. Nous avons regroupé ces diverses sources de financement en quatre grandes catégories. Le graphique 3 présente la répartition des sources de revenus des organismes communautaires de la MRC Nicolet-Yamaska.

Ainsi, on constate que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec constitue, et de loin, le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires, avec une contribution de 1 953 701 \$, ce qui représente 64 % des revenus des organismes. En 2006-2007, le palier provincial a pour sa part contribué pour 20 % des revenus des organismes avec 624 698 \$. Il s'agit en partie de montants provenant directement du ministère de la Santé et des Services sociaux (359 211 \$), mais aussi de montants provenant d'autres ministères ou organismes gouvernementaux (265 487 \$) : ministère de la Famille et des Aînés; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; ministère de la Sécurité publique; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; SACAIS; etc. Selon les organismes, il peut s'agir de montants qui sont récurrents servant à la réalisation de leur mission, mais il peut s'agir également de montants non récurrents visant à la réalisation de projets ponctuels. Certains organismes ont inclus dans cette catégorie les montants discrétionnaires qu'ils

reçoivent de leur député. Cette part des revenus provenant du palier provincial est deux fois plus élevée que ce que l'on retrouve ailleurs en Mauricie et au Centre-du-Québec.

Le palier fédéral a quant à lui contribué pour 3 % des revenus des organismes en 2006-2007 avec un montant de 96 788 \$. Il s'agit essentiellement de montants non récurrents provenant de différents programmes d'aide (PACE - Programme d'action communautaire pour les enfants; IPLI - Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance; Santé Canada; etc.), mais aussi de programmes d'aide à l'emploi (surtout du programme *Carrière-été* visant l'embauche d'étudiants).

Graphique 3



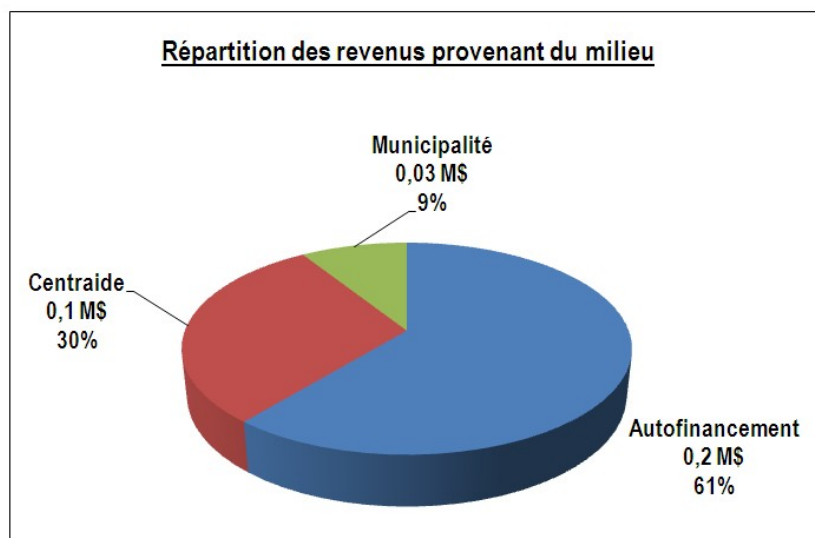
Enfin, on constate que la part du milieu représente 13 % des sources de revenus des organismes communautaires de la MRC Nicolet-Yamaska, avec un montant de 385 322 \$. En 2006-2007, Centraide y a contribué pour 114 515 \$ tandis que les municipalités y ont contribué pour 33 511 \$ (voir graphique 4).

Mais la part la plus importante de ces revenus provient de l'autofinancement des organismes avec un montant de 237 296 \$, ce qui représente 61 % de la part du milieu. De ce montant, 77 183 \$ proviennent d'activités d'autofinancement, tandis que 22 832 \$ proviennent des contributions des usagers. Cette rubrique regroupe les participations financières autant pour les cartes de membres que pour les différents services ou activités des organismes tels que l'hébergement, les services de répit, le café, des repas, des activités de formations, etc. Enfin, 137 281 \$ proviennent d'« autres revenus ». Cette rubrique peut regrouper, selon les organismes, des contributions en provenance de communautés religieuses, de clubs sociaux ou encore de l'enveloppe discrétionnaire du député. Elle peut aussi regrouper d'autres types de

dons, des revenus de vente de services (location de salle, conférence...) ou de biens, des revenus de gestion, d'intérêts ou de placements, etc.

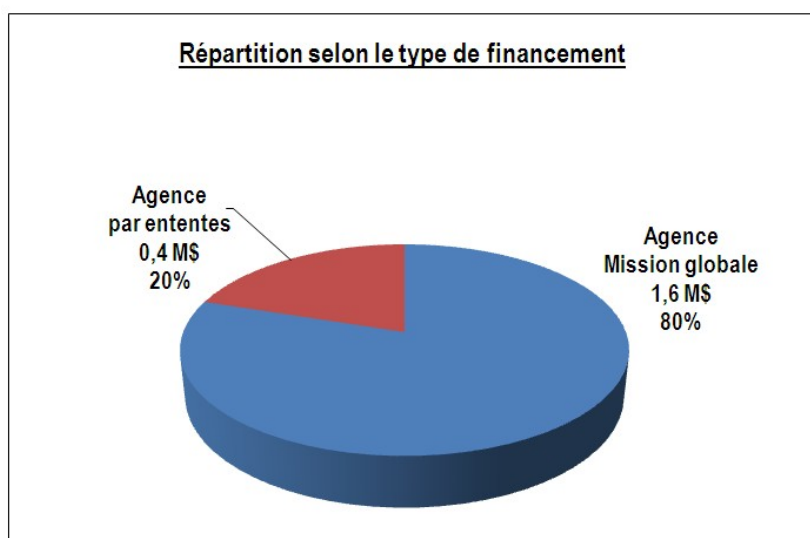
Soulignons que cette part des revenus provenant du milieu est deux fois moins élevée que ce que l'on retrouve ailleurs en Mauricie et au Centre-du-Québec, où les revenus provenant du milieu représentent en moyenne 27 %.

Graphique 4



Enfin, il est utile de souligner que, sur les 2 M \$ provenant de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 1 554 922 \$ sont versés dans le cadre du programme SOC, ce qui représente 80 % du financement versé aux organismes par l'Agence (voir graphique 5).

Graphique 5



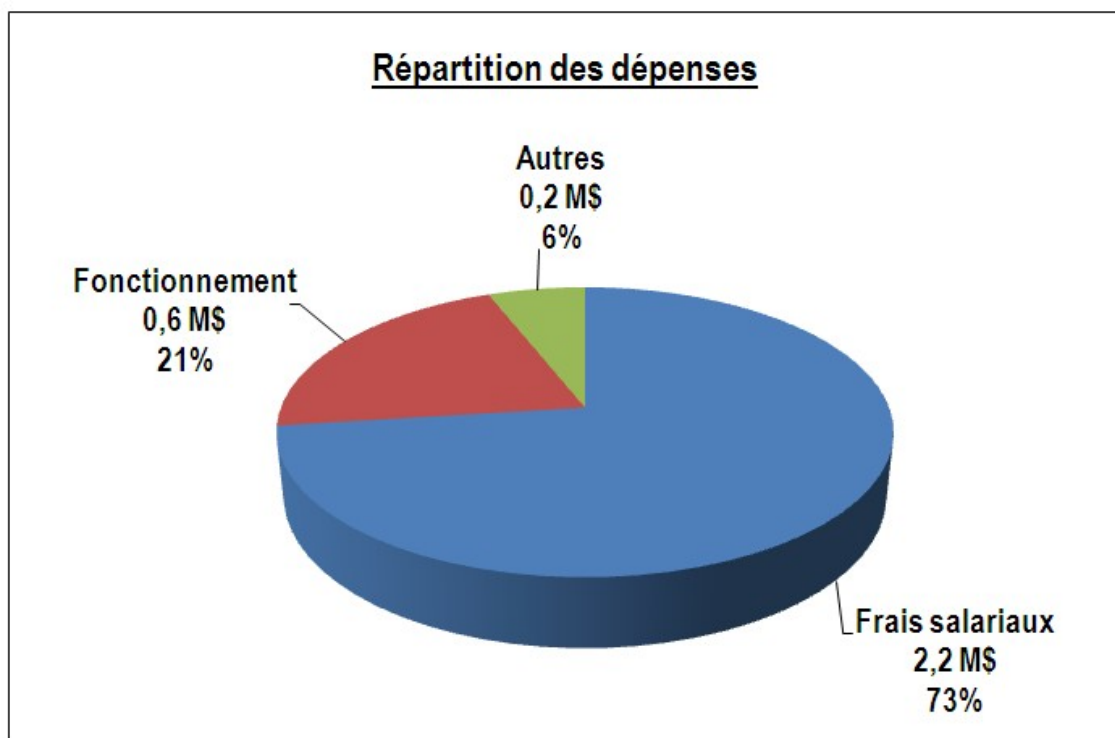
Ce pourcentage du financement attribué en soutien à la mission globale des organismes communautaires se situe à 83 % pour l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Dans Nicolet-Yamaska, 395 239 \$ sont versés dans le cadre d'ententes de services avec l'Agence, et on ne retrouve aucun montant provenant d'ententes de services conclues entre des organismes communautaires et un établissement du réseau de la santé et des services sociaux en vertu de l'article 108 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Au total, les organismes communautaires de la MRC Nicolet-Yamaska ont généré, en 2006-2007, des revenus de 3 060 509 \$.

LES DÉPENSES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

En 2006-2007, les organismes communautaires de la MRC Nicolet-Yamaska ont dépensé un total de 2 987 118 \$. Comme l'illustre le graphique 6, ce sont les frais salariaux qui représentent la part la plus importante des dépenses des organismes avec 2 163 313 \$, soit 73 % de leurs dépenses.

Graphique 6



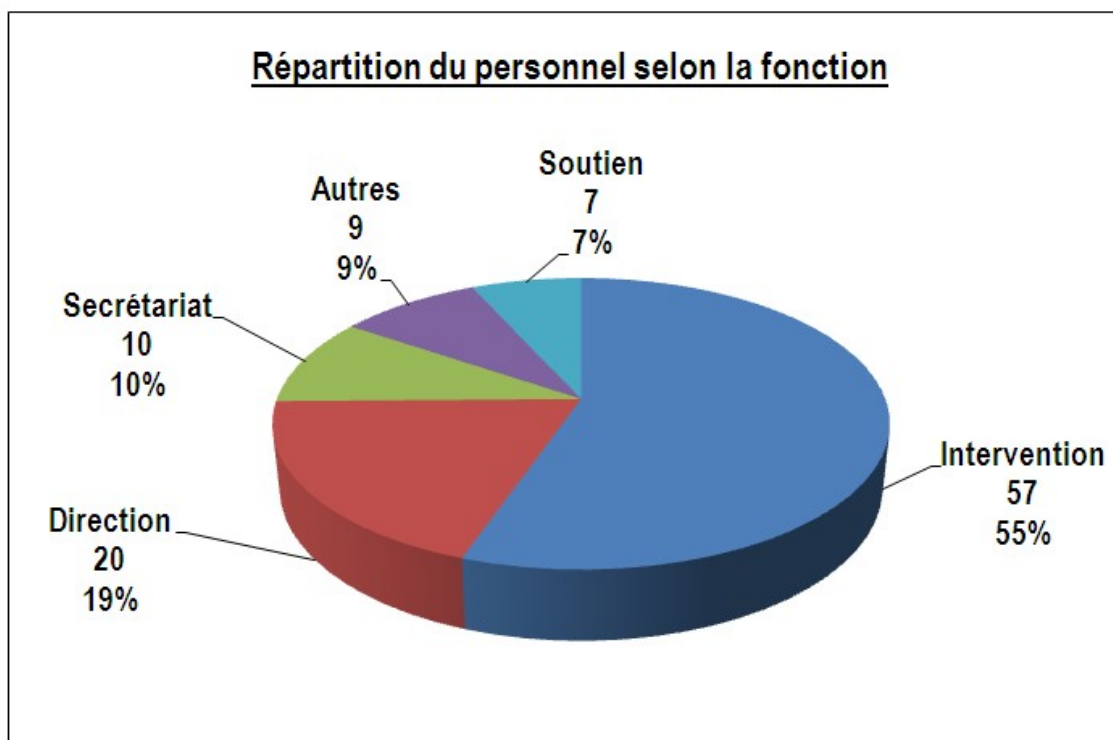
Les frais liés au fonctionnement général de l'organisme représentaient pour leur part 637 809 \$ en 2006-2007, soit 21 % des dépenses. Ils incluent les frais de logement (173 596 \$), les frais d'administration (231 417 \$), les frais liés à la vie associative (45 139 \$), les frais d'activités (96 328 \$) et les frais d'hébergement pour les organismes qui font de l'hébergement (91 329 \$). Enfin, en 2006-2007, les autres dépenses totalisaient 185 996 \$, comptant pour 6 % des dépenses des organismes.

De ce montant, 45 034 \$ représentaient des dépenses liées au déplacement des usagers. Plusieurs organismes tels que les centres d'action bénévoles, les maisons d'hébergement, les comptoirs alimentaires ou les ressources de maintien à domicile ont en effet d'importantes dépenses reliées à ce poste. À ceux-ci s'ajoutent les petits montants de nombreux autres organismes. Les autres dépenses totalisaient 140 962 \$.

LE PERSONNEL SALARIÉ AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Au total, ce sont 103 personnes qui, en 2006-2007, occupaient un emploi au sein d'un organisme communautaire de la MRC Nicolet-Yamaska. De ce nombre, 93 faisaient partie du personnel régulier de l'organisme (89 %), tandis que 10 personnes étaient embauchées dans le cadre d'un programme d'insertion à l'emploi ou d'un programme étudiant. (11 %). Le graphique 7 indique la répartition des personnes salariées des organismes selon la fonction qu'elles occupent au sein de l'organisme.

Graphique 7



Ainsi, on constate que plus de la moitié du personnel des organismes communautaires est affecté à l'intervention avec 57 personnes. Pour leur part, 20 personnes occupent un poste de direction (19 %), 10 personnes un poste de secrétariat (10 %) et 7 personnes un poste de soutien (7 %), tandis que 9 personnes occupent une autre fonction (9 %).

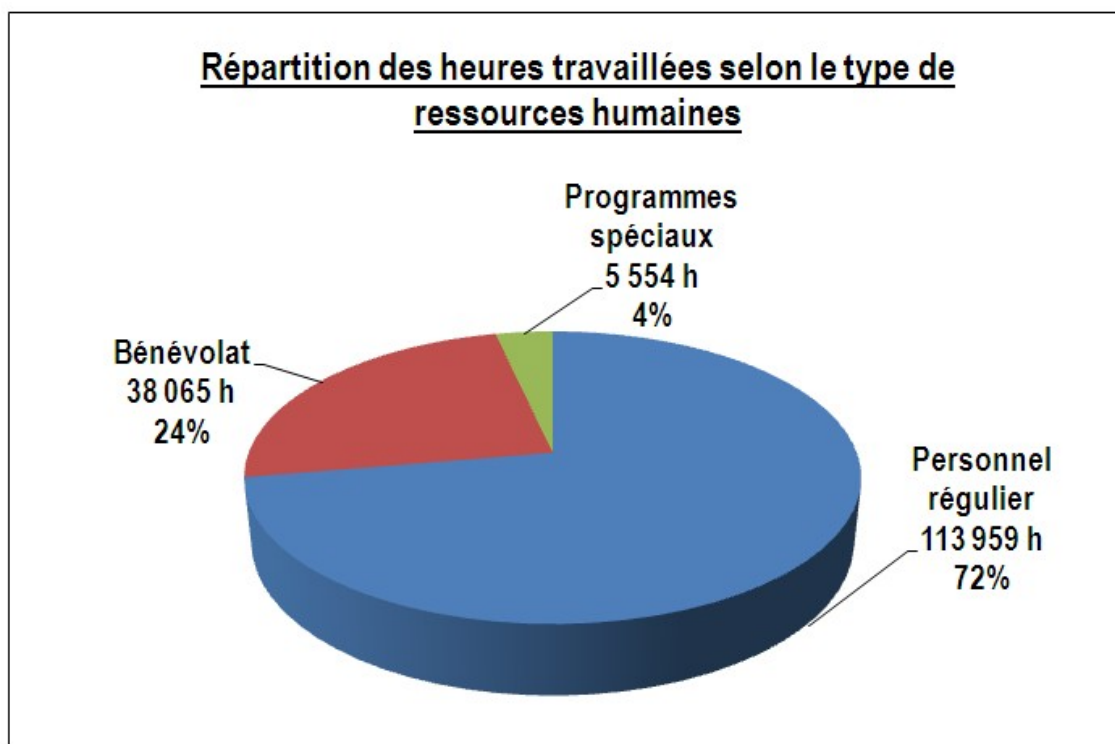
Par ailleurs, les 103 personnes salariées au sein d'un organisme communautaire de la MRC Nicolet-Yamaska ont travaillé collectivement près de 120 000 heures en 2006-2007, soit 117 693 heures. La grande majorité de ces heures (95 %) ont été travaillées

par le personnel régulier des organismes. En divisant la masse salariale totale versée par les organismes communautaires en 2006-2007 (2 163 313 \$) par le nombre total d'heures travaillées, on obtient un taux horaire moyen de 18.38 \$, pour un revenu moyen annuel de 21 003 \$ (incluant les avantages sociaux)⁷³. Ceci représente plus de 2 \$ de l'heure de plus qu'ailleurs en Mauricie et au Centre-du-Québec et plus de 3 500 \$ de plus en revenu annuel.

LA CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Si les personnes salariées occupent certes une place centrale au sein des organismes communautaires, les bénévoles apportent aussi une contribution très importante. Ainsi, en 2006-2007, ce sont 641 personnes qui, bénévolement, ont consacré 38 056 heures au sein d'un organisme communautaire de la MRC Nicolet-Yamaska. Comme l'illustre le graphique 8, leur contribution représente 24 % de toutes les heures travaillées au sein des organismes communautaires, comparativement à 72 % pour le personnel salarié régulier et à 4 % pour les personnes embauchées dans le cadre de programmes d'emploi.

Graphique 8



⁷³ La faiblesse du revenu annuel moyen s'explique en partie par le fait que l'on retrouve beaucoup de personnes qui travaillent à temps partiel dans les organismes communautaires.

La contribution des bénévoles prend plusieurs formes. Si la participation à la gestion de l'organisme constitue sans doute la partie la plus visible, les bénévoles sont aussi impliqués à de multiples niveaux dans la vie des organismes communautaires.

Ainsi, outre leur participation au conseil d'administration, les bénévoles sont aussi impliqués dans les activités de représentation de l'organisme, participent à des comités de travail et dans les activités de financement de l'organisme. Ils participent également souvent aux activités de promotion de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. Enfin, des bénévoles sont également impliqués dans des tâches de soutien à l'organisme telles que les tâches administratives, le soutien technique ou des tâches manuelles.

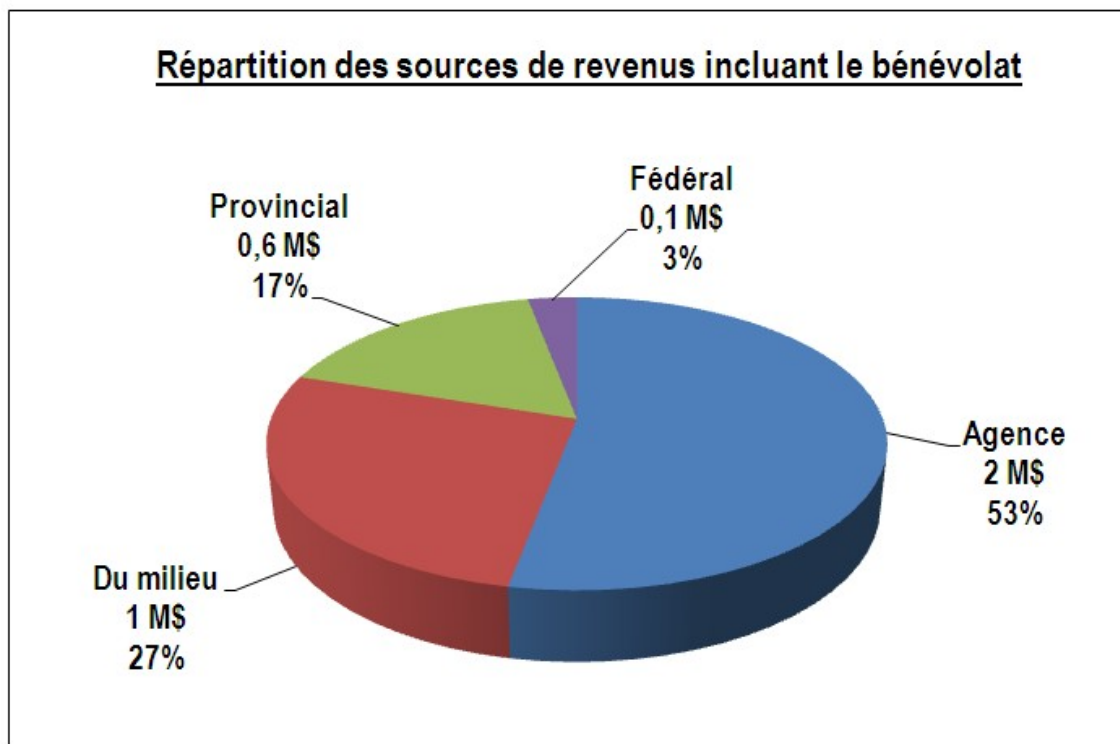
Mais en plus de participer à la gestion et au fonctionnement général des organismes, plusieurs bénévoles sont aussi impliqués dans les services directs de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. En fait, et à des degrés divers selon les organismes, des bénévoles sont impliqués dans presque tous les types de services ou d'activités offerts par les organismes. Ils peuvent être impliqués, par exemple, au niveau des activités sociales et de loisirs, au niveau de l'animation, de conférences, d'ateliers ou d'activités de formation, au niveau des activités d'éducation populaire, au niveau de l'accueil-référence, dans des activités d'information et de sensibilisation, etc. Selon le secteur d'activité de l'organisme dans lequel ils sont impliqués, ils peuvent aussi participer dans des activités plus spécifiques, par exemple, au niveau de l'aide aux devoirs, au comptoir vestimentaire, dans le transport-accompagnement, dans un groupe d'entraide, etc.

Ainsi, même si l'apport des bénévoles peut varier selon le secteur d'activité, on peut constater à quel point il est important au sein des organismes communautaires. Cet apport important des bénévoles au sein des organismes communautaires constituent souvent, pour la population en général, la partie invisible de l'apport des organismes communautaires. Mais il est possible de donner une valeur au bénévolat, notamment une valeur économique, et de rendre par le fait même cet apport plus visible.

En utilisant la méthode suggérée par Patrimoine Canada⁷⁴, la valeur économique du bénévolat se chiffrait, en 2006-2007, à 624 499 \$ pour la MRC Nicolet-Yamaska (taux horaire de 16,41 \$). Si l'on tient compte de la valeur économique du bénévolat dans les sources de revenus des organismes communautaires, l'apport des bénévoles vient augmenter de façon significative la contribution du milieu, la faisant passer de 385 322 \$ à 1 009 821 \$ (et de 13 % à 27 %), comme l'illustre le graphique 9. De ce fait, on constate du même coup que la contribution de l'Agence de la santé et des services sociaux ne compte plus que pour la moitié des revenus des organismes communautaires, comparativement aux deux tiers en excluant la contribution des bénévoles.

⁷⁴ Ross, David. « Comment déterminer la valeur économique du travail bénévole ». <http://www.bdaa.ca/FTEXT/heritage/PartnComF/EstVolFr.htm#valeur>, site consulté en ligne le 24 mars 2009.

Graphique 9



LES PERSONNES REJOINTES PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les données contenues dans les formulaires de demande de subvention des organismes communautaires à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec contiennent des données sur le nombre de personnes qui sont rejointes par les organismes communautaires. Toutefois, ces données ne sont pas compilées de façon uniforme par les organismes communautaires. Par exemple, certains organismes vont compter le nombre repas servis dans l'année, d'autres le nombre d'entrées quotidiennes, tandis que d'autres vont plutôt comptabiliser le nombre de personnes différentes rejointes annuellement⁷⁵. Ainsi, les données à notre disposition ne nous permettent pas d'évaluer le nombre de personnes qui, en 2006-2007, ont été rejointes par les organismes communautaires de la MRC Nicolet-Yamaska. Ceci dit, avec leurs 1320 membres, leurs 641 bénévoles et leurs 129 membres de conseil d'administration, il ne fait aucun doute qu'ils rejoignent annuellement plusieurs milliers de personnes.

⁷⁵ À noter que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec est actuellement à mettre en application le document intitulé *La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale* produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux, lequel est entré en vigueur le 1er avril 2009. Ce document circonscrit les informations nécessaires à la reddition de comptes exigée dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (SOC). On y mentionne, entre autres, de quelle façon compiler les données sur les personnes rejointes afin d'uniformiser l'information transmise par les organismes.

CONCLUSION

Les données qui précèdent font ressortir l'importance et l'ampleur de l'action des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux dans la MRC Nicolet-Yamaska. Ils montrent notamment comment les organismes communautaires sont présents dans une multitude de secteurs d'activité, venant en aide à des centaines de personnes qui peuvent vivre des situations difficiles. Ces données montrent également que, avec quelques 100 salariés et près de 650 bénévoles, ce sont aussi des centaines de personnes qui sont engagées dans l'action communautaire dans la MRC Nicolet-Yamaska. Elles montrent également que les organismes communautaires n'ont pas seulement un impact social, mais qu'ils ont aussi un impact économique important, générant 3 M \$ de revenus annuellement, dont 2,1 M \$ sont versés sur la masse salariale.

Si nous avons pu mesurer ici l'ampleur du « phénomène communautaire » dans la MRC Nicolet-Yamaska, il ne s'agit pourtant que d'un portrait bien partiel de l'action des organismes communautaires. Aussi, pour en connaître davantage sur leur action concrète, sur leurs pratiques et sur leur impact sur les populations qu'ils rejoignent, nous invitons le lecteur à prendre connaissance du rapport de recherche dans son ensemble.

ANNEXE 4K

PORTRAIT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DU TERRITOIRE DE TROIS-RIVIÈRES⁷⁶

INTRODUCTION

Cette annexe présente un portrait chiffré des organismes communautaires intervenant dans le domaine de la santé et des services sociaux et situé sur le territoire de Trois-Rivières. Ce portrait local reprend les mêmes données que celles du portrait régional (chapitre 3), mais en ne considérant que les organismes de Trois-Rivières. Ainsi, nous y trouverons les différentes catégories d'organismes que l'on retrouve dans Trois-Rivières, leur territoire de desserte, leurs sources de revenus et de dépenses, des données sur le personnel des organismes communautaires ainsi que sur la contribution bénévole au sein de ces organismes.

Sauf en ce qui a trait aux territoires de desserte des organismes et à certaines données sur l'implication bénévole, toutes les données sont issues des informations contenues dans les formulaires de demande de subvention que les organismes ont acheminé à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ces données sont celles de l'année 2006-2007, dernière année où les données complètes étaient disponibles.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DANS TROIS-RIVIÈRES

LEURS SECTEURS D'ACTIVITÉ

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît 74 organismes communautaires sur le territoire de Trois-Rivières. De ce nombre, 65 sont des organismes dont la mission principale se situe dans le domaine de la santé et des services sociaux. L'Agence reconnaît également neuf organismes « associés », dont la mission principale relève d'un autre ministère, mais qu'elle soutient financièrement pour des activités spécifiques.

En fonction de leur mission, ces 74 organismes sont regroupés sous les catégories suivantes.

⁷⁶ Le territoire de Trois-Rivières regroupe la nouvelle Ville de Trois-Rivières issue de la fusion de 2002.

Tableau 17
Les organismes communautaires dans Trois-Rivières

NOMBRE D'ORGANISMES	NOMS DES CATÉGORIES
4	Alcoolisme - toxicomanie et autres dépendances
4	Autres ressources jeunesse
1	Autres ressources pour femmes (centre de santé des femmes)
2	Centre d'action bénévole (CAB)
1	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)
1	Concertation et consultation générale (TROC-Centre-du-Québec et de la Mauricie)
6	Contraception, allaitement, périnatalité, famille
2	Déficiência intellectuelle
6	Déficiência physique
3	Déficiencies multiples
1	Hébergement mixte (pour personnes vivant une crise psychosociale)
3	Maintien à domicile
5	Maisons de jeunes
2	Maisons d'hébergement pour femmes violentées ou en difficulté
1	Organismes de justice alternative (jeunes contrevenants)
8	Personnes démunies
1	Ressources pour hommes (hommes en difficulté)
10	Santé mentale
11	Santé physique
2	VIH - SIDA
74	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

RÉPARTITION DES ORGANISMES SELON LA TYPOLOGIE DE L'AGENCE

Si les 74 organismes communautaires du territoire de Trois-Rivières sont regroupés sous 20 catégories en fonction de leur mission⁷⁷, ils sont aussi regroupés, pour fins de financement, en cinq types d'organismes. Cette typologie est basée sur les besoins financiers des organismes communautaires en fonction du genre d'activité qu'ils réalisent, et sert à la répartition des budgets entre les organismes communautaires. Ainsi, en fonction du niveau de financement requis, l'Agence de la Mauricie et du Centre-du-Québec reconnaît cinq types d'organismes⁷⁸ :

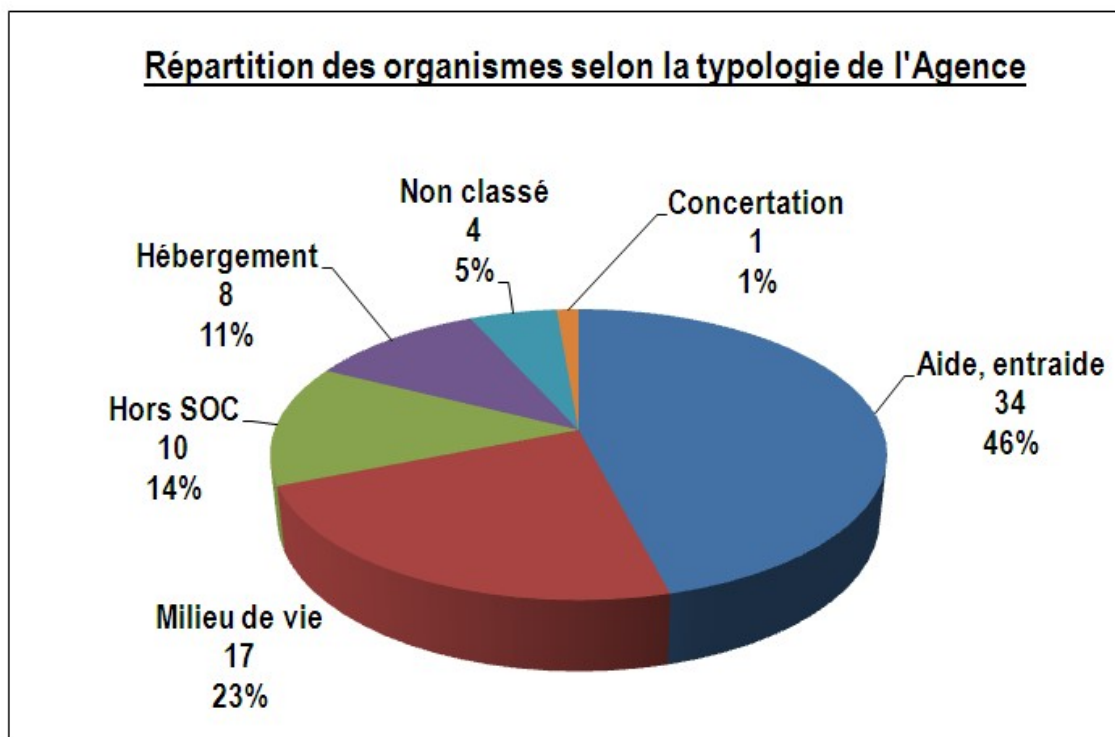
⁷⁷ Les organismes communautaires sont regroupés sous 25 catégories à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Pour cinq catégories, on ne retrouve donc aucun organisme provenant du territoire de Trois-Rivières.

⁷⁸ Cadre de financement des organismes communautaires, 2000, p.18

- les organismes « bénévoles »;
- les organismes « d'aide, d'entraide, de sensibilisation, de promotion et de défense des droits »;
- les organismes « milieu de vie et soutien dans la communauté »;
- les organismes « d'hébergement communautaire »;
- et les organismes de « concertation régionale ».

Le graphique 1 illustre la répartition des organismes de Trois-Rivières en fonction de cette typologie.

Graphique 1



Ainsi, on constate que 45 % des organismes financés par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec se retrouvent dans la catégorie Aide, entraide, sensibilisation, promotion et défense des droits, tandis que 23 % sont dans la catégorie Milieu de vie et soutien dans la communauté. Les organismes d'hébergement représentent 11 % des organismes, et un seul organisme, la TROC, se retrouve dans la catégorie « concertation régionale ». On notera que, depuis le transfert des AQDR⁷⁹ au SACAIS en 2003, il n'y a plus aucun organisme dans la catégorie « bénévole ».

On constate par ailleurs que 10 organismes sont classés « hors SOC ». Il s'agit ici d'organismes qui sont financés par l'Agence, mais dont la mission principale relève

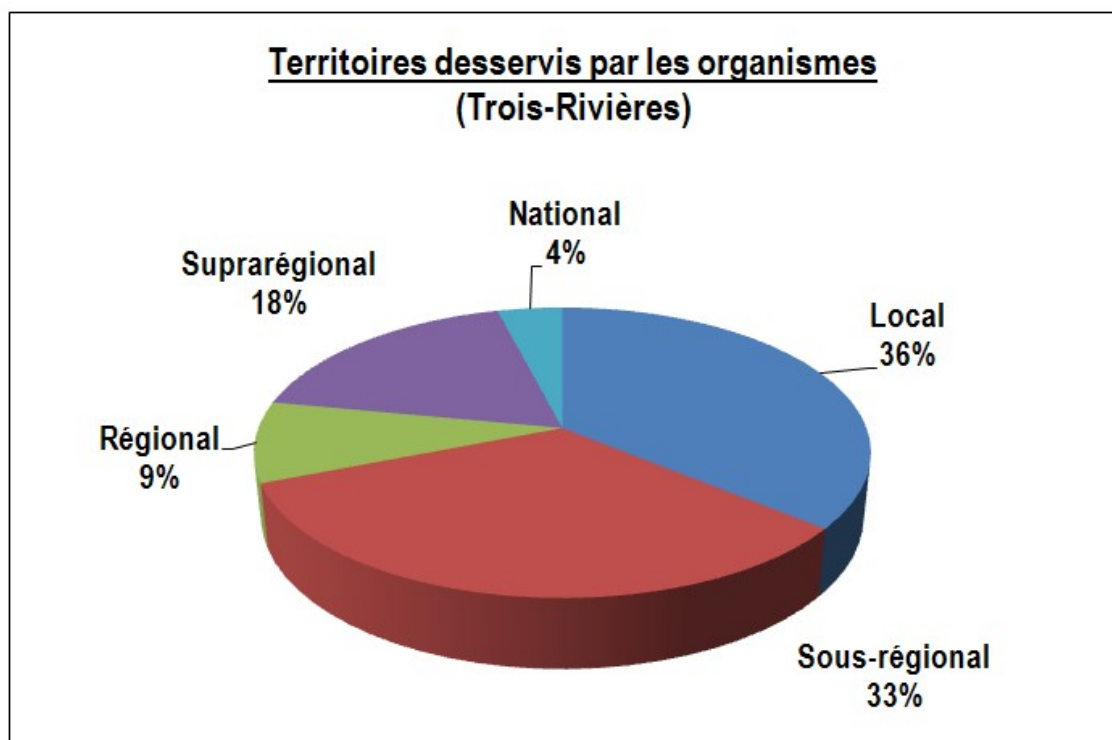
⁷⁹ Association québécoise de défense des droits des retraités.

d'un autre ministère. Enfin, cinq organismes demeurent non classés à ce jour, soit parce qu'ils ne reçoivent pas encore de financement de l'Agence, soit parce qu'ils se retrouvent dans une situation exceptionnelle.

TERRITOIRE DE DESSERTE DES ORGANISMES DE TROIS-RIVIÈRES

S'ils sont situés sur le territoire de Trois-Rivières, plusieurs des 74 organismes desservent plus d'un territoire. Ainsi, selon les données fournies par les organismes dans le questionnaire que nous leur avons administré, le tiers d'entre eux ont une vocation sous-régionale, c'est-à-dire qu'ils desservent plus d'un territoire de MRC, mais sans desservir l'ensemble de la région. Ils sont par ailleurs 9 % à avoir une vocation régionale (c'est-à-dire à desservir toute la Mauricie) et 18 % à avoir une vocation suprarégionale (Mauricie et du Centre-du-Québec). Enfin, 4 % des organismes desservent l'ensemble du Québec. Les organismes du territoire de Trois-Rivières ont une vocation locale dans une proportion de seulement 36 %, ce qui est largement inférieur à ce que l'on retrouve ailleurs en Mauricie et Centre-du-Québec où 63 % des organismes ont une vocation locale.

Graphique 2



LES SOURCES DE REVENUS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

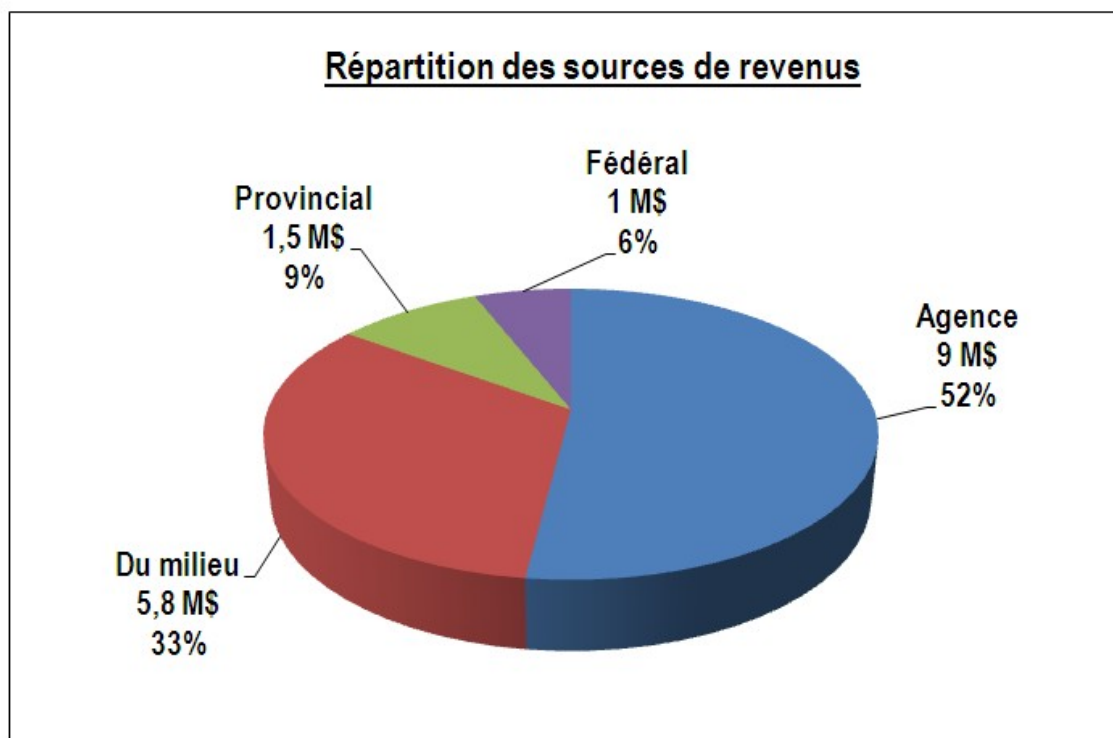
Pour assurer la réalisation de leurs activités, les organismes communautaires ont recours à plusieurs sources de financement. Nous avons regroupé ces diverses sources de financement en quatre grandes catégories. Le graphique 3 présente la

répartition des sources de revenus des organismes communautaires du territoire de Trois-Rivières.

Ainsi, on constate que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec constitue le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires, avec une contribution de 9 081 091\$, ce qui représente 52 % des revenus des organismes. En 2006-2007, le palier provincial a pour sa part contribué pour 9 % des revenus des organismes avec 1 508 171 \$. Il s'agit en partie de montants provenant directement du ministère de la Santé et des Services sociaux (295 544 \$), mais surtout de montants provenant d'autres ministères ou organismes gouvernementaux (1 212 627\$) : ministère de la Famille et des Aînés; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport; ministère de la Sécurité publique; ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; SACAIS; etc. Selon les organismes, il peut s'agir de montants qui sont récurrents servant à la réalisation de leur mission, mais il peut s'agir également de montants non récurrents visant à la réalisation de projets ponctuels. Certains organismes ont inclus dans cette catégorie les montants discrétionnaires qu'ils reçoivent de leur député.

Le palier fédéral a quant à lui contribué pour 6 % des revenus des organismes en 2006-2007 avec un montant de 1 062 457 \$. Il s'agit essentiellement de montants non récurrents provenant de différents programmes d'aide (PACE - Programme d'action communautaire pour les enfants; IPLI - Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance; Santé Canada; etc.), mais aussi de programmes d'aide à l'emploi (surtout du programme *Carrière-été* visant l'embauche d'étudiants).

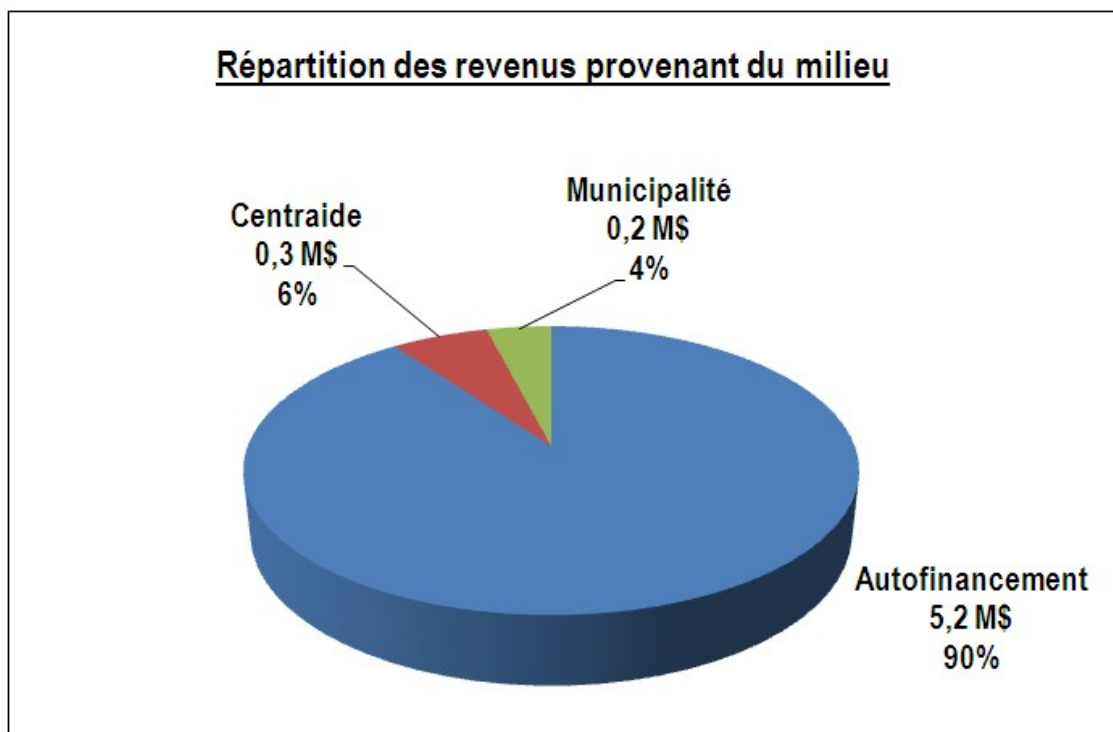
Graphique 3



Enfin, on constate que la part du milieu représente 33 % des sources de revenus des organismes communautaires du territoire de Trois-Rivières, avec un montant de 5 770 652 \$. En 2006-2007, Centraide y a contribué pour 319 926 \$ tandis la Ville y a contribué pour 203 577 \$ (voir graphique 4).

Mais la part la plus importante de ces revenus provient de l'autofinancement des organismes avec un montant de 5 247 149 \$, ce qui représente 90 % de la part du milieu. De ce montant, 1 821 252 \$ proviennent d'activités d'autofinancement, tandis que 2 120 351 \$ proviennent des contributions des usagers. Cette rubrique regroupe les participations financières autant pour les cartes de membres que pour les différents services ou activités des organismes tels que l'hébergement, les services de répit, le café, des repas, des activités de formations, etc. Si l'ampleur du montant peut surprendre, il s'agit souvent d'un cumul de nombreux petits montants (par exemple des repas à 2 \$) qui, sur une année complète, finit par représenter des sommes importantes. Enfin, 1 305 546 \$ proviennent d'« autres revenus ». Cette rubrique peut regrouper, selon les organismes, des contributions en provenance de communautés religieuses, de clubs sociaux ou encore de l'enveloppe discrétionnaire du député. Elle peut aussi regrouper d'autres types de dons, des revenus de vente de services (location de salle, conférence...) ou de biens, des revenus de gestion, d'intérêts ou de placements, etc.

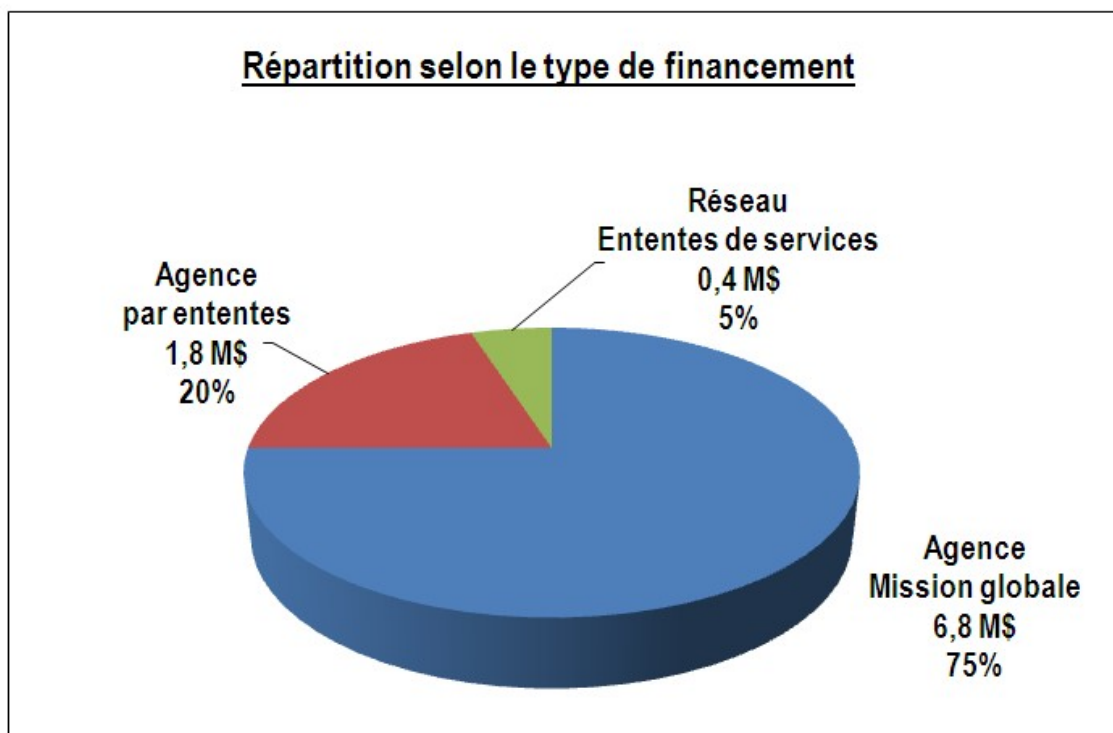
Graphique 4



Enfin, il est utile de souligner que, sur les 9 M \$ provenant de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Maurice et du Centre-du-Québec, 6,8 M \$ sont versés dans le cadre du programme SOC, ce qui représente 75 % du financement versé aux organismes par l'Agence (voir graphique 5). Ce pourcentage du financement attribué

en soutien à la mission globale des organismes communautaires se situe à 83 % pour l'ensemble des régions Mauricie et Centre-du-Québec. Dans Trois-Rivières, 1 805 400 \$ sont versés dans le cadre d'ententes de services avec l'Agence, et un montant de 436 256 \$ provient d'ententes de services conclues entre des organismes communautaires et un établissement du réseau de la santé et des services sociaux en vertu de l'article 108 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Graphique 5

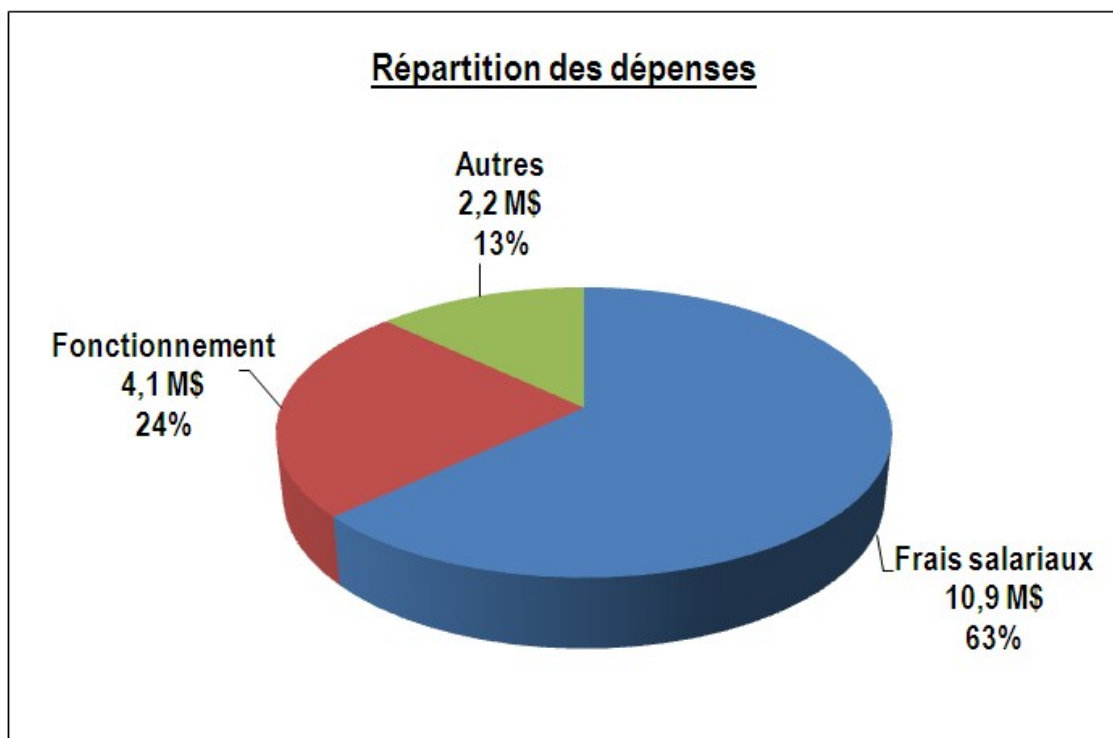


Au total, les organismes communautaires de Trois-Rivières ont généré, en 2006-2007, des revenus de 17 422 371 \$.

LES DÉPENSES DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

En 2006-2007, les organismes communautaires du territoire de Trois-Rivières ont dépensé un total de 17 077 230 \$. Comme l'illustre le graphique 6, ce sont les frais salariaux qui représentent la part la plus importante des dépenses des organismes avec 10 851 565 \$, soit 63 % de leurs dépenses.

Graphique 6

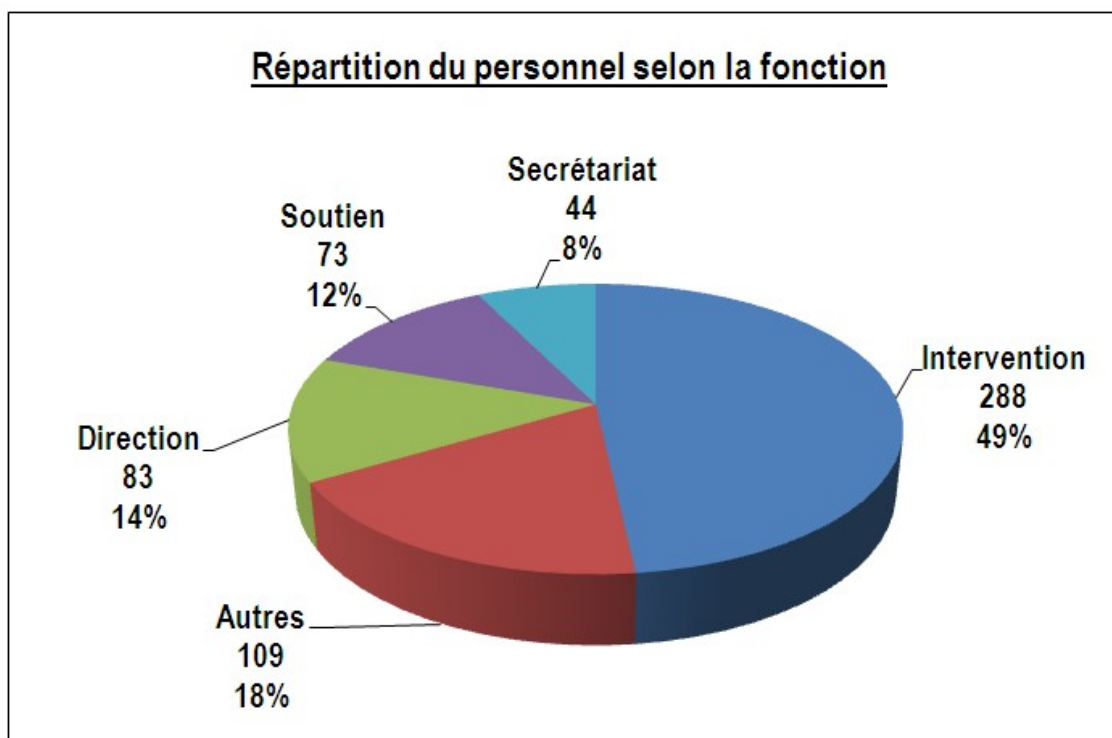


Les frais liés au fonctionnement général de l'organisme représentaient pour leur part 4 072 602 \$ en 2006-2007, soit 24 % des dépenses. Ils incluent les frais de logement (1 601 333 \$), les frais d'administration (945 626 \$), les frais liés à la vie associative (174 391 \$), les frais d'activités (691 256 \$) et les frais d'hébergement pour les organismes qui font de l'hébergement (659 996 \$). Enfin, en 2006-2007, les autres dépenses totalisaient 2 153 063 \$, comptant pour 13 % des dépenses des organismes. De ce montant, 437 039 \$ représentaient des dépenses liées au déplacement des usagers. Plusieurs organismes tels que les centres d'action bénévoles, les maisons d'hébergement, les comptoirs alimentaires ou les ressources de maintien à domicile ont en effet d'importantes dépenses reliées à ce poste. À ceux-ci s'ajoutent les petits montants de nombreux autres organismes. Les autres dépenses totalisaient 1 716 024 \$.

LE PERSONNEL SALARIÉ AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Au total, ce sont 597 personnes qui, en 2006-2007, occupaient un emploi au sein d'un organisme communautaire du territoire de Trois-Rivières. De ce nombre, 499 faisaient partie du personnel régulier de l'organisme (84 %), tandis que 394 étaient embauchées dans le cadre d'un programme d'insertion à l'emploi ou d'un programme étudiant (16 %). Le graphique 7 indique la répartition des personnes salariées des organismes selon la fonction qu'elles occupent au sein de l'organisme.

Graphique 7



Ainsi, on constate que la moitié du personnel des organismes communautaires est affecté à l'intervention avec 288 personnes. Pour leur part, 83 personnes occupent un poste de direction (14 %), 44 personnes un poste de secrétariat (7 %) et 73 personnes un poste de soutien (12 %), tandis que 109 personnes occupent une autre fonction (18 %).

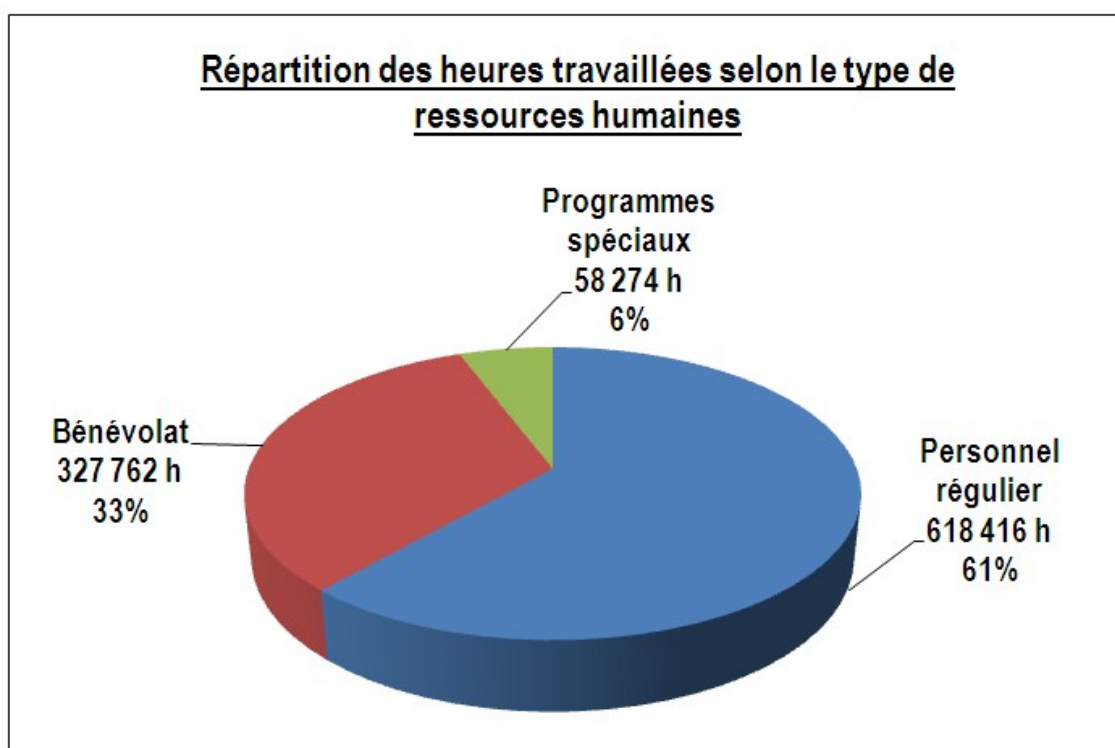
Par ailleurs, les 597 personnes salariées au sein d'un organisme communautaire du territoire de Trois-Rivières ont travaillé collectivement près de 700 000 heures en 2006-2007, soit 688 115 heures. La grande majorité de ces heures (90 %) ont été travaillées par le personnel régulier des organismes. En divisant la masse salariale totale versée par les organismes communautaires en 2006-2007 (10 851 565 \$) par le nombre total d'heures travaillées, on obtient un taux horaire moyen de 15.77 \$, pour un revenu moyen annuel de 18 177 \$ (incluant les avantages sociaux)⁸⁰.

⁸⁰ La faiblesse du revenu annuel moyen s'explique en partie par le fait que l'on retrouve beaucoup de personnes qui travaillent à temps partiel dans les organismes communautaires.

LA CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES AU SEIN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Si les personnes salariées occupent certes une place centrale au sein des organismes communautaires, les bénévoles apportent aussi une contribution très importante. Ainsi, en 2006-2007, ce sont 4 705 personnes qui, bénévolement, ont consacré 327 762 heures au sein d'un organisme communautaire du territoire de Trois-Rivières. Comme l'illustre le graphique 8, leur contribution représente le tiers de toutes les heures travaillées au sein des organismes communautaires, comparativement à 61 % pour le personnel salarié régulier et à 6 % pour les personnes embauchées dans le cadre de programmes d'emploi.

Graphique 8



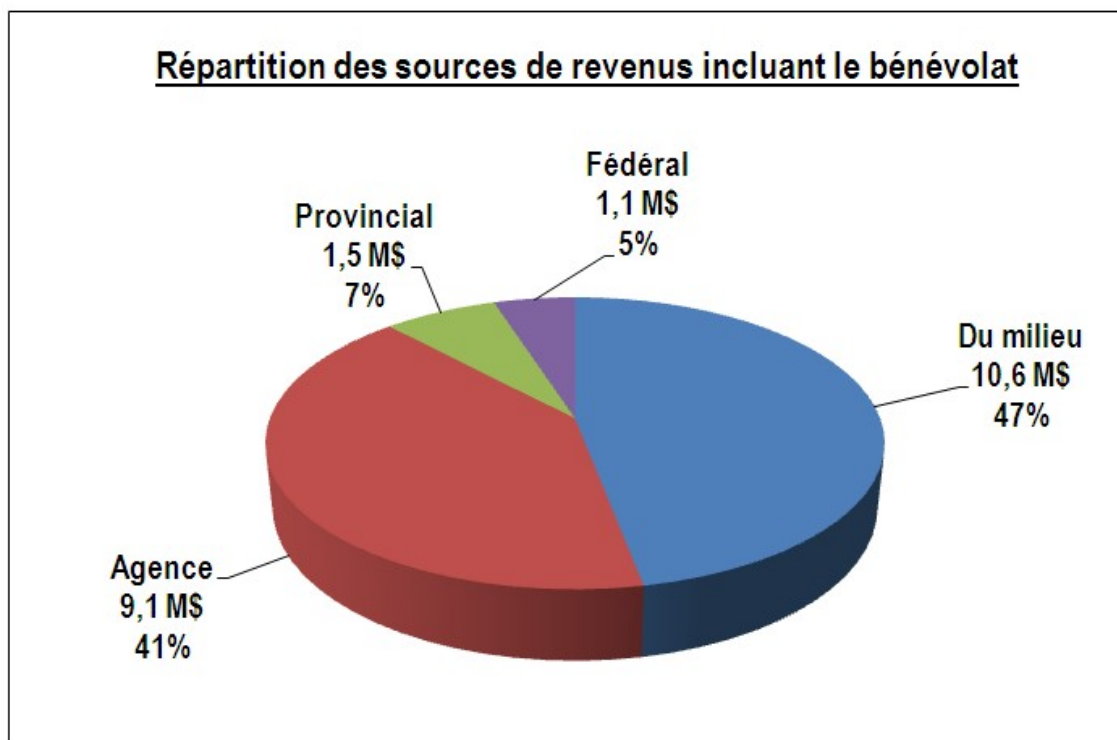
La contribution des bénévoles prend plusieurs formes. Si la participation à la gestion de l'organisme constitue sans doute la partie la plus visible, les bénévoles sont aussi impliqués à de multiples niveaux dans la vie des organismes communautaires.

Ainsi, outre leur participation au conseil d'administration, les bénévoles sont aussi impliqués dans les activités de représentation de l'organisme, participent à des comités de travail et dans les activités de financement de l'organisme. Ils participent également souvent aux activités de promotion de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. Enfin, des bénévoles sont également impliqués dans des tâches de soutien à l'organisme telles que les tâches administratives, le soutien technique ou des tâches manuelles.

Mais en plus de participer à la gestion et au fonctionnement général des organismes, plusieurs bénévoles sont aussi impliqués dans les services directs de l'organisme dans lequel ils sont impliqués. En fait, et à des degrés divers selon les organismes, des bénévoles sont impliqués dans presque tous les types de services ou d'activités offerts par les organismes. Ils peuvent être impliqués, par exemple, au niveau des activités sociales et de loisirs, au niveau de l'animation, de conférences, d'ateliers ou d'activités de formation, au niveau des activités d'éducation populaire, au niveau de l'accueil-référence, dans des activités d'information et de sensibilisation, etc. Selon le secteur d'activité de l'organisme dans lequel ils sont impliqués, ils peuvent aussi participer dans des activités plus spécifiques, par exemple, au niveau de l'aide aux devoirs, au comptoir vestimentaire, dans le transport-accompagnement, dans un groupe d'entraide, etc.

Ainsi, même si l'apport des bénévoles peut varier selon le secteur d'activité, on peut constater à quel point il est important au sein des organismes communautaires. Cet apport important des bénévoles au sein des organismes communautaires constitue souvent, pour la population en général, la partie invisible de l'apport des organismes communautaires. Mais il est possible de donner une valeur au bénévolat, notamment une valeur économique, et de rendre par le fait même cet apport plus visible.

Graphique 9



En utilisant la méthode suggérée par Patrimoine Canada⁸¹, la valeur économique du bénévolat se chiffrait, en 2006-2007, à 4 788 603 \$ pour le territoire de Trois-Rivières (taux horaire de 16,41 \$). Si l'on tient compte de la valeur économique du bénévolat dans les sources de revenus des organismes communautaires, l'apport des bénévoles vient doubler la contribution du milieu, la faisant passer de 5 770 652 \$ à 10 559 255 \$, comme l'illustre le graphique 9. De ce fait, on constate du même coup que la contribution du milieu vient dépasser de 1,5 M \$ la contribution de l'agence de la santé et des services sociaux (9 M \$), qui constitue le plus important bailleur de fonds des organismes communautaires.

LES PERSONNES REJOINTES PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les données contenues dans les formulaires de demande de subvention des organismes communautaires à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec contiennent des données sur le nombre de personnes qui sont rejointes par les organismes communautaires. Toutefois, ces données ne sont pas compilées de façon uniforme par les organismes communautaires. Par exemple, certains organismes vont compter le nombre repas servis dans l'année, d'autres le nombre d'entrées quotidiennes, tandis que d'autres vont plutôt comptabiliser le nombre de personnes différentes rejointes annuellement⁸². Ainsi, les données à notre disposition ne nous permettent pas d'évaluer le nombre de personnes qui, en 2006-2007, ont été rejointes par les organismes communautaires de Trois-Rivières. Ceci dit, avec leurs 10 300 membres, leurs 4 700 bénévoles et leurs quelques 600 membres de conseil d'administration, il ne fait aucun doute qu'ils rejoignent annuellement plusieurs dizaines de milliers de personnes.

CONCLUSION

Les données qui précèdent font ressortir l'importance et l'ampleur de l'action des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux dans Trois-Rivières. Ils montrent notamment comment les organismes communautaires sont présents dans une multitude de secteurs d'activité, venant en aide à des milliers de personnes qui peuvent vivre des situations difficiles. Ces données montrent également que, avec quelques 600 salariés et plus de 4700 bénévoles, ce sont aussi quelques milliers de personnes qui sont engagées dans l'action communautaire de Trois-

⁸¹ Ross, David. « Comment déterminer la valeur économique du travail bénévole ». <http://www.bdaa.ca/FTEXT/heritage/PartnComF/EstVolFr.htm#valeur>, site consulté en ligne le 24 mars 2009.

⁸² À noter que l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec est actuellement à mettre en application le document intitulé *La reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale* produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux, lequel est entré en vigueur le 1er avril 2009. Ce document circonscrit les informations nécessaires à la reddition de comptes exigée dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (SOC). On y mentionne, entre autres, de quelle façon compiler les données sur les personnes rejointes afin d'uniformiser l'information transmise par les organismes.

Rivières. Elles montrent également que les organismes communautaires n'ont pas seulement un impact social, mais qu'ils ont aussi un impact économique important, générant 17,4 M \$ de revenus annuellement, dont 10,8 M \$ sont versés sur la masse salariale.

Si nous avons pu mesurer ici l'ampleur du « phénomène communautaire » de Trois-Rivières, il ne s'agit pourtant que d'un portrait bien partiel de l'action des organismes communautaires. Aussi, pour en connaître davantage sur leur action concrète, sur leurs pratiques et sur leur Impact sur les populations qu'ils rejoignent, nous invitons le lecteur à prendre connaissance du rapport de recherche dans son ensemble.